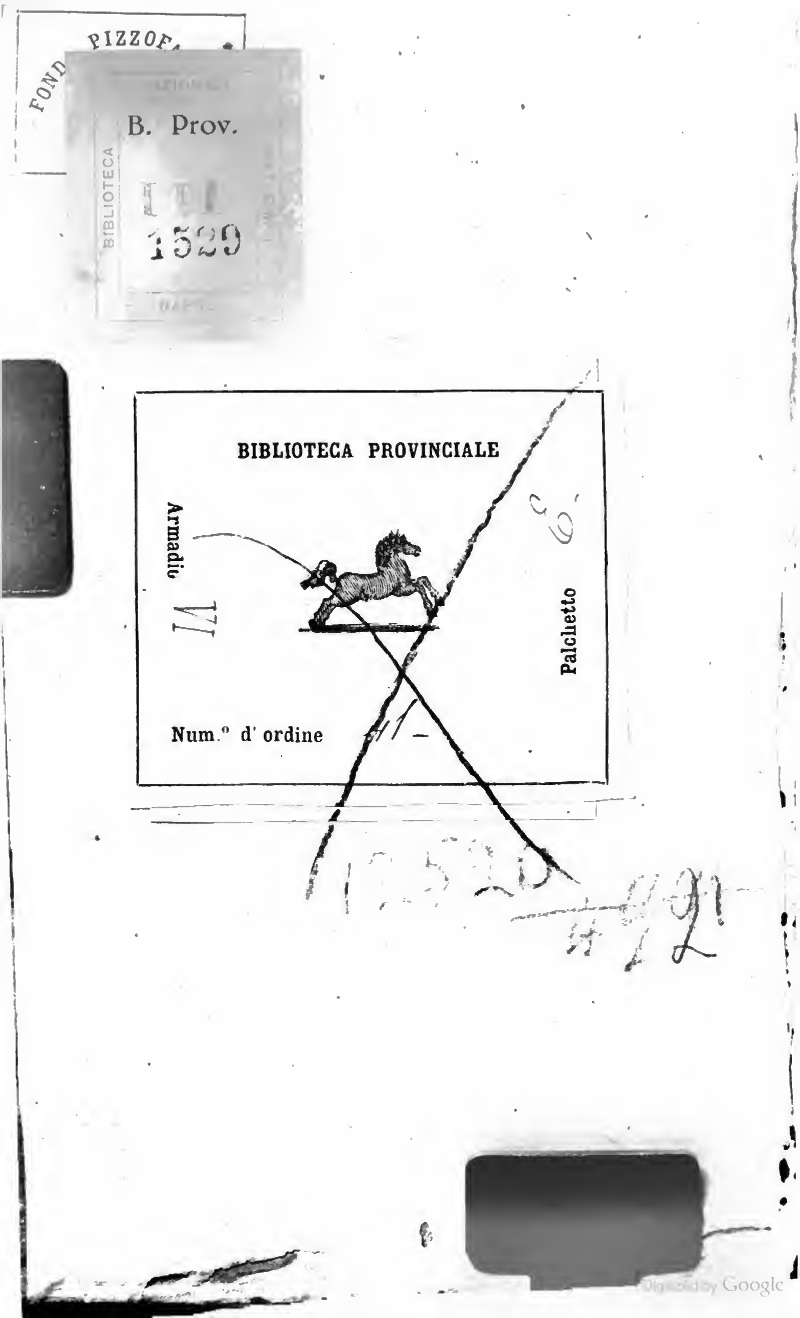
HISTOIRE DES DEUX DERNIERS ROIS DE LA MAISON DE STUART, PAR...




FONDO PIZZOFALCONE
B. Prov.
1529
BIBLIOTECA PROVINCIALE
Armadio
VI
Palchetto
Num.° d' ordine
Digitized by Google

HISTOIRE

DES

DEUX DERNIERS ROIS

DE LA MAISON DE STUART.

HISTOIRE

DES

DEUX DERNIERS ROIS

DE LA MAISON DE STUART,

PAR CH. J. FOX;

SUIVIE DE PIÈCES ORIGINALES ET JUSTIFICATIVES;

OUVRAGE TRADUIT DE L'ANGLAIS,

AUQUEL ON A JOINT UNE NOTICE SUR LA VIE DE L'AUTEUR.

TOME PREMIER.





PARIS,

Chez H. NICOLLE, rue de Seine, n° 12;
Et chez GIGUET et MICHAUD, rue des Bons-Enfants, n° 34.

DE L'IMPRIMERIE DE MAME FRÈRES.
1809.

AVERTISSEMENT

DES

ÉDITEURS FRANÇAIS.

LA publication de cette traduction, annoncée depuis long-temps, a été retardée par divers incidents dont nous nous garderons bien d'ennuyer le public. Il préfèrera toujours, et avec raison, de courtes excuses à de longues justifications.

Si nous nous permettions d'entrer dans quelques détails sur la nature et la composition de l'ouvrage original, ce seroit incontestablement, et suivant l'usage, pour en relever le mérite et l'utilité; mais nous nous en croyons suffisamment dispensés par le titre même de cette histoire, par le nom de son auteur, et sur-tout par

l'avertissement qui précède le texte historique de M. Fox. Cet avertissement *paroît* être de lord Holland son neveu (*), qui a jeté dans ce morceau une foule de détails curieux et intéressants sur la vie privée et le caractère de M. Fox, sur le but qu'il se proposoit dans son travail, et sur les moyens dont il s'est servi pour l'exécuter.

Le public verra sans doute avec intérêt, dans l'histoire de Charles second et du roi Jacques son frère, la manière dont M. Fox a envisagé un sujet qui lui fournissoit l'occasion de développer ses propres opinions, si ce n'est mûries, au moins éprouvées par l'étude, la réflexion et la retraite.

Dans les pièces justificatives, il verra Louis XIV, au faîte de sa grandeur, employer sur une cour vénale l'influence que lui donnoit son immense supériorité en

---

(*) Nous disons *paroît* être, parceque la signature *Vassall Holland,* que porte l'avertissement, est au moins équivoque, si ce n'est même tout-à-fait irrégulière.

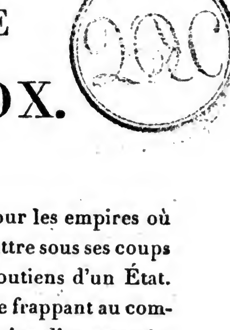
Europe, pour favoriser le rétablissement du catholicisme en Angleterre, rétablissement qui non seulement servoit sa politique, mais qui pouvoit chez lui tenir encore à quelque grande pensée sur l'unité de croyance religieuse. Cette correspondance de Louis avec son ambassadeur à Londres est un recueil précieux de lettres originales et inédites qui contient beaucoup d'autres faits curieux, et qui ajoute un intérêt national à la production étrangère que nous avons l'honneur d'offrir au public.

On a dernièrement inséré quelques fragments de cette histoire dans le Mercure de France. Nous ignorons quelle idée ses lecteurs auront pu se former de l'ouvrage d'après de pareils fragments Mais nous nous plaisons à reconnoître que messieurs les rédacteurs du Mercure ne se sont pas servis de notre traduction, et à déclarer que nous n'avons fait aucun usage de la leur.

Nous avons cru faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant quelques détails sur la personne de M. Fox et sur sa vie publique. Cette notice qu'on va lire, et qui précède l'avertissement de lord Holland, ne fait point partie de l'ouvrage original. *Elle n'est pas de l'auteur de la traduction.*

N. B. Toutes les notes sont traduites de l'original.

NOTICE SUR FOX.



Il est de ces temps funestes pour les empires où la mort semble se complaire à abattre sous ses coups tous les hommes qui sont les soutiens d'un État. L'Angleterre en a été un exemple frappant au commencement de ce siècle. En moins d'une année, on lui a vu perdre rapidement, et presque à la fois, tout ce qu'elle avoit de plus distingué dans la guerre et dans les conseils : le lord Cornwallis, qui, par son habileté autant que par son courage, avoit, en 1792, si complètement détruit la puissance de Tippoo-Saïb, qu'elle ne put résister ultérieurement à une campagne de six semaines contre les forces anglaises, et dont la présence en Asie fut encore jugée nécessaire, en 1803, pour consolider les vastes accroissements de la domination britannique dans cette partie du monde : ce Nelson, qui avoit trouvé des lauriers à cueillir sur toutes les mers, dans la Méditerranée, dans la Baltique comme sur l'Océan, et dont les traits d'audace et de présence d'esprit sans nombre voloient de bouche en bouche parmi ses compatriotes : ce William Pitt, dont l'éloquence mâle et concise autant que fleurie et

classique, tenoit un sénat d'hommes instruits dans l'admiration de ses lumières et de ses talents; dont les ressources financières et l'esprit de calcul soutenoient le crédit public comme par enchantement; et qui, dans les plus grandes crises de son pays, ne manqua jamais d'expédients salutaires et inespérés: ce Fox, dont il doit être plus particulièrement question ici, surnommé à juste titre l'*homme du peuple*, parcequ'il s'étoit rendu le gardien des libertés nationales et le plus ferme rempart des droits de ses concitoyens contre les empiètements de l'autorité arbitraire; tout cela a disparu subitement de la scène du monde.

On a dit que l'homme public étoit un être complexe, ou plutôt qu'il y avoit deux hommes en lui. C'est sur-tout dans M. Fox que se vérifieroit cet adage. Sur le théâtre des affaires, il présente un homme d'une conduite ferme et de principes inébranlables; dans la vie privée, c'est le jouet successif de toutes les passions, professant ouvertement qu'un seul genre d'excès ne fut jamais assez pour lui :

— For in this, all the world must agree:
One folly was never sufficient for me.

Epistle to Mrs Crewe. —

Mais, avant de passer au récit de sa vie, il ne sera peut-être pas sans intérêt de dire un mot de son origine.

Né d'une famille distinguée du comté de Wilts,

Charles-James Fox eut le bonheur d'en augmenter encore l'illustration. La première mention historique qui soit faite de ses ancêtres du côté paternel est à l'occasion de William Fox de Farley, contemporain de Charles Ier, et attaché au parti de ce malheureux prince. Stephen, fils de William, suivit l'exil des Stuarts, et fut créé chevalier à l'époque de la restauration de Charles second. Il occupa dans la suite plusieurs emplois importants, entre autres ceux de premier écuyer de la couronne, et de payeur-général de l'armée, pendant la guerre de 1664 entre l'Angleterre et la Hollande.

Non seulement sir Stephen Fox fut un homme de cour insinuant et habile, mais il eut assez de talent pour briller dans la chambre des communes, où il représenta son comté pendant plusieurs parlements successifs. Une église bâtie à ses dépens dans la province de Suffolk, une autre commencée sous ses auspices à Farley, en Wiltshire, attesteroient suffisamment sa munificence; mais ce qui doit lui faire plus d'honneur auprès de la postérité, c'est d'avoir conçu le plan de l'hôpital militaire de Chelsea, et d'avoir même contribué à l'érection de cet édifice de ses deniers privés, et pour une somme équivalente à plus de cinq cent mille francs de notre monnoie (plus de treize mille livres sterling, *en* 1668).

Du mariage de sir Stephen Fox avec miss Hope de Naseby, en Suffolk, naquirent Stephen, créé

comte d'Ilchester; et Henri, créé d'abord baron, et ensuite comte de Holland; Elisabeth, mariée au comte de Cornwallis; et Charlotte, mariée à lord Digby.

Henri Fox, fils puîné, méritoit de fonder une nouvelle maison à part. C'est le père de Charles-James. Son goût pour l'étude, son assiduité au travail, son talent pour la parole, le portèrent aux plus hauts emplois de l'État; mais ce qui le distinguera sur-tout dans l'histoire, c'est d'avoir passé pour le rival du premier William Pitt, le fameux lord Chatam. Sa grande triture des affaires parlementaires jointe à sa souplesse dans le cabinet lui valurent les faveurs de Georges II. En 1754, il fut élu secrétaire d'état pour le département de la guerre, et à l'époque où il fut question de créer des milices, il se signala par son opposition déclarée à cette mesure populaire et par sa prompte déférence à tous les désirs du monarque, comme cantonnements de troupes étrangères dans l'intérieur du royaume, et autres règlements subversifs de la constitution. Les commencements malheureux de la guerre de sept ans achevèrent de le perdre dans l'opinion des Anglais, et le roi fut obligé de le sacrifier aux vœux du public qui demandoient William Pitt à sa place, et qui le demandoient avec raison, comme l'expérience ne tarda pas à le démontrer.

Cependant Henri Fox ne pouvoit rester long-

temps sans place. Il y eut un accord des deux partis du nouveau et de l'ancien ministère. C'est ce que l'on appelle spécialement en Angleterre une coalition. Henri Fox, comme un des chefs de l'ancienne administration, fut avantageusement compris dans cet arrangement; car il fut fait payeur-général de l'armée, place où il amassa une fortune immense, et qui lui valut, de la part de Junius et d'Horne Tooke, une foule d'épithètes satiriques. On l'appela « le détenteur déhonté de « millions appartenant à la fortune publique. »

De son mariage avec lady Georgina-Carolina Lenox, fille du duc de Richmond, qu'il avoit contracté malgré l'avis et la haine irréconciable de cette noble famille, Henri Fox eut quatre fils et une fille. Etienne, qui devoit être son successeur au titre de lord Holland, mais qui, par sa mort, le laissa à son fils, lord actuel; Henri, qui mourut dans son enfance; Charles-James, le sujet de cette notice; et Henri-Édouard, depuis long-temps connu sous le nom du général Fox.

Charles-James Fox vint au monde le 24 de janvier 1749. Sa famille, du côté paternel, sans être ancienne, étoit loin d'être obscure; et du côté maternel, il descendoit, quoique d'une manière illégitime, de ces Stuarts dont il fut le détracteur constant pendant presque toute sa vie. Mais sans nous occuper plus long-temps de ses ancêtres, parlons de lui-même. Il est impossible de naître avec des dispo-

sitions plus heureuses. Lord Holland (car c'est ainsi que s'appela Henri Fox depuis 1764, époque à laquelle il fut élevé à la pairie) mit tous ses soins à cultiver les dons que la nature avoit prodigués à ce troisième fils. Dès son plus bas âge, il ne le traita jamais en enfant, et l'accoutuma ainsi à juger tout par lui-même, sans l'influence de l'autorité ou de la déférence.

Par une conformité bien singulière entre deux hommes dont les opinions politiques étoient à peu près inverses les unes des autres, lord Chatam, dans l'éducation de son second fils William Pitt, eut les mêmes idées que lord Holland par rapport à Charles-James Fox. L'un et l'autre n'intimidèrent jamais l'entendement naissant de leurs fils, et préparoient ainsi dans la retraite domestique, en laissant pleine liberté à leurs discours, ces développements étonnants que prit dans la suite leur génie oratoire. Lord Chatam, satisfait du succès de cette méthode, avoit fini par consulter le jeune William Pitt, sur tous les sujets de discussion importants; et content en général de sa mémoire et du progrès rapide de ses autres facultés, il lui avoit donné plaisamment le nom d'*Infaillible*. Lord Chatam cependant dirigeoit la nature sans la contraindre; mais lord Holland alloit encore plus loin : il laissoit aux penchants de son fils leur exercice le plus libre et le plus entier. Pour terminer ici le parallèle, n'y auroit-il pas lieu de penser que le caractère des deux élèves se mo-

difia sur cette différence: l'un ferme, hardi, patient dans lès contradictions, mais ne sortant jamais de la ligne de la règle; l'autre impétueux, plein d'audace, de grandeur et de désordre.

Voici un trait qui servira à le peindre: Le jeune Fox ayant un jour repris sa mère sur un point de l'histoire romaine avec beaucoup plus de vivacité que de respect, le père, témoin de cet écart de la part de l'enfant, ne lui fit aucune réprimande. Aussi se flattoit-il, devenu grand, de n'avoir jamais éprouvé la moindre opposition à ses volontés de la part de son père. Un jour, il lui prit envie de briser une montre; lord Holland, loin de le contrarier sur cette extravagance, lui donna la montre qui fut aussitôt mise en mille morceaux. Etoit-ce système ou foiblesse paternelle? c'est ce qu'il ne nous appartient pas de décider. Comme une autre preuve de l'excessive indulgence de lord Holland pour ce fils, on rapporte encore qu'une fois Charles-James étant entré dans le cabinet de son père, et ayant librement pris lecture d'une dépêche qui alloit être expédiée, il en désapprouva le contenu et la jeta au feu. Lord Holland, au lieu de le reprendre de cet acte de présomption et d'impertinence, se contenta de chercher la minute de la dépêche et de la recopier froidement.

Allant à Spa, il mena Charles avec lui, qui n'étoit encore âgé que de quatorze ans. On connoît ce séjour de Spa et ses nombreuses assemblées de joueurs.

Lord Holland donnoit à son fils cinq guinées par jour, pour les risquer. Il n'en fallut pas davantage peut-être pour produire une impression ineffaçable, et pour créer dans l'ame de Charles-James cet amalgame incompréhensible de cupidité et de mépris pour l'argent, qui constitue la passion du jeu.

L'éducation publique, où la capacité des jeunes gens s'étend par l'émulation, fut aussi préférée par lord Holland pour son fils chéri. Le destinant aux débats d'une chambre des communes, où il devoit rencontrer beaucoup de concurrents, il falloit l'initier de bonne heure aux scènes tumultueuses d'un rassemblement d'hommes quelconque. A l'école de Westminster, à celle d'Eaton, on remarqua également l'aptitude de Charles-James pour toute sorte d'instruction, et son ardeur pour toute espèce de divertissement. Il aimoit à primer dans ses classes et à présider à tous les jeux de ses camarades, se rendant souvent l'arbitre de leurs querelles, et essayant sa jeune éloquence en faveur du bon droit et contre l'oppression du plus fort. Le docteur Newcome, depuis archevêque d'Armagh, chargé alors de surveiller son éducation, déploroit ses goûts dissipés, tout en louant ses heureuses dispositions.

Les écoles publiques en Angleterre ont un avantage précieux pour ceux qui se destinent à la carrière parlementaire; c'est là que souvent ils forment

des liaisons qui durent autant que la vie. Lord Fitzwilliam, le comte de Carlisle, le feu duc de Leinster, étoient à Eaton avec Charles-James, et c'est peut-être à cette circonstance qu'il faut rapporter la longue conformité de leurs principes avec les siens. M. Fox se faisoit déjà admirer de ses condisciples par la facilité de son élocution et la force de son raisonnement; il préludoit ainsi à cet ascendant qu'il exerça depuis sur ses collègues de parti.

Personne n'eut plus de facilité que M. Fox pour les études classiques; le peu de vers latins qu'il a laissés suffit pour répondre de sa grande connoissance de cette langue. Le grec ne lui étoit pas moins familier. Ses auteurs de prédilection étoient Homère, Longin, Thucydide, et ce Démosthène dont la nature de son talent le rapprocha si fort dans la suite.

On l'envoya à Oxford pour terminer ses études et prendre ses degrés à l'université. Il s'y déplut, et ne cessa, pendant le séjour d'obligation qu'il y fit, de solliciter de son père la permission de voyager sur le continent. Cette permission lui fut enfin accordée, et il partit.

La France et l'Italie furent successivement le théâtre de ses observations et la scène de ses plaisirs. D'un tempérament voluptueux, il se livra aux plaisirs ; mais sa débauche fut celle de la bonne compagnie, et il forma des liaisons avec quelques unes des

femmes les plus aimables des pays qu'il parcourut. Le jeu prenoit une grande partie de son temps, et quelquefois l'absorboit tout entier. Pendant son séjour à Naples, il contracta des dettes pour une somme de 16,000 livres sterling, que son père, tout indulgent qu'il étoit, ne consentit à payer qu'en lui enjoignant de quitter aussitôt le continent.

Charles-James n'obéit qu'avec répugnance à cet ordre. Il avoit contracté, pendant son absence de l'Angleterre, un goût de parure si déréglé, que lorsqu'il y revint, on ne citoit plus que lui pour la recherche de ses habits, de ses dentelles, et de toutes les parties de sa garde-robe. Il avoit alors dix-neuf ans; ceux qui l'ont vu à cinquante auront peine à se figurer la métamorphose, tant il devint négligé sur sa personne vers la fin de sa vie.

Lord Holland, pour consumer l'activité brûlante de cette ame que ne pouvoit éteindre ni l'âpreté de l'étude ni l'habitude des frivolités, le fit élire à Midhurst, en 1768, pour représenter ce bourg à la chambre des communes. Il n'avoit pas vingt ans, et la loi est précise pour l'exclusion des mineurs; mais le comité d'enquêtes de la chambre ne fit pas attention à cette circonstance. Dira-t-on ici, comme Velleïus Paterculus à l'occasion de Scipion Emilien, fait consul avant l'âge, qu'un mérite si supérieur étoit excepté par l'esprit même de la loi? Quoi qu'il en soit, ce n'est

pas un évènement peu remarquable de la vie de M. Fox, que cette entrée dans le sénat de son pays avant le temps prescrit par ses règlements.

Le premier pas de M. Fox dans l'arène politique sembla, d'un autre côté, présager toute autre chose que ce qu'il a été depuis. Son discours de début (maiden speech) n'étoit pas propre à lui concilier cette popularité qu'il a tant recherchée dans la suite. Le sujet étoit la pétition de Wilkes, datée de King's-Bench, et où il réclamoit sa place au parlement comme représentant légal de Middlesex; tous les avis des légistes étoient en sa faveur. Fox lutta contre le torrent, et ne fut applaudi que du ministère et de ses partisans.

Cependant le public discerna dans ce premier effort pour soutenir une mauvaise cause tous les talents faits pour assurer le triomphe d'une bonne. Junius même encensa leur aurore, et lord North, alors chancelier de l'échiquier, fit mieux, il les récompensa. Il le fit nommer d'abord payeur de la pension des veuves des officiers de terre; et deux ans après, en 1770, il l'éleva à la place d'un des lords du bureau de l'amirauté.

M. Fox, à la clôture de la session de 1770, fit un voyage en France, auquel plusieurs personnes voulurent attacher plus d'importance qu'il n'en avoit réellement. On lui attribua, on ne sait à quel sujet, la commission secrète de pénétrer les vues du cabinet de Versailles. Quoi qu'il en soit, une

singulière aventure accompagna le retour de M. Fox. A son arrivée à Douvres, on trouva ses malles remplies de dentelles, de broderies, de galons, tous articles prohibés. La douane s'en empara, et ils furent brûlés selon la lettre de l'ordonnance. M. Fox affectoit alors le plus grand dédain pour les produits des manufactures de son pays; et ses discours antipopulaires avoient tellement excité contre lui l'animadversion des Anglais, qu'il fut attaqué par la multitude en retournant chez lui du parlement, et eut son carrosse mis en pièces.

Lors de l'accusation portée contre l'alderman Oliver, et comme on conduisoit à la tour ce magistrat de la Cité avec le lord-maire de cette année, 1771, M. Fox eut l'imprudence de le traiter d'*assassin*. L'alderman, informé de ce propos, se fit aussitôt reconduire à la barre de la chambre, d'où il exigea que M. Fox se rétractât, ce que celui-ci, charmé de sa fermeté, fit sur-le-champ.

Jusqu'en 1772, M. Fox ne cessa de voter avec les ministres; et dans cette sorte d'éloquence subalterne on vit souvent le génie aux prises avec la complaisance triompher et succomber alternativement. Lord North s'alarma de cette oscillation: moins de métaphores, disoit ce ministre, et plus de docilité. Cette observation fut prise pour une grave insulte par l'amour-propre irritable de Fox, et fut la cause qu'il se démit de son emploi. C'est

vers cette époque que le jeu absorboit une grande partie de son temps. On le voyoit tous les jours poser le cornet de dés sur la table, pour expédier les pièces que les clercs de l'amirauté lui apportoient à la signature.

Le grand antagoniste de M. Fox, à la chambre des communes, étoit cet Edmund Burke, dont il se dit depuis le disciple, et qu'il a appelé le plus beau génie des trois royaumes pendant le dix-huitième siècle. On remarque que ces deux célèbres orateurs se traitèrent toujours avec la plus grande distinction pendant le cours de leur rivalité, comme s'ils eussent voulu jeter dès-lors les fondements de cette intimité politique qui les rendit par la suite les oracles de l'opposition, et accrut l'effet des talents de l'un de toute l'influence des talents de l'autre.

M. Fox ne se sentoit pas fait pour un rôle secondaire. Des places lucratives et sans crédit analogue lui déplurent. Il aimoit ses appointements, en ce qu'ils alimentoient sa passion pour le jeu; mais il y avoit une autre passion dans son ame, l'ambition; et celle-là n'étoit point satisfaite.

Après avoir été pendant six ans l'avocat, quoique quelquefois un peu récalcitrant, de toutes les mesures arbitraires, après s'être déclaré pour des restrictions à la liberté de la presse équivalentes à sa suppression totale, M. Fox, qui professoit le plus grand mépris pour le peuple, vu, disoit-il,

que le peuple d'Angleterre ne confère ni n'ôte aucune place, commença tout à coup à se lier avec plusieurs membres de l'opposition, nommément avec M. Burke. Le ministre lui en fit des remontrances, qui furent mal reçues. La mort de son père, qui étoit arrivée à cette époque, sembloit l'avoir rendu tout-à-fait indépendant du côté des liaisons politiques.

M. Fox commença alors à n'agir que d'après ses propres impulsions. Dans la discussion du bill pour exempter du serment du *test* une certaine classe de citoyens, M. Fox annonça, pour la première fois, cet esprit de tolérance religieuse qui doit lui faire d'autant plus d'honneur qu'il y a persévéré jusqu'à la fin de sa vie.

M. Fox oublioit qu'il étoit lord de la trésorerie, lorsqu'il soutenoit une proposition contraire au vœu de l'administration; mais le ministre ne l'oublia pas, et sa destitution lui fut annoncée par un billet signé *North*, qui lui fut remis dans la chambre des communes même.

Le coup ne laissa pas de lui être sensible, quoiqu'il affectât de ne pas montrer son émotion. Il appela cette démarche de la part du ministre une lâcheté: il auroit pu voir que sa conduite à lui-même étoit inconséquente; car comment recevoir les émoluments de champion d'un parti pour agir à contre-sens?

M. Fox se consola de la perte de son emploi en

se livrant à toute sorte d'excès. Sa fortune pouvoit se monter à soixante mille louis; il jouissoit en outre du revenu attaché à la place honoraire de *Clerk of the Pells* en Irlande. Tout cela fut promptement dissipé. Il aliéna patrimoine, legs, place, et n'eut bientôt d'autre ressource que les profits illusoires du jeu.

Cette nouvelle existence auroit détruit toute autre constitution moins robuste que la sienne. Il ne se couchoit presque plus, et passoit alternativement de la chambre des communes au tripot et du tripot à la chambre. Les courses de chevaux vinrent enflammer aussi sa cupidité. Il s'associa pour les paris avec le feu lord Foley, et sa réputation d'homme intact sur l'honneur et la probité ne souffrit nullement de toutes ces chances hasardeuses. Il étoit rarement heureux et supportoit ses pertes avec un fonds inépuisable de bonne humeur et même de gaieté. Les plaisanteries qu'il faisoit sur lui-même se citoient par-tout comme des bons mots. En voici une : « Mes chevaux, « disoit-il, sont très bons, aussi bons que ceux « de mes adversaires; leur bonté même est si grande « qu'ils la portent jusqu'à se laisser toujours battre.» Il y eut cependant plus d'une occasion où il eut lieu de penser différemment. Un pari contre *Pincher*, qui fut vaincu de la longueur d'une demi-tête en avril 1772, lui valut une somme considérable qui le confirma dans son goût pour cette sorte de

divertissement aventureux. En 1790, il avoit jusqu'à trente chevaux sur la pelouse, mot qui ne rend pas tout-à-fait celui de *Turf*, mais qui exprime l'arène où les courses se passent.

Dans toutes les affaires où il prenoit part, M. Fox vouloit primer et y réussissoit. Au jeu, aux courses, au parlement, son adresse à manier les hommes lui donnoit toujours la supériorité. Il y a deux opinions sur sa candeur comme homme d'Etat, même sur son désintéressement; mais sa loyauté comme homme privé n'a jamais été attaquée. On cite deux traits à cet égard bien propres à donner l'idée de son caractère. Un baronnet avec qui il avoit contracté une dette de jeu depuis long-temps fut averti par lui, un jour qu'il avoit eu du bonheur au pharaon, de venir recevoir son argent. Fox l'avoit tout prêt sur son secrétaire. Le baronnet prend une plume et de l'encre. Que faites-vous là, lui dit Fox en l'interrompant? Je calcule les intérêts. Dans ce cas, reprend Fox, je garde mon argent; je vous paierai, sir John, quand je convoquerai tous les juifs qui m'ont obligé. — Voici la contre-partie. Un tailleur lui avoit fourni des vêtements pendant plusieurs années, et avoit obtenu de lui un titre de créance. Il venoit fréquemment, et étoit renvoyé sans argent. Un jour il rencontre M. Fox, et ose lui demander s'il ne paie pas mieux ses dettes de jeu que ses ouvriers. Ah! le cas est différent; celles-là sont

des dettes d'honneur. Eh bien! dit l'artisan, en jetant au feu l'obligation qu'il tenoit à la main, la mienne en est une aussi. L'homme d'état, au lieu de s'offenser de l'avis, en fit son profit et paya sur-le-champ.

L'an 1774 fut la grande crise de la vie de M. Fox; après avoir perdu son père, il perdit encore lady Holland sa mère, et son frère aîné, qui avoit succédé au titre de son père. C'est aussi en l'an 1774 qu'on le priva de son emploi à la trésorerie, et qu'il se jeta ouvertement dans le parti de l'opposition. Il étoit alors âgé de vingt-cinq ans.

Son peu de popularité précédente l'avoit fait éconduire à Poole, où il s'étoit présenté comme candidat pour les élections; mais il avoit été plus heureux à Malmesbury, bourg royal du Wiltshire, où on lui donna pour collègue William Strahan, imprimeur du roi.

Dès les premiers discours du nouvel orateur de l'opposition, les sarcasmes, les quolibets plurent sur sa tête comme de coutume. On l'accusa de vénalité, sa défection du parti ministériel n'étant attribuée qu'à la perte de son emploi; c'est qu'on ne vouloit pas voir que la perte même de cet emploi tenoit à cet esprit d'indépendance qui avoit fait résister plus d'une fois M. Fox à ce que ses patrons exigeoient de lui.

La carrière politique de M. Fox ne s'ouvre réel-

lement que de cette époque. La grande question qui occupoit alors les deux chambres du parlement britannique portoit sur le droit réclamé par les Américains, de se taxer eux-mêmes. Le parlement ne voyoit pas qu'il vouloit se rendre juge dans une cause où il étoit partie. La pluralité de ses membres, oubliant que tout l'édifice de la constitution anglaise repose sur le droit qu'a le peuple de ne payer d'impôts que ceux consentis par ses représentants, dénioient aux colonies ce privilège, le plus bel héritage d'un sujet de la Grande-Bretagne. Il ne fut pas difficile à M. Fox de démontrer l'injustice de pareilles prétentions. « De quel droit, « disoit-il, en s'adressant collectivement à la « chambre des communes, de quel droit votez-vous « les subsides annuels, sinon en vertu de ce que « vous êtes les représentants du peuple anglais? « C'est donc l'argent du peuple anglais que vous « donnez, du peuple anglais qui vous a librement « élus. Mais comment prétendez-vous à disposer « également de la bourse des Américains? Où sont « les membres de cette chambre chargés spéciale- « ment de leurs intérêts, et députés à cet effet par « leurs cités, leurs comtés, leurs bourgs royaux? « Je ne vois là personne qui ait traversé la mer « Atlantique pour venir s'asseoir sur nos bancs. « Au défaut du droit qui est contre vous, est-ce « donc la force que vous allez invoquer? Ah! pre- « nez garde que ce ne soit la force en effet qui

« prévale. » Edmund Burke, le colonel Barry, M. Dunning abondoient dans le même sens. Dans la chambre haute lord Chatham expira en soutenant la même cause. Tous ces discours étoient plus propres à irriter les mécontentements des colonies qu'à les calmer; leur principe n'est pas moins équitable, et il devint le principe fondamental et permanent de toute la vie ultérieure de M. Fox.

La résistance opposée à l'exécution du fameux *Boston-port bill* fut le prélude des scènes sanglantes qui alloient suivre. M. Fox et ses adhérents conseillèrent de retirer le bill plutôt que de le mettre en vigueur par les armes. Sa voix ne fut point écoutée, et il annonça tous les revers qui survinrent. « Alexandre-le-Grand, disoit-il, n'a « pas conquis autant de pays dans sa vie que « milord North n'aura eu le talent d'en perdre « dans une seule campagne en nous arrachant « l'Amérique. »

Après cette mémorable session, dont l'influence a été si grande sur la destinée de plus d'un peuple, M. Fox partit pour la France, où il ne fit qu'un séjour de peu de durée. Le but ostensible de son voyage étoit la dissipation; le but caché, de reconnoître les véritables dispositions de la France sur le sujet de la rébellion américaine. Il trouva ces dispositions d'une hostilité menaçante, et se vit par-là à même de contredire formellement les

ministres, lorsqu'ils osèrent, à la fin de 1777, se vanter des assurances pacifiques des deux cours de Versailles et de Madrid.

Pendant toute la durée de la guerre d'Amérique, M. Fox ne cessa de se signaler contre les mesures tendantes à soumettre ce pays par la force des armes. A la nouvelle de la capitulation du général Burgoyne, à Saratoga, il fit la motion d'établir une enquête sur l'état des forces anglaises en Amérique, et sur les pertes qu'elles avoient souffertes depuis le commencement de la guerre, se proposant de démontrer, par ce moyen, l'absurdité manifeste de vouloir conserver un pays aussi vaste par toute autre voie que celle de la conciliation.

L'intervention de la France dans la querelle domestique de l'Angleterre avec ses colonies amena le combat naval d'Ouessant, où chacune des deux flottes ennemies s'attribua l'avantage. Ce qu'il y avoit de certain, c'est que les manœuvres, du côté des Anglais, manquèrent de ce concert qui seul peut décider la victoire. Le public en rejeta la faute sur le contre-amiral sir Hugh Palliser. Celui-ci, pour blanchir sa conduite, demanda une cour martiale qui jugeât également celle de lord Keppel, son officier supérieur. Les deux amiraux furent honorablement acquittés ; mais le jour qui proclama l'innocence de lord Keppel fut un jour de fête à Londres et dans tout le royaume. Le ministre consola sir Hugh Palliser de cette préférence en lui

donnant le gouvernement de l'hôpital maritime de Greenwich, place vacante par la mort de sir Charles Hardy. Cette grace, conférée au mépris de l'opinion publique, souleva M. Fox et tout son parti, qui l'appelèrent un acte infâme, une flétrissure nationale.

Quoique M. Fox professât une telle libéralité de sentiments qu'elle paroissoit incompatible avec aucune haine personnelle, il ne laissoit échapper aucune occasion de se répandre en injures contre lord North, qui avoit pris le parti de s'endormir dans la chambre pendant tout le temps que duroient ces invectives. Un déserteur du côté de l'opposition fut moins patient ou plus sensible. M. Adam, Écossais, venant d'annoncer qu'il voteroit désormais avec les ministres, M. Fox choisit ce moment pour faire une sortie contre leurs partisans, les appelant des hommes de sac et de cordes, et chargeant sa diatribe de toutes les épithètes les plus odieuses. M. Adam, se croyant désigné particulièrement dans le discours dont il avoit été l'occasion, écrivit un billet à M. Fox pour qu'il l'autorisât à démentir, par la voie des journaux, toute application déshonorante que l'on pourroit faire de ses paroles contre lui, M. Adam. M. Fox, en désavouant toute espèce de personnalité, récusa ce mode d'explication. Un duel eut lieu en conséquence. Le colonel Fitz-Patrick parut comme le second de M. Fox, le major Humbertson comme celui de

M. Adam. Tout le public de se récrier aussitôt contre un exemple qui soumettroit à l'avenir l'homme des talents les plus éminents et les plus utiles à exposer ses jours contre le premier être nul ou malveillant auquel il plairoit de lui demander raison de ses expressions ou de sa conduite dans le sénat. M. Pitt, premier ministre, a cependant depuis comme consacré cet usage, en se battant avec M. Tierney, pour quelques termes offensants qui lui étoient échappés contre ce dernier pendant la chaleur des débats.

M. Fox, d'après le rapport signé des deux témoins, se comporta dans cette entrevue périlleuse avec beaucoup de courage et de sang-froid, et ne consentit à faire d'honorables excuses à M. Adam qu'après avoir deux fois essuyé son feu. Il dit alors, en ouvrant sa veste, qu'il se croyoit blessé. Il l'étoit en effet, mais de manière à ne point donner d'alarmes pour sa vie.

La passion du public pour M. Fox sembla ne plus connoître de bornes après cet évènement. Toutes les personnes de quelque distinction furent en foule se faire écrire chez lui pour lui exprimer leur joie de son rétablissement.

Il profita habilement d'une grande question qui survint presque aussitôt pour cultiver cette popularité toujours croissante. On sait que l'Irlande, dénuée de troupes et abandonnée à elle-même, avoit levé et enrégimenté pour sa défense plus de

cinquante mille volontaires, et que, guidée par MM. Grattan et Flloyd, elle s'étoit servie de l'attitude imposante qu'elle avoit prise pour ôter à la Grande-Bretagne la suprématie législative que son parlement s'arrogeoit sur le sien. M. Fox approuva hautement tous ces actes : « Car il « n'est pas plus légitime, dit-il, de se défendre « contre les ennemis du dehors, Français, Espa« gnols ou autres, que contre ces ennemis non « moins redoutables que nous avons au milieu de « nous, les ministres ! »

Le fardeau des impôts s'étant aggravé à cette époque dans une proportion presque insupportable pour le peuple, la ville d'Yorck adressa une pétition au roi pour le changement de ses ministres, et une autre pétition au parlement pour la diminution des charges publiques. Tout le royaume suivit cet exemple, et la cité de Westminster ayant réuni ses francs-tenanciers à cet effet, M. Fox fut nommé pour présider l'assemblée. On y arrêta le plan d'une réforme parlementaire, fondée sur une représentation plus égale, c'est-à-dire sur une répartition du nombre des représentants en raison du nombre des représentés.

Un nouveau parlement ayant été convoqué vers le même temps, M. Fox se présenta à l'élection générale de la cité de Westminster, et en dépit du crédit des Newcastle il fut nommé avec sir George Rodney. C'est depuis cette année, 1780, qu'on le

nomma l'*Homme du peuple*. Il méritoit ce titre, en effet, par la façon adroite dont il sut manier toute cette multitude et enlever ses suffrages.

La rage de parti se déploya tellement dans cette occasion, qu'on crut un instant qu'il y avoit eu une affaire d'honneur entre lord Lincoln et M. Fox, dans laquelle ce dernier auroit été tué. Le *mob* ou groupe de la populace investit la maison de son favori pour savoir la réalité de la nouvelle. Quelqu'un survenant par hasard, et apprenant la cause de la rumeur, se tourna vers la foule, et lui dit d'être parfaitement tranquille, « car, ajouta-t-il, s'il en étoit autrement « vous auriez déjà entendu tirer les canons de la « tour et du parc. »

On sait que c'est à Londres le signal des nouvelles heureuses que reçoit le gouvernement.

Le peuple goûta fort cette plaisanterie et se dissipa aussitôt.

Le *poll* ou recensement des voix étant fini, on s'attendoit à de nouvelles chicanes sur l'examen des qualités de chaque électeur, mais lord Lincoln déclara que « persuadé de la légalité de l'élection « de ses deux concurrents, sir George Bridge- « Rodney et l'honorable Charles-James Fox, il se « désistoit de toute opposition ultérieure. »

Au mois de février suivant, M. Burke renouvela sa motion, qui avoit pour objet la réduction des dépenses et l'adoption d'un plan d'économie admi-

nistrative. Le jeune William Pitt, élu par l'université de Cambridge, parla pour la première fois dans cette occasion, et dans le même sens que M. Burke et que ce Fox dont il devoit être un jour le rival. Quoiqu'il n'eût encore que vingt-deux ans, on admira la facilité de son élocution, le nombre de ses périodes et la force de sa dialectique. On remarqua même que, tout en se rangeant à l'avis de l'opposition, il motiva d'une manière particulière ses raisons pour en agir ainsi, et laissa croire qu'il ne cédoit qu'à sa propre conviction et non à aucun esprit de parti.

Avant la fin de la même session de 1781, M. Fox fit une motion pour que la chambre se résolût en comité, afin de prendre en considération la nature et la conduite de la guerre d'Amérique. Il n'avoit jamais parlé avec plus d'éloquence; et quoiqu'il fût secondé par Burke, Sheridan, Dunning, et que le jeune William Pitt fût encore cette fois de son opinion, la motion fut rejetée.

La prise d'Yorck-Town et du corps de troupes commandé par lord Cornwallis vint bientôt donner une force nouvelle aux attaques de l'opposition.

A l'ouverture de la session, on devoit voter une enquête dans la conduite de lord Sandwich, alors à la tête du bureau de l'amirauté. M. Fox, qui étoit chargé de la direction de cette affaire, tomba malade, et fut remplacé par M. Burke. « Le banc

de la trésorerie ne put retenir sa risée lorsqu'on entendit celui-ci, après avoir déploré la cause de l'absence de son ami, terminer un discours très pathétique en disant que, dans le cas de sa mort, ce ne seroit pas faire un mauvais usage de sa peau que de l'employer à un tambour, comme celle de Gengis-Khan, pour sonner l'alarme et tirer le peuple d'Angleterre de sa dangereuse apathie.

L'indisposition de M. Fox ne fut pas longue. Il étoit déjà sur pied le 7 février 1782, avec tous les matériaux de l'*impeachment*, ou accusation du ministre à la barre de la chambre. Lord Sandwich ne dut sa sécurité, dans cette occasion, qu'à une très foible majorité, ce qui fut un sûr présage de la chute prochaine de l'administration dont il faisoit partie. Une autre motion tendante à déclarer que « la nation ne pouvoit plus avoir de confiance « dans le ministère » fut également rejetée ; mais la minorité gagnant chaque jour des forces, et cette motion s'étant renouvelée sous une autre forme, lord North annonça qu'il n'étoit plus rien dans les affaires. Une autre administration se forma aussitôt sous les auspices de lord Buckingham, qui s'adjoignit M. Fox comme secrétaire d'état au département de l'intérieur. MM. Burke et Sheridan eurent aussi des emplois, mais dans une ligne inférieure; car la clientelle d'hérédité est nécessaire, en Angleterre, pour monter aux premiers

postes de l'État, et les talents isolés n'y parviennent presque jamais.

Cependant M. Fox renonçoit aux liaisons paternelles, qui se trouvoient toutes du parti des Torys. Il étoit devenu, au contraire, le chef des Whigs, et avoit été porté par eux au timon de l'État. Les maisons les plus influentes s'étoient réunies en sa faveur pour cet effet. Les Devonshire, Portland, Newcastle, Chatham et Grenville, soutenus d'un parti qui se qualifioit du nom des amis du roi, composoient les forces de cette administration. Elle ne futque de courte durée, par la mort de son chef apparent, le marquis de Rockingham, arrivée le 1er juillet, trois mois seulement après son organisation définitive. Le roi, pendant tout cet espace de temps, s'étoit regardé comme en chartre privée, n'osant avoir une opinion à lui. L'évènement qui le délivra de cette humiliante servitude fut regardé par lui comme un coup de bonheur, et il en profita pour éloigner de sa personne des hommes qui ne l'avoient approchée que pour se rendre désagréables.

Lord Shelburne, depuis marquis de Lansdown, fut nommé premier lord de la trésorerie, et William Pitt, qui n'avoit pas voulu être aggrégé en sous-ordre à l'administration précédente, devint chancelier de l'échiquier sous celle-ci. Lord Temple succéda à M. Fox, comme un des secrétaires du département de l'intérieur.

L'administration de M. Fox ou de lord Rockingham n'avoit eu d'autre effet que de faire passer la motion pour une réforme dans la maison du roi, et celle de bannir de la chambre des communes tout fournisseur du gouvernement. Les préposés de la douane et de l'accise furent aussi exclus, par acte du parlement, des assemblées électorales, et dépouillés du droit de vote. Les résolutions de la chambre relatives à l'élection de Wilkes furent effacées de ses registres. Enfin on poursuivoit un cours de mesures tout-à-fait populaires, quand la dissolution de cette administration vint changer la face des choses.

Il faut dire toutefois que des ouvertures de paix faites inconsidérément à la Hollande, et dédaignées par les États-Généraux des Provinces-Unies, ainsi que le rappel de l'amiral Rodney, peu de jours avant que l'on apprît sa victoire du 12 avril, jetèrent quelque défaveur sur les talents administratifs de M. Fox.

Le parti fut étourdi de sa chute, et dans son dépit il appela le nouveau ministère l'administration du *boy*, ou de l'adolescent; mais cet adolescent ne devoit pas tarder à les convaincre que, si pour son premier essai il manquoit de la stabilité nécessaire, il sauroit dans un second s'affermir contre toutes les attaques, et demeurer inébranlable au milieu d'elles.

Redevenu simple particulier, M. Fox se livra à

son goût pour les plaisirs. Mistriss Robinson, à laquelle le public avoit donné l'épithète de *perdita,* reçut son hommage. Il passoit sa vie auprès d'elle, dans sa maison de Berkley-Square, dont la vue donnoit sur les jardins de lord Shelburne. « Ne savez-vous pas, disoit-il à ses amis, qu'il faut que j'aie l'œil sur tous les mouvements de lord Shelburne? » Le mot est meilleur en anglais, en ce que *motion* présente un double sens, qu'il est pourtant facile de saisir. George Selwin, si connu pour la finesse et l'amertume de ses plaisanteries, dit au club d'Arthur, au sujet de la liaison de M. Fox et de mistriss Robinson, que rien ne pouvoit être mieux assorti qu'un couple formé de *l'homme du peuple* et de la femme du peuple.

Mistriss Robinson ayant quitté l'Angleterre, où ses dissipations l'exposoient à la poursuite de ses créanciers, M. Fox adressa ses vœux à mistriss Armstead. On dit, à la louange de cette dernière, que, malgré la liberté de ses mœurs et la magnificence dispendieuse avec laquelle elle vivoit, elle n'entraîna jamais aucun de ses amants dans l'infortune, selon la mode des dames de ce genre, qui étoit alors en Angleterre de ruiner de fond en comble tous ceux qui avoient le malheur de s'attacher à elles: c'étoit même entre elles le sceau de la célébrité. Mais mistriss Armstead se piquoit de se distinguer tout autrement. Elle avoit vécu assez long-temps avec lord H. G. Cavendish, frère du duc de Devonshire.

Un mariage avantageux s'étant présenté pour ce seigneur, mistriss Armstead ne consentit à accepter de lui, à leur séparation, qu'une rente très modeste.

Cependant le parti de M. Fox, après la défection des Pitt et Grenville, se réduisoit à un fort petit nombre. Son ambition en fut alarmée. Il ne lui restoit qu'un seul moyen de recruter ses forces; il devoit lui répugner peut-être, mais l'envie de rentrer en place le fit passer par-dessus tous les scrupules. On le vit donc entrer en négociation et signer un accord avec lord North, pour attaquer le ministère avec leurs brigades réunies. La réputation de droiture de M. Fox souffrit un échec de cette circonstance; mais il remplit son objet à la faveur de la coalition : il obtint la majorité dans la chambre des communes. Pendant six semaines, l'administration, qui ne pouvoit plus faire passer aucune de ses mesures, se débattit courageusement contre le torrent. On a remarqué qu'il falloit une ame aussi neuve et des mains aussi pures que celles du jeune Pitt, pour ne pas payer peut-être de sa tête un trait d'audace absolument inouï, tel que de lutter contre une majorité. L'espérance de la recouvrer avoit pu lui inspirer cette conduite; il fallut cependant songer à la retraite; et il l'exécuta avec honneur, content de résigner le pouvoir entre les mains de son rival, lorsqu'il lui enlevoit toute sa popularité.

George III se vit réduit à recevoir de nouveau dans ses conseils M. Fox et le lord North, en qualité de secrétaires d'état. Lord John Cavendish fut nommé chancelier de l'échiquier, et le duc de Portland premier lord de la trésorerie.

Pour donner un gage à ses amis de l'assiduité avec laquelle il se proposoit de remplir les devoirs de sa place, M. Fox, en rentrant au ministère, renonça à toutes ses habitudes de dissipation, vendit ses chevaux de course, et fit rayer son nom de la liste des abonnés aux principaux clubs ou maisons de jeu. Cependant la force du naturel ou de l'habitude ne tarda pas à l'emporter; et dès le mois d'octobre 1783, moins de six mois après avoir pompeusement annoncé ce plan de réforme, on le vit reparoître à New-Market comme par le passé. Une circonstance originale y signala même son retour. Un messager d'état ayant eu une dépêche à lui présenter, et le voyant environné de parieurs et de palefreniers, ne s'adressa à lui qu'avec beaucoup de mystère, comme s'il eût craint de se trouver compromis en se faisant connoître dans un lieu où un ministre principal se montroit à découvert.

C'est pendant l'administration de la *coalition* que les divers traités de paix avec les Etats-Unis de l'Amérique, la France, l'Espagne et la Hollande furent signés définitivement. Les préliminaires avoient été l'œuvre de lord Shelburne; et on remarqua que, quoique les ministres lord North et

M. Fox les eussent hautement désapprouvés, les articles qui suivirent leur furent parfaitement conformes. Cette incohérence de faits et de paroles nuisit beaucoup à M. Fox dans l'opinion publique; lui et son parti s'en aperçurent aux élections du nouveau parlement.

Avant de proroger le parlement, les ministres s'étoient hâtés de faire entrer l'héritier de la couronne en jouissance des revenus de son duché de Lancastre. C'est de cette époque que date l'étroite liaison du prince de Galles avec M. Fox. On convient qu'il n'y a jamais eu peut-être de meilleur convive que ce prince, et ceux qui ont eu le bonheur d'être admis aux repas où il préside et où il ne se dépouille de sa dignité que pour s'y parer de toutes ses graces, affirment qu'il est impossible d'imaginer rien de plus agréable. Fox, Burke, Sheridan ne contribuoient pas peu sans doute au charme de ces réunions.

Le prince de Galles, beau, jeune, ardent, pouvoit se livrer sans aucune impulsion étrangère à tous les excès de la dissipation et du libertinage. Le peuple anglais, séduit par ses qualités brillantes, aimoit à comparer ce que l'on racontoit de ses dérèglements à ceux de la jeunesse de Henri V; mais quelques esprits moroses et ennemis de la gloire de M. Fox l'accusèrent de s'être emparé de la personne du roi futur et premier sujet actuel de l'em-

pire, pour mettre la dépravation des mœurs à la mode.

C'est le onze de novembre 1785 que M. Fox ouvrit la session du parlement par un fameux *Indra bill.* Le discours qu'il prononça dans cette occasion passe pour son plus beau morceau oratoire et pour un chef-d'œuvre d'éloquence et de saine logique. Le bill ne tendoit à rien moins qu'à donner au ministre le patronage des Indes et à l'investir d'une autorité sans bornes dans ces riches contrées, c'étoit là son véritable objet. Le prétexte dont on le coloroit étoit de punir la compagnie, en la privant de sa chartre, d'une foule de malversations dont elle étoit accusée, et de prévenir de sa part une banqueroute scandaleuse et inévitable.

Le bill fut puissamment appuyé dans les communes par Burke, Sheridan et les autres amis de Fox. Burke, en vantant ses *provisions*, c'est ainsi que les Anglais appellent les détails d'un projet de loi, trouva le moyen de rendre un éclatant hommage à son auteur. « Si à tant de grandes qualités et de vertus qu'il possède se mêle l'alliage de quelques défauts ; ces défauts, dit-il, sont du moins exempts de bassesse et de déshonneur. Ce sont les mêmes que l'on pourroit retrouver dans un Henri IV, roi de France, ce prince qui fut un ornement au trône, qui fut le plus honnête des hommes, et en même temps le plus populaire des souverains. »

M. Pitt et M. Dundas s'élevèrent fortement contre le bill. Ils démontrèrent qu'avec tous les trésors de l'Inde et toutes les nominations aux emplois de ce pays un ministre devenoit inamovible de fait, et, sous un autre nom, un dictateur perpétuel. Ils justifièrent la compagnie en épurant ses comptes, et en prouvant que ses embarras ne venoient point d'elle-même. « Que signifieroit à l'avenir, disoit M. Pitt, la garantie publique, si les privilèges d'une chartre mis sous sa sauvegarde étoient jamais dans le cas d'être enfreints? » Le bureau des directeurs et la foule des actionnaires du fonds de la compagnie présentèrent des adresses au parlement, invoquant sa justice, sa miséricorde, contre une mesure qui violoit leurs droits et alloit les priver de leurs propriétés. Plaintes, clameurs, raisons, rien ne fut écouté, et le bill passa à la chambre des communes.

A cette nouvelle, la consternation s'empara de l'esprit du roi. Il ne lui restoit qu'une ressource, c'étoit que le bill fût rejeté par les lords. Dans cette extrémité, dit-on, lord Buckingham reçut une commission secrète de sa majesté pour se rendre chez tous les pairs du royaume attachés par principe à l'intégrité du pouvoir monarchique, ou engagés par affection personnelle à seconder les vues du monarque. M. Burke s'est récrié depuis contre cette démarche, et l'a appelée perverse et inconstitutionnelle. Quoi qu'il en soit, elle réussit pleine-

ment, et le bill n'eut point l'assentiment de la chambre haute.

La cour sortoit d'un embarras pour rentrer dans un autre. En déplaçant les ministres, elle savoit qu'ils étoient en possession de la majorité dans la chambre des communes. M. Pitt et ses amis rappelés dans les conseils du souverain virent le danger et le bravèrent. Si le parlement étoit contre eux, la nation étoit pour eux; le parlement fut cassé, et on en appela au peuple pour en reformer un nouveau.

M. Fox, aux élections de la cité de Westminster, eut pour compétiteurs le lord Hood et sir Cecil Wray. Elles durèrent quarante-cinq jours, et M. Fox ne l'emporta que de deux-cent trente cinq voix sur sir Cecil Wray, tandis que lord Hood avoit obtenu sur lui une majorité de quatre-cent soixante-une, comme le prouve l'état des registres à leur clôture.

Rigth honorable lord Hood, 6694;
Rigth honorable Ch. James Fox, 6233;
Sir Cecil Wray, 5998.

On prétend que, sans les sollicitations des femmes, M. Fox perdoit l'élection. Des dames du plus haut rang, et également distinguées par leurs talents et leur beauté, parcoururent la ville pour lui obtenir des voix.

Un boucher eut la hardiesse de demander pour

prix de la sienne un baiser à la duchesse de Devonshire, et l'obtint. Cela fournit le sujet d'une caricature indécente. On fit aussi des jeux de mots sur le nom de M. Fox, qui signifie renard en anglais. Jamais plus de renards n'avoient été forcés, disoit-on, que cette année. Par allusion à une fable bien connue, on disoit encore que le renard ne se tireroit pas de ce puits là. *Pit* signifie puits, ou creux quelconque.

L'animosité fut si grande contre M. Fox, qu'on lui contesta la légalité des votes en sa faveur, ne pouvant contester leur nombre. M. Hargrave et M. Arthur Murphy furent successivement employés à cette vérification inutile. Il en résulta beaucoup de dépense pour la noblesse attachée au parti de M. Fox, et voilà tout l'avantage négatif que ses adversaires en recueillirent.

Pendant la fureur de ces discussions, Londres offroit le curieux spectacle d'une ville divisée en deux factions déclarées. On portoit d'une part les couleurs de Fox bleue et jaune ; de l'autre, l'uniforme de Windsor, habit bleu avec collet rouge. Un sujet osoit ainsi balancer son souverain, et telle est l'heureuse influence des coutumes anglaises, que très peu de scènes sanglantes se passèrent en conséquence de cet acharnement politique d'une moitié de la nation contre l'autre !

M. Fox, qui dans le nouveau parlement avoit

perdu la majorité, trouva bientôt un dédommagement dans la faveur populaire, qui lui assura de nouveau son opposition aux taxes accumulées, que les arriérés de la guerre d'Amérique forçoient M. Pitt de demander à regret. Il eut une preuve flatteuse de ce retour de la prédilection de la multitude à son passage à Manchester, où tous les chefs de manufacture, suivis de leurs ateliers, vinrent à sa rencontre, et où sa voiture, dont on avoit dételé les chevaux, fut traînée en triomphe. La ville d'Hereford, dont le territoire est renommé pour produire le meilleur cidre d'Angleterre, lui envoya aussi par un de ses représentants le droit de cité dans une boîte de bois de pommier.

Un nouvel India bill, d'une tendance opposée à celui de M. Fox, fut présenté à la discussion des communes pendant la session de 1786, et, malgré tous les efforts de l'opinion, il passa, sans presque aucune altération, d'une chambre à l'autre, et de cette dernière à la sanction royale pour recevoir force de loi. A la même époque, un traité de commerce fut négocié avec la France, d'après le principe d'Adam Smith, dans son livre *de la richesse des nations*, où il démontre l'avantage supérieur que deux pays voisins et industrieux doivent trouver à échanger les produits de leur sol et de leur main-d'œuvre sur les profits hasardeux et toujours tardifs des spéculations lointaines.

L'opposition ne manqua pas de se déchaîner

également contre une mesure qui, dans le cours ordinaire des choses, assuroit pour long-temps la paix de la majeure partie de l'Europe. Ses entraves furent inefficaces. Elle imagina alors de décréditer le ministre auprès de la compagnie des Indes, en intentant un acte d'accusation contre Warren Hastings, ex-gouverneur-général de l'Inde et l'idole de la compagnie. Burke eut la suprême direction du procès, où Sheridan et Fox prirent aussi une part très active. La réputation de Sheridan, comme orateur, reçut un lustre nouveau dans cette circonstance, et les charges portées contre Hastings parurent si plausibles, que M. Pitt n'osa le prendre ouvertement sous sa protection. Ce fameux procès s'est poursuivi jusqu'en 1795, où l'accusé a été acquitté, à la barre de la chambre des lords, de la pluralité des délits allégués contre lui.

La session de 1787 n'offre rien de particulièrement remarquable. En 1788, M. Fox fit un voyage en Suisse, où il visita son compatriote Edward Gibson, le célèbre historien de la décadence romaine. On dit que Lavater, le physionomiste, ayant vu notre orateur, ou ayant obtenu une *silhouette* exacte de ses traits, s'écria que l'homme qui possédoit cette tête devoit avoir l'entendement le plus profond et les passions les plus exaltées. Cette anecdote auroit besoin d'authenticité.

Un incident extraordinaire rappela précipitamment M. Fox du continent. Il avoit quitté les

Alpes, et dirigeoit sa course vers cette Rome qui devoit être pour lui la source de tant de souvenirs classiques, lorsqu'il fut atteint par un courrier qui lui avoit été expédié par ses amis pour l'informer du dérangement d'esprit du roi et pour presser son retour en conséquence. L'ambition sembla lui donner des ailes. Il étoit par-delà Bologne, et en neuf jours il eut franchi l'espace de quatre-cent-quatre-vingt lieues qui sépare cette ville de celle de Londres, où il arriva le 24 novembre, sans s'être couché une seulefois pendant cette longue traite.

Le neveu de M. Fox, lord Holland, étoit également très malade, et dans le cas de sa mort, c'étoit Charles James qui héritoit de ses biens et de son titre. Les avocats de M. Fox rejetèrent son extrême empressement sur sa tendresse *népotique;* mais le monde sut ce qu'il devoit en penser.

A son arrivée, M. Fox éprouva une violente irritation d'entrailles qui dégénéra en dyssenterie. On craignit pour lui des obstructions au foie; mais cette complication de maux ne fut pas suffisante pour empêcher son assiduité au parlement. Le 20 de novembre, les deux chambres avoient appris officiellement l'état critique de la santé du roi, et son incompétence pour vaquer plus long-temps aux soins du gouvernement. M. Fox, ayant trouvé le parlement ajourné à quinze jours, mit ce délai à profit pour arrêter avec S. A. R. le prince de

Galles le plan qui devoit le mettre en possession de l'autorité souveraine. Places, pensions, titres héréditaires, tous les attributs de la puissance royale enfin, devoient, selon ce plan, appartenir au prince régent.

Le parlement se réunit au terme de l'ajournement. Six jours après, M. Pitt ouvrit la séance en proposant d'élire un comité de la chambre des communes, pour faire dans l'histoire d'Angleterre toutes les recherches applicables au cas présent. Il faut convenir que c'étoit prendre une précaution illusoire; mais il s'agissoit seulement pour les ministres de gagner du temps pour laisser aux médecins de S. M. le temps d'opérer sa guérison. Les partisans de M. Fox arguoient de la suspension des facultés intellectuelles du roi, comme d'une circonstance équivalente à sa mort naturelle; et puisque l'héritier présomptif étoit majeur et dans la plénitude de son développement moral, toute mesure tendante à infirmer ses droits étoit une usurpation manifeste.

Les ministres, se retranchant en apparence derrière la ligne de la constitution, maintenoient d'une manière tout-à-fait captieuse et sophistique que la puissance publique résidoit en Angleterre dans les trois branches de la législature, le roi, les barons et les communes. Ils affectoient ainsi de confondre l'exercice de la souveraineté avec sa définition.

M. Pitt s'emporta même jusqu'à affirmer que celui qui osoit soutenir qu'une portion du pouvoir pouvoit se constituer indépendante des deux autres, et sans leur avis préalable, se rendoit coupable de haute trahison. Le prince de Galles, malgré le vœu de sa naissance qui l'appeloit au pouvoir exécutif, n'avoit selon lui, pas plus de droit de s'en emparer, sans l'autorisation du parlement, qu'aucun autre habitant quelconque de la Grande-Bretagne. Il seroit superflu de faire sentir combien cette doctrine étoit outrée et dangereuse ; mais les deux partis étoient en présence, et il n'étoit plus question que de s'assurer respectivement la victoire.

Cependant la maladie du roi duroit, et l'opposition se croyoit si certaine de remplacer bientôt le ministère, qu'elle disposoit déjà en idée des places, et usoit de même de la prérogative de la couronne en insinuant que tel comte devoit être promu à la dignité de marquis, tel lord, par courtoisie, à la qualité de pair du royaume. C'est M. Burke qui, dans ses digressions, fut assez indiscret pour désigner de cette manière le comte de Fitz William et le lord G. H. Cavendish. Son parti crut devoir l'avertir du mauvais effet de sa précipitation; mais il l'abandonna à lui-même dans une déclaration d'une nature bien autrement importante. « Dès que la nature de la maladie du roi est avérée, disoit-il, il est possible que les accès en soient inter-

mittents et lui laissent des intervalles lucides. Cependant comment concilier un état de vacillations semblables avec l'exercice de la souveraineté qui a besoin d'une marche continue? »C'étoit assez clairement annoncer le projet de déposséder le roi de son trône en faveur du prince de Galles, et celui d'investir S. A. R., du vivant même de son père, de droits qu'elle ne devoit tenir que de sa succession.

M. Pitt, qui conservoit toujours la majorité, se rendit à la chambre des communes le 26 décembre 1788, avec trois arrêtés, dont l'objet étoit de décider de quelle manière on suppléeroit à l'impossibilité de se procurer la sanction royale pendant le temps de la maladie de S. M. Les débats à cette occasion furent les plus violents qu'il y eût encore eu sur le sujet de la régence. La question étoit toujours de savoir si elle seroit illimitée, comme le vouloient les amis du prince, ou si elle seroit assujettie à des restrictions, comme les ministres le proposoient. Elle restoit encore indécise, lorsque la nouvelle du rétablissement du roi vint la trancher par le fond, et remplit tout le public d'allégresse.

L'Angleterre ne pouvoit voir sans inquiétude qu'elle touchoit au moment où le pouvoir exécutif, entravé dans son action, ne s'exerceroit plus que d'une manière incomplète et sans efficacité. C'étoit dans le cas où le système de Pitt prévau-

droit. Dans le cas où celui de Fox eût triomphé, elle trembloit de voir la fortune publique à la disposition d'un ministre dissipateur, sous un prince avec des habitudes analogues.

M. Fox, auquel ce contre-temps ne laissoit plus d'occupation sérieuse à Londres, et dont la maladie n'avoit cessé de faire des progrès par la fatigue excessive à laquelle il ne cessoit de se livrer prit la route de Bath, d'après l'avis de ses médecins. Les eaux le guérirent, et dès la fin de février il revint, et put se livrer aux plaisirs, au défaut des affaires.

Depuis plusieurs années, ses paris aux courses avoient été constamment heureux. S'étant associé avec le jeune duc de Bedford, ils avoient eu, à ce que l'on prétend, des sommes énormes à se partager. Deux de ses chevaux avoient acquis tant de renommée, qu'il ne consentit à s'en défaire que pour quatre mille quatre cents guinées.

Revenu peu à peu de l'étourdissement que lui avoit causé la guérison inopinée du roi, par les soins du docteur Willis, après que Warren et le chevalier Baker avoient déclaré le mal incurable, il reparut au parlement pour y contrecarrer toutes les mesures du ministre. Quelquefois il parvenoit à les faire abandonner à celui-ci, quelquefois à faire adopter ses amendements; et M. Pitt travailloit en conséquence, et s'honoroit de ses prétendus sacrifices et de la maturité que la discussion

apportoit dans ses premiers aperçus. S'agissoit-il de la querelle avec l'Espagne, occasionnée par la détention d'un misérable navire, pris à son retour des glaces du *Nootka-Sound*, tandis que lord Howe croisoit déjà, avec trente-six vaisseaux, à l'entrée de la Méditerranée, et obtenoit la satisfaction réclamée, M. Fox ne cessoit de déclamer contre les inconvénients d'une rupture. S'il falloit se coaliser avec la Prusse pour protéger la Suède contre la Russie, et forcer cette dernière puissance à renoncer à ses vues sur la Turquie, M. Fox se récrioit contre l'impolitique d'une guerre qui interrompoit les liaisons de commerce avantageuses à la Grande-Bretagne, et qui, *au lieu de galions et de riches cargaisons de sucre et de café, n'offroit pour perspective à ses marins que des coups à gagner.*

Un armement considérable contre l'Espagne, un second non moins formidable contre la Russie, amenèrent un surcroît de dépense que les ministres eurent bien de la peine à justifier; mais l'Angleterre gagnoit en considération au-dehors ce qu'elle perdoit en sacrifices pécuniaires. La czarine avoit été un moment embarrassée des dangers que sa puissance navale alloit avoir à courir; elle fut rassurée par un exprès de M. Fox, auquel elle témoigna sa reconnoissance de plusieurs manières; entre autres, en le priant de permettre que le statuaire Nollekeens prît son buste en marbre blanc,

pour le placer, disoit-elle, à sa maison de plaisance de *Czarko-Zélo*, entre ceux de Démosthène et de Cicéron. Dans un pamphlet de M. Burke, postérieur de long-temps à cette circonstance, il est avancé que M. Fox eût pu être traduit pour haute trahison, pour avoir fourni à une puissance étrangère une communication qui pouvoit être préjudiciable, comme elle étoit déjà contraire au gouvernement de son pays. M. Burke pensoit sans doute différemment alors, puisqu'il secondoit encore toutes les mesures de M. Fox.

Une nouvelle élection générale ayant eu lieu en 1790, M. Fox et lord Hood y furent choisis pour représentants de la cité de Westminster. Le révérend Home Tooke, homme de talent, mais avec la renommée d'un brouillon, fut leur compétiteur, et n'obtint qu'une minorité de voix, qui prouve que son intention étoit uniquement de faire parler de lui. Il contesta l'exacte confection des listes à la clôture des registres; et la chambre des communes ayant ordonné un scrutin pour les vérifier, sa requête fut appelée *impropre et frivole* par le comité nommé à cet effet.

Les progrès de la révolution française vinrent naturellement se placer dans les débats parlementaires qui eurent lieu pendant la première session du nouveau parlement. M. Pitt évita sagement d'émettre aucune opinion sur ce sujet. Mais M. Fox en prit occasion d'exalter la cause de la liberté, en

se livrant à toutes les abstractions auxquelles une pareille théorie ne prête que trop. Il étoit question de voter pour l'établissement militaire de l'armée. M. Burke, qui se leva après lui pour parler, selon toute apparence, sur le même sujet, ne s'occupa que de la révolution française. M. Fox en avoit loué la marche et approuvé le caractère. « Dans la crainte, dit M. Burke, qu'une autorité aussi grande que celle de M. Fox ne fît une impression trop forte sur les esprits des Anglais et ne les portât à imiter les actes de leurs voisins, il interprèteroit ses expressions, et leur ayant donné un autre sens, il concluoit qu'un homme d'une capacité aussi grande, tout en se réjouissant de la chute d'un antique despotisme, n'avoit pu entendre que cette constitution française, produite soudain comme une nouvelle Minerve par un éternuement de Jupiter, pût être comparable à la constitution britannique, cette fabrique lente de la sagesse et du temps. »

M. Fox revint à la charge, et démentit ce que son ami avoit dit en son nom. Pour ne point laisser d'équivoque sur ses sentiments, il soutint que la révolution de France étoit le plus grand pas qui eût jamais été fait pour l'affranchissement total du genre humain. Il fut prolixe enfin dans les éloges qu'il en fit, et déplora la différence d'opinion où il voyoit, à cet égard, l'homme qu'il respectoit le plus, un homme dans la conversation duquel

avouoit en avoir plus appris sur ses semblables et sur leurs sociétés que dans tous les livres qu'il avoit jamais lus, dans toutes les études auxquelles il s'étoit livré.

On connoît le livre de Burke qui parut à cette époque. Jusque-là, le peuple anglais, toujours porté pour la démocratie, avoit applaudi aux efforts des Français pour obtenir une représentation nationale, seul mode politique de liberté propre aux dimensions d'un grand État. La censure amère des nouvelles institutions des philosophes du 18e siècle, qui les avoient imaginées, le tableau prophétique de leurs résultats, les mots même de l'auteur qui les appeloit un foyer inextinguible d'anarchie et de désordres; tout cela donna un autre cours à l'opinion, et les trois couleurs françaises portées aux chapeaux de toutes les dames, aux cordons de montre de tous les petits-maîtres, disparurent tout à coup.

L'opposition fut outrée, et le nom d'Edmund Burke rayé de la liste des membres du Whig-Club. L'écrivain s'en vengea par une plaisanterie. « Lorsque Diogène, dit-il, eut appris que ses concitoyens le bannissoient de Synope, sa réponse fut : Et moi, je les relègue à Synope. »

A la discussion du *Quebec bill*, ou acte pour le gouvernement futur de la province du Canada, la question de la révolution française se représenta tout naturellement. Les habitants du Canada sont

des Français : « Gardons-nous, dit Burke, de les faire participer aux bienfaits de leurs anciens compatriotes; la vieille constitution britannique, avec toutes ses imperfections prétendues, est une meilleure garantie de leur bonheur. » M. Fox s'emporta à ces allusions ironiques dirigées contre lui. M. Burke répliqua; et la brèche déjà faite à leur amitié ne fit que s'agrandir. M. Burke annonca hautement que toute liaison entre eux étoit désormais terminée. A cette déclaration, des larmes coulèrent des yeux de Fox; et le silence solennel de la chambre ajoutoit encore à l'effet de cette scène pathétique.

Si l'on veut un exemple de l'entêtement et à la fois de l'excellent cœur de M. Fox, on le trouvera dans son opiniâtreté à défendre la révolution française, et dans la constance de ses professions d'estime et d'attachement pour la personne de M. Burke. Long-temps après leur rupture, il ne prononçoit encore son nom qu'avec respect; et ayant vainement fait des démarches pour le voir à ses derniers moments, il honora sa mort de larmes sincères.

Mû sans doute par cet esprit de philantropie universelle qu'il professoit en toute occasion, M. Fox seconda la motion de M. Wilberforce pour l'abolition de la traite des noirs, et pour l'établissement de la colonie de Sierra-Leone, destinée à civiliser l'intérieur de l'Afrique. M. Pitt

fut également pour l'abolition immédiate de ce qu'il appeloit cet infâme trafic. L'esprit d'imitation des Anglais fit en France plus qu'ils n'auroient osé l'espérer, si on pouvoit leur supposer le dessein d'avoir jeté un leurre à l'assemblée nationale de Paris, pour lui faire adopter une mesure tendante à ruiner Saint-Domingue, l'objet de leur envie.

La première motion de M. Wilberforce eut lieu en 1791, et à chaque session qui s'est succédée depuis, elle a été invariablement renouvelée, et appuyée par les talents combinés de M. Pitt et de M. Fox. Tant de persévérance a amené enfin l'abolition, dont la mesure prohibitive a dû avoir son exécution au commencement de l'an 1808.

L'effet produit par l'écrit de M. Burke sur la révolution française avoit été prodigieux, mais principalement sur les hautes classes de la nation anglaise, seules capables de goûter la sagesse de ses raisonnements et d'admirer les fleurs de sa rhétorique. Un autre écrit, destiné à la multitude, affectant son langage, parlant directement à ses passions, la brochure *des droits de l'homme*, par Thomas Payne, fut répandue avec profusion, et vint enflammer les têtes de la classe indigente ou laborieuse. Une fermentation considérable manifesta ces dangereux effets; et M. Fox, toujours prêt à profiter de l'avantage des circonstances, proposa une réforme parlementaire. L'édifice du gouvernement britannique étoit sur le point de

s'écrouler, sans la hardiesse vigilante des ministres, qui firent condamner l'écrit de Thomas Payne comme incendiaire et subversif de la constitution, et la personne de l'auteur comme coupable de haute trahison. Ils furent soutenus, dans cette occasion, de toute la haute aristocratie du parti des Whigs, qui avoit été entraînée vers eux par l'influence de Burke. La proposition d'une réforme parlementaire ne pouvoit être traitée avec la même rigueur, vu qu'elle étoit constitutionnelle; on l'appela une discussion insidieuse, intempestive, et elle fut rejetée par une immense majorité.

On sait sous quels auspices sinistres pour l'Europe s'ouvrit l'année 1793. Le 21 janvier, à deux jours de l'anniversaire du meurtre juridique d'un roi d'Angleterre, survint celui d'un roi de France. Il y a cent quarante-quatre ans d'intervalle entre ces deux mémorables évènements, les seuls de ce genre terrible dans toute l'histoire des nations chrétiennes.

Pendant qu'on instruisoit, à Paris, le procès de Louis XVI, M. Fox opina, à Londres, pour que le gouvernement britannique, alors très respecté en France, usât de son entremise en faveur de l'illustre captif. Cette proposition n'ayant point eu de suite, nous ne nous arrêterons pas à discuter les probabilités de succès qu'elle pouvoit offrir. Ce qui paroît certain toutefois, c'est que dans le cas

où, en l'adoptant, on ne fût point parvenu à sauver les jours du monarque détrôné, les évènements du moins n'auroient pas pris, en conséquence, une marche plus précipitée, et amené une décision plus fatale. M. Fox, qui a presque entrepris depuis de justifier le meurtre de Charles I[er], croyoit servir la cause de la liberté en s'employant pour Louis XVI. La douceur d'ame de ce prince et ses vertus privées lui inspiroient pour lui un mélange de vénération et d'intérêt personnel tout-à-fait indépendant de la royauté : il ne vouloit que sauver l'homme, fût-ce même au prix de son trône; il est vrai aussi que, dans ses notions, la chute de ce trône ne lui paroissoit peut-être pas un malheur pour le monde.

Dans l'état d'anarchie et de guerre de la France à cette époque, Fox ne voyoit qu'un peuple soulevé et armé pour le recouvrement et le maintien de ses droits politiques; il trouvoit qu'il seroit beau, dans les Anglais, de respecter les efforts et même les écarts où la passion de la liberté pouvoit entraîner leurs anciens rivaux. « Les erreurs, disoit-il, les crimes même sont inséparables d'une révolution populaire; l'histoire générale du monde le démontre, et les annales particulières de la Grande-Bretagne en fournissent sur-tout la preuve uniforme et constante. »

Ces idées, fondées sur l'expérience des nations, étoient goûtées en Angleterre; cependant la nou-

velle de la mort du roi de France, le récit de ses derniers moments et de sa résignation, vinrent la remplir d'un deuil universel; et ce deuil n'étoit pas seulement sur les habits, mais on le portoit aussi dans les cœurs. Tel est le privilège d'une infortune éclatante! Mais malgré la vive sympathie excitée parmi les Anglais par cette grande catastrophe, il est plus que probable que M. Pitt et ses collègues au ministère n'auroient pu parvenir encore à tourner l'opinion publique en faveur de leur projet d'accéder à la coalition de la Prusse et de l'Autriche contre la France, sans une faute commise alors par le gouvernement conventionnel. Cette faute fut l'ordre donné à Dumourier d'attaquer la Hollande.

Depuis Douvres jusqu'à Inverrary, c'est-à-dire dans toute la longueur de la Grande-Bretagne, un seul cri d'improbation avoit retenti lorsque les princes allemands avoient annoncé leur désir d'intervenir à force armée dans les affaires internes de la France. On avoit appelé leur ligue, dans le langage de Thomas Payne, la ligue des despostes contre les peuples; on avoit exalté la victoire remportée sur les Autrichiens à Jemmapes, et le spectacle d'une noblesse et d'un clergé dépouillés de leurs prérogatives réelles et honorifiques, en excitant d'autres émotions, n'avoit pu entièrement subjuguer celles-là. On accueilloit, on secouroit les émigrés; mais leur malheur ne pouvoit être re-

gardé comme une raison de guerre contre le pays qui les proscrivoit; la fermeture de l'Escaut même, garantie aux États-Généraux des Provinces-Unies par la clause spéciale d'un traité, ne paroissoit pas un point sur lequel on dût insister par la guerre; mais un acte d'agression inouï, la prise de Bréda, vint subitement donner un autre cours aux idées. Le prestige d'une alliance étroite entre les deux peuples les plus puissants de la terre s'évanouit alors comme une vision chimérique, et l'on vit bientôt se renouveler à sa place toutes leurs anciennes animosités nationales avec un surcroît de jalousie et d'aigreur proportionné à l'extension d'influence que la guerre ou le commerce avoit donnée à l'un et à l'autre pays.

« Voilà donc, s'écrièrent les ministres, comment les Français tiennent au principe si pompeusement annoncé par eux de renoncer à toutes conquêtes. Dès la première tentation ils succombent, et un voisin foible et endormi sur la foi des traités est la victime innocente que se choisit leur ambition dominatrice. Quel sera dans de telles conjonctures le rôle de l'Angleterre? Demeurera-t-elle simple spectatrice de la spoliation d'un peuple auquel elle tient par l'analogie des mœurs, des coutumes et de la religion, et par tous les liens mutuels de services auxquels les deux contrées doivent respectivement leurs lois et leur liberté? »

Cette invocation au peuple anglais étoit plus

qu'il ne falloit pour le réconcilier à la guerre. M. Fox, au lieu de céder au torrent, entreprit de lui résister. Dans la séance où un message extraordinaire du roi faisoit part à la chambre de la prise d'armes de S. M., il osa se montrer l'avocat de la paix, et faire la motion de négocier encore ; mais un murmure presqu'unanime de désapprobation couvrit sa voix. Ce murmure l'avertissoit de la défection d'un grand nombre de membres accoutumés à voter implicitement dans son sens ; des bruits scandaleux, où il étoit accusé d'être de connivence avec les chefs du parti de Brissot, menaçoient sa popularité au dehors ; le jeu et les paris aux courses de chevaux avoient mis ses affaires pécuniaires dans l'état le plus déplorable; enfin, réputation publique, fortune privée, tout sembloit à la veille d'être perdu pour lui.

C'est sous l'impression de ces tristes circonstances qu'il écrivit l'appel aux électeurs de Westminster, et cette brochure seroit précieuse, ne fût-ce que parcequ'elle offre la fidèle image de cette ame forte aux prises avec le malheur sous toutes ses formes.

L'appel aux électeurs de Westminster ressemble plutôt à une harangue publique qu'à un écrit rédigé dans la solitude et le silence; c'étoit le premier ouvrage imprimé de M. Fox, et il faut avouer qu'il parut généralement au-dessous de sa réputation comme orateur. Une foule de phrases oiseuses,

de mots parasites ne choquent point dans un discours; ils disparoissent dans les traits de la figure de celui qui parle, et reposent les émotions de celui qui écoute; mais l'attention de l'homme qui lit ne prend pas aussi facilement le change et ne pardonne pas un passage négligé. Il suffiroit de l'éternel sentiment d'envie que cause en nous la supériorité d'autrui, pour nous faire épier l'occasion où l'amour-propre peut se soulager par la critique du poids insupportable de cette supériorité. L'avantage d'un style toujours correct doit paroître immense lorsque l'on songe que c'est principalement sous sa sauvegarde qu'un auteur se met à l'abri des attaques de la médiocrité et de la froide et minutieuse recherche des ennemis de sa gloire.

Comment M. Fox, tout à son sujet, véhément par caractère, logicien par essence, auroit-il encore été rhéteur et grammairien ? Ces qualités sont incompatibles. Longin l'avoit remarqué dès long-temps au sujet de Démosthène ; et si aucun orateur de la Grande-Bretagne n'a été plus *Cicéronien* que le dernier William Pitt, quelle éloquence fut plus *Démosthénique* que celle de Fox ? On remarquera combien de fois l'arrangement des mots auroit pu être mieux ordonné dans ses périodes ; on trouvera ces dernières trop longues, trop laborieuses, quelquefois diffuses même; mais que l'on poursuive, que l'on atteigne la con-

clusion, et l'on cessera de regretter cette surcharge d'ornements, de détails qu'on reprochoit à Edmund Burke, et qui est le plus grand écueil de l'art de parler. La raison pour convaincre, le bon droit pour triompher, n'ont besoin que d'être présentés dans leur vrai jour ; et quand M. Fox élevoit la voix en leur faveur, c'est pour la clarté de ses déductions et la solidité de ses preuves qu'il étoit sur-tout admirable. Les révélations de l'amitié nous ont appris qu'il renvoyoit et corrigeoit avec le plus grand soin tous ses discours avant de les envoyer à l'insertion du Morning-post; cela ne les sauvoit pas pourtant d'une foule de redondances, de répétitions, de pléonasme, de solécismes même; mais au milieu de tous ces défauts c'étoit encore Fox, c'est-à-dire, le plus robuste athlète qui ait manié les armes de la parole depuis cet illustre Athénien qui, avec le poids de sa seule éloquence, balançoit la valeur, la prudence et tous les autres talents de Philippe de Macédoine.

Démosthène étoit devenu orateur à force de travail et de soins ; personne n'étoit aussi plus studieux que Fox, et par une singularité sans exemple, ou que l'on ne retrouve au moins que dans César et Alcibiade, il étoit le plus dissipé à la fois et le plus appliqué de tous les hommes. On prétend que Démosthène s'étoit formé par la lecture ou plutôt par la transcription de Thucydide, M. Fox nous a dit lui-même que Burke avoit été son

maître, et qu'il devoit tout ce qu'il étoit à ses leçons. M. Fox s'est fait illusion, et s'il ressemble tant à Démosthène, c'est pour n'avoir suivi que l'impulsion de son génie. Il n'étoit point d'un caractère imitateur.

En lisant son histoire des derniers Stuarts, dont il passa dix ans à réunir et à arranger les matériaux, on verra l'ensemble d'une grande idée développée de point en point avec un enchaînement de preuves qui ne présente aucune anomalie. C'est le panégyrique de la révolution d'Angleterre de 1688. Fox entreprend de convertir le monde à la doctrine de ce grand évènement, et jamais apostolat ne fut mieux rempli. La perfection littéraire n'est ici qu'en sous-ordre : Robertson, Hume, Gibbon même s'approprient mieux les tours du langage ; mais si le premier mérite de l'historien est de faire connoître à fond ses personnages, quel est celui d'entre eux qui, à ce titre, oseroit disputer la palme à M. Fox? S'il a un défaut, selon les règles de Lucien dans ses leçons sur la manière d'écrire l'histoire, c'est d'avoir trop abondé dans son sens, d'être devenu quelquefois plutôt l'avocat des faits qu'il raconte que leur simple narrateur ; et encore avec quelle délicatesse il met dans la balance les vertus et les vices des antagonistes de sa cause ! il ne prononce jamais une sentence sans preuves irréfragables, et sans avoir mûrement discuté avec son lecteur le pour et le contre. Qu'importe donc à la

mémoire de M. Fox que l'on puisse dire de son livre posthume qu'il n'est pas aussi bien écrit que Blair ou Quintilien auroient pu le désirer, si l'on ne sauroit prouver qu'il pouvoit être plus fortement pensé, plus rempli d'arguments décisifs, plus digne enfin d'un homme d'état consommé et d'un profond observateur de la nature humaine?

Si M. Fox n'est pas correct, il en est peut-être d'autant plus énergique; s'il pèche quelquefois contre les graces, elles le lui pardonnent en faveur de sa sensibilité persuasive; s'il ne recherche pas les circonlocutoins et les détours dont plusieurs écrivains font usage pour donner du nombre et de l'harmonie à leur diction, la vérité toute nue paroît souvent plus séduisante dans son style qu'avec tous les atours dont elle se pare dans les compositions des autres.

M. Fox devenoit captieux et sophiste dans son contraste des Whigs et des Torys. Car pourquoi transformer insidieusement ceux-ci en oppresseurs et leurs adversaires en opprimés, lorsqu'il est constant que depuis qu'il existe de telles dénominations le triomphe des Whigs a été presque continu et celui des Torys seulement accidentel et transitoire? Cependant M. Fox, à qui cette vérité n'avoit point échappé, met toute son habileté à la dissimuler, tant il est vrai que l'habitude des factions sufiit souvent pour détourner du but et de la vérité l'esprit même le plus droit et le plus juste!

M. Fox, en rendant compte des prétendus complots des papistes et de Rye-House, le premier regardé à tort comme la cause de l'incendie de Londres, le second tout aussi faussement accusé d'avoir voulu attenter aux jours de Charles II, et de son frère le duc d'Yorck, fait une fois équitablement la part des deux factions. En blâmant avec horreur des machinations également odieuses, il dit que Londres et la majorité du royaume étoient livrés à la chimère du complot papiste, tandis que la cour et le petit nombre de ses partisans se retranchoient derrière l'imputation du complot de Rye-House.

L'objet de M. Fox, en écrivant cette histoire des deux derniers rois de la famille des Stuarts, paroît moins avoir été de laisser un monument historique, que de consacrer d'une manière stable ses opinions politiques en remontant à leur source. En cela du moins il a été conséquent. Seroit-il possible en effet de respecter la mémoire du vénal Charles II et du cruel Jacques, quand on s'est déclaré le partisan et l'admirateur de cette constitution britannique qu'ils vouloient éteindre, et qui n'a dû qu'au malheur de leur race tous les caractères particuliers qui l'ont essentiellement distinguée depuis.

Revenons à la suite des évènements de la vie de M. Fox, que l'examen de ses titres comme auteur nous a fait interrompre. Nous avons dit que le jeu

l'avoit totalement ruiné; mais, par un sentiment de délicatesse qui fait le plus grand honneur à ses auteurs, les seigneurs et les gentilshommes du parti des Wighs qui s'étoient séparés de lui, résolurent de faire parmi eux une collecte en sa faveur. Dans cette occasion les membres du club qui y étoient restés se joignirent à ceux qui le quittoient, et trente mille livres sterlings furent souscrits pour lui assurer une pension de trois mille guinées viagères et inaliénables. On désiroit lui être utile, et on connoissoit la force de ses habitudes déréglées. Fox reçut avec la plus vive reconnoissance cette marque de tendresse et d'estime; mais on est fâché que, dans la lettre où il la témoigne, il ait l'air de ne remercier que le public de ses dons et non cette classe d'hommes généreux qui, forcés d'abandonner leur ami pour ses principes, ne pouvoient en même temps se résoudre à le laisser dans le besoin et la détresse.

Dès le commencement de 1794, M. Fox saisit l'occasion de se déclarer contre l'opinion des ministres, qu'aucune paix avec la France n'étoit praticable aussi long-temps que le système des jacobins prévaudroit dans les conseils de cette puissance. M. Fox pouvoit àvoir tort; mais ses adversaires eurent grand soin de lui donner raison l'année suivante à l'ouverture de la session de 1795, en faisant annoncer par le roi dans son discours qu'il étoit prêt à recevoir les propositions de paix qu'il plairoit au

directoire de lui offrir. Il y a eu une inconsistance choquante dans tous les procédés du cabinet de Londres à cette époque; aucun acte ne se rapportoit à celui qui l'avoit précédé, et ne répondoit de celui qui le devoit suivre. Cet esprit de vacillation tenoit sans doute aux éléments hétérogènes de l'administration de ces temps. Le parti Portland, à la tête duquel étoient Windham et Burke, vouloit faire la guerre à la révolution; le parti de Pitt et de Dundas vouloit la faire à la France; et la révolution s'affermissoit, et la France marchoit de conquêtes en conquêtes, graces à des ennemis qui vouloient et ne savoient pas les séparer l'une de l'autre.

C'est aussi au commencement de l'année 1795 que M. Fox vint à la chambre des communes, armé de sa motion sur l'état de l'Angleterre. Son but étoit d'instituer une enquête rigoureuse sur la gestion des ministres et ce qu'il appeloit leurs malversations. La conduite de la marine fut le sujet principal auquel son animadversion s'attacha. Une flotte française, malgré la fameuse victoire du lord Howe, le 1er de juin précédent, avoit osé quitter ses ports, et braver les Anglais presqu'à la vue des leurs. De riches captures avoient été les fruits de cette audace inattendue. Le manque de vivres, et d'autres circonstances qui tenoient à la négligence des hommes chargés de cette partie, avoient paralysé les escadres britanniques; et lors-

qu'elles avoient pu mettre en mer, il n'y avoit plus d'ennemis à rencontrer. Tous leurs vaisseaux étoient rentrés dans Brest avec leur immense proie. L'enquête demandée par M. Fox n'eut point lieu; elle servit pourtant à faire déplacer le frère aîné de M. Pitt, lord Chatam; et lord Spencer, plus habile et plus actif, lui succéda comme premier lord de l'amirauté.

La session du parlement de 1796 sera long-temps célèbre en Angleterre, tant par les dangers qui l'assailloient du dehors que par ceux qu'une classe nombreuse de mécontents lui préparoit dans son propre sein. Deux bills passèrent; l'un pour la suspension de l'acte d'*habeas corpus*, l'autre contre les rassemblements séditieux : par l'effet de ces bills, les Anglais parurent un moment dépouillés de ces droits dont ils sont si jaloux, et sur lesquels porte tout l'édifice de leur constitution si vantée. M. Fox et les autres chefs de l'opposition les combattirent avec fureur; mais ils passèrent. Alors, des adresses au peuple furent distribuées à tous les carrefours et coins des rues de Londres, excitant le peuple à s'opposer par la force à l'exécution de règlements illégaux, puisqu'ils étoient arbitraires. Le parti conservateur ou ministériel imagina de battre l'opposition avec ses propres armes. On colporta pour lui un pamphlet où la constitution britannique étoit comparée à un arbre dont la royauté seroit le tronc et les branches de

la législature les ornements; « coupez les branches, concluoit cette métaphore, l'arbre, il est vrai perdra un vain luxe de feuillage, mais il n'en sera que plus solide et plus vigoureux. » M. Rewes étoit l'auteur de ce pamphlet. M. Fox le poursuivit juridiquement, ainsi que son imprimeur; et les ministres n'osèrent pas les prendre sous l'égide de leur majorité. L'autorité souveraine est nécessairement obligée à de grands sacrifices, lorsque ses dépositaires sont comptables, et sont sujets de plus à varier tous les jours.

Après cette victoire partielle, M. Fox, qui n'avoit pu réussir dans son objet principal, qui eût été de faire rejeter les deux bills auxquels l'Angleterre dut peut-être son salut, et qu'il qualifioit d'attentatoires à la liberté, reçut du club des Whigs la commission de les faire rapporter à la session suivante, et s'en acquitta avec son ardeur accoutumée dans toutes les causes populaires. C'étoit un nouveau parlement auquel il avoit été réélu toujours par la cité de Westminster. Sa motion fut perdue par une majorité de deux cent soixante voix contre cinquante-deux. Trois jours après, M. Grey, son ami, ayant fait une autre motion pour opérer une réforme parlementaire par le moyen d'une représentation plus égale du peuple au parlement, et n'ayant pas eu plus de succès, M. Fox, après l'avoir inutilement appuyé de toute son éloquence, résolut de discontinuer

des efforts qui ne servoient qu'à montrer de plus en plus la nullité de son influence politique. Il n'assista presque plus aux séances de la chambre. Ses partisans murmuroient, et alloient jusqu'à dire qu'il devoit plutôt laisser son siège vacant que de le retenir pour ne pas l'occuper. Ces réflexions lui étant rendues, il alla au parlement pour s'opposer à l'établissement de la taxe proportionnelle sur le revenu; saisissant ainsi toutes les occasions de cultiver cette popularité chérie qui depuis long-temps remplissoit pour lui le vide du pouvoir.

A l'anniversaire de sa naissance le plus prochain, il dut s'apercevoir que l'enthousiasme du public n'avoit point diminué pour lui. Une réunion immense, avec l'autorisation nécessaire des magistrats, se porta à la taverne de *Crown and Anchor*. Les salles n'étoient pas assez vastes pour la foule, et il y eut une multitude d'accidents causés par les empressements de ceux qui poussoient de toutes leurs forces pour entrer. Sous un gouvernement différent, ce jour-là eût été le signal d'une guerre civile. « Quoi donc, disoit le duc de Norfolk, élu président pour la durée de la journée, quoi! Washington, avec deux mille hommes, est parvenu à affranchir son pays du joug militaire et des taxes illégales, et nous sommes ici plus de deux mille, et nous les souffrirons patiemment! » Le roi, apprenant cette indécente harangue du pre-

mier duc de son royaume, lui ôta tous ses emplois pour les donner à lord Fitz-William. Il ne lui resta que la charge de connétable héréditaire de la couronne, dont on ne pouvoit le priver personnellement qu'en lui faisant son procès.

M. Fox, indigné qu'à son sujet un pair du royaume eût été ainsi humilié, voulut encore enchérir sur tant d'audace. A un dîner du club des Whigs, il donna pour toast « sa majesté le peuple souverain. » Le roi, à cette nouvelle, raya son nom, de sa main, du livre où est la liste officielle des conseillers privés.

L'administration poursuivoit alors le procès des Irlandais unis, accusés de haute trahison. M. Fox parut à la cour de justice en faveur d'Arthur O'Connor. Des bruits s'accréditèrent alors qu'il étoit le complice des personnes mises en jugement; et il faut conclure ou que ces bruits n'étoient point fondés, ou que rien ne peut surpasser la modération des ministres anglais à cette période de difficultés et de périls.

Il faut suivre maintenant dans sa vie privée cet homme si turbulent sur la scène des affaires publiques. Il s'est condamné de lui-même à la retraite; et nous voyons se justifier, par la douceur de ses mœurs et la simplicité de ses goûts, cette maxime du commencement de cette notice, qu'il y avoit dans sa composition deux êtres distincts. Au milieu d'amis chers, de parents dévoués et de convives

illustres, cultivant les lettres et un parterre de roses, il semble avoir oublié les agitations ambitieuses de sa vie, et jouir dans toute sa plénitude de cet honorable loisir qu'Horace définit si bien : *otium cum dignitate*. Cependant ses passions, sous cette apparence paisible, n'ont fait que changer d'objet; et renonçant à troubler ses concitoyens, il s'adresse à leur postérité, et burine d'une main hardie la chute des Stuarts et les premiers efforts de la liberté anglaise. L'histoire de Tacite, retraçant sous Trajan les forfaits de Tibère et les horreurs du règne de Domitien, n'est peut-être pas un exemple aussi frappant de la différence du gouvernement d'un bon prince à celui d'un mauvais, que le livre de Fox ne le sera du passage total d'un régime arbitraire à un système de lois fondées sur la base de la liberté politique ; et ce livre n'embrasse qu'un règne et la première année d'un autre : ressemblance de plus avec Tacite. Le temps nous a enlevé une partie de son ouvrage, et la mort de Fox nous a également privés de la suite du sien.

Le bonheur dont Fox jouissoit à Sainte-Anne's-Hill, maison de campagne où il s'étoit fixé, ne sauroit être aussi bien peint par une autre plume que par la sienne. On le trouve décrit dans des vers qu'il adresse à sa compagne, mistriss Armstead, à l'anniversaire de sa propre naissance, en 1799. Ils sont pleins d'une tendresse reconnoissante

qui fait honneur au cœur qui les a dictés. En voici le sens :

« Déjà plus d'un demi-siècle est révolu pour moi,
Et cette dernière année a été la plus fortunée de toutes.
Par quel enchantement mes chagrins n'ont-ils fait que diminuer,
Et mon bonheur que s'accroître à mesure que j'avance en âge.
C'est à vous d'expliquer ce renversement des lois générales
De la nature, vous qui en êtes la seule cause. »

Un évènement tout-à-fait inattendu vint, dans les premiers jours de 1800, le tirer de sa retraite champêtre et de sa léthargie politique. Il se rendit à la chambre des communes, où il repoussa, par autant d'éloges du premier consul Bonaparte, toutes les invectives personnelles qu'il plut à M. Pitt de lancer contre lui. C'étoit à l'occasion des ouvertures de paix faites par le nouveau gouvernement de la France. Il étoit d'avis qu'on les acceptât sans balancer. Il se souvenoit qu'il avoit prédit qu'on ne tarderoit pas à traiter avec le directoire, lorsqu'on s'en montroit le plus éloigné. Il invoqua l'expérience de ses paroles, et prédit une seconde fois qu'on traiteroit avec le gouvernement consulaire. Sa prophétie s'accomplit également ; mais M. Pitt avoit quitté le timon des affaires, honteux de revenir sur ses pas, et de confesser ainsi l'inconvenance de ses discours.

Le traité d'Amiens vérifia les prédictions de M. Fox. A l'époque de sa signature, il étoit dans la dou-

leur causée par la mort d'un de ses amis les plus chers, et de son élève politique, l'excellent duc de Bedford. La mort de ce seigneur fut regardée comme une calamité générale en Angleterre, et jamais aucun pays ne rendit un hommage plus éclatant à de simples vertus privées que dans cette occasion. Tout le royaume prit le deuil.

M. Fox approuva le traité avec la France, non pas tant pour ce qu'il étoit que pour ce qu'il pouvoit être. Il croyoit ou affectoit de croire la situation de l'Angleterre très mauvaise. On l'a entendu depuis chanter la palinodie à ce sujet, lorsqu'il est devenu ministre ; mais c'est le protocole de l'opposition, de représenter toujours l'état du pays comme désespéré, et l'antienne des ministres est de vanter sa prospérité toujours croissante.

Un nouveau parlement, convoqué pour 1802, remit encore M. Fox sur le rang des candidats, pour l'élection des membres de la cité de Westminster. Après avoir eu la majorité des voix, il partit pour la France, et c'est à Paris qu'il se procura les matériaux de la connivence de Louis XIV avec Charles Stuart, sur laquelle il insiste avec tant de raison, lorsqu'il expose le projet du dernier de ces princes tendant à abolir toute représentation nationale en Angleterre.

M. Fox, en arrivant en France, y reçut tous les hommages dus à sa grande célébrité. A Calais, à Spa, à Lille, à Paris, enfin, il n'eut qu'à se louer

des attentions délicates de la nation; mais ce qui le flatta davantage, ce furent les témoignages particuliers d'estime qu'il reçut du premier consul. Lui ayant été présenté par le chargé d'affaires anglais, M. Merry, après avoir entendu de sa bouche les compliments les plus flatteurs, il remarqua cette sentence qu'il se plaisoit souvent à citer : « Il n'y a que deux nations au monde, les Orientaux et les Européens. Anglais, Français, Allemands, Italiens, nous ne formons tous qu'un même peuple, uni par la même religion et les mêmes coutumes. Nous sommes tous enfants d'une même famille. Qu'ils sont donc odieux ces hommes qui voudroient rallumer la guerre ! Ne s'aperçoivent-ils pas que c'est la guerre civile ? »

Le premier consul avoit la plus entière confiance dans les opinions et la sincérité de M. Fox, qui professoit de son côté pour sa personne les sentiments de la plus vive admiration. Plût à Dieu que cette conformité de sentiments eût amené les effets que l'on avoit le droit d'en espérer plus tard, lorsque M. Fox, devenu premier ministre en Angleterre, et le premier consul monté sur le trône impérial de France, promettoient de fermer les plaies de l'humanité, en s'accordant sur les conditions d'une paix honorable aux deux nations rivales !

On ne peut s'empêcher de remarquer à quel point les évènements se sont précipités depuis le voyage de M. Fox en France. A peine eut-il quitté

le continent, que la note hostile de lord Whitworth vint dénoncer la guerre aux deux mondes ; car chaque fois que la France et l'Angleterre ont un différent, le contre-coup de ce différent ébranle le globe entier.

M. Fox étoit retourné en Angleterre dans le mois de novembre 1802, et dès le premier juin suivant, après une trève armée de dix-huit mois, la guerre éclata entre les deux pays avec un esprit d'acharnement supérieur peut-être à ce que l'on avoit vu jusqu'alors en ce genre.

L'incapacité des ministres ne tarda pas à réunir contre eux une opposition formidable. M. Fox se vit momentanément à la tête des mécontents du parti de Pitt, qui, à ce que l'on croyoit, avoit arrangé avec lui le plan d'une administration mixte, sous les auspices de lord Grenville. Quoi qu'il en soit, la chose échoua ; mais le ministre Addington fut déplacé, et on l'envoya grossir, sous le titre de lord Sydmouth, les rangs invalides de la chambre haute.

M. Pitt rentra au cabinet, où lord Grenville refusa de s'adjoindre à lui, si Fox étoit éconduit. La guerre d'Espagne, commencée par la saisie de trois frégates chargées de numéraire, et l'accusation de lord Melville à peu près convaincu de péculat, signalèrent ce ministère, terminé par la bataille d'Austerlitz et la mort de Pitt, arrivée moins de deux mois après.

La chambre des communes vota un monument à la mémoire du dernier ministre. C'est assez dire de son intégrité, que d'avancer qu'il mourut pauvre, et que son pays fut obligé de payer ses dettes. Nul homme n'avoit peut-être eu le maniement d'aussi grandes sommes, et sa pureté n'en fut point souillée. Ce sont les propres termes de l'éloge que M. Fox en fit lui-même ; mais il se montra moins généreux relativement aux honneurs funèbres décernés à son rival, dont la cendre n'étoit pas encore froide, qu'il s'occupoit méthodiquement à disséquer son caractère, séparant les vertus de l'homme privé des fautes de l'homme d'état. Comment M. Fox ne craignoit-il pas qu'on fît un jour à son égard l'application de sa règle ?

C'est en avril 1805, c'est-à-dire plus de vingt-deux ans après sa retraite des affaires, que M. Fox reparut sur ce théâtre où il avoit toujours ambitionné de se retrouver. On remarque que sa première démarche fut un acte de complaisance pour le monarque auquel sa conduite passée avoit eu tant de raisons de déplaire. Georges III n'avoit pas vu sans le plus vif déplaisir l'électorat d'Hanovre, le plus ancien patrimoine de sa maison, passer sous la domination de la Prusse. M. Fox proposa à la chambre des communes de garantir les droits héréditaires de sa majesté à ses possessions allemandes, et la guerre fut déclarée à la Prusse.

D'autres évènements amenèrent un autre ordre de choses; mais M. Fox n'étoit déjà plus.

Cet homme extraordinaire avoit fini sa carrière le 13 septembre, et la bataille d'Jéna est du mois d'octobre. Alexandre disoit avant de mourir que ses funérailles seroient sanglantes. M. Fox n'étoit pas un conquérant; mais ses mânes, en descendant dans la tombe, ont été accompagnées de plus d'ombres peut-être que celles d'Alexandre même. La patrie lui rendit des honneurs extraordinaires, et l'Europe entière lui voua des regrets sans feinte; car elle avoit espéré que la prolongation de sa vie seroit pour elle le terme des malheurs.

Nous n'examinerons pas par récapitulation toutes les parties du caractère de M. Fox; nous avons donné aux lecteurs le récit fidèle de sa vie; c'est à lui de former son jugement, nous ne devons pas le prévenir. On sait que M. Fox avoit entamé à Paris une négociation qui promettoit l'issue la plus heureuse; on sait aussi que les deux gouvernements cessèrent de s'entendre après lui. Ce dernier trait peut faire juger de l'importance que les circonstances donnent quelquefois à un homme, mais il ne sauroit fournir la mesure exacte du mérite intrinsèque de cet homme même.

FIN DE LA NOTICE SUR FOX.

AVERTISSEMENT

DE

LORD HOLLAND,

NEVEU DE M. FOX.

AU LECTEUR.

Monsieur Fox s'occupoit depuis quelques années d'un ouvrage historique, que la mort l'a empêché de terminer. On le savoit, et la curiosité, excitée par cette seule annonce, suffiroit aujourd'hui pour justifier la publication d'un fragment quelconque de ses travaux, l'eussions-nous trouvé encore moins fini que les chapitres qui composent ce volume. Ainsi, quoi-

que l'ouvrage soit incomplet, on sent que toute excuse de ma part seroit déplacée, et que, dans la vérité, je ne fais autre chose que remplir les vœux du public, en mettant sous ses yeux tout ce qu'il peut désormais obtenir d'une histoire attendue si impatiemment de la plume de M. Fox.

Cependant on doit une explication des circonstances relatives à une publication posthume, si ce n'est à la satisfaction du lecteur, au moins à la mémoire et à la renommée de l'auteur lui-même. Quelques notions sur ce qu'il projetoit de faire paroissent indispensables pour apprécier ce qu'il a fait; et ici les bruits anciennement répandus, et sur la nature de l'ouvrage de M. Fox, et sur le rassemblement de ses matériaux, nous font un devoir d'exposer brièvement et le but de son travail et la cause de ses recherches. Il sera plus nécessaire encore d'exposer dans quel état le manuscrit a été trouvé, et quelle marche on a suivie dans

l'impression d'un ouvrage à l'égard duquel son auteur n'a jamais donné une seule instruction positive.

Il est impossible de fixer l'époque précise à laquelle M. Fox conçut, pour la première fois, le projet d'écrire l'histoire. En 1797 il annonça publiquement l'intention de donner la plus grande partie de son temps à ses études privées. (*Voy. les débats parlementaires,* 26 mai 1797.) Il fut même sur le point de quitter le parlement, et de renoncer à toute carrière publique; c'étoit un plan qu'il avoit formé depuis plusieurs années, et dont l'exécution charmoit toujours sa pensée. Cependant les remontrances de ses amis, pour le jugement desquels il avoit la plus grande déférence, finirent par l'emporter sur ses projets de retraite. Il les borna donc à jouir du séjour de la campagne plus habituellement qu'il ne se l'étoit encore permis. Pendant ces temps de solitude, cet amour de la littérature, cette passion pour la poésie, que ni plaisirs ni affaires n'a-

voient jamais pu éteindre en lui, se ranimèrent avec une ardeur que peu d'hommes, dans le feu de la jeunesse ou à la poursuite de la renommée et de la fortune, sont capables de sentir. Pendant quelque temps néanmoins ses études ne furent dirigées vers aucun objet particulier. Telle étoit l'heureuse disposition de son esprit, que ses propres réflexions, ou même celles qui lui étoient suggérées, soit par la conversation, soit par une lecture passagère, soit enfin par un de ces incidents communs de la vie rurale, suffisoient toujours pour provoquer la vigueur et le déploiement de ses facultés. Le commerce du monde avoit si peu amorti en lui le sentiment des jouissances les plus simples, que, même dans ses heures de loisir ou d'inactivité apparente, il savouroit encore ce plaisir de l'existence, qui, après les premières impressions de la vie, n'est plus guère excité que par de grands intérêts et de fortes passions. Voilà pourquoi, dans l'intervalle qui s'écoula entre le terme de

ses fonctions au parlement et le commencement de son entreprise historique, il ne sentit jamais l'ennui d'un jour vide. Il répétoit souvent ce vers de Cooper :

How various his employments whom the world calls idle (1)!

C'étoit en effet l'exacte description de la vie qu'il menoit alors; et je suis persuadé que s'il n'avoit consulté que sa propre satisfaction, il eût continué à vivre ainsi. Les circonstances qui l'ont conduit à prendre encore une fois une part active dans les discussions publiques sont étrangères à l'objet de cette préface; il suffit de remarquer que ces circonstances ne pouvoient pas se prévoir, et que ce fut dans sa retraite, et avec la perspective d'un long repos et d'un loisir sans interruption, qu'il adopta l'idée de s'engager dans quelque entreprise littéraire. Une fois déterminé à écrire, il fut sans doute décidé,

---

(1) « Quelle variété d'occupations remplit la vie de « celui que le monde appelle oisif! »

par beaucoup de considérations diverses, dans le choix de la tâche qu'il s'imposeroit. Sa philosophie n'avoit jamais été jusqu'à le rendre insensible à la séduction qu'exerce communément sur les grandes ames l'espérance de se survivre par la renommée; et quoique le genre de la critique pût être plus analogue aux habitudes et aux amusements de M. Fox dans sa retraite, cependant une composition historique sembloit mieux s'accorder avec la dignité de sa vie passée, et pouvoit être bien plus utile au public et à la postérité. Ces motifs, joints à sa profonde connoissance de la constitution anglaise, le conduisirent naturellement à préférer l'histoire de son propre pays, et à choisir une époque favorable au développement des grands principes de liberté sur lesquels repose cette constitution; car l'attachement de M. Fox à ces principes, cet attachement, résultat de ses observations pratiques autant que de ses réflexions philosophiques, loin de s'être affoibli, avoit

acquis un surcroît de force et une vigueur nouvelle dans sa retraite.

Avec de telles vues, il étoit presque impossible que son choix ne se fixât pas sur la révolution de 1688. L'évènement avoit de quoi animer, de quoi enflammer. C'étoit le triomphe le plus signalé de la cause à laquelle toute sa vie publique avoit été dévouée. En repassant avec lui-même tous les progrès de cette révolution, M. Fox y retrouvoit nécessairement tous les principes qui avoient réglé la marche de sa conduite politique. Mais des considérations d'une plus haute importance le sollicitoient encore de préférer cette époque ; c'étoit le désir de faire disparoître les fausses couleurs par lesquelles on a défiguré l'évènement le plus glorieux de notre histoire ; c'étoit l'occasion d'instruire ses concitoyens de la véritable nature de leur constitution ; c'étoit l'espérance de graver dans l'esprit de tous les hommes des leçons applicables à tous les temps, et qui sortent de toutes les circonstances de cet évènement mémorable.

La manière dont ce sujet avoit été traité par les historiens les plus populaires, et par d'autres écrivains supérieurs, devoit aiguillonner encore M. Fox dans cette entreprise. Il n'avoit pu s'empêcher d'observer que quelques uns de ces auteurs, entraînés par leurs opinions individuelles, avoient placé tous les faits sous un faux jour; que d'autres les avoient perfidement dénaturés pour servir quelque intérêt du moment, et que Bolingbroke en particulier avoit confondu les vues non seulement distinctes, mais opposées des deux partis principaux, qui, tout en courant au même but, retinrent jusque dans leur union toutes leurs maximes respectives et leurs distinctions fondamentales.

Dans le premier plan non encore digéré que M. Fox conçut pour son ouvrage, il vouloit, autant que je puis m'en souvenir, ne le commencer qu'à la révolution même. Mais il changea d'avis, après avoir relu avec attention la dernière partie de l'Histoire

de Hume. Il craignit les fausses impressions que la partialité de ce grand historien pouvoit avoir laissées dans l'esprit de ses lecteurs ; et cette crainte le porta non seulement à reculer son travail jusqu'à l'avènement du roi Jacques, mais encore à le faire précéder d'un chapitre d'introduction sur le caractère et les évènements principaux des temps qui précédèrent immédiatement cette époque.

Du moment où son travail fut commencé, M. Fox parla généralement de son plan, comme ne devant pas s'étendre plus loin que l'acte de *settlement*, l'acte constitutionnel établi par la révolution. Ses amis cependant n'étoient pas sans espérance que l'habitude de la composition pourroit l'engager dans d'autres entreprises littéraires, ou même que les différents points de vue qui se présenteroient nécessairement à lui dans le cours de ses recherches l'entraîneroient peut-être plus loin dans l'histoire de son pays. Quelques expressions qui lui échappèrent accidentellement dans ses

conversations ou ses correspondances sembloient indiquer que la possibilité d'un tel résultat n'étoit pas tout-à-fait étrangère à sa pensée. Un jour, par exemple, en me parlant de quelques papiers que j'avois eu la bonne fortune de me procurer en Espagne, il reconnut « que ces papiers, quoiqu'ils ne se rapportassent pas exactement à son époque, pouvoient lui être très utiles; qu'à tout évènement, ils étoient fort amusants; que peut-être même ils pourroient le faire aller plus loin qu'il ne se l'étoit proposé (1). »

A mesure que son ouvrage avançoit, il se mit à parler plus fréquemment et avec un ton plus positif de divers projets littéraires, tels qu'une édition de Dryden, une défense de Racine et du théâtre français, un essai sur les beautés d'Euripide, etc., etc. Dans une lettre qu'il m'écrivoit en 1803, après avoir observé qu'un écrivain moderne n'admiroit pas suffisamment Racine,

(1) Corresp. M. S.

il ajoutoit : « Cela me met en colère, *je « veux contre eux faire un jour un gros « livre*, comme dit Voltaire ; Dryden, « qui parle lui-même de Corneille avec « le respect convenable, *vilipende* (1) « Racine. Si jamais je publie une édition « de ses œuvres, vous pouvez compter « que je le lui revaudrai. Oh ! combien je « désirerois de pouvoir me persuader à « moi-même qu'il seroit bien de dévouer « le reste de ma vie à de tels sujets, et à « eux seulement ! En vérité je crois que « j'y parviendrai ; et cependant s'il y avoit « une chance de rétablir un fort parti « whig (composé n'importe comment), »

« Non adeò has exosa manus victoria fugit,
« Ut tantâ quicquam pro spe tentare recusem (2). »

Dans toute la nouveauté de son entreprise, occupé d'une recherche sur quelques objets relatifs au procès de

---

(1) M. Fox employoit souvent ce mot pour ridiculiser les expressions pédantesques.

(2) La victoire à ce point ne m'est pas infidèle,
Que je n'ose briguer une palme si belle.
Traduct. de DELILLE.

Sommerset, pendant le règne de Jacques Ier, il écrivoit à son correspondant : « Vous « allez me demander ce que tout cela fait à « mon histoire ? Rien du tout assurément. « Mais une recherche historique conduit à « une autre ; et je me souviens que l'im- « pression que j'ai reçue a été, qu'il y avoit « plus de raison qu'on ne le croyoit généra- « lement pour soupçonner que le prince « Henri a été empoisonné par Sommerset, « et que le roi a su le crime après qu'il « avoit été commis. Certainement cela n'a « pas trait à mon objet actuel ; mais j'ai « déjà pensé à mettre en tête de mon ou- « vrage, si jamais il doit finir, un exa- « men de l'histoire des Stewarts, par « Hume, et nulle part sa partialité ne « paroîtra plus frappante que dans le règne « de Jacques Ier (1). »

Vers le même temps il parloit d'écrire, sous la forme de dédicace ou de dialogue, un traité sur les trois arts, poétique, histo-

(1) M. S. Corresp. avec lord Lauderdale.

rique et oratoire, qu'à ma grande surprise il classoit dans l'ordre où je viens de les présenter. Il sembloit que le plan de cet ouvrage fût déjà en grande partie digéré dans sa tête ; et, d'après l'esquisse qu'il en traça devant moi, ce devoit être, s'il eût pu le finir, un monument inappréciable de cette grande originalité de pensées, et de cette finesse singulière d'observations philosophiques, qu'il avoit coutume de déployer dans ses conversations les plus négligées sur ces sortes de matières. Mais quelle que fût la variété des projets littéraires qui, selon l'occasion, se croisoient dans son esprit, il prenoit bien garde à ne pas trop promettre. Il savoit que, quelque entreprise qu'il formât, son travail seroit extrêmement lent. Il ne pouvoit pas se dispenser de prévoir que, la scène des évènements politiques venant à changer, ses amis le solliciteroient d'y reparoître ; et, quoique son inclination personnelle pût lui garantir la force de résister à leurs prières, la seule discussion du plus ou moins de convenance qu'il y

auroit à leur céder devoit fixer son attention sur l'état des affaires publiques, et dès-lors le distraire plus ou moins du travail littéraire dans lequel il se trouveroit engagé. Enfin, la plus grande difficulté pour lui étoit celle de se fortifier lui-même contre les séductions de son propre penchant, qui sans cesse l'arrachoient à ses recherches historiques, pour le ramener aux recherches critiques, à l'étude des classiques, aux ouvrages d'imagination et à la poésie : il existe des preuves multipliées de l'effet que produisoient dans ses travaux et sur son esprit ces interruptions, en raison de leurs différentes causes. La politique lui avoit-elle dérobé quelques heures ? ses lettres étoient pleines de gémissements, tandis qu'il y parloit avec complaisance et délices de jours entiers consacrés à Euripide et à Virgile.

Le rang que tenoient dans son esprit ses diverses occupations, et le prix qu'il mettoit à chacune, sont décrits d'une manière très naturelle dans plusieurs de ses lettres;

et comme ce n'est pas un objet étranger à celui de cette préface, le lecteur ne sera pas fâché de me voir en insérer une ici, comme un échantillon de sa correspondance familière.

Mon cher Gray,

Je trouve un défenseur à mon opinion sur les rossignols. Chaucer, celui de tous nos poëtes qui paroît avoir été le plus passionné pour le chant des oiseaux, appelle le chant de celui-ci *des accents joyeux ;* et Théocrite, quoiqu'il parle des rossignols six ou sept fois, ne donne jamais à leur chant ni l'épithète de plaintif ni celle de mélancolique. Il est vrai que nulle part il ne l'appelle joyeux, comme fait Chaucer ; mais il rapproche le chant du rossignol de celui du merle ; il trouve que celui-là répond à l'autre ; n'est-ce pas dire qu'ils sont gais tous les deux? Nous avons contre nous Sophocle. Mais quand il dit : L'oiseau pleurant Itis ; quand il le compare à Électre, c'est moins par allusion

au caractère plaintif du son, qu'à sa continuité prolongée jour et nuit. Au reste, sur une pareille question, il s'en faut de moitié qu'un poëte tragique soit une aussi bonne autorité que Théocrite et Chaucer. Je ne puis dans ce moment mettre le doigt sur le passage de l'Odyssée où l'agitation de Pénélope est comparée à celle du rossignol; mais je suis bien sûr que c'est uniquement sur *l'agitation*, sur les veilles, qu'Homère établit sa comparaison. Si vous voulez lire les douze derniers livres de l'Odyssée, vous trouverez certainement ce passage; et, que vous le trouviez ou non, je suis sûr que vous serez bien payé de votre recherche : quant à ma citation de Chaucer, vous la rencontrerez dans *la Fleur et la Feuille*, pag. 99. Celle de Théocrite que j'ai eue particulièrement en vue, est dans ses épigrammes, et, je crois, dans la quatrième. Dryden, dans son édition de *la Fleur* et de *la Feuille*, a transporté l'épithète de joyeux au chardonneret, par déférence peut-être pour

l'erreur vulgaire : mais, je vous en prie, lisez à la même page sa description du rossignol ; c'est vraiment quelque chose de charmant. Mon ami, j'ai bien peur de préférer les recherches de ce genre à celles qui concernent Shafterbury, Sunderland, etc., comme j'aime bien mieux celles-ci que d'assister aux débats de la chambre des communes.

Tout à vous,

C. J. Fox.

Le fait est que M. Fox luttoit si peu contre ces penchants, que, pressé de sacrifier pour quelque temps ses études grecques, on le voit répondre dans sa correspondance : « Je n'ai jamais eu la pensée de jeter par la fenêtre mes livres grecs ; je laisserois là mon histoire, si elle devoit m'empêcher de leur donner un peu de mon temps (1). »

(1) M. S. Corresp.

Mais ce n'étoit pas seulement l'incident d'une affaire ou d'un plaisir qui, venant à la traverse de son ouvrage, en arrêtoit les progrès.

Il savoit par expérience que sa composition dans le cabinet étoit aussi lente que son élocution en public étoit rapide. Il avoit employé beaucoup de jours à écrire sa lettre aux électeurs de Westminster en 1793; et même la publication de son discours (1) sur le feu duc de Bed-

---

(1) Puisque j'ai cité ces écrits, j'en prendrai occasion d'observer qu'en y joignant le 14e, le 16e, et peut-être quelques autres numéros d'une production périodique qui a paru en 1779 sous le nom de l'*Anglais*, ainsi qu'une épitaphe pour le dernier évêque de Downe, on connoîtra les seuls écrits que M. Fox ait jamais fait imprimer, à moins qu'on ne veuille y comprendre aussi ses adresses aux électeurs, et quelques écrits parlementaires qu'il aura pu rédiger.

Il y a de lui plusieurs pièces de poésie en différentes langues; mais ses vers à madame Crewe, et ceux que, pour un anniversaire de sa naissance, il adressa à madame Fox, sont les seuls, autant que je puis me rappeler, qui aient été imprimés. Une ode

fort (la seule occasion où il ait jamais revu ce qu'il avoit prononcé en public), lui prit plus de temps que ne pourroient l'imaginer ceux qui ne connoissoient pas son attention scrupuleuse à toutes les délicatesses les plus raffinées de la langue. Ajoutez encore à cela qu'il ne tarda pas à s'apercevoir que son exactitude consciencieuse sur toutes les circonstances de chaque fait qu'il étoit obligé de rapporter, ou de rappeler, le retarderoient, par la diversité et l'infinité des recherches qu'il occasionneroit. « L'histoire va son train, écrivoit-il un jour, mais elle va bien lentement. La vérité est que je suis un écrivain très paresseux; mais je promets de persévérer. Je crois que je suis trop scrupuleux sur le langage et sur les faits, quoiqu'à l'égard des derniers il ne soit guère possible de

à la pauvreté, et une épigramme sur Gibbon, qu'on lui attribue, ne sont certainement pas de lui.

l'être trop. C'est une chose étonnante de voir combien de faits sont rapportés sans aucune espèce d'autorité qui les garantisse. La tradition, direz-vous, fait preuve dans certains cas. Oui, mais pas dans tous. »

Même pendant qu'il travailloit à son introduction, tout en reconnoissant que « *c'étoit plutôt une discussion sommaire de faits connus qu'une recherche minutieuse sur des points contestés ;* tout en avouant que *là il n'étoit pas si important de pousser l'exactitude jusqu'au scrupule* (1) », il se sentoit cependant arrêté par la difficulté de découvrir les sources premières où les historiens avoient puisé leurs documens. Sur ce point, comme sur tous les autres qui lui faisoient éprouver le besoin d'un auxiliaire actif, il avoit recours à l'amitié et aux avis de lord Lauderdale. La lettre suivante fut

(1) M. S. Corresp.

son premier pas dans cette suite de recherches qui, après un long travail, le mirent en état de constater la nature ainsi que la destinée des manuscrits du collège écossais, et de se procurer une précieuse collection de papiers existants au dépôt des affaires étrangères à Paris.

Au comte de Lauderdale.

« Cher Lauderdale,

« Je songe sérieusement à devenir un historien, et en vérité j'ai déjà commencé; mais jusqu'ici j'ai été si peu en avant, que cela ne vaut pas la peine d'en parler, si ce n'est sous le rapport du *dimidium qui cepit.* Je ne sais pas ce qu'on peut attendre de moi; si l'on attend beaucoup, on sera *désappointé;* mais très certainement il n'est pas dans mon intention de me dispenser d'aucune des recherches que je pourrai faire par moi-même, et bien moins encore de refuser

aucun des secours que l'on voudra bien me procurer. J'espère donc que vous ne vous contenterez pas de me recommander d'user de ces secours, mais que vous m'indiquerez un peu de quelle nature vous les voudriez et de qui je puis les avoir. Pour vous mettre en état de mieux prononcer, je dois vous dire que la mort de Charles II est l'époque à laquelle je commence mon histoire, quoique, dans mon introduction, je présente une analyse assez complète de son règne; et par conséquent je ne serois pas fâché de recueillir, même à cet égard, quelques nouvelles lumières. Cependant ce chapitre d'introduction n'est pas même encore fini. Vous saurez ensuite que, loin d'avoir encore examiné ni même regardé un seul manuscrit, un seul document qui ne soit pas connu de tout le monde, je ne sais pas seulement où il en existe de pareils : ainsi toute instruction qui m'arrivera sur ce point sera très bien reçue. Une des plus grandes difficultés que j'éprouve est de découvrir sur quelles

autorités les historiens appuient leurs récits; car très souvent ils ne les indiquent pas. Comme jusqu'ici je me borne à une récapitulation rapide des évènements, la difficulté n'a pas encore beaucoup d'importance : mais notamment sur la conspiration papiste et sur le complot de *Rye house*, je vois Rapin et Hume avancer tant de faits, sans qu'on puisse même soupçonner une seule de leurs autorités, que, si j'avois à écrire une histoire régulière de cette époque, je serois fort embarrassé. A présent que vous voyez les difficultés qui m'assiègent, pouvez-vous, de deux choses l'une, m'indiquer où je dois en chercher la solution, ou, si je vous envoie une suite de questions, me les faire repasser avec vos réponses ? »

Lord Lauderdale fit l'un et l'autre; et par son travail personnel, et avec l'aide de M. Laing, il transmit à M. Fox beaucoup d'instructions utiles. Très peu de temps après, M. Laing publia son Histoire d'Écosse, ouvrage que dans son enthousiasme

M. Fox appeloit *un trésor,* et qui, ouvrant tout à coup devant lui de nouvelles sources, quant aux autorités, et de nouveaux points de vue dans les évènements, anima tellement ses travaux, qu'à aucune époque de son entreprise il ne fut plus ardent à la suivre que lorsqu'il eut achevé cette précieuse production. Il a déclaré plus d'une fois que les avantages qu'il en avoit retirés étoient incalculables. Ce ne fut certainement pas un des moindres, que l'occasion qui en résulta pour M. Fox, de cultiver l'amitié de l'auteur, et de le consulter sur beaucoup de points liés à son entreprise historique. Comme le commencement de leur correspondance porte sur des sujets généraux, je vais donner ici la première lettre de M. Fox et un extrait de la seconde.

A Malcolm Laing, Esq.

« Monsieur,

« Il y a long-temps que j'aurois dû

vous accuser la réception de votre Histoire d'Écosse, et vous remercier d'avoir bien voulu me communiquer de bonne heure cet excellent ouvrage. Il m'a fait le plus grand plaisir, et j'y ai trouvé plusieurs points relatifs à l'histoire d'Angleterre, que vous me paroissez avoir beaucoup mieux éclaircis qu'aucun des historiens qui les avoient traités *ex professo*.

« Ce que vous dites en réponse à Hume, au sujet des pouvoirs de Glamorgan, est tout-à-fait concluant. Mais j'ai quelque regret que vous n'ayez fait aucune mention de cette partie de son argument qui en est le côté le plus plausible, et qu'il a bâtie sur ce qu'il appelle la contre-lettre de Glamorgan.

« J'ai observé, dans le règne de Charles II, que vous ne parliez pas de l'affaire atroce de Wiers, qui se trouve en détail dans Hume; mais ce que vous dites de Laurie de Blackwood est parfaitement semblable à ce qu'il raconte de Wiers.

Seroit-ce trop vous importuner que vous prier de me faire savoir si le récit de Hume est correct ?

« Je n'avois pas besoin d'être persuadé sur le fait d'Ossian ; mais vous m'avez fourni ample matière à conviction, si elle m'eût été nécessaire.

« Votre livre se produit à une époque où la mode s'est prononcée bien fortement contre les principes dans lesquels vous me paroissez l'avoir écrit. Je ne sais pas s'il sera populaire ou non : mais je sais bien que, pour quiconque désire connoître à fond l'histoire de votre pays, c'est une acquisition inappréciable, et que ce sera un correctif pour tout le mal qu'ont fait Hume, Dalrymple, Macpherson, Sommerville, et plusieurs de vos compatriotes. Vous croirez aisément que je ne connois à Hume de commun avec eux que le mauvais effet que peut produire leur manière de présenter les faits.

« Je prierai mon ami lord Lauderdale de vous transmettre cette lettre.

« Je suis avec une parfaite considération,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

C. J. Fox.

Saint-Annes Hill, sept. 24 1800.

Extrait d'une seconde lettre à M. Laing.

« Mille remercîments, mon cher monsieur, pour votre lettre du 10. J'ai trouvé l'endroit que je cherchois dans Ralph, ainsi que beaucoup d'autres détails plus importants, qui ont rapport à l'histoire de ces temps et qui ne sont touchés que bien légèrement par les autres écrivains. Je m'étonne chaque jour davantage que Ralph ait laissé, comme historien, une réputation tellement au-dessous de celle qu'il méritoit.

« Je ne craindrai pas de vous importuner de mes lettres, lorsque j'aurai quelques nouvelles demandes à vous faire; mais je me plaindrois vivement, si vous vous borniez à me renvoyer à tel ou tel auteur, sans me donner votre opinion, toutes les fois que vous en aurez une sur les objets mis en question. »

Ces deux lettres furent suivies d'une correspondance où l'on voit que M. Fox se donna des peines incroyables pour trouver une autorité à chaque assertion des auteurs qu'il consultoit, pour corriger dans leurs récits les variations les plus légères, et qui paroissoient avoir le moins d'importance. Avant de tirer aucune conclusion, son esprit balançoit si soigneusement la force des divers témoignages, que l'autorité destinée à établir chaque circonstance particulière étoit examinée séparément par lui et constatée distinctement. En vérité, du moins au premier aspect, l'on pourroit mettre en doute si l'excès d'une telle circonspection, si cette manière d'in-

terroger si scrupuleusement jusqu'aux matériaux les plus minutieux étoit nécessaire, si même elle étoit utile. Mais plusieurs parties de cet ouvrage suffiront pour prouver combien tous ces travaux étoient loin de pouvoir être regardés comme superflus. En veut-on un exemple? Les recherches de M. Fox concernant l'arrestation et l'exécution du comte d'Argyle sont contenues dans sa correspondance avec M. Laing, et elles sont de la nature de celles que je viens de rapporter. Qu'on lise le compte qu'il rend de ces évènements, et l'on ne sera pas moins frappé de l'avantage que lui valut cette collection précieuse de matériaux sur les moindres circonstances, que de son zèle à les découvrir, et de son exactitude à les analyser.

Une des premières et des plus grandes difficultés qu'il rencontra dans le cours de ses travaux vint des mémoires publiés par M. Macpherson et par sir John Dalrymple. Le plan de ces mémoires et le compte qu'ils avoient rendu de leur travail

lui avoient toujours paru très peu satisfaisants. De jour en jour il se plaignit davantage de ces deux auteurs, et plus il examina et médita leurs livres, plus il sentit la nécessité de se livrer à d'autres recherches. Il désira, pour peu que cela fût possible, de consulter les monuments originaux d'où ils avoient tiré leurs extraits, et il crut d'abord qu'une revue de tous les manuscrits qui étoient au collège écossais de Paris pouvoit seule le mettre à portée de déterminer le juste degré de confiance due aux extraits de Macpherson. Mais il dut bientôt désespérer d'obtenir cette satisfaction; car il eut de fortes raisons pour soupçonner, même avant son voyage de 1801 à Paris, que la partie la plus précieuse, si ce n'étoit même la totalité de ces manuscrits, avoit été détruite. Cependant trois points principaux pouvoient encore être constatés: — 1° En quoi consistoient actuellement les manuscrits si long-temps conservés au collège écossais de Paris? — 2° Quelle partie de ces manuscrits avoit été com-

muniquée à Cart ou à Macpherson ? — 3° Existoit-il encore quelques parties, quelques copies, quelques fragments de ces papiers ? On aimera mieux sans doute connoître le résultat des recherches de M. Fox exposé par lui-même. Je citerai successivement une note trouvée dans ses papiers, qui éclaircit la première des trois questions posées ci-dessus, et un extrait de sa lettre à M. Laing, qui résout les deux autres.

Note trouvée dans les papiers de M. Fox.

« Ouvrages qui ont été déposés dans le collège « écossais de Paris aussitôt après la mort de « Jacques II, et qui s'y trouvoient encore à « l'époque de la révolution française.

« 4 vol. folio. « 6 vol. quarto.	Mémoires écrits de la main de Jacques II, à partir de l'époque où il étoit âgé de seize ans.
« 2 vol. minces « quarto.	Contenant des lettres des ministres de Charles II à Jacques II (alors duc d'Yorck), lorsqu'il étoit à Bruxelles et en Ecosse. M. S.
« 2 vol. minces « quarto.	Contenant des lettres de Charles II à son frère Jacques, duc d'Yorck. M. S.

Extrait de la lettre de M. Fox à M. Laing.

« A l'égard de l'extrait de Cart, je n'ai aucun doute qu'il n'ait été fidèlement copié. Mais sur cet extrait il est nécessaire de faire une observation qui s'applique à tout le reste des deux ouvrages, soit de Cart, soit de Macpherson, et qui conduit à la découverte d'une imposture de ce dernier aussi impudente que son Ossian lui-même. Les extraits sont évidemment tirés, non d'un *journal*, mais d'une *narration*, et J'AI CONSTATÉ, SANS QU'IL PUISSE DÉSORMAIS S'ÉLEVER UN DOUTE, qu'il y avoit dans le collège écossais *deux manuscrits distincts*, l'un de la propre main de Jacques II, consistant en papiers de différentes grandeurs reliés ensemble; et l'autre, une espèce de narration historique compilée du premier. La narration a été, *dit-on*, revue et corrigée, quant au style, par Dryden le poëte (probablement Charles

Dryden, fils du grand poëte), et l'on ne savoit pas, au collège, si elle avoit été écrite pendant la vie de Jacques, ou par les ordres du prétendant, son fils. Je suis dans le doute si Cart a jamais vu le journal original : mais j'apprends d'une autorité incontestable que Macpherson ne l'a jamais vu ; et cependant, à lire sa préface, p. 6 et 7 (faites-y attention, je vous prie), on croiroit que non seulement il a examiné avec soin ce manuscrit, mais que c'est de là qu'ont été pris au moins tous ses extraits, si ceux de Cart ne l'ont pas été aussi. L'impudence de hasarder une telle imposture dans un temps où il n'y avoit presque personne qui ne pût la dévoiler, incroyable dans tout autre homme que Macpherson, se croiroit même à peine de lui, si le témoignage intrinsèque que les extraits eux-mêmes portent contre lui n'étoit pas encore fortifié par celui des principales personnes du collège. Ceci me conduit à un point beaucoup plus important pour moi. Le principal Gordon pensoit, lorsque je le vis à

Paris en 1802, que tous ces papiers étoient perdus : mais j'apprends maintenant d'une personne très bien informée que les plus précieux de ces monuments, ceux écrits de la main de Jacques II, ont été perdus, à la vérité, et de la manière que me l'a raconté Gordon ; mais que la narration, seule pièce d'où Macpherson ait tiré ses extraits, existe encore, et que M. Alexandre Cameron, demeurant à Édimbourg, *Black Friars Wynd*, ou la possède lui-même, ou sait dans quel endroit on la trouveroit. »

Ces renseignements étoient exacts. Il y a de fortes présomptions que les manuscrits de la main du roi Jacques II ont été détruits. Mais la narration historique étoit alors, elle est encore aujourd'hui, dans les mains du docteur Cameron, évêque catholique romain à Édimbourg. Elle ne pouvoit pas être confiée à un homme plus en état d'en apprécier le mérite, et sur la fidélité duquel le public dût se reposer plus entièrement, si on pouvoit le déterminer à la faire imprimer. Je dois à ses soins et

à son amitié quelques renseignements ultérieurs sur le genre de destruction qu'ont subi les manuscrits du collège écossais. Comme ces faits sont curieux par eux-mêmes, je mettrai sous les yeux du lecteur le compte succinct et intéressant qu'il m'en a rendu dans une lettre datée d'Édimbourg le 2 mars 1808.

« Avant que l'ambassadeur britannique, lord Gower, quittât Paris, au commencement de la révolution française, il écrivit à M. Gordon, principal du collège écossais, et lui offrit de se charger de ces précieux papiers (les manuscrits du roi Jacques) et de les déposer dans quelque lieu sûr en Angleterre. Je ne sais pas ce qui lui fut répondu; mais il n'y eut rien de fait. Peu de temps après, le principal vint en Angleterre, et le soin de tout ce qu'il y avoit dans le collège se trouva reporté sur M. Jnnes, le seul sujet britannique resté dans cet établissement. Vers le même temps, M. Stapleton, alors principal du collège des Anglais de Saint-

Omer, et depuis évêque catholique en Angleterre, vint à Paris avant de quitter la France; et M. Jnnes, qui étoit résolu à ne pas abandonner son poste, le consulta sur les moyens de conserver les manuscrits. M. Stapleton pensa que, s'il les avoit une fois à Saint-Omer, il pourroit, sans beaucoup de risque, les faire passer en Angleterre. Il fut donc résolu qu'on en formeroit avec soin un seul paquet, lequel seroit adressé à un Français, ami intime de M. Stapleton, et lui seroit expédié par quelque voiture publique. Quelques autres objets furent joints aux manuscrits. Le tout arriva sans accident, et fut mis dans une cave. Mais le patriotisme du Français étant devenu suspect, peut-être à raison de sa liaison avec le collège anglais, il fut arrêté; et sa femme, craignant de funestes conséquences pour elle-même, si l'on venoit à trouver dans sa maison des manuscrits anglais richement reliés et ornés d'un écusson royal, commença par couper la couverture

de chaque volume et la jeta au feu. Les manuscrits ainsi défigurés, mais se prêtant davantage à toutes les manières de les empaqueter, furent portés secrètement, avec d'autres papiers appartenants à ce même Français, dans sa maison de campagne, et enterrés dans son jardin; mais on ne les y laissa pas long-temps; les terreurs de la dame augmentèrent, les manuscrits furent exhumés, et réduits en cendres.

« Tel est en substance le compte rendu à M. Jnnes, qui me le rapporta, en juin 1802, à Paris. Je témoignai le désir qu'on pût constater les faits par un procès-verbal authentique. Une lettre fut écrite en conséquence à Saint-Omer, ou par M. Jnnes, ou par un laïc nommé M. Cleghorn, qui avoit résidé dans le collège anglais de Saint-Omer, qui connoissoit personnellement le Français ami de M. Stapleton, et qui se trouvoit alors à Paris. La réponse faite à cette lettre fut que ce brave homme, affaissé sous le poids des ans et des infirmités, avoit frémi au premier mot d'une

discussion et d'une recherche, qui faisoit revivre dans sa mémoire ses souffrances passées, et qui pouvoit, selon lui, en amener le renouvellement. Toute correspondance ultérieure sur ce sujet devenoit d'autant plus inutile, que je donnai des instructions à M. Jnnes pour aller lui-même à Saint-Omer, y éclaircir tous les faits, y lever tous les doutes, et nous procurer, dans une forme légale, un acte authentique qui pût être transmis à la postérité, concernant ces précieux manuscrits. Je ne prévoyois pas que la guerre alloit se rallumer si promptement, et que mon ami M. Jnnes dût m'être sitôt enlevé.

« M. Cleghorn, dont je viens de parler, est actuellement dans le séminaire catholique de Old-Hall-Green, Packeridge, Hertfortshire. Il peut probablement nommer une autre personne qui a vu les manuscrits à Saint-Omer, et qui a sauvé quelques petites choses, mais absolument étrangères à ces papiers, les a emportées dans sa poche, et en est encore possesseur.

« Je n'ennuierai pas votre seigneurie des

réflexions que j'ai pu faire sur ce rapport: mais je ne dois pas omettre qu'on m'a dit quelquefois que tous les manuscrits, aussi-bien que leurs riches couvertures, avoient été consumés ensemble par le feu dans la cave même où ils avoient été déposés le jour de leur arrivée à Saint-Omer. »

La personne dont il est question dans la dernière partie de cette lettre est M. Mostyn. M. Butler, de *Lincoln's-Inn*, a obtenu de lui un exposé de toutes les particularités relatives à cet objet, et l'a fort obligeamment transmis à M. Fox en 1804. Cet exposé contient en substance, quoiqu'avec quelques circonstances de plus et quelques légères variations, le même compte rendu par M. Cameron, jusqu'à l'instant où M. Mostyn quitta Saint-Omer, c'est-à-dire avant l'emprisonnement du Français dépositaire des manuscrits (1).

M. Fox, dans sa lettre à M. Laing, ob-

---

(1) Ce Français s'appeloit M. Charpentier, et sa maison de campagne étoit à St.-Momelin, près St.-Omer.

serve que *savoir qu'un papier est perdu est ce qu'il y a de meilleur après l'avoir vu, et que souvent l'un est aussi bon que l'autre.* Tant de bruits ont circulé, tant de fausses opinions ont été accréditées sur la teneur et sur la destinée des manuscrits autrefois déposés dans le collège écossais de Paris, qu'on espère que le compte qui vient d'en être rendu, résultat des recherches de l'historien, ne paroîtra pas déplacé dans une préface à l'histoire des temps auxquels ces manuscrits ont rapport.

Les papiers du collège écossais à Paris n'étoient cependant ni le seul ni même le principal objet des recherches historiques de M. Fox à Paris; il avoit remarqué que e chevalier Dalrymple citoit souvent, ou plutôt invoquoit les documents existants au dépôt des *affaires étrangères* (1), sans produire la lettre, ou extraire le passage où il prenoit ses faits, et d'où il tiroit ses conséquences. Cette réflexion lui avoit inspiré un

(1) Corresp. M. S.

vif désir d'examiner les lettres originales de Barillon, et il n'étoit pas sans espérance de trouver à côté de ces lettres d'autres papiers d'un intérêt et d'une importance égale. Il sentoit bien que, pendant la guerre, il n'y avoit pour lui personnellement aucun moyen d'arriver à ces sources d'instruction. Il étoit donc sur le point de s'adresser à Paris, à quelque ami particulier, pour se procurer par cet intermédiaire la copie des lettres dont il enverroit à son correspondant l'indication précise, lorsque le rétablissement de la paix lui permit de se rendre lui-même en France. La complaisance du gouvernement français lui ouvrit sans réserve (1) les archives des affaires étrangères, et lui donna toutes les facilités possibles pour consulter et transcrire ceux de ces papiers qui lui paroîtroient importants pour son objet. Il profita de cette permission sans perdre une minute; et tout le temps de son

(1) Par un ordre positif de S. M. I.

séjour à Paris, il passa une grande partie de ses matinées au dépôt des affaires étrangères, accompagné de ses amis lord Saint-Jean, M. Adair et M. Trotter, qui l'aidoient à examiner et à copier les papiers originaux.

La correspondance de Barillon ne trompa point son attente. Les nouveaux renseignements à puiser dans les parties de cette correspondance que le chevalier Dalrymple n'avoit ni extraites ni publiées parurent à M. Fox d'une telle importance, qu'il prit copie de tout. *Mes recherches à Paris*, écrivoit-il à un de ses correspondants, *m'ont rendu par-delà tout ce que je pourrois vous dire ;* et il me marquoit à moi que les lettres de Barillon *valoient leur pesant d'or.* (1) Il falloit qu'il eût aussi découvert quelque circonstance curieuse dans la correspondance de Davaux; car il copia les lettres entières de ce ministre, malgré la vo-

(1) Corresp. M. S.

lumineuse collection imprimée depuis long-temps, soit de ces lettres, soit de leurs extraits.

La correspondance de ces deux ministres français avec leur cour forma les principaux matériaux que M. Fox emporta de France. Il fut fâché que je n'eusse pas réussi à lui procurer celle de l'ambassadeur espagnol qui (1) avoit résidé à Londres à la même époque. Elle lui eût donné, disoit-il, des avantages de la plus grande conséquence sur tous les autres historiens. Mais enfin les papiers qu'il avoit déjà en sa possession suffisoient, selon lui, pour jeter une nouvelle lumière sur plusieurs évènements du règne de Jacques II. Si donc, aussitôt après son

(1) Don Pedro Ronquillo. M. Fox me donna la commission de lui obtenir une copie des lettres de ce ministre, depuis 1695 jusqu'à 1688 inclusivement. Par un étrange guignon, je suis tombé sur ses lettres originales de 1689 à 1691, et je les ai achetées; mais je n'ai jamais pu découvrir une ligne de sa correspondance antérieure.

retour en Angleterre, des circonstances imprévues ne fussent pas venues retarder la marche de son ouvrage, on ne peut douter qu'il n'eût plus avancé sa composition dans cette seule année qu'il n'avoit été en état de le faire pendant tout le temps écoulé depuis qu'il l'avoit entreprise. Il s'occupa d'abord d'insérer, dans les parties qu'il avoit terminées, les connoissances nouvelles puisées dans les sources que Paris avoit ouvertes à ses recherches. Ce fut pour lui une tâche beaucoup plus pénible qu'il n'avoit pu d'abord s'y attendre. *Me voilà*, disoit-il, *occupé à coudre ensemble, pour en faire une seule pièce, tous les morceaux que j'ai pris dans mes magasins de Paris. Je trouve la corvée fatigante* (1).

Il est probable sans doute que cette espèce de difficultés étoit plus grande pour lui qu'elle n'eût pu l'être pour tout autre historien moderne. J'en fais ici une mention

(1) Corresp. M. S.

particulière, parcequ'elles prenoient en partie leur source dans cette scrupuleuse attention à ne pas perdre de vue les idées qu'il s'étoit faites sur la nature d'une composition historique. Si son ouvrage eût été fini, on auroit bien mieux jugé la conception du plan par son exécution; mais par malheur il l'a laissé incomplet et non terminé, et dès-lors il est très possible qu'on se méprenne sur sa manière de considérer les devoirs d'un historien. Dès-lors quelques passages qui, d'après le goût moderne, sont de véritables singularités, pourront bien paroître à des critiques superficiels, ou des fautes qui lui ont échappé, ou des imperfections qu'il se proposoit de corriger. Il est donc nécessaire d'observer qu'il avoit formé son plan sur le modèle des anciens auteurs si exclusivement, que, non seulement l'usage moderne des notes lui répugnoit, mais qu'il croyoit que tout ce qu'un historien vouloit dire devoit trouver place dans la suite de sa narration, et ne jamais se produire

comme une digression, beaucoup moins comme une dissertation annexée au récit. Ainsi, à partir de l'époque qui fermoit son chapitre d'introduction, il fit consister son devoir d'auteur à raconter les faits comme ils étoient survenus, ou, suivant son langage énergique par sa simplicité même, *à conter l'histoire du temps.* Une de ses conversations sur la littérature du siècle de Jacques II prouve avec quelle rigueur il tenoit à ses idées, et servira peut-être à les expliquer et à les mettre dans tout leur jour. En parlant des écrivains de ce siècle, il regrettoit de n'avoir pas trouvé un moyen de faire entrer dans son histoire un précis de leur vie et de leurs ouvrages, sur-tout de n'avoir pu y placer des remarques critiques sur leur style; et comme je lui proposois l'exemple de Voltaire, qui avoit traité tous ces sujets avec quelque étendue, ou à la fin de chaque règne, ou dans un chapitre séparé; en louant beaucoup l'exécution du plan de Voltaire, il m'observa que ce plan, con-

sidéré en lui-même, pouvoit présenter une excellente manière d'écrire des essais critiques ; mais que, dans son opinion, il étoit incompatible avec la nature de l'ouvrage qu'il avoit entrepris, lequel, s'il cessoit d'être une narration, cessoit d'être une histoire.

De telles entraves étoient, sans contredit, autant de taxes imposées par lui-même sur sa bonne-foi, et ajoutoient beaucoup à son travail, déjà bien assez considérable, quand il se seroit borné à la seule observation des lois générales de composition qu'il s'étoit faites. Il avoit réfléchi beaucoup et profondément sur les règles de l'art d'écrire. Ses propres habitudes le conduisoient naturellement à comparer ces règles avec celles de l'art oratoire exercé en public ; et les principes différents, même opposés, qui mènent à la perfection dans ces deux grandes carrières, étoient souvent l'objet de ses entretiens. La différence, selon lui, ne consistoit pas tant dans la différence de langage ou de diction que

dans la disposition des pensées, dans l'étendue et la construction des phrases; et, si je puis emprunter cette locution familière aux orateurs publics, dans la manière de poser son argument. Un écrivain, pour conserver sa clarté, est obligé de disposer et de tenir séparées l'une de l'autre les parties d'un discours, dont l'orateur, par la modulation de sa voix et avec le secours de l'action, peut présenter à la fois tout l'ensemble à ses auditeurs, sans crainte de porter dans leur esprit la confusion et l'incertitude. La fréquence des allusions, qui, dans un discours, produit les effets les plus heureux, jette de l'obscurité dans un écrit, et en altère la simplicité; même ces tournures soudaines, ces éclairs inattendus qui, dans le même instant, frappent, éblouissent, enchantent une grande assemblée, deviennent froids et inanimés, quand la réflexion et le travail les font entrer dans une composition écrite.

Il suffit de lire la lettre de M. Fox aux

électeurs de Westminster pour voir combien il se montroit scrupuleusement attentif à ces distinctions. Cet ouvrage fut écrit au milieu de la chaleur d'une session parlementaire. Il traitoit *ex professo* des sujets sur lesquels l'auteur avoit l'habitude de parler tous les jours avec cette force de logique et cette variété d'arguments qui le caractérisoient. Nonobstant ces circonstances, aucun morceau politique un peu remarquable dans notre langue ne présente des formes ou un style moins oratoires; et, à l'exception d'un seul passage, aucun n'est plus exempt de ces tours particuliers que l'habitude de parler en public semble devoir nécessairement amener. Pour observer si sévèrement de tels principes, il a dû en coûter à M. Fox et une grande attention et beaucoup de peines. Encore se méfioit-il de son propre jugement sur cet article. Et quoiqu'il se fût donné les plus grands soins pour atteindre son but, il ne paroissoit jamais pleinement satisfait de son succès. Après le récit relatif au

comte d'Argyle, son chapitre d'introduction est incontestablement la partie la plus correcte et la plus achevée de l'ouvrage que nous publions : et cependant il ne le croyoit pas tout-à-fait exempt d'un défaut dont il craignoit que ses ouvrages ne fussent particulièrement empreints. Il mandoit à son correspondant: *j'ai enfin terminé mon introduction, qui, dans son ensemble, tient encore trop du discours oratoire.*

La simplicité, soit d'expression, soit de construction, étoit dans le style la qualité qu'il admiroit le plus, et la perfection qu'il désiroit d'obtenir avant toute autre. Il s'attachoit avec une véritable sollicitude à conserver ce caractère à ses écrits, parcequ'il pensoit que l'exemple de quelques grands écrivains de son temps avoit perverti le goût du public, et que leurs imitateurs avoient corrompu la pureté de la langue anglaise. Quoiqu'il fît souvent l'éloge du style de Hume et de Blackstone, et quoiqu'il ne parlât jamais de Middleton

qu'avec admiration, il me dit un jour qu'il n'admettroit pas dans son livre un mot qui ne lui seroit pas garanti par l'autorité de Dryden.

Sa délicatesse n'étoit guère moins difficile sur les phrases que sur les mots. Il est possible sans doute que ceux de ses lecteurs qui ont formé leur goût sur Johnson ou Gibbon, ou qui ont puisé leurs principes, en fait de style, chez les critiques les plus modernes, découvrent dans le cours de cet ouvrage quelques locutions qui aujourd'hui sont rarement admises dans les écrits d'un ordre supérieur. Pour parler sans réserve sur un sujet où il s'agit de juger M. Fox comme auteur, je dirai que de telles phrases ne se sont pas glissées sous sa plume sans qu'il le voulût, et que je le soupçonne bien plutôt de les avoir admises par système que de les avoir laissé échapper par inadvertance. Il est très vrai que l'ouvrage est *incomplet* et non *terminé ;* mais quand on l'a ainsi défini, cette expression n'avoit rapport à au-

cunes phrases qu'on regardât comme trop familières ou appartenant trop à l'abandon de la conversation. Ce qui est vrai, c'est que l'auteur avoit tellement en aversion tout ce qui pouvoit sentir l'affectation et la pédanterie, que, si jamais il avoit été réduit à choisir entre une expression boursoufflée et une triviale, il auroit incontestablement préféré celle-ci. Cette persuasion, jointe à beaucoup d'autres motifs, m'a porté à conserver religieusement dans la publication de cet ouvrage chaque phrase, chaque mot du manuscrit original. Ceux qui sont disposés à respecter l'autorité de M. Fox peuvent goûter la satisfaction de se dire qu'il n'y a pas dans les trois chapitres suivants une syllabe qui ne soit véritablement à lui. Qu'il y ait, sur-tout dans les dernières pages du texte, quelques passages qu'il eût pu, d'autres qu'il eût évidemment voulu corriger, c'est ce dont on ne peut douter. Mais pour qui connoissoit si bien toutes les attentions, tous les scrupules de l'auteur en fait de

langage, substituer un mot, une expression à l'expression et au mot dont il s'étoit servi, n'eût pas été seulement présomption, mais injustice.

Le manuscrit sur lequel a été imprimé cet ouvrage est presque tout entier de la main de madame Fox. Il étoit écrit sous les yeux de M. Fox, et de temps en temps il offre des corrections de son écriture. Lorsqu'il composoit, M. Fox étoit rarement, ou même il n'étoit jamais seul. Il avoit coutume d'écrire sur des enveloppes de lettres ou sur des chiffons de papier les pensées que très probablement il avoit d'abord travaillées, puis à peu près arrangées dans sa tête dans le cours de ses promenades ou durant ses heures de loisir. Il les lisoit à madame Fox, qui les transcrivoit lisiblement dans le manuscrit; et il ne détruisoit les petits morceaux de papier originaux qu'après avoir lu et approuvé la copie. Souvent en dictant ce qu'il avoit écrit, il changeoit l'expression ou même la construction de

sa pensée. Quoique généralement il déchirât les petits papiers aussitôt que les passages avoient été transcrits, cependant plusieurs ont été conservés, et, par les ratures et changements qu'on y voit, il est évident que l'auteur leur avoit fait subir bien des révisions et corrections avant de les lire à son copiste.

Je ne dois pas taire les obligations que j'ai eues à M. Laing, dont les avis et les secours m'ont été d'une si grande utilité pour la division des paragraphes, pour le choix des pièces qui devoient former l'appendix, enfin pour la surveillance de l'impression. J'ai tiré un très grand parti de son jugement comme de son expérience; et son amitié, en prenant sur elle cette tâche, m'a donné une satisfaction de plus, celle de penser que j'avois eu pour guide, dans toute cette affaire, celui auquel l'auteur lui-même auroit voulu que j'eusse recours en pareille circonstance.

L'appendix, à peu de chose près, est

composé de cette partie de la correspondance de Barillon qui s'étend depuis la mort de Charles II jusqu'à la prorogation du parlement en 1685, et que le chevalier Dalrymple a omis de publier. Quant aux lettres d'une date postérieure, toutes curieuses et intéressantes qu'elles sont, comme elles n'ont aucun rapport au court période historique renfermé dans les chapitres suivants, elles n'ont pas été annexées à cet ouvrage.

Le compte que je viens de rendre sera suffisant pour faire connoître toutes les circonstances qui appartiennent au plan, à la composition et à l'état actuel de l'ouvrage, aussi-bien que la marche qui a été suivie pour sa publication. Si quelques personnes trouvoient que je suis entré dans trop de détails sur ces différents points, je n'aurois d'autre excuse à leur présenter que la nature même de la tâche dont je m'étois chargé, et le soin extrême avec lequel j'ai cherché à éviter que quelque faute ou omission de l'éditeur pût être en aucune manière

attribuée à l'auteur. Peut-être est-il encore nécessaire de prévenir une objection d'un tout autre genre. Ceux qui ont admiré M. Fox dans sa vie publique, et qui l'ont aimé dans sa vie privée, doivent naturellement désirer qu'il existe un monument durable des éminentes qualités de son cœur et de son esprit. Quelques uns d'entre eux pourront penser que je n'aurois pas dû me borner, dans ce récit, à ce qui regarde l'ouvrage incomplet en tête duquel je l'ai placé. Il est vrai qu'à l'époque douloureuse de sa mort on s'est prévalu de l'intérêt excité par tout ce qui le concernoit, pour imposer au public par une infinité de mémoires, d'anecdotes, de pamphlets aussi étrangers à la vérité que pénibles à ses amis et injurieux à sa mémoire. La confiance présomptueuse avec laquelle ces écrits ont été répandus dans le monde peut leur avoir donné dans le temps une vogue passagère; mais les preuves d'imposture qu'ils portoient avec eux suffisoient pour prémunir le lecteur contre

l'impression qu'ils étoient destinés à produire. Ce ne seroit donc pas pour en dévoiler la mauvaise foi qu'on pourroit regarder comme nécessaire une histoire authentique de la vie de M. Fox. D'un autre côté, les difficultés qui s'opposent dans le moment présent à une telle entreprise s'offrent d'elles-mêmes ; et, après beaucoup de réflexions, elles ont paru insurmontables à sa famille et à ses amis. Une compilation de ses discours ou des actes de sa vie publique, que tout le monde connoît, peut être exécutée, et probablement l'a déjà été par d'autres, avec autant de fidélité et de succès qu'elle pourroit l'être par ceux qui avoient l'avantage ou d'une amitié plus intime ou d'une parenté plus étroite avec lui. Si l'on vouloit faire plus aujourd'hui, il faudroit, ou omettre plusieurs particularités intéressantes de sa vie et supprimer la vérité dans quelques occasions, ou révéler au public, inutilement et de gaieté de cœur, quelques circonstances faites pour blesser la sensibilité

d'individus encore vivants. Je ne fais ici allusion ni à aucune époque, ni à aucun évènement, ni à aucune personne. Mon observation est générale; elle s'applique aux mémoires de tout homme d'état, et doit par conséquent être vraie pour M. Fox comme pour les autres.

Ces considérations ont déterminé sa famille et ses amis à renoncer, pour le moment, à tout projet de cette espèce. C'est cependant un double devoir envers le public, et envers la mémoire de tout homme grand et bon, que de conserver scrupuleusement tous les matériaux au moyen desquels les évènements de sa vie et les qualités de son cœur peuvent obtenir de quelque futur biographe la justice qui leur est due. Dans cette vue, les lettres privées de M. Fox ont été soigneusement recueillies. Je dois déjà à plusieurs de ses correspondants ou des originaux ou des copies d'originaux restés entre leurs mains. J'espère que, grace aux pièces que nous possédons, et à celles qui pourront sur-

venir, nous parviendrons à perpétuer le souvenir de ses vertus publiques et privées, et à transmettre à la postérité une foible, mais juste idée de son caractère.

En attendant, ses amis verront sans doute avec quelque satisfaction ce monument, tout imparfait qu'il est, de son génie et de ses connoissances. Ils reconnoîtront partout dans son ouvrage cette noblesse et cette élévation de principes qui, pendant sa vie, ont été l'ame de toute sa conduite; et dans la simplicité des pensées, comme dans la nature des réflexions, ils retrouveront sans peine tous les traits du caractère le plus attachant et le plus vrai.

Signé, VASSAL HOLLAND.

Holland-House, 25 avril 1808.

POSTSCRIPTUM.

4 mai.

DEPUIS l'impression de ce qui précède, M. l'avocat Heywood m'a obligeamment communiqué plusieurs lettres qu'il avoit reçues de monsieur Fox sur

des sujets relatifs à son histoire, et dont il m'a laissé des copies. Ces lettres montrent cette même sollicitude sur la vérité des faits, ce même esprit insatiable de recherches que l'on a remarqué dans sa correspondance avec monsieur Laing. Quelques uns de nos lecteurs seront peut-être bien aises de voir dans celles que nous allons transcrire le jugement de monsieur Fox sur le caractère de ce lord Shaftesbury dont les divers historiens ont parlé si différemment.

« Mon cher Heywood,

« Je vous suis fort obligé de votre lettre et de vos avis ; j'en profiterai à mon retour ici, qui sera, j'espère, avant la fin de la semaine. Je vais demain à Londres, et serai certainement mardi à la chambre.

« Je me souviens de beaucoup de passages de madame de Sévigné ; mais d'un entre autres qui, sous quelques rapports, a de l'importance, et je vous prierai vous et madame Heywood de me le trouver. Il est, si je ne me trompe, dans un des premiers volumes. Barillon est en Angleterre, et madame de Sévigné cite le bruit courant, qu'il *gagne là beaucoup d'argent*. Voilà le passage, mais je l'ai cherché dernièrement sans pouvoir le trouver. Observez, je vous en prie, que, malgré toute sa violence contre le prince d'Orange, le bon sens et la candeur de madame de Sévigné la forcent de convenir qu'il y a une autre manière de considérer la chose, et que, sous cet

autre point de vue, le prince d'Orange combattant et triomphant pour une religion *qu'il croit la vraie*, etc., devient un héros. Ce qu'elle dit de l'insensibilité et du courage de Jacques est tout-à-fait en contradiction avec la conduite qu'on l'a vu tenir avant son évasion. Ici on trouve qu'il a manqué de courage et nullement de sensibilité.

Je vous dirai que je suis très aise d'avoir peu de chose à démêler avec Shaftesbury ; car faire de lui un vrai patriote, ou un ami de la liberté comme nous l'entendons, c'est chose impossible, au moins dans mon opinion. D'un autre côté il n'est pas non plus à beaucoup près aussi noir qu'on nous le dépeint. Dans la vérité, il paroît avoir été strictement un homme d'honneur, si l'on peut donner cet éloge à celui qui étoit dépourvu de toute vertu publique, et qui ne regardoit pas les catholiques comme ses semblables, sentiment au reste très commun dans ces temps-là. Locke fut probablement ébloui par ses brillantes qualités, telles que son courage, sa franchise, son zèle de parti, son éloquence, sa loyauté avec ses amis, enfin tout ce qui le mettoit au-dessus d'une corruption vulgaire. D'un autre côté, la prévention de Locke en sa faveur pouvoit lui fermer les yeux sur cette indifférence avec laquelle Shaftesbury étoit toujours prêt à épouser tous les principes monarchiques, arbitraires, républicains, selon qu'ils convenoient pour le moment à son ambition. Mais Locke pouvoit-il s'aveugler sur l'inflexible cruauté avec laquelle ce même Shaftesbury per-

sécuta les papistes, dans l'affaire de leur prétendue conspiration, et uniquement, à ce qu'il semble, parceque cette persécution étoit utile aux vues du parti auquel il étoit alors dévoué. — Vous savez que quelques unes des imputations qu'on lui a faites sont certainement fausses, celle par exemple d'avoir fermé l'échiquier. Mais les deux grandes taches dont rien ne pourra jamais laver son nom, c'est d'avoir pris place parmi les juges dans le procès fait aux régicides, et sa conduite dans la conspiration papiste. La seconde guerre avec la Hollande est encore une mauvaise affaire dans laquelle il entra de tout son cœur, et, quoi qu'en disent ses apologistes, il y eût persévéré, s'il ne s'étoit pas aperçu que le roi le trompoit.

A vous, pour toujours,

C. J. Fox.

Dimanche, Saint-Ann's-Hill, Chertsey, november 20, 1803.

HISTOIRE

DES

COMMENCEMENTS

DU RÈGNE DE JACQUES II.

CHAPITRE Ier,

OU

INTRODUCTION.

SOMMAIRE.

Observations préliminaires. — Première époque historique, depuis Henri VII jusqu'à l'année 1588. — Seconde époque, de 1588 à 1640. — Convocation du Parlement. — Redressement des griefs. — Procès du Strafford. — Commencement de la guerre civile. — Traité de l'île de Wight. — Exécution du roi. — Pouvoirs de Cromwell. — Son caractère. — Indifférence de la nation sur la forme de son gouvernement. — Restauration. — Ministère de Clarendon et de Southampton. — Cabale. — Guerre de Hollande. — de Witt. — Prince d'Orange. — Complot papiste. — Acte d'*Habeas corpus*. — Bill d'exclusion. — Dissolution du dernier parlement de Charles II. — Pouvoir de Charles. — Sa tyrannie en Écosse; en Angleterre. — Amendes énormes. — Exécutions. — Chartes abolies. — Despotisme établi. — Découragement des gens de bien. — Mort de Charles. — Son caractère. — Réflexions sur les conséquences probables de son règne et de sa mort.

HISTOIRE

DES COMMENCEMENTS

DU RÈGNE

DE JACQUES SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

INTRODUCTION.

En lisant l'histoire de tous les pays, on y rencontre des époques sur lesquelles l'esprit se repose naturellement pour en faire l'objet de ses méditations, et pour considérer non seulement leurs effets immédiats, mais leurs conséquences les plus éloignées. Ainsi quand nous avons parcouru les guerres de Marius et de Sylla, quand nous avons vu l'Italie entière incorporée dans la cité de Rome, nous nous arrêtons involontairement pour examiner les conséquences probables qui

vont résulter de ces grands évènements. Arrivés à ces conséquences, nous les trouvons, pour cette fois, absolument telles que nous avions pu les prévoir.

Le règne de notre Henri VII ouvre à nos regards une carrière plus indéterminée. Quiconque reporte son attention sur les guerres d'Yorck et de Lancastre, quiconque examine avec attention les règles de gouvernement créées par la politique de ce prince, doit s'apercevoir qu'elles vont nécessairement conduire à de grands et importants changements dans l'État. Mais où mèneront ces changements? et sur-tout de quelle manière s'opèreront-ils? Ces deux questions sont moins faciles à résoudre d'avance. C'est aujourd'hui une opinion généralement reçue, et je la crois fondée, que nous devons rapporter aux actes de ce règne, et la puissance illimitée des Tudor, et les privilèges arrachés aux Stuarts par nos ancêtres; qu'ici la tyrannie a été l'effet immédiat, et la liberté la conséquence éloignée. Mais il faudroit être bien confiant dans sa propre pénétration pour répondre que, sans être aidé de la connoissance des évènements ultérieurs, et d'après le seul examen des causes, on auroit prévu une succession d'effets aussi différents.

Il est une autre période qui fournit une ample

matière aux spéculations de ce genre, c'est celle qui s'est écoulée entre les années 1588 et 1640, et qui offre presque sans interruption le calme au dedans et la paix au dehors. Le perfectionnement général de tous les arts qui appartiennent à la civilisation, sur-tout les étonnants progrès de la littérature, voilà les traits les plus frappants entre ceux qui ont caractérisé cette époque, et de pareilles causes auroient suffi pour produire les résultats les plus importants. Un pays dont la langue avoit été enrichie par les ouvrages des Hooker, des Raleigh et des Bacon, devoit nécessairement éprouver un changement sensible dans les mœurs comme dans les pensées, et si nous parlons aujourd'hui comme Spencer et Shakespeare ont écrit, il semble que les communes d'Angleterre n'avoient pas besoin d'un autre plaidoyer pour repousser la qualification de *brutes* que leur avoit donnée Henri VIII. Parmi les effets particuliers de ce perfectionnement général, le plus important, selon moi, le plus digne d'attention, fut la fréquence des débats dans la chambre des communes, et l'importance que l'on mit à siéger dans cette assemblée.

Un observateur pénétrant doit s'attendre aux plus grandes révolutions d'après cet ensemble de circonstances, et la dernière de toutes peut le

conduire à prévoir que la chambre des communes en sera le principal instrument. Mais cette chambre elle-même comment se conduira-t-elle? Voudra-t-elle se contenter de la part qui lui appartient régulièrement dans l'exercice de la puissance législative, et de l'influence qu'elle ne peut manquer d'avoir, dès qu'elle déploie son action sur les autres branches de la législature, et notamment sur le pouvoir exécutif? Aura-t-elle la hardiesse, peut-être la folie de prétendre à un pouvoir rigoureusement proportionné aux droits naturels des représentants du peuple? Si elle y prétend, ne sera-t-elle pas obligée de soutenir ses prétentions par la force militaire? Combien de temps pourra-t-elle en régler les mouvements? Combien de temps son armée lui restera-t-elle, avant de suivre la marche ordinaire de toutes les armées, et de se ranger sous un seul maître? Que ce maître vienne à se montrer, établira-t-il un gouvernement héréditaire ou électif? Dans le premier cas, qu'aura-t-on gagné au changement de dynastie? Dans le second, le pouvoir militaire qui aura choisi le premier roi, ou protecteur (le nom n'y fait rien), ne voudra-t-il pas choisir de fait tous ses successeurs? S'il échoue, aurons-nous une restauration, c'est-à-dire, de toutes les révolutions celle

qui est ordinairement la plus dangereuse et la plus mauvaise ? L'expérience des siècles passés peut répondre à plusieurs de ces questions ; mais il s'en faut bien qu'elle réponde à toutes ; et celui-là lira l'histoire avec plus de profit, qui agitera le plus dans tous les sens des questions de cette nature, sur-tout s'il peut porter au jugement de ces époques anciennes un esprit dégagé du souvenir des faits qui les ont suivies.

La troisième époque étant celle qui précède immédiatement le commencement de cette histoire demande un examen plus détaillé, et jamais aucune autre n'offrit de matériaux plus abondants à l'esprit de réflexion ou de calcul. Entre l'année 1640 et la mort de Charles I[er] l'État nous présente presque toutes les variétés de situation possibles. Disputes religieuses, débats politiques, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs gradations, depuis l'énergie honorable des partis jusqu'à la basse intrigue des factions ; le despotisme d'abord dans les mains d'un usurpateur, ensuite dans celles d'un roi héréditaire ; le texte des lois recevant les améliorations les plus salutaires et les plus mémorables ; et leur exécution livrée à la corruption la plus infâme ; enfin, tout ce qu'une nation peut recueillir de gloire et éprouver de cala-

mités n'est encore qu'une partie de ce tableau aussi surprenant qu'instructif.

Et d'abord nous voyons s'ébranler la masse de la nation agissant par ses représentants dans la chambre des communes, et ce mouvement, justifiable en lui-même, est encore dirigé vers le but le plus heureux, et conduit de la manière la plus judicieuse. Beaucoup de ses meneurs étoient profondément versés dans la science des temps anciens et modernes, et même enthousiasmés des grands noms de l'antiquité; mais jamais ils ne conçurent le projet extravagant d'assimiler le gouvernement d'Angleterre à celui d'Athènes, de Sparte et de Rome: ils se contentoient d'appliquer à la constitution anglaise, aux lois anglaises, cet esprit de liberté, l'ame et la gloire des anciennes républiques. Leur premier objet étoit d'obtenir le redressement des griefs passés, en témoignant un juste intérêt pour les individus qui en avoient souffert: ils vouloient ensuite prévenir le retour de ces mêmes griefs, en abolissant les tribunaux tyranniques, qui, dans leur procédure criminelle, suivoient des maximes arbitraires, et que l'on appeloit très improprement des cours de justice. Ils en vinrent enfin à établir le principe qui met les tributs des sujets sous la garde du peuple et de ses représentants; et,

quoiqu'il puisse exister des différences d'opinion relativement aux règles qu'ils établirent sur la milice, cependant, à la veille d'un combat, ils ne pouvoient certainement pas, sans manquer à la prudence, laisser le pouvoir de l'épée entre les mains de leur partie adverse.

Il est plus difficile de justifier le procès de lord Strafford, ou, pour mieux dire, les formes qui y furent suivies. Nul doute que ce ne fût un grand coupable, et qu'il n'eût mérité la punition la plus exemplaire; mais, excepté le cas évidemment prouvé où l'on frappe à son corps défendant, rien au monde ne peut justifier, ni même excuser dans un gouvernement mixte, comme le nôtre, l'oubli des lois sacrées de la justice criminelle; car il est, en vérité, bien rare que le mal qui peut résulter de l'impunité d'un coupable, quelque criminel qu'il soit, puisse égaler le mal qui résulte nécessairement de la violation de ces maximes auxquelles les innocents doivent la jouissance paisible de tout ce qui leur est cher. Si de tels cas ont existé, c'a été lorsqu'il ne pouvoit être question ni de tribunal ni de procédure; mais lorsqu'un homme est mis en jugement, et dès que sa personne est au pouvoir de ses accusateurs et de ses juges, il ne peut plus être redoutable à ce degré capable seul de justifier, s'il est possible, la violation des

principes essentiels de la procédure criminelle.

Au premier signal de cette guerre civile que lord Clarendon et les autres écrivains Torys ont si follement qualifiée de rébellion, la véritable question, ce me semble, étoit celle-ci : le parlement et ses meneurs avoient-ils, ou n'avoient-ils pas fait des tentatives suffisantes pour empêcher que les affaires n'en vinssent à cette extrémité? Que, suivant les principes généraux de la morale, ils eussent la justice de leur côté, c'est ce dont on ne peut douter sincèrement : mais avoient-ils assez réfléchi à ce grand mot de Cicéron, qui, en matière de dissensions civiles, préféroit, disoit-il, une paix même désavantageuse à la guerre la plus juste (1)? Avoient-ils assez pesé les dangers que pouvoit entraîner même la victoire, dangers, à peu de chose près, aussi redoutables pour la liberté que ceux qui pouvoient suivre une défaite? Avoient-ils considéré que ce même Cicéron ne caractérisoit pas seulement les partisans de Pompée, ne définissoit pas uniquement les guerres civiles de Rome, lorsqu'il disoit que l'issue du combat devoit être, en cas de défaite, la proscription, en cas de victoire, la servitude?

(1) *Iniquissimam pacem justissimo bello antefero.*

Faut-il attribuer la rupture des négociations, pendant que Charles étoit dans l'île de Wight, à de justes soupçons sur la sincérité de ce prince, ou à l'ambition des meneurs parlementaires? Et, dans la première de ces deux suppositions, ne valoit-il pas mieux se mettre en garde contre la duplicité du roi par quelques clauses du traité, que s'en faire un prétexte pour rompre les négociations? Gémissons sur la condition du genre humain, si nous ne devons jamais faire la paix avec l'ennemi dont la bonne foi nous est suspecte. Nous ne donnons que trop souvent matière à de justes soupçons, et à leur défaut la défiance ne trouve-t-elle pas son excuse dans le penchant de l'homme à imputer à ses ennemis de mauvaises qualités comme de mauvais desseins? Dans la circonstance présente, le soupçon de duplicité étoit véritablement si juste, qu'il devenoit une certitude morale. Ce qui s'étoit passé lors de la pétition des *droits* suffisoit pour prouver que le roi ne se croyoit point lié par des concessions qu'il regardoit comme extorquées. Or, celles qu'on exigea postérieurement de lui devoient lui paroître bien plus déraisonnables, bien autrement empreintes du sceau de la violence, et si, dans la première de ces positions, il dut, suivant un écrivain philosophe qui a écrit après

un siècle, se croire suffisamment dégagé de sa parole par les prétendus mauvais traitements exercés contre lui, comment dans la seconde ne se seroit-il pas cru libre d'y manquer, avec ses idées et ses préjugés sur le droit divin de sa couronne? Ce fut probablemant par ces considérations que les communes différèrent si long-temps d'accepter les offres du roi comme bases du traité. Malheureusement elles avoient tant différé cette résolution, que lorsqu'elles l'adoptèrent, elles se trouvèrent sans pouvoir pour l'exécuter. L'armée alors avoit cessé d'être au service du parlement; elle en étoit devenue la souveraine, et dévouée entièrement à Cromwell, elle commença ce qu'on peut proprement appeler un nouveau règne.

Ainsi toutes les mesures subséquentes, telles que l'exécution du roi, et autres, ne doivent pas être considérées comme des actes du parlement, mais comme des actes de Cromwell; et si grands, si respectables que soient les noms de quelques uns des membres de la haute cour, il faut voir en eux, dans cette occasion, les ministres de cet usurpateur, et non des hommes agissant d'après leur propre volonté.

L'exécution du roi étoit une mesure bien moins violente en elle-même que celle de lord

Strafford; mais ce fut un évènement si extraordinaire, qu'il ne faut pas s'étonner qu'il ait excité plus de sensation qu'aucun autre connu dans les annales d'Angleterre. Cet exemple, d'une justice incontestable, selon les uns, d'une horrible scélératesse, selon les autres, doit être considéré sous deux points de vue. Premièrement, n'étoit-il pas en lui-même juste et nécessaire? secondement, l'exemple étoit-il pernicieux ou salutaire? Quant à la première question, M. Hume, probablement sans en avoir l'intention, a présenté ce qu'il y avoit de plus capable de justifier cet acte, en disant qu'il falloit, ou que Charles pérît, ou renoncer au projet d'une république. Mais pour se justifier d'ôter la vie à un individu, par le principe d'une défense personnelle, le danger ne doit être ni problématique, ni éloigné; il le faut évident, il le faut immédiat. Or le danger dont il s'agissoit ici n'avoit pas ces caractères. L'emprisonnement, même le bannissement de Charles, eût suffi pour donner à la république un degré de sécurité, tel que tout gouvernement eût dû s'en contenter. Il faut cependant convenir, d'un autre côté, que si le gouvernement républicain avoit laissé le roi s'échapper, c'eût été un acte de justice et de générosité sans exemple. Lui laisser la vie eût

été un des efforts de vertu les plus rares. Le court intervalle qu'il y a de la déposition d'un prince à sa mort est devenu un adage proverbial; et s'il peut se rencontrer quelques exemples où un monarque détrôné n'ait pas perdu la vie, je doute qu'il s'en trouve un seul où la liberté lui ait été laissée. Or, de tous les moyens de se défaire en pareil cas de pareils personnages, nul doute que celui adopté par Cromwell ne soit le moins flétrissant. Voyez Edouard II, Richard II, Henri VI, Edouard V; aucun d'eux n'a long-temps survécu à sa déposition; la mort de Charles I est le premier acte de cette nature dont on puisse dire qu'il n'a pas été consommé dans les ténèbres.

Reste la seconde question. L'avantage à tirer de cet exemple étoit-il si précieux qu'il justifiât une violence si excessive? Il me semble qu'ici le problème se résout complètement par une seule observation. C'est qu'à l'égard de l'Angleterre (et je ne sais pas pourquoi nous nous croirions appelés à fournir des exemples aux autres nations, ou, en d'autres termes, à prendre en main l'administration de la justice criminelle du monde entier); c'est, dis-je, qu'à l'égard de l'Angleterre, il devenoit absolument inutile, et par conséquent inexcusable, de faire

un exemple pour les rois, quand l'office de roi alloit être aboli, et quand dès-lors personne ne devoit plus se trouver dans le cas de régler sa conduite sur cet exemple. D'ailleurs la situation déplorable d'un monarque déposé paroît bien suffisante pour empêcher tout prince un peu prévoyant de courir de semblables hasards, ou si la crainte de la mort étoit la seule capable de l'en détourner, la destinée des tyrans détrônés par leurs sujets avant lui ne lui permettroit guère d'espérer qu'il pût éviter une pareille catastrophe. Enfin, autant que nous pouvons juger des choses par l'évènement, l'exemple ne devoit pas être très efficace, puisque les deux fils de Charles, avec l'exemple de leur père sous les yeux, ne craignirent cependant pas d'enfreindre les libertés du peuple plus violemment encore que lui-même n'avoit tenté de le faire.

Que si nous considérons cette question de l'exemple sous des rapports plus étendus, si nous examinons l'effet général qu'il produisit dans l'opinion, il faut convenir que le courage et la piété que Charles eut occasion de déployer dans cette circonstance ont inspiré pour sa mémoire une vénération qu'autrement il n'auroit jamais obtenue. Or, du respect compatissant qu'on ressent pour celui qui souffre, et de la

haine qu'on porte à ses ennemis, naissent bientôt, faveur pour la cause de l'un, aversion pour celle des autres : ainsi même, en admettant (ce qui est douteux) qu'un exemple aussi terrible pour les princes eût été de quelque utilité pour la cause de la liberté des peuples, cet avantage fut bien plus que contre-balancé par la faveur que donnèrent à la cause des rois les passions les plus nobles du cœur humain, l'admiration pour la vertu, et la pitié pour le malheur. Et si l'on a pensé que, même dans les fictions romanesques, il étoit préjudiciable à la morale de nous intéresser pour des personnages dont la conduite étoit condamnable ; combien s'accroît ce danger, lorsque, dans une histoire véritable, toute notre sensibilité se porte sur un monarque à qui, pour ne rien dire de plus, ses sujets furent obligés de disputer leur liberté les armes à la main. Au surplus, quel que soit le jugement des gens les plus sensés sur cette question, il n'est pas impossible que cet étrange évènement ait contribué à donner à l'Europe une haute idée de notre caractère. Il suffit d'avoir entendu les étrangers discourir sur ce sujet, ou seulement d'avoir lu leurs écrits, pour s'être aperçu que, dans l'esprit même de ceux qui condamnent ce fait, il a laissé une im-

pression qui est bien plutôt celle de l'admiration et du respect que celle du dégoût et de l'horreur. La vérité est que ce qu'il y a de criminel dans cette action, c'est-à-dire le meurtre matériel du roi, beaucoup d'hommes, à la place de Cromwell et de ses associés, en eussent été capables, tandis que très peu l'auroient été de donner à la condamnation de ce prince cette publicité solennelle qui n'est pas sans éclat et sans magnanimité. Il est honteux pour la nature humaine que même la déportation du duc de Glocester ait été alors un trait de générosité sans exemple dans l'histoire des catastrophes de ce genre.

Depuis l'exécution du roi jusqu'à la mort de Cromwell, le gouvernement, avec quelques variations dans les formes, fut essentiellement monarchique et absolu : il finit avec le protecteur.

Cet homme extraordinaire devoit à ses rares talents d'avoir maintenu jusqu'à sa mort un système également condamné par la raison et les préjugés : par la raison, car il n'y avoit pas de liberté; par les préjugés, car il y avoit usurpation. Ce n'est pas, il faut l'avouer, un foible témoignage de son génie que, malgré le vice radical d'un pareil système, l'éclat de son caractère et de ses exploits ait rendu l'époque du

protectorat une des plus brillantes de l'histoire britannique. Il est vrai que sa conduite dans les affaires extérieures gagne beaucoup à être comparée avec ce qui l'a précédé ou suivi. S'il s'est mépris en épousant les intérêts de la France au lieu de ceux de l'Espagne, souvenons-nous que, pour juger cette question avec impartialité, nous devons bannir entièrement de notre esprit toutes les considérations que pourroit nous suggérer l'état subséquent et relatif des deux empires, et alors il nous faudra confesser à tout prix que le règne de Cromwell, dans ses rapports avec le continent de l'Europe, a été glorieux à l'excès, comparé avec la pusillanimité de Jacques I, la légèreté de Charles I, et la bassesse mercenaire des deux derniers princes de la maison de Stuart. Tout considéré, le caractère de Cromwell sera toujours au premier rang sur la liste de ceux qui se sont élevés au pouvoir suprême par la force de leur génie ; même sous le rapport de la morale, aucun d'eux peut-être ne seroit moins répréhensible, s'il n'eût pas été souillé du plus odieux et du plus déshonorant de tous les vices, l'hypocrisie.

Le court intervalle qui s'écoula entre la mort de Cromwell et la restauration présente le tableau d'une nation, ou trop fatiguée des change-

ments pour sentir, ou trop asservie par le pouvoir militaire pour exprimer, je ne dis pas le besoin d'un gouvernement, mais seulemen tla plus simple préférence pour telle ou telle forme de gouvernement en particulier. L'armée étoit tout; et cette armée, par un concours de circonstances fortuites dont l'histoire cependant nous apprend à ne pas nous étonner, étoit tombée dans les mains d'un homme dont ses derniers rangs pouvoient à peine produire l'égal en bassesse. Le courage personnel paroît avoir été la seule vertu de Monk; la réserve et la dissimulation composoient seules toute sa sagesse. Mais ce ne fut pas moins sur cet homme que toute la nation tourna ses regards, prête à recevoir de sa main la forme de gouvernement qu'il lui plairoit de lui donner. Il y a tout lieu de croire que le vœu prédominant étoit pour la monarchie, vers laquelle penchoient également les Presbytériens et les Cavaliers. Mais ce qu'il faut observer, c'est que le parlement, composé dans un esprit directement contraire au but prétendu de sa convocation, renfermoit un grand nombre de royalistes déclarés, et que néanmoins aucun d'eux n'osa se permettre la moindre insinuation au sujet du rétablissement du roi, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu de Monk la permission, ou plutôt l'ordre, de lire ses

lettres et de délibérer sur leur contenu. Lorsque l'on passe en revue toutes les circonstances de cet évènement, il est impossible de ne pas s'étonner qu'un général qui devoit son rang, sa réputation, son état, à un gouvernement républicain, qui servoit ce que lui et les autres appeloient, quoiqu'à tort, la cause de la liberté, ne se soit fait aucun scrupule de mettre aux pieds du monarque la nation entière sans avoir stipulé une seule garantie en faveur de la liberté; et si l'amnistie promise semble indiquer que Monk remplit au moins quelques devoirs envers ses frères d'armes, sa conduite ultérieure donne lieu d'attribuer cette amnistie à tout autre motif qu'à la générosité de son cœur. En effet, on le vit par la suite applaudir aux insultes si lâchement prodiguées aux restes illustres de Blake, sous les auspices et les ordres duquel il avoit fait les actions les plus honorables de sa vie; on le vit dans le procès d'Argyle révéler les confidences d'un ami pour le faire condamner à mort. Le crime d'Argyle étoit la conformité de ses vues avec celles de Monk, et Monk prouva le crime en livrant les lettres d'Argyle, et consentit ainsi à surpasser en infamie ces misérables qui, pour sauver leur propre vie, se laissent quelquefois persuader de devenir les dénoncia-

teurs de leurs complices, et de les vouer au supplice sur la sainteté du serment.

Le règne de Charles II forme une des plus singulières, comme une des plus importantes périodes de l'histoire. C'est un temps de bonnes lois et de mauvais gouvernement. La suppression de la cour des *gardes-nobles*, le rappel du rescrit qui faisoit brûler les hérétiques, le bill pour les parlements triennaux, le privilège accordé aux communes de poursuivre les délits publics, l'abolition de l'acte des *licences*, et par-dessus tout, le glorieux statut de l'*habeas corpus*, ont déterminé un écrivain moderne du premier rang à fixer l'année 1679 comme l'époque à laquelle notre constitution est parvenue à sa plus grande perfection théorique. Mais, dans une courte note placée au-dessous de cette assertion, le même auteur avoue que les temps qui ont immédiatement suivi cette année ont été ceux de la plus grande oppression pratique. Quel champ pour la méditation que cette observation si laconique d'un tel homme ! Et quelle source de réflexions sur l'inefficacité des lois et l'imperfection des institutions humaines ! De la considération générale des progrès successifs de notre constitution, nous sommes appelés tout à coup à fixer exactement notre

attention sur une époque spéciale où l'on nous dit que cette constitution s'est élevée à son dernier degré de perfection. Si nous nous arrêtons avec complaisance sur le plus beau moment de la plus belle constitution qu'ait jamais imaginée la sagesse humaine, eh bien ! quelle en sera la suite ? Une période d'oppression et de calamités qui ne provient point de causes extérieures ou accidentelles, comme les guerres, les pestes, la famine, qui n'a pas même pour principe quelques unes de ces altérations dans les lois, capables de défigurer cette perfection si vantée ; une administration perverse et corrompue, voilà l'unique cause du mal, et voilà le débordement que n'ont pu prévenir ces digues tant admirées de notre constitution. Combien est donc vaine, combien futile, combien présomptueuse l'opinion que *les lois font tout!* Combien foible et pernicieuse est la conclusion qu'on en tire qu'*il faut s'occuper des choses et non pas des hommes!*

Les premières années de ce règne sous l'administration de Southampton et de Clarendon sont, sans aucune comparaison, les moins répréhensibles ; et cependant l'exécution d'Argyle et de Vane, qui signala cette époque, et toute la conduite que tint alors le gouvernement dans

les affaires de l'église, soit en Angleterre, soit en Écosse, furent des chefs-d'œuvres de tyrannie. Quant au supplice de ceux qui furent accusés d'avoir contribué plus immédiatement à la mort du roi, la condamnation de Scrope qui étoit rentré en Angleterre sous la foi de l'amnistie proclamée ; celle des officiers militaires qui avoient été présents à l'instruction du procès, furent une violation de toutes les lois et de tous les principes de justice. Quant aux autres, leur sort couvre de honte ce Monk, qui avoit été redevable de tout son pouvoir à son dévouement pour eux, à la faveur et à la confiance dont ils avoient payé ses services. Il ne fait peut-être pas non plus beaucoup d'honneur à nos compatriotes, dont plusieurs avoient concouru, un plus grand nombre applaudi, et tous acquiescé à la condamnation de Charles; mais certainement il n'y a pas là de crime à imputer au nouveau roi, ni à ceux de ses conseillers qui étoient du parti des Cavaliers. Sans doute la vengeance est également réprouvée et par la religion et par la philosophie; cependant, lorsqu'elle est excitée par les injustices dont on rend victimes des personnes qui nous sont justement chères, cette passion doit se ranger parmi les plus excusables des fragilités humaines; et si Charles, dans sa

conduite générale eût manifesté plus de reconnoissance pour les services rendus à son père, la sévérité exercée contre les régicides auroit plutôt relevé qu'abaissé son caractère aux yeux de bien du monde. On a dit que Charles, recevant de l'argent de Louis XIV, avoit eu Clarendon pour complice; j'ignore quelles preuves existent de cette imputation, car c'en est une bien grave. Southampton étoit du très petit nombre de ceux qui, dans le parti royaliste, conservèrent quelque respect pour la liberté des peuples, et le dégoût que ne pouvoit manquer d'éprouver dans cette administration un homme de ce caractère le détermina, dit-on, à quitter le service du roi, et à se retirer des affaires publiques. Auroit-il exécuté cette résolution? C'est ce que sa mort, arrivée en 1667, nous met dans l'impossibilité de déterminer.

Après la chute de Clarendon, qui suivit de près, le roi se jeta dans une telle carrière de sottises politiques et administratives, que c'est l'opprobre de nos annales qu'il ait pu la parcourir jusqu'au bout. Si quelque chose peut ajouter au dégoût que nous éprouvons en le voyant solliciter bassement la protection de Louis XIV, c'est le prétexte hypocrite dont il se servoit pour presser continuellement ce monarque. Après

avoir sanctionné une loi qui faisoit un crime d'affirmer qu'il étoit papiste, ce qui étoit vrai, il se donnoit pour un papiste ardent, ce qui étoit faux ; et le tourment qu'éprouvoit sa conscience à différer si long-temps l'aveu public de sa conversion fut plus d'une fois mis en avant par lui comme un argument pour faire augmenter sa pension, et accélérer l'envoi des secours qu'il devoit recevoir de France. A une époque plus avancée de son règne, lorsqu'il crut que son intérêt lui prescrivoit une autre marche, afin de pouvoir tout à la fois toucher ses appointements et se soustraire à la publicité de sa conversion, il argumenta de quelques scrupules nés sans doute de son affection pour les églises protestantes, sur le mode d'administrer la cène dans l'église romaine ; il alla même jusqu'à feindre le désir que Louis pût engager le pape à tolérer quelques changements à cet égard, qui lui permissent de se réconcilier avec l'église romaine sans blesser sa conscience.

Le ministère connu sous le nom de *Cabale* semble avoir été composé de personnages si dénués de principes, qu'il méritoit l'animadversion sévère de tous les écrivains qui en ont parlé ; mais s'il est probable que ces ministres étoient

toujours prêts à trahir leur roi ainsi que leur pays, il est certain que le roi les trahissoit, en leur cachant à tous l'état de ses liaisons avec la France, et au moins à quelques uns d'entre eux le secret de ce qu'il lui plaisoit d'appeler sa religion. Cette dissimulation de sa part venoit-elle de sa duplicité habituelle et de l'impossibilité, pour les hommes de ce caractère, d'être francs et honnêtes, même lorsqu'ils savent qu'ils ont intérêt à l'être? ou bien avoit-il peur que ses ministres ne demandassent leur part de l'argent de la France, qu'il ne vouloit pas leur donner? C'est ce qu'on ne peut guère déterminer aujourd'hui; mais c'est à ce défaut d'une véritable et mutuelle confiance entre le roi et ses ministres que la nation dut en grande partie, sinon son salut, au moins le répit qu'elle obtint alors, avant de tomber dans l'esclavage où la réduisirent les dernières années de ce règne.

La première guerre de Hollande fut entreprise contre toutes les règles de la politique et de la justice. L'infamie plus grande encore de la seconde, aggravée par le renversement de toutes les espérances que tous les gens de bien avoient conçues de la triple alliance, et par la piraterie perfide qui en signala les commencements, semble avoir effacé l'impression de la

première, non seulement dans l'esprit des hommes qui vivoient alors, mais dans celui de presque tous les auteurs qui ont écrit l'histoire de ce règne. Toutes deux cependant avoient le même principe, et l'objet de toutes deux étoit d'établir dans l'intérieur un gouvernement arbitraire. La seconde trahissoit tellement le système et les vues du roi aux yeux de quiconque n'étoit pas déterminé à les fermer à l'évidence, qu'il est difficile de concevoir comment, à partir de cette époque, il put obtenir la confiance d'aucun Anglais ayant réellement à cœur, ou respectant le moins du monde, l'honneur et la liberté de son pays. Cependant le chevalier William Temple, l'un des hommes d'état les plus honnêtes et les plus éclairés de ce temps-là, ne put pas croire à une perversité aussi profondément enracinée; et il paroît que, de temps à autre, ce ministre crut le roi de bonne foi, quand il annonça l'intention de suivre le système de sagesse et de justice qui lui étoit recommandé. Une telle crédulité, un pareil aveuglement dans des hommes sensés, ont pu quelquefois donner l'idée qu'ils feignoient d'être dupes, pour se justifier de conserver leurs places et leur crédit plus long-temps que l'honneur ne le permettoit; mais la sincérité de Temple est par-

faitement justifiée par sa conduite ultérieure. Aussitôt qu'il eut des raisons pour croire que ses services n'étoient plus utiles à son pays, il se sépara entièrement des affaires publiques; il résista à toutes les tentations qui tendoient à le ramener sur la scène active du monde, et persista dans sa préférence pour une retraite philosophique convenable à sa position. Les plus hautes contemplations et les plaisirs les plus nobles se partagèrent le reste de sa vie. Sans doute il n'eut pas une jouissance qui ne fût doublée par le souvenir du rôle honorable qu'il avoit rempli dans les affaires publiques, et jamais il n'éprouva, pour lui-même, aucun regret de s'en être séparé, quoiqu'il pût en ressentir pour son pays.

Outre les conséquences importantes que produisit en Angleterre cette seconde guerre avec les Hollandais, elle fit éclore en Hollande deux grands évènements, dont l'un fut aussi favorable que l'autre fut désastreux à la cause générale de la liberté. La catastrophe du pensionnaire de Witt, c'est-à-dire, du ministre le plus sage, le meilleur et le plus patriote qui ait jamais paru sur la scène politique, en même temps qu'elle fut l'acte le plus criant de l'injustice et de l'ingratitude réunies, fut aussi pour les amis de la

liberté l'exemple le plus décourageant que l'histoire ait jamais offert. Si jadis Aristide fut banni, il fut aussi rappelé : si Dion fut payé des services qu'il avoit rendus aux Syracusains par leur ingratitude, cette ingratitude fut plus d'une fois pour eux un sujet de repentir : si Russel et Sidney moururent sur l'échafaud, ils n'eurent pas la douleur de périr par les mains du peuple ; une éclatante justice fut rendue à leur mémoire, et même encore aujourd'hui il suffit de leurs noms pour faire palpiter le cœur de tout Anglais attaché à leur glorieuse cause ; mais l'heure qui vit tomber de Witt vit tomber avec lui sa cause et son parti. Ce nom si respecté par quiconque révère la vertu et la sagesse dans leurs plus nobles développements, les services de l'homme public, ce nom doit sans doute être doublement cher aux compatriotes de cet illustre infortuné ; et cependant je ne connois encore, même aujourd'hui, aucuns honneurs publics rendus par eux à sa mémoire.

D'un autre côté, les circonstances qui accompagnèrent la première apparition du prince d'Orange sur le théâtre des affaires furent sous tous les rapports extrêmement heureuses pour lui, pour l'Angleterre et pour l'Europe.

D'un âge à recevoir les plus fortes impressions,

et d'un caractère à rendre ces impressions durables, ce prince entra dans le monde lorsque la déplorable situation des Provinces-Unies ne pouvoit manquer d'exciter dans le cœur de tout Hollandais la plus grande horreur pour l'insolente ambition de Louis XIV, et le plus grand mépris pour le gouvernement anglais, capable de méconnoître ou de trahir les intérêts de son pays, jusqu'à se prêter aux vues du monarque français. Ce fut au milieu de ces dispositions que le prince d'Orange reçut pour toujours la trempe de son caractère; et ces premières impressions commandèrent à son cœur pendant tout le reste de sa vie. Rien de plus analogue que ces sentiments aux différentes positions dans lesquelles la destinée de ce grand homme devoit le placer. Le jour sous lequel il envisagea Louis XIV fit de lui le protecteur naturel de l'indépendance européenne; et en Angleterre l'influence française et le pouvoir arbitraire étoient alors tellement identifiés, que celui-là sembloit être élevé tout exprès pour devenir le défenseur de la liberté anglaise, qui, non seulement avoit désapprouvé, mais encore déploré les funestes effets des liaisons de Charles avec la France. Les nobles efforts de ce prince en faveur de son pays,

le bonheur qu'il eut de le sauver d'une situation qui paroissoit absolument désespérée, les revers et les humiliations de Louis XIV, qui en furent la suite, forment dans l'histoire un tableau sur lequel on se repose toujours avec complaisance. Instruit d'avance de ce qui va suivre, comment lire le fameux manifeste de Louis XIV contre les Hollandais, sans éprouver dans son cœur une dilatation, des transports, un mélange de mépris et d'orgueil qui, sans doute, n'est pas bien d'accord avec les principes d'une scrupuleuse philosophie, mais qui ne manque jamais de porter à l'ame une joie inexprimable. Si la tâche de l'historien se composoit toute entière du récit de tels évènements, ou s'ils en faisoient même une partie considérable, quel charme auroient ses travaux ! Mais quoique moins agréable, ce n'est pas pour lui une fonction moins nécessaire, ni moins utile que de raconter les honteux triomphes du crime heureux, et les glorieuses défaites de la vérité, de la justice et de la liberté.

L'intervalle de temps qui s'écoula depuis la paix séparée que l'Angleterre conclut avec la Hollande jusqu'à celle de Nimègue, se passa presque en entier en tentatives plus ou moins

heureuses de la part de Charles, pour obtenir de l'argent, soit de la France, soit d'autres puissances étrangères, et en promesses, artifices, faussetés sans nombre, pour tromper son parlement et son peuple; mais ce fut sans succès. Quoique l'on ne connût alors ni la nature et l'étendue de ses liaisons avec la France, ni son dessein d'introduire le papisme en Angleterre, comme on les a connus depuis, cependant l'on avoit des indices suffisants de ses dispositions et de leur résultat probable. Les gens raisonnables soupçonnoient que la conservation de la balance de l'Europe n'étoit qu'un prétexte spécieux pour obtenir des subsides uniquement destinés à subjuguer le parlement et le peuple qui les accorderoient; et l'extrême antipathie que le gros de la nation avoit pour le papisme rendoit beaucoup de gens plus clairvoyants pour découvrir, et plus courageux pour combattre les projets de la cour, qu'ils ne l'eussent été probablement, s'ils n'eussent tremblé que pour la liberté civile.

Une fois les esprits dans la disposition qu'un tel état de choses devoit naturellement amener, il n'est pas surprenant qu'ils aient été si prompts et peut-être trop faciles à ajouter foi à la rumeur d'un complot papiste. Mais en donnant la plus

grande latitude possible aux justes craintes de la nation, et à l'irritation qui en étoit la conséquence, il n'en est pas moins absolument impossible de concevoir comment on a pu généralement ajouter foi à un complot tel que l'ont dénoncé Tongue et Oates. En vain voudrions-nous nous piquer de confiance ou même de charité; nous ne nous persuaderons jamais que tous ceux qui ont affecté de croire à ce complot y aient réellement cru. D'un autre côté, s'il est absurde de croire à son existence, il ne l'est peut-être pas moins de le regarder comme un roman fabriqué par le comte de Shaftesbury et les autres chefs du parti Whig. Il y auroit même tout à la fois injustice et dureté à ne pas admettre que la plupart de ceux qui jouèrent un rôle officiel dans la procédure croyoient sincèrement à la conjuration; car il est hors de doute que dans le temps beaucoup de personnes, dont les préjugés politiques étoient d'une nature toute différente, furent le jouet de la même illusion. C'est ce que prouvent d'une manière incontestable les votes unanimes des deux chambres du parlement, et les noms, aussi-bien que le nombre de ceux qui déclarèrent *coupable* lord Staffort. Dryden, arrivant immédiatement après cette époque, dit, dans sa

pièce *d'Absalon* et *d'Achitophel*, que le complot étoit.

> Bad in itself, but represented worse (1);

que

> Some truth there was, but dash'd and brew'd with lies (2);

et que

> Succeeding times did equal folly call,
> Believing nothing or believing all (3).

Et Dryden, aux yeux de tous ceux qui connoissent l'histoire et le courage de cet immortel écrivain, ne sera suspect ni d'aucun préjugé de parti en faveur de Shaftesbury et des Whigs, ni d'aucune intention d'indisposer la nation contre le droit héréditaire du duc d'Yorck à la couronne. Le roi déclara plusieurs fois qu'il croyoit à la conspiration; et ces déclarations sont de quelque poids, si on les suppose sincères; mais si elles ne l'étoient pas, comme on peut raisonnablement le soupçonner, elles deviennent une nouvelle preuve que cette apparente crédulité n'étoit pas exclusivement une opinion de parti; car quelle que fût la politique

---

(1) Criminel en lui-même, mais représenté comme plus criminel encore.

(2) Il s'y trouvoit quelques vérités, mais *broyées* et *brassées* avec des mensonges.

(3) Tout croire, et ne rien croire, paroîtra quelque jour également extravagant.

tortueuse de Charles, elle ne devoit pas le porter à favoriser les fictions de ses ennemis, quand son propre parti ne les adoptoit pas. Si donc cette question devoit être décidée par le poids des auteurs, il faudroit admettre la réalité du complot, et il faut avouer qu'à l'égard des faits éloignés de nous par la différence des temps ou des lieux, les hommes sages ont, pour règle générale, de se défier de leur propre jugement, et de déférer au jugement de ceux qui ont vu les évènements de plus près. Mais il est des cas où la raison parle si haut, que tous les arguments tirés de l'autorité ne servent plus de rien, et c'est sûrement ici un de ces cas. Sans parler de cette correspondance, par la poste, sur un projet de régicide, de ces commissions détaillées du pape, de ces boulets d'argent, etc., et de vingt autres circonstances également ridicules, il nous suffit de faire attention au rôle qu'on attribue au gouvernement espagnol dans cette conspiration, et au prétendu dessein de massacrer le roi, pour nous convaincre que tout cela n'est qu'une imposture.

Rapin, qui discute toute cette affaire avec une foiblesse de raisonnement et un défaut de bonne foi très extraordinaires en lui, semble enfin nous offrir une espèce de compromis, et nous de-

mande seulement de lui accorder qu'il existoit un plan ou au moins un projet d'introduire le papisme et le pouvoir arbitraire, à la tête duquel étoient le roi et son frère. C'est ce dont, pour ma part, je suis convaincu autant qu'il pouvoit l'être. Mais comment cela justifie-t-il la poursuite et l'exécution des condamnés, lorsque parmi eux il y en avoit bien peu, si même il y en avoit un seul, auquel les conspirateurs royaux pussent confier leurs desseins. Ainsi lorsqu'il dit que c'étoit précisément là ce qu'on entendoit par la conspiration, il ne justifie nullement ceux qui dirigèrent principalement les poursuites intentées contre ce prétendu complot. Le dessein de massacrer le roi, voilà ce qu'il appelle un accessoire du complot. Etrange expression pour désigner l'assassinat prémédité d'un roi ! et si quelque chose peut l'être autant, c'est d'appliquer l'idée elle-même à une conspiration dont l'objet étoit de rendre Charles absolu, et d'introduire dans l'Etat la religion qu'il favorisoit. Mais il faut observer que, quoiqu'en examinant le bill d'exclusion, celui de la milice et autres mesures législatives, le complot, comme l'appelle Rapin, c'est-à-dire le projet d'introduire le papisme et le pouvoir arbitraire, fût le point important à considérer, cependant, dans les

cours de justice, et pour les jurys et les juges, ce que Rapin appelle l'accessoire fut généralement le seul objet en question.

Ainsi donc l'examen de cette monstrueuse procédure seroit suffisant pour nous justifier pleinement d'adopter l'alternative la plus douce à l'égard de la plupart de ceux que l'on vit y jouer un rôle, et de regarder les fauteurs et conseillers de cet assassinat légal plutôt comme les jouets d'une aveugle crédulité que comme d'habiles calculateurs en scélératesse. Cependant il n'en est pas moins vrai que cette procédure est une tache ineffaçable pour le nom anglais; et que roi, parlement, juges, jurys, témoins, accusateurs, tous ont, quoiqu'inégalement, leur part de l'opprobre. Des témoins indignes de toute croyance dans les choses les plus légères, et sur les faits les plus frivoles, furent admis à prouver, par leurs dépositions, des faits si incroyables, ou, pour parler plus juste, des faits dont la vérité étoit si impossible, qu'ils auroient perdu tout crédit dans la bouche même de Caton; et c'est sur de telles preuves, c'est d'après le dire de tels témoins que des hommes innocents furent condamnés à mort et exécutés!

Les accusateurs, soit procureurs et avocats-généraux, soit directeurs de l'accusation pu-

blique, se conduisirent avec toute la rage qu'on pouvoit attendre d'eux dans de pareilles circonstances. Les jurys partageoient tout naturellement la fermentation nationale, et les juges, dont le devoir étoit de mettre les jurys en garde contre les impressions de cette nature, travaillèrent avec une ardeur scandaleuse à les affermir encore dans leurs préjugés, et à enflammer leurs passions. Le roi, que l'on suppose n'avoir rien cru de ce complot, n'exerça pas une seule fois sa glorieuse prérogative de faire grace. On a dit qu'il ne l'avoit pas osé. Il y alloit de son trône, peut-être de sa vie, et l'histoire ne nous fournit pas l'exemple d'un seul monarque pour qui la vie de sujets innocents, et même méritants, soit d'un bien grand poids, lorsqu'elle est mise dans la balance avec de telles considérations.

Les mesures adoptées alors par le parti dominant dans la chambre des communes (si l'on en excepte leurs terribles procédures dans l'affaire de ce prétendu complot, et leur violence envers ceux qui présentèrent des pétitions et des adresses contre le parlement) paroissent en général avoir été extrêmement méritoires et dignes des plus grands éloges; et j'ai peur qu'on ne puisse soupçonner, avec fondement, que ce fût à cette partie si répréhensible de leur conduite,

concernant le complot, qu'ils durent de pouvoir faire pour la liberté ces nobles et quelquefois heureux efforts qui honorent tant leur mémoire. Les dangers à craindre de la force militaire étant toujours les plus urgents aux yeux de tout homme sage, ils commencèrent par voter le licenciement de l'armée, et les deux chambres passèrent pour cet objet un bill auquel le roi se trouva obligé de consentir. Mais au bill qui suivit pour le rassemblement régulier de la milice, et pour la mettre sur pied six semaines dans l'année, Charles opposa son véto royal; il fit ainsi, sur le même projet, la même résistance qu'avoit faite son père; et cette circonstance eût été infailliblement fort remarquée par les historiens, si les évènements avoient tourné contre lui. On en vint ensuite à s'occuper des garanties civiles pour la liberté, et il se présente ici une observation importante; c'est que ce fut à ces temps de chaleur et de passion, que c'est à un de ces parlements qui se déshonorèrent tellement, eux et la nation, par l'appui donné à Oates et Bedloe, et par la proscription de tant de victimes innocentes, que nous sommes redevables de l'acte d'*habeas corpus*, la plus importante barrière contre la tyrannie, et la sauvegarde la plus heureusement combinée pour la liberté des indi-

vidus qui ait jamais existé dans aucun gouvernement ancien ou moderne.

Mais l'insuffisance des lois simplement écrites en faveur des sujets, lorsque l'administration est tombée entre les mains de personnes hostiles à l'esprit qui les a dictées, avoit été démontrée d'une manière si funeste par l'histoire générale de l'Angleterre, à partir de la concession de la grande charte, et plus positivement que jamais par les évènements du règne précédent, que le parlement crut, avec raison, son ouvrage incomplet, si le duc d'Yorck n'étoit pas exclu de la succession à la couronne, Un bill fut donc préparé pour fermer à ce prince l'accès du trône ; il passa dans les communes ; mais vigoureusement combattu par la cour, l'église et les Torys, il échoua dans la chambre des pairs. Les restrictions que le roi offrit lui-même de mettre au pouvoir d'un successeur papiste furent, à ce qu'on croit, un des moyens les plus puissants auxquels il dut son succès.

L'objet du débat n'étoit plus si les dangers résultants de la royauté future de Jacques étoient réels ou non, et s'ils étoient de nature à devoir être écartés par un règlement parlementaire, mais entre l'exclusion et les restrictions, et il s'agissoit de savoir laquelle des deux mesures

offroit le meilleur et plus sûr moyen d'atteindre le but que les partisans de l'une et de l'autre paroissoient se proposer. L'argument qui devoit trancher cette question se trouve exposé avec clarté, avec force, et, selon moi, avec démonstration dans Rapin Thoiras; il fait très habilement sentir l'extrême folie de se reposer sur des mesures décrétées, sans faire attention au caractère des hommes chargés de les exécuter; même dans le compte rendu par Hume de cette controverse, que c'ait été ou non son intention, les arguments en faveur de l'exclusion me paroissent l'emporter de beaucoup dans la balance. Il est même difficile de concevoir par quels principes les Torys pouvoient justifier leurs préférences pour les restrictions. Nul doute que plusieurs d'entre eux ne jugeassent intérieurement ce dernier préservatif comme le jugeoient et le définissoient les Whigs, c'est-à-dire comme une combinaison admirable pour atteindre leur but réel, celui de rehausser le pouvoir du monarque actuel par le rejet du bill d'exclusion; mais ce préservatif devenoit impuissant pour leur but apparent, celui de restreindre le pouvoir du monarque futur, et ce fut pour cela même qu'ils l'appuyèrent. Mais un tel principe de conduite étoit trop astucieux pour pouvoir

être avoué ; trop astucieux peut-être pour que nous puissions, sans scrupule, l'imputer à la majorité du parti. Ceux qui agirent de bonne foi, ceux qui vouloient que ces restrictions fussent toutes réalisées et produisissent l'effet désiré ; ceux-là pensèrent sûrement (et cette pensée devoit se présenter avec plus de force à celui qui tenoit le plus fortement aux prérogatives de la couronne), qu'en restreignant la puissance royale plutôt que d'altérer l'ordre de succession, ils choisissoient le plus grand mal pour éviter le moindre. Entre ces deux questions : *Quels seront les pouvoirs de la couronne ? ou qui portera la couronne ?* La première est sûrement bien plus importante que la seconde. Ceux du moins qui croient que le roi a été investi de sa royale prérogative, non pour lui-même, mais pour ses sujets, doivent regarder la première de ces deux questions comme aussi supérieure à l'autre en dignité, que les droits du public le sont en importance à ceux d'un individu. Sous ce point de vue, les prérogatives de la couronne sont en substance et en effet les droits du peuple, et ces droits du peuple ne devoient point être sacrifiés au désir de conserver la succession au prince le plus favorisé, beaucoup moins à celui qui, pour raison

de sa croyance religieuse, étoit justement craint et suspecté. Dans la vérité, la question entre l'exclusion et les restrictions me semble particulièrement propre à fixer le différent point de vue sous lequel les différents partis de la nation ont vu et verront toujours les prérogatives de la couronne. Les Whigs, qui les considèrent comme une garantie pour le peuple, doctrine que les Torys eux-mêmes admettent quelquefois lorsqu'on les presse, croient naturellement qu'il est de leur devoir de changer le dépositaire de cette garantie, plutôt que d'affoiblir la garantie elle-même; tandis que les autres qui n'y voient qu'un droit, ou même une propriété royale, agiront tout simplement comme ils agiroient dans la disposition de toute autre propriété, et consentiroient à la perte ou à l'anéantissement d'une partie pour conserver le reste à celui qu'ils appellent le propriétaire légitime. Si c'est le peuple qui est le souverain, et le roi qui est le délégué, il vaut mieux changer le fermier que de nuire à la ferme; mais si le roi est le propriétaire, il vaut mieux voir la ferme endommagée, même détruite en partie, que de laisser passer le tout entre les mains d'un usurpateur. Selon les Whigs, la prérogative royale, non pas seulement dans le cas d'un successeur papiste,

mais dans tous les cas, doit être réduite aux seuls pouvoirs dont l'exercice est avantageux au peuple, et ils n'auront pas la folie de souffrir que le peuple soit dépouillé de ces avantages, soit que le pouvoir exécutif réside dans les mains d'un roi héréditaire, ou d'un roi électif, ou d'un régent, ou de tout autre magistrat, quelque titre qu'on lui donne; tandis qu'au contraire, ceux qui ne considèrent la prérogative que par rapport à la royauté exclusivement seront également prêts à consentir ou à l'extension ou à la suspension de son exercice, selon que les circonstances et les intérêts du prince paroîtront le demander. L'allégation insensée d'un droit divin et indestructible dans la personne de Jacques, d'un droit auquel la législature elle-même ne pouvoit porter atteinte, quoiqu'aussi incompatible avec les déclarations législatives du livre des statuts et avec toute la jurisprudence constitutionnelle, que contraire à la nature et au bon sens, fut cependant défendue avec chaleur par le parti du haut clergé. Un argument de cette espèce produisit l'effet qu'il devoit produire; il provoqua la persévérance des Whigs bien plutôt qu'il ne les dissuada de leur résolution. Ce fut à leurs yeux un mérite de plus appartenant au bill d'exclusion, que de fortifier l'autorité des

anciens statuts, en réprouvant encore une fois une doctrine pernicieuse, d'où il sembleroit résulter que des hommes peuvent être la propriété d'un de leurs semblables. Il y avoit en faveur des restrictions un argument de fait et sans contredit le meilleur de tous, c'est que les restrictions pouvoient être obtenues, et que l'exclusion ne pouvoit pas l'être. Mais l'évènement sur-tout en a prouvé la valeur. Les partisans de l'exclusion avoient eu une chance de succès très plausible, et il suffisoit à leur justification que leur plan fût évidemment le meilleur.

En s'opposant dans cette occasion aux deux bills de la milice et de l'exclusion, le roi restreignit systématiquement son opposition à ces deux mesures où il croyoit voir son autorité plus manifestement compromise. Dans le procès d'un vieillard innocent (de lord Strafford) il fut si loin d'intervenir en faveur de ce pair, que plusieurs de ses plus intimes confidents, et même, à ce qu'on assure, la duchesse de Portsmouth elle-même, favorisèrent ouvertement l'instruction. Même après la dissolution de son dernier parlement, lorsqu'il avoit subjugué ses ennemis de manière à ne pouvoir plus rien craindre d'eux, il ne crut pas que ce fût la peine de sauver la vie à Plunket, archevêque catholique d'Armagh

sur l'innocence duquel il ne pouvoit pas exister un doute. Mais il ne faut pas en être surpris, puisque dans l'affaire du complot papiste des ames d'une trempe fort différente de celle de Charles se trouvèrent dépouillées, comme par une espèce de fatalité, de tous les sentiments de justice et d'humanité qui leur étoient ordinaires. Qui peut lire sans horreur le récit de ces applaudissements sauvages qui éclatèrent lorsqu'un des misérables qui étoient à la barre fit le serment formel que Strafford lui avoit proposé d'assassiner le roi ! Et combien plus profonde devient cette horreur, si l'on réfléchit que dans ces cris abominables se confondirent probablement les voix de plusieurs hommes à la mémoire desquels tout ami de la constitution anglaise doit un tribut de respect et de reconnoissance ! Même après la condamnation, lord Russel, dont jamais, ce seul cas excepté, la réputation ne fut souillée d'aucune tache de vengeance et de cruauté, insista avec chaleur pour le mode d'exécution le plus sévère, dans la crainte que le roi ne donnât l'exemple dangereux d'un pardon dans les procès de cette nature ; car il n'est pas douteux que ce ne fût le motif inexcusable de son acharnement.

Aux premières difficultés que le roi éprouva,

un homme dont la vie et le caractère réfutent l'idée vulgaire que la philosophie contemplative et le bon sens pratique en affaires sont incompatibles, le chevalier Williams Temple lui avoit proposé de gouverner par un conseil composé en grande partie des grands seigneurs et des particuliers les plus populaires du royaume; de telles personnes étant les médiateurs les plus naturels et les plus sûrs entre les princes et les sujets mécontents, il sembloit que cet expédient dût être le meilleur de tous. Hume prétend que le remède étoit insuffisant; mais il n'observe pas que de fait il ne fut jamais tenté, au point que non seulement le roi retira sa confiance aux membres les plus considérables du conseil, mais que les délibérations les plus importantes furent prises sans consulter le conseil lui-même. L'on ne peut même douter que le roi, en adoptant l'avis de Temple, n'eût des vues très différentes de celui qui le lui donnoit, et que Temple ne commît d'autre faute dans cette affaire que de proposer un plan dont la constance et la loyauté étoient les bases, à un prince qu'il connoissoit également incapable de l'une et de l'autre. En conséquence, après avoir convoqué le conseil en avril, avec la promesse de se laisser gouverner par ses avis dans les affaires importantes, il

prononça en juillet, sans le consulter, la dissolution d'un parlement, et en octobre, il lui défendit même de donner son opinion sur la résolution qu'il avoit prise d'en renvoyer un autre. Depuis ce moment il considéra probablement le conseil comme virtuellement dissous, ce qu'il étoit en effet, et il se passa peu de temps avant qu'il n'en vînt à trouver des moyens mieux adaptés, selon lui, à son objet immédiat, et certainement plus analogues à ses vues générales. L'union qui venoit d'être si étroitement cimentée entre la cour et l'église par le succès de leur résistance au bill d'exclusion et à ses auteurs avoit enfin acquis un tel degré de force et de consistance, que le roi hasarda d'abord d'indiquer Oxford au lieu de Londres pour la tenue du parlement; ensuite s'étant assuré une bonne pension de la France, il osa dissoudre ce même parlement, avec une ferme résolution de n'en plus convoquer d'autres, résolution que Louis XIV lui avoit commandée comme une des conditions nécessaires pour toucher sa paye (1). Jamais mesure ne fut couronnée d'un succès plus complet; les adresses les plus adulatrices lui arrivèrent en foule de toutes les parties du royaume. Le droit

(1) Mémoires de Dalrymple.

divin et l'obéissance passive devinrent par-tout la doctrine à la mode ; on se disputoit à qui auroit l'honneur de travailler le plus efficacement au glorieux ouvrage de la servitude, en assurant au roi pour le présent, et, après lui, au duc d'Yorck, un pouvoir sans frein et sans bornes. Ceux qui ayant entendu les flatteurs de Charles l'appeler un prince clément (je n'ai pas encore pu découvrir à quel propos), ou qui supposant quelque analogie entre l'indolence et la bonté, s'étoient vainement flattés que sa tyrannie seroit douce, ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils s'étoient trompés dans leur attente.

Tout son règne n'offre plus qu'une suite non interrompue d'attaques livrées à la liberté, à la propriété, à la vie de ses sujets. Ce fut en Ecosse que se manifesta d'abord le caractère du gouvernement, par les traits les plus saillants et les plus décisifs. Argyle et Weir condamnés, l'un pour avoir joint une explication au serment du *test* en le prêtant, l'autre pour avoir été trouvé avec un rebelle, sans aucune preuve qu'il le connût pour tel, et sans que ce rebelle eût été publiquement dénoncé, rappellent les actes de Tibère et de Domitien, beaucoup plus que ceux des gouvernements modernes les plus arbitraires. Il est vrai que les sentences de mort ne furent

pas exécutées. Un sursis fut accordé à Weir, et Argyle ayant jugé prudent de prendre la fuite, on ne peut pas savoir s'il eût éprouvé la même clémence. On auroit pu croire la terreur de ces deux exemples plus que suffisante pour apprendre aux Ecossais leur devoir, et pour bien les convaincre que leur vie et tout ce qu'ils avoient regardé jusque-là comme leur appartenant étoit désormais complètement à la merci de leurs maîtres. Mais le gouvernement ne s'arrêta pas là; après avoir mis des milliers d'individus hors la loi sur le même prétexte dont on avoit étayé la condamnation de Weir, on infligea une punition capitale à tout accusé des deux sexes qui refusoit de répondre, ou qui répondoit autrement qu'on ne vouloit aux questions les plus insidieuses.

En Angleterre, la ville de Londres parut tenir bon pendant quelque temps, comme une forte citadelle au milieu d'un pays conquis, et, grace à cette forteresse, Shaftesbury et autres se dérobèrent à la vengeance de la cour. Mais cette résistance, quelque honorable qu'elle fût au corps qui la manifestoit, ne pouvoit pas durer longtemps. Les armes de la loi et de la justice se trouvèrent bien foibles quand on voulut les opposer au pouvoir d'un monarque placé à la tête

d'un parti considérable et superstitieux, et, ce qui étoit le point capital, qui s'étoit mis lui-même en mesure de gouverner sans parlement. En Angleterre la résistance civile, même aux attaques les plus illégales de la tyrannie royale, n'a jamais été heureuse, ce me semble, que soutenue par le parlement, ou au moins par un parti considérable dans l'une ou l'autre des deux chambres. La cour ayant, moitié par corruption, et moitié par violence, dépouillé les bourgeois de Londres du droit d'élire librement leur maire et leurs shériffs, ne se donna pas le temps de consommer le plan qu'elle avoit formé pour la destruction de tout le corps de ville, entreprise dont un premier succès lui garantissoit la réussite. Mais elle courut immédiatement à l'exécution de son système d'oppression. Pilkington, Coll et Oates furent condamnés chacun à une amende de cent mille liv. sterl. pour avoir parlé irrespectueusement du duc d'Yorck; Barnardiston, à dix mille livres, pour avoir, dans une lettre privée, exprimé des sentiments qui furent jugés inconvenables, et Sidney, Russel, Armstrong, firent l'expérience que les principes de justice et de douceur qui caractérisent les lois criminelles d'Angleterre ne pouvoient plus protéger leurs vies, lorsque la poli-

tique et la vengeance du roi en demandèrent le sacrifice. Pour donner une idée de ces temps d'oppression, il faudroit faire l'énumération de chaque arrestation, de chaque procédure, de chaque sentence, qui eurent lieu dans chaque question élevée entre le monarque et ses sujets.

On peut dire du complot de *Rye-House*, bien plus véritablement que de la conspiration papiste, qu'il y avoit là un mélange de vérité avec beaucoup de mensonges. Quoique beaucoup de circonstances du récit de Keating fussent presque aussi absurdes et aussi ridicules que celles du récit d'Oates, il paroît probable que quelques uns des accusés avoient eu l'idée d'assassiner le roi; mais il est très douteux que cette idée vague ait jamais pris assez de consistance pour se changer en projet, et plus douteux encore que ce projet se soit manifesté par un acte extérieur, de ceux que la loi exige pour prononcer la conviction de l'accusé. Quant aux conspirateurs d'un rang plus élevé, qu'on a renoncé depuis longtemps à soupconner d'aucune participation au projet d'assassinat, il y a des raisons incontestables pour croire qu'ils s'étoient souvent rassemblés, qu'ils avoient souvent consulté ensemble pour reconnoître de quels moyens ils pouvoient déjà disposer, et de quels autres il faudroit s'oc-

cuper, à l'effet de délivrer leur pays de l'effroyable servitude dans laquelle il étoit tombé ; et jusque-là leur conduite ne méritoit incontestablement que des éloges. S'ils allèrent plus loin, et si quelqu'une de leurs actions put être présentée de bonne foi comme une conspiration formelle pour faire la guerre au roi, il est sûr que, rapprochée de l'esprit national à cette époque, leur conduite fut très indiscrète ; mais cette conspiration n'est rien moins que certaine. Pour peu qu'on réfléchisse aux ouvertures faites au roi par Montmouth, elles ne méritent pas la plus légère attention ; et, leur en dût-on quelqu'une, la lettre qu'il retira ensuite ne prouve absolument rien à cet égard. C'est outrager le sens commun que d'appeler authentique la narration de Grey, écrite, comme il le dit lui-même dans sa lettre à Jacques II, lorsque la question de son pardon étoit pendante devant le roi. Ce qu'il y a de plus certain dans cette affaire, c'est que les accusés n'avoient commis aucun acte extérieur qui indiquât le dessein de se défaire du roi, même d'après l'interprétation la plus forcée du statut d'Edouard III, et bien moins encore existoit-il contre eux aucune preuve légale d'un acte de cette nature. Or, conspirer pour faire la guerre n'avoit jamais constitué un

délit de haute trahison avant un statut récent de Charles II; l'effet de ce statut avoit été limité à une durée de temps précise, et ce temps étoit écoulé. Ainsi il est impossible de ne pas se réunir à l'opinion de ceux qui ont constamment réprouvé la condamnation et l'exécution de Russel comme une des plus criantes violations de la justice et des lois.

L'instruction du procès de Sidney fut plus détestable encore. On produisit contre lui des papiers contenant des opinions spéculatives sur le gouvernement et sur la liberté, écrits depuis long-temps, et que jamais peut-être il n'avoit eu l'intention de publier; on prétendit que ces papiers suppléoient au second témoin exigé par la loi pour reconnoître la preuve d'un acte extérieur de trahison. Les annales de la tyrannie judiciaire n'offrent peut-être pas d'exemple d'un pareil composé de scélératesse et de stupidité. Mais alors on s'embarrassoit peu de la solidité des prétextes, quand il s'agissoit d'une victime que la cour avoit dévouée à la mort, et ce fut sur des preuves de cette espèce que ce grand homme, que cet excellent citoyen fut envoyé à l'échafaud!

Ainsi périrent Russel et Sidney, deux noms que tout Anglais sans doute portera toujours

gravés dans son cœur. Lorsque leur mémoire cessera d'être un objet de respect et d'amour, il n'est pas besoin d'un esprit prophétique pour annoncer qu'alors la liberté anglaise touchera à son terme. Leur contenance fut celle qu'on devoit attendre des victimes qui avoient la conscience de mourir, non pour leur crime, mais pour leurs vertus. Tous deux furent égaux en courage ; mais Sidney quittoit un monde où rien ne le retenoit, et la fermeté de Russel, attaché à la vie par des liens privés et domestiques, fut mise à une plus cruelle épreuve. L'histoire des derniers jours de cet homme excellent porte à l'ame un tel mélange d'attendrissement et d'admiration, que je ne connois pas dans l'histoire une scène qui excite plus puissamment notre intérêt, et qui parle plus directement au cœur.

Le jour même où Russel fut exécuté l'université d'Oxford passa son fameux décret qui condamnoit formellement comme propositions hérétiques et impies tous les principes sur lesquels repose la constitution anglaise, ou celle de tout autre pays libre. Ce corps de savants ne crut pas que ce fût assez de flétrir ces principes, comme contraires aux saintes écritures, aux décrets des conciles, aux écrits des pères, à la

foi et à la profession de l'église primitive; comme destructifs du gouvernement monarchique, de la sûreté personnelle des rois, de la tranquillité publique, des lois de la nature et des liens de la société : mais après avoir passé en revue les diverses propositions qui ne pouvoient manquer de déplaire, telles que : Toute autorité civile dérive du peuple ; Il existe un contrat mutuel, ou tacite, ou exprès, entre le roi et les sujets ; La nation a le droit de changer l'ordre de succession à la couronne, et plusieurs autres du même genre, l'université déclara toutes et chacune de ces propositions non seulement fausses et séditieuses, mais impies, et les livres qui les contenoient tendant à conduire directement à la rébellion, au régicide et même à l'athéisme. Et des hommes ne rougissent pas de proférer de telles absurdités pour répandre des imputations odieuses sur leurs adversaires ! et des ministres de l'église, lorsque leur politique y trouve son compte, abuseront ainsi du nom sacré de cette religion, dont le premier précepte est l'amour du prochain, pour nous enseigner à le haïr avec une animosité plus qu'ordinaire ! Tout le monde connoît la comédie *Much ado about nothing* (1), et se rappelle le clerc de ville, qui dé-

(1) Beaucoup de fracas pour rien.

clare que c'est un véritable vol avec effraction que de toucher mille ducats pour accuser injustement lady Hero. Alors on n'eût pas manqué d'y voir une satire du décret de l'université d'Oxford; et cependant Shakespeare avoit beau connoître la nature humaine, et dans son cours ordinaire, et dans ses plus singulières déviations, jamais il n'eût imaginé que, dans ses personnages de Dogberry, de Verges et de leurs camarades, il peignoit les vice-chanceliers et les docteurs de notre savante université.

Parmi les divers actes d'oppression qui signalèrent cette époque, et qui presque tous eurent des conséquences bien plus sérieuses pour ceux qui s'y trouvèrent exposés, je ne sais si je dois citer en particulier l'expulsion de Jean Locke du collège du Christ à Oxford : mais, outre l'intérêt naturel qu'excite la moindre particularité de la vie d'un personnage aussi justement célèbre, il me semble qu'il y a dans cet incident quelque chose qui caractérise d'une manière frappante, et l'esprit du temps, et la nature du pouvoir absolu. M. Locke étoit connu par ses liaisons intimes avec lord Shaftesbury, et lui avoit sagement conseillé de prolonger son séjour sur le continent, où, dans l'origine, il s'étoit rendu pour raisons de santé; il fut soup-

çonné à tort (comme il fut prouvé depuis) d'être l'auteur d'un pamphlet qui avoit déplu au gouvernement, et le roi voulut absolument qu'on le renvoyât d'Oxford, où il tenoit une classe au collège de Christ-Church. Aussitôt Sunderland écrit par ordre du roi au docteur Hall, évêque d'Oxford, et doyen de Christ-Church. Le prélat répond qu'il a depuis long-temps l'œil ouvert sur la conduite de M. Locke; que des tentatives fréquentes ont été faites (et l'évêque se garde bien de désapprouver ces tentatives) pour l'engager dans des conversations imprudentes; que pour cela on a, devant lui, attaqué la réputation et insulté la mémoire de son protecteur et de son ami, pour faire servir à sa perte sa reconnoissance et l'honnêteté de son cœur; mais que ces louables expédients n'ont pas réussi. L'évêque conclut de là, non pas que M. Locke est innocent, mais qu'il est maître passé en dissimulation, et qu'il sait commander à ses regards comme à ses paroles; car il y a apparence que ses regards auroient fourni pour son expulsion un motif plus plausible que n'étoient ceux qu'on avoit déjà découverts. On imagine alors un dilemme dont M. Locke ne pourra se tirer, et on le somme de se présenter au collège le premier janvier suivant; s'il ne se

présente pas, il sera chassé comme contumace; s'il vient, on pourra trouver contre lui matière à accusation pour quelque chose qu'il aura dit, soit à Londres, soit ailleurs où il aura moins été sur ses gardes qu'il ne l'est à Oxford. Fell hésita à exécuter l'ordre du roi; cette hésitation, si toutefois elle mérite ce nom, est attribuée par les uns à la peine que ressentoit l'évêque de nuire à Locke qui étoit son ami, et par les autres, avec plus de raison, je crois, au doute qu'il avoit sur la légalité de l'ordre. Quoi qu'il en soit, ni son scrupule ni sa répugnance ne furent comptés pour quelque chose par une cour qui connoissoit toute l'étendue de son pouvoir. Un ordre péremptoire fut envoyé et exécuté sur-le-champ(1). Ainsi, d'un côté, M. Locke fut dépouillé sans l'ombre d'un crime d'une place non moins agréable qu'avantageuse pour lui; et de l'autre, l'université perdit, ou pour parler le langage analogue aux principes de servitude qu'elle professoit alors si bassement, l'université chassa l'homme qui maintenant l'honore le plus à ses propres yeux. Ainsi se dévoile à ceux de tout homme qui n'est pas déterminé à les fermer la nature

(1) Voyez dans l'appendix la correspondance de Sunderland avec l'évêque d'Oxford, *Append.* p. 228 et suiv.

véritable du pouvoir absolu qui menace les classes mitoyennes comme les rangs les plus élevés. Ainsi la tyrannie, lorsqu'elle s'est gorgée du sang des grands et du pillage des riches, condescend à dévorer une proie moins noble, et trouve encore dans l'innocent et paisible commensal de collège un objet digne de sa persécution. On seroit tenté de croire qu'il y avoit dans le gouvernement d'alors une sagacité d'instinct qui, avant même que Locke se fût fait connoître au monde, lui faisoit pressentir l'homme destiné à devenir l'adversaire le plus redoutable de la superstition et de la tyrannie.

Excepté l'exécution d'Armstrong, qu'il faut ajouter au catalogue des assassinats de Charles, ce prince, pendant le reste de son règne, semble avoir dirigé ses attaques plutôt contre les droits civils, les propriétés et la liberté, que contre la vie de ses sujets. Convictions prononcées contre l'évidence des preuves, sentences rendues contre la disposition des lois, amendes énormes, emprisonnements cruels, tels furent les instruments employés pour briser la résistance des individus (1), et façonner leurs têtes à porter le

(1) L'expédient de déporter des hommes avec les criminels ordinaires, pour des délits politiques, n'étoit pas inventé alors, ce qui est d'autant plus surprenant qu'on

joug ; mais on ne crut pas devoir se reposer entièrement sur l'effet d'opinion que pouvoient produire de tels exemples. Pour achever l'asservissement du peuple, et asseoir le despotisme sur des bases inébranlables, on adopta des mesures d'un genre et d'un effet plus général. La ville de Londres d'abord, et ensuite presque toutes les autres qui avoient des corps municipaux, ou virent abroger leurs chartes par la forfaiture, ou furent forcées de s'en désister; on crut par cet acte de violence obtenir deux grands résultats, l'un que, dans toute assemblée régulière du peuple, d'un bout du royaume à l'autre, la couronne auroit une influence irrésistible; l'autre que, dans le cas où le roi se trouveroit forcé de manquer à son engagement avec la France, et de convoquer un parlement, la plupart des membres seroient élus par des électeurs de sa nomination et sujets à sa révision. Dans l'affaire de la charte de Londres, ainsi que dans celle de la taxe des vaisseaux, on vit combien il est superflu de compter sur l'intégrité des juges comme sur une barrière contre les invasions du pouvoir royal, lorsque les cours de justice ne sont pas soumises à la censure vigilante et conti-

a commencé à en faire quelque usage sous ce règne dans des persécutions religieuses.

nuelle du parlement. Et l'on ne doit plus s'étonner qu'après de tels avertissemens, et sans espérance désormais de voir convoquer un parlement, ceux même qui conservoient encore quelque attachement pour la constitution de leur pays aient mieux aimé se laisser aller au torrent que de lui opposer une dangereuse et inutile résistance.

Une fois maître absolu, Charles voulut que sa situation relative avec ses sujets fût clairement entendue, et pour cet effet il fit rédiger une déclaration dans laquelle, après avoir dit qu'il regardoit leur confiance comme un honneur particulier à son règne, et qu'aucun de ses prédécesseurs n'eût jamais osé prétendre, il leur donnoit l'assurance qu'il en useroit avec toute la modération possible, et qu'il convaincroit jusqu'aux plus violents républicains que, si la couronne étoit la source des droits et des libertés du peuple, elle en étoit aussi le plus sûr et le plus inébranlable soutien. Cette gracieuse déclaration étoit sous presse au moment où la mort surprit le roi : s'il eût assez vécu pour la publier, nul doute sur la manière dont elle auroit été reçue, dans un temps où le *nunquam libertas gratior extat quàm sub rege pio* (1) étoit le

(1) La liberté n'a jamais plus de charmes
Que sous un roi religieux.

thème de toutes les chansons, et, graces au talent de défigurer l'écriture, le texte de tous les sermons. Mais quels que fussent le langage des flatteurs et l'exaltation d'un parti triomphant, mais trompé, l'Angleterre n'étoit pas encore dépourvue d'hommes dont les sentiments fussent plus nobles et les vues plus raisonnables. Les ames une fois profondément imbues de ce que Sidney appeloit énergiquement, à sa dernière heure, *l'amour de la bonne vieille cause*, ne pouvoient pas aisément abandonner leurs principes, ni voir sans une profonde douleur que ceux sur lesquels se fondoit la restauration sapoient les bases fondamentales de la liberté. Se rappeler les nobles efforts de leurs pères, dont ils s'étoient si long-temps enorgueillis, qu'eux-mêmes avoient suivis d'un pas égal dans leur glorieuse carrière, et ne plus avoir sous les yeux que les scènes lugubres dont ils étoient témoins, il y avoit là sans doute de quoi remplir leurs ames de la plus profonde douleur, de quoi les jeter presque dans le découragement.. Pour nous qui, soumettant aujourd'hui cette époque à notre examen, pouvons embrasser dans nos combinaisons les faits qui ont suivi comme ceux qui ont précédé, nous recueillons pour résultat des réflexions bien différentes, et nous arrivons promp-

tement à des spéculations qui nous consolent. Et, dans la vérité, l'histoire pouvoit-elle nous avertir plus puissamment de ne jamais perdre courage? C'est à une si courte distance de ces jours de deuil où les hommes d'une constance héroïque désespéroient et avoient raison de désespérer de la chose publique; c'est cinq ans après la mort de Sidney que brille à nos yeux l'époque de liberté la plus éclatante qui soit connue dans les annales britanniques.

On a dit que le roi, parvenu au faîte du pouvoir, étoit loin d'être heureux, et on a cru vaguement que, peu de temps avant sa mort, il avoit résolu de rappeler Montmouth, et de changer en conséquence son système de gouvernement. Il est du moins fort probable que la cour de France et les partisans du duc d'Yorck en Angleterre craignoient quelque changement, à en juger par le désir ardent qu'ils témoignèrent, pendant les dernières années de Charles, d'éloigner de sa personne le marquis d'Halifax, que l'on supposoit avoir des dispositions bienveillantes pour le duc de Montmouth. Entre les griefs qu'on alléguoit contre les principes politiques de ce lord, celui sur lequel on paroissoit compter le plus pour lui nuire dans l'esprit du roi étoit la proposition qu'il avoit faite

au conseil de modeler les chartes des colonies anglaises, dans l'Amérique septentrionale, sur les principes, droits et privilèges des sujets britanniques. On l'accusoit d'avoir avancé que les mêmes lois sous lesquelles nous vivons en Angleterre devoient incontestablement être établies dans un pays composé d'Anglais. Il s'étoit, disoit-on, fort étendu sur ce sujet, et n'avoit rien négligé pour prouver qu'un gouvernement absolu n'est ni aussi heureux ni aussi sûr que celui qui est tempéré par les lois, et où l'autorité du prince se trouve limitée; il avoit même exagéré les abus du pouvoir suprême, et déclaré ouvertement qu'il ne pourroit jamais se résoudre à vivre sous un roi, maître de lui prendre, quand cela lui plairoit, *l'argent qu'il avoit dans sa poche*. Tous les autres ministres avoient combattu, comme on pouvoit s'y attendre, des sentiments si extraordinaires; et, sans entrer dans la question générale de la comparaison entre les différentes formes de gouvernement, ils avoient soutenu que sa majesté pouvoit et devoit gouverner des pays si éloignés de la manière qu'il lui paroîtroit la plus propre à conserver ou à augmenter la force et la richesse de la mère patrie. Il avoit donc été résolu que le gouvernement et le conseil des provinces sou-

mises à la nouvelle charte ne seroient pas obligés de convoquer des assemblées de colons pour imposer les taxes ou faire tous autres règlements d'importance, mais prendroient les mesures qu'ils jugeroient convenables, sans rendre compte de leurs actions à personne, si ce n'est à S. M. L'affaire ayant été décidée ainsi presqu'à l'unanimité ne pouvoit plus être considérée comme une question d'importance, et elle ne seroit pas même digne d'être rappelée, si le duc d'Yorck et la cour de France ne s'y étoient attachés (1) comme à la meilleure preuve du danger de conserver un homme du sentiment d'Halifax dans les places qui donnoient du crédit ou du pouvoir. Il est assez curieux de découvrir que, dès cette époque, une question relative à la liberté, ou simplement aux taxes américaines, étoit déjà considérée comme la pierre de touche des principes favorables ou contraires au pouvoir arbitraire dans les Etats européens de l'Angleterre. Mais la vérité est que, parmi le grand nombre de controverses qui se sont élevées, il n'y en a point eu où d'un côté les droits naturels de l'homme, et de l'autre l'autorité des institutions artificielles, appliqués respectivement à la constitution anglaise par les Whigs et les Torys, soient

(1) Voyez les dépêches de Barillon, 1684, *Appendix*.

si bien déduits, et où la ligne de séparation entre les deux partis ait été marquée plus fortement et plus distinctement.

Il y a quelque raison de croire que la cour de Versailles avoit ou discontinué entièrement, ou du moins ralenti beaucoup le paiement de la pension de Charles; et il n'est pas impossible que cette considération ait pu le porter à projeter réellement la convocation d'un parlement, ou du moins à en menacer Louis, afin de le rendre plus exact à remplir cette partie de leur traité secret; mais y eût-il ou non quelque changement arrêté dans les intentions de ce monarque? ce changement supposé, quelle devoit être son étendue, et vers quel but eût-il été dirigé? Rien de tout cela ne peut plus être éclairci, puisqu'il n'y a jamais eu aucune mesure publique de prise à cet égard, et puisque les intentions de Charles, s'il en eut réellement de cette nature, s'évanouirent par la maladie qui le saisit subitement le premier février 1685, et qui en peu de jours termina son règne et sa vie. Quelques personnes ont supposé que sa mort avoit été l'effet du poison. Mais, quoiqu'il y ait lieu de croire que ce soupçon est venu à des personnes qui lui tenoient de très près, entre autres à la duchesse de Portsmouth, ainsi que je l'ai

ouï dire (1), il paroît, tout considéré, que cette idée est à peu près chimérique.

A l'égard du caractère de ce prince, que divers auteurs ont pris tant de peine à tracer en écrivant l'histoire de son temps, il faut avouer que les faits que nous venons de présenter ne jettent que trop de jour sur le côté le plus défavorable de son caractère. Nous pouvons en conclure que son ambition fut dirigée exclusivement contre ses sujets, et qu'il étoit complètement indifférent à leur rôle et au sien sur le théâtre des affaires générales de l'Europe; que l'histoire ne nous présente pas un autre personnage aussi affamé de pouvoir, et aussi étranger à l'amour de la gloire; qu'enfin dépourvu de principes, ingrat, vil et perfide, il fut encore vindicatif et inaccessible aux remords, car c'est avec toute justice que Burnet lui refuse le mérite de la clé-

(1) M. Fox tenoit ce ouï-dire de la famille de sa mère, arrière-petite-fille de la duchesse de Portsmouth; la duchesse vécut jusqu'à un âge très avancé, et avoit conservé toutes ses facultés jusqu'à l'instant de sa mort, arrivée à Aubigny en 1734. La mère de M. Fox, dans sa grande jeunesse, l'a vue dans ce même lieu; et beaucoup de membres de la famille de Lenox, liés par la suite avec M. Fox, avoient certainement eu de fréquents entretiens avec la duchesse.

mence et de la générosité, et l'on ne peut concevoir à quel titre ses partisans se sont emparés de ce texte pour faire son panégyrique. Je ne crois pas que l'on puisse citer l'exemple d'un seul homme dont il ait épargné la vie, quand il eut besoin de sa mort pour satisfaire sa politique ou sa vengeance. Alléguer l'exemple de Montmouth seroit tout à la fois outrager la nature humaine et faire contre ce prince la plus cruelle de toutes les satires. Ajoutons qu'elle seroit injuste; car, pour lui faire un mérite de n'avoir pas, comme Constantin ou comme Philippe second, trempé ses mains dans le sang de son fils, il faudroit d'abord le supposer destitué de toute affection naturelle, reproche auquel il ne paroît pas avoir donné lieu. Sa protestation qu'il eût pardonné à Essex, n'ayant été faite qu'après la mort de ce lord, et n'ayant été suivie d'aucune action qui en prouvât la sincérité, ne peut obtenir crédit auprès d'un homme raisonnable. S'il avoit eu réellement l'intention de faire grace à cet infortuné, il n'eût pas fait une déclaration de ce genre sans l'accompagner de quelque marque de bonté envers les parents, de quelqu'acte de clémence envers les amis de la victime. Considéré comme un jeu hypocrite, ce discours nous paroît une des particularités les

plus odieuses de sa vie. Cette ostentation déplacée d'une clémence restée en projet, et la saillie brutale dont il accompagna l'adoucissement (si on peut lui donner ce nom) de la sentence de Russel, décèlent en lui une dureté de cœur poussée à un tel excès, que, dans les occasions où la justice et la sensibilité se trouvoient intéressées, on peut dire que son bon sens, et jusqu'à ce bon goût pour lequel on l'a tant vanté, l'abandonnoient entièrement.

Cependant ce seroit manquer de bonne foi que de présenter Charles II comme absolument dépourvu de bonnes qualités, et jamais un autre que Burnet n'a, je crois, imaginé de le comparer à Tibère. Gai, affable, s'il n'étoit pas susceptible des sentiments qui appartiennent à un orgueil louable, au moins étoit-il exempt de hauteur et d'insolence. Jamais on ne lui a refusé le mérite de cette politesse que les stoïciens n'ont peut-être pas tort de mettre au rang des vertus morales, pourvu que ce soit au dernier, et il avoit à un degré éminent cette facilité de caractère que quelques moralistes considèrent, je le sais, comme bien voisine du vice, mais qui, contribuant beaucoup au bonheur de tout ce qui nous environne, me paroît en elle-même une qualité non moins estimable que séduisante. La protec-

tion qu'il accorda à la reine pendant la fermentation du complot papiste prouve bien qu'il n'étoit pas un monstre, mais ne lui donne droit à aucun éloge ; son zèle pour les intérêts de son frère, quoiqu'il puisse et doive être attribué en grande partie à des considérations d'intérêt personnel, offre du moins beaucoup de ressemblance avec une vertu.

Ce qu'il y eut de meilleur dans le caractère de ce prince fut sa bonté envers ses maîtresses, son affection pour ses enfants, et pour d'autres personnes qui lui tenoient de près par les liens du sang. La recommandation que, sur son lit de mort, il adressa à son successeur en faveur de la duchesse de Portsmouth et de madame Gwyn, l'honore beaucoup. Ceux qui la censurèrent me semblent, en dépit de l'austérité dont ils font parade, avoir étrangement confondu toutes les notions de vice et de vertu. Les liaisons de Charles avec ces femmes pouvoient être vicieuses : mais quand elles touchoient à leur fin, quand elles alloient irrévocablement se dissoudre, alors s'intéresser au bonheur des personnes qui devoient lui survivre, et les recommander à son frère avec la plus tendre sollicitude, étoit une vertu dans le monarque mourant. Il n'est pas de l'intérêt de la morale que, même chez les mé-

chants, les bonnes et les mauvaises actions soient confondues. L'affection de Charles pour le duc de Glocester et pour la duchesse d'Orléans paroît encore avoir été tendre et sincère. Attribuer, comme quelques uns l'ont fait, le chagrin que lui causa la mort du premier à des considérations politiques, au système de tenir l'un par l'autre ses deux frères en échec, seroit un raffinement absurde, quel qu'eût été le caractère de Charles; mais quand on réfléchit à la nonchalante indifférence qui en étoit un des traits les plus saillants, sur-tout dans la jeunesse de ce prince, l'absurdité devient encore plus frappante. Et pour la duchesse d'Orléans, quoique Burnet avec plus de mystère, et Ludlow avec moins de réserve, insinuent que l'amour si vif de Charles pour sa sœur n'étoit pas innocent, je n'ai jamais pu trouver le moindre fondement à cette imputation, et le peu qui reste de leur correspondance épistolaire n'y fournit pas le moindre prétexte. En tout Charles II fut un mauvais homme et un mauvais roi; gardons-nous de pallier ses crimes; mais n'adoptons pas non plus des imputations fausses ou douteuses pour faire de lui un monstre.

Quiconque maintenant embrassera d'un seul coup d'œil l'intéressante période que nous ve-

nons de parcourir, quiconque voudra en tirer un résultat d'après le principe que nous avons posé en commençant ce chapitre, trouvera qu'à l'instant de la mort de Charles ce n'est pas une tâche aisée de trouver les pronostics de l'avenir dans l'examen du passé. Entre deux personnes dont l'une s'attendroit à voir l'Angleterre s'enfoncer dans la servitude, l'autre à voir revivre et triompher la cause de la liberté, il seroit difficile de décider de quel côté sont les raisons les plus solides et les calculs les plus probables. Je soupçonnerois que celui qui désespère s'est plus attaché à considérer l'état de la nation, tandis que celui qui reprend l'assurance a porté des regards plus attentifs sur le prince qui va régner. En fixant les deux partis qui se partageoient alors l'empire de l'opinion, on rencontre une observation dont on reste profondément frappé ; c'est que la force des Whigs consistoit à diffamer leurs adversaires comme partisans du papisme, et que la force des Torys (j'entends celle qui reposoit sur l'autorité de l'opinion et non sur l'autorité du trône) étoit de représenter les Wihgs comme des républicains. Ce que nous pouvons encore conclure de cette observation, c'est que la folle témérité avec laquelle la couronne professera la cause et pressera le rétablissement du

papisme d'une part, et de l'autre la fermeté calme que les Whigs mettront à s'attacher aux formes monarchiques, détermineront plus ou moins promptement le passage d'un despotisme ignominieux à un état de liberté, de gloire et de bonheur.

HISTOIRE

DES COMMENCEMENTS

DU RÈGNE

DE JACQUES SECOND.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

Avènement de Jacques second. — Sa déclaration au conseil. — Agréable à la nation.—Desseins arbitraires de ce prince.—Anciens ministres continués.—Affaires d'argent avec la France. — Taxes levées sans autorisation du parlement. — Persécution des non conformistes. — Caractère de Jefferies. — Le roi joue l'indépendance. — Fait des avances au prince d'Orange.—Objet favori de son gouvernement.—Affaires d'Ecosse. — Persécutions. — Parlement écossais. — Cruautés du gouvernement. — parlement anglais : sa conduite. — Revenus. — Votes au sujet de la religion. — Bill pour la sûreté de la personne du roi. — Sollicitude pour l'église anglicane. — Rejet du bill pour annuler la mise hors la loi de Stafford. — Parlement ajourné. — Caractère des Torys. — Situation des Whigs.

CHAPITRE II.

Charles II expira le 6 de février 1684—5, et le même jour son successeur fut proclamé roi à Londres, avec les formalités d'usage, sous le titre de Jacques II. On croyoit que ce prince avoit eu une grande influence dans le gouvernement pendant les dernières années du règne de son frère, et on s'attendoit en conséquence à lui voir adopter, comme roi, un système de conduite conforme aux principes qu'il avoit approuvés, et même, selon quelques uns, conseillés lorsqu'il n'étoit que sujet; ainsi cet esprit de spéculation que fait naître communément un changement de règne étoit ici en défaut, et l'on mit assez peu d'importance à un évènement qui, lorsqu'on l'avoit redouté quelques années auparavant, avoit semblé, suivant l'expression énergique de sir Williams Temple, devoir être la fin du monde.

Dans la vérité, cet évènement paroissoit plus favorable à la fixité qu'au changement du système adopté dans les années précédentes. Cependant comme l'avènement d'un prince nécessite toujours quelques démarches indispensables,

l'attention publique se tourna de ce côté, et quoique le caractère de Jacques fût trop anciennement et trop généralement connu pour que l'opinion hésitât sur les principes politiques qui alloient diriger ses conseils, cependant il étoit naturel que l'on fût curieux de voir quelle conduite il tiendroit sur les objets d'une importance secondaire, quel langage et quelle attitude il adopteroit dans sa nouvelle situation. Il commença, comme on s'y attendoit, par assembler son conseil privé auquel il parla en ces termes:

« Toute affaire cessante, j'ai quelque chose à « vous communiquer. Puisqu'il a plu à la Provi- « dence de me faire succéder à un prince, le meil- « leur des rois, comme le plus tendre des frères, « je crois devoir vous déclarer que je m'efforcerai « de marcher sur ses traces, et sur-tout d'imiter « sa clémence et son amour pour son peuple. On « a voulu me faire passer pour partisan du pou- « voir arbitraire, et ce n'est pas la seule calomnie « qu'on ait répandue sur mon compte; mais je « n'ai pas d'autre ambition que de maintenir le « gouvernement ecclésiastique et civil de notre « pays, tel qu'il est légalement constitué. Je sais « que les principes de l'église anglicane sont pour « la monarchie, et que ses membres se sont mon- « trés bons et loyaux sujets; j'aurai donc soin de

« la protéger et de la défendre. Je sais aussi que « les lois de l'Angleterre suffisent pour faire de « son roi un aussi grand monarque que je peux « désirer de l'être, et je n'envahirai jamais la « propriété de qui que ce soit, comme jamais « aussi je ne me départirai des droits et des pré- « rogatives légitimes de ma couronne. J'ai sou- « vent hasardé ma vie pour notre patrie, et j'irai « aussi loin que tout autre pour assurer son indé- « pendance et pour conserver ses justes privilèges.

Le conseil fut si content de cette déclaration qu'il supplia le roi de la faire connoître à la nation. Elle fut donc publiée et reçue avec enthousiasme par la grande majorité. Quelques personnes trouvèrent peut-être qu'il y avoit peu de dignité à se vanter ainsi d'avoir exposé sa vie; d'autres, considérant ce qui s'étoit passé dans les dernières années de Charles, ne se sentoient pas très rassurées par cette promesse de l'imiter dans sa clémence et dans son amour pour ses peuples. Les uns pouvoient croire que tout ce qu'il y avoit de consolant dans cette aversion prétendue pour le pouvoir arbitraire, et dans ce grand respect pour la constitution, s'évanouissoit entièrement, pour peu qu'on réfléchît aux idées que le roi s'étoit faites du pouvoir et des lois, ainsi qu'à la résolution qu'il annonçoit de mar-

cher sur les traces d'un prédécesseur qui, non seulement avoit plus d'une fois violé les lois les plus sacrées du royaume, mais qui tout récemment encore avoit tenté d'établir son autorité sur des bases radicalement illégales, en discontinuant la convocation des parlements, au mépris d'un statut de la seizième année de son propre règne. Les autres pouvoient remarquer encore que, même dans la promesse faite par Jacques à l'église anglicane, il n'y avoit de positif que la condition qu'il y mettoit, c'est-à-dire, un acquiescement sans réserve à ce qu'il appeloit les vrais principes de la monarchie; mais que tout étoit vague dans l'espèce et dans le degré de protection qu'il s'engageoit à lui accorder. Quoique ses paroles, de quelque manière qu'on les interprétât, l'obligeassent bien au-delà de ses intentions, il n'en est pas moins vrai qu'alors ses amis, et depuis ses ennemis, s'efforcèrent à l'envi de leur donner un sens tout différent. Elles exprimoient bien la promesse de protéger l'église établie, et par conséquent ses lois constitutives et fondamentales; mais elles n'engageoient nullement la parole du prince à prêter son autorité aux règlements accessoires que quelques ecclésiastiques ardents pouvoient regarder comme indispensables à la sécurité de l'église.

Au reste si quelques doutes, si quelques embarras se firent sentir, peu se montrèrent, ou plutôt aucun ne se manifesta. Les Whigs vaincus gardèrent le silence, ou ne furent pas écoutés; et les Torys étoient dans une disposition d'esprit qui n'admet pas légèrement la défiance. Ils jouissoient également et de la victoire qu'ils venoient de remporter sur leurs adversaires, et du surcroît de stabilité qu'ils s'imaginoient follement que leur système alloit recevoir du nouveau souverain. Ils pensoient que quelques mots flatteurs prononcés par Jacques en faveur de l'église anglicane suffiroient pour tranquilliser les esprits sur la religion du prince, et il faut convenir que, cette objection une fois écartée, Jacques leur convenoit bien mieux que son frère. Ils avoient toujours craint, et peut-être avec raison, que le feu roi ne rendît ses bonnes graces à Montmouth, et les conséquences de cet incident auroient été incalculables. Il n'en étoit pas ainsi de Jacques que toutes les circonstances particulières à sa position, que tous les évènements qui s'étoient succédés devoient éloigner pour jamais des Whigs. Ce n'étoit pas tout : après tant de dégoûts et d'alarmes que leur avoit causés le caractère perfide du feu roi, ils pouvoient triompher hautement d'avoir à leur tête un prince

dont ils disoient avec quelque vraisemblance à leurs partisans : *qu'on pouvoit se fier à la parole de celui-là.* Aussi par-tout le mot d'ordre du parti étoit : *Nous avons la parole d'un roi, et d'un roi qui ne l'a jamais violée.* Enfin l'esprit d'adulation, ou peut-être d'illusion, fut poussé si loin, qu'on alla jusqu'à dire que la déclaration royale étoit pour la liberté et la religion nationale une garantie plus sûre que ne pourroit l'être aucune loi.

Le roi vit sans doute avec joie la popularité qui sembloit s'attacher au commencement de son règne. Il y voyoit un moyen puissaut pour établir le système du pouvoir arbitraire, et toutes les marques d'amour que lui prodiguoient ses peuples ne purent le détourner un instant du projet qu'il avoit formé de se rendre absolu. Cette détermination devint le mobile de toutes ses actions à l'époque dont nous parlons ; car, à l'égard de la religion catholique romaine, il n'est rien moins que certain qu'il songeât à obtenir pour elle autre chose qu'une tolérance complète ; il ne pouvoit donc adopter une résolution plus sage et plus favorable à ses vues que celle de prendre son prédécesseur pour modèle, il l'avoit annoncé à son conseil et il y fut fidèle ; il n'écouta même aucune des préventions per-

sonnelles qu'il pouvoit avoir contre quelques uns des ministres du feu roi, et il maintint dans leurs emplois tous ces fidèles serviteurs à l'aide desquels Charles étoit parvenu à subjuguer ses sujets, et à étouffer chez eux tout sentiment de liberté.

Il n'y eut pas jusqu'au marquis d'Halifax qui passoit pour s'être opposé aux dernières mesures, et pour avoir recommandé à Charles un changement de système, qui ne fût maintenu dans sa haute dignité. *De toute votre conduite passée*, lui dit le roi, *je ne me rappelle que celle que vous avez tenue lors du bill d'exclusion*. Il est vrai que dans cette occasion ce lord avoit montré autant de zèle que de dignité; mais le mot du roi est aussi très beau, et il a été extrêmement cité, non seulement parceque cette circonstance est peut-être la seule où Jacques ait montré quelques dispositions à oublier les injures, mais encore parceque le tour et la délicatesse de l'expression n'étoient rien moins que familiers à ce prince.

L'homme le plus propre à devenir l'instrument de ses projets étoit sans contredit Lawrence Hyde, comte de Rochester, qui fut créé lord du trésor. Outre qu'il étoit très mal avec Halifax, le seul des ministres de Jacques qui penchât un

peu vers les principes populaires, les préjugés de l'éducation et les calculs de l'intérêt (il avoit aspiré à devenir chef des Torys) le rendoient tout-à-fait partisan de ces maximes serviles de l'église qui venoient de recevoir du haut du trône de si magnifiques éloges. Son alliance avec la duchesse d'Yorck ne lui fut peut-être pas inutile; mais le premier de ses titres à la confiance de son maître étoit sans contredit sa complicité dans les négociations pécuniaires qui avoient eu lieu récemment entre les cours de Londres et de Versailles, et le zèle complaisant avec lequel il y avoit concouru. Car il est remarquable que ce ministre, ainsi que bien d'autres de son parti, se contentoient d'appliquer ce qu'on est convenu d'appeler les *grandes* idées du pouvoir aux rapports existants entre le roi et ses sujets, et qu'ils s'en écartoient quand il s'agissoit des cours étrangères; en sorte que le monarque croyoit l'honneur de sa couronne en sûreté, pourvu qu'il s'affranchît de l'autorité du parlement et de la nation, au prix même de la plus abjecte dépendance envers Louis XIV. Robert Spencer, comte de Sunderland, qui conserva sa place de secrétaire d'état, avoit figuré dans le temps parmi les défenseurs du bill d'exclusion; on l'avoit même soupçonné

d'avoir offert à la duchesse de Portsmouth de faire déclarer le duc de Richmond, son fils, héritier présomptif de la couronne. Il y a plus : le roi Jacques, dans ses Mémoires, l'accuse d'avoir voulu le faire bannir une seconde fois, précisément à l'époque de la mort de Charles Ier ; mais il faut reconnoître, sur ce dernier point, que bien des choses relatives à Sunderland dans ces Mémoires, ont été écrites par le roi Jacques après son abdication, dans la plus grande amertume de son cœur, et dans une disposition d'esprit qui le portoit à tout croire d'un homme par lequel il se croyoit lâchement abandonné. Si donc Sunderland conserva sa haute dignité, ce ne fut pas seulement parceque le roi voulut se montrer fidèle à son système de suivre scrupuleusement les errements de son prédécesseur ; mais il faut encore en chercher la cause dans le talent extraordinaire de Sunderland pour gagner les bonnes graces des personnages puissants, et pour leur persuader qu'ils ne pouvoient se passer de lui ; talent dans lequel il paroît avoir surpassé tous les intrigants politiques de son temps, et peut-être ceux de tous les temps.

Une parfaite intelligence avec la cour de Versailles étant le principal ressort qu'il falloit mettre en jeu pour établir le pouvoir absolu, Jacques,

impatient de cimenter solidement cette intelligence, envoya chercher l'ambassadeur de France, M. de Barillon, dès le lendemain de son avènement, et s'ouvrit à lui avec la plus entière confiance. Il lui fit part de ses motifs pour convoquer un parlement, et de la résolution qu'il avoit formée de lever d'autorité les taxes dont un acte du parlement avoit accordé la jouissance à son prédécesseur pour sa vie. Après des protestations générales d'attachement pour Louis XIV, il déclara à l'ambassadeur qu'il vouloit consulter son maître sur toutes les affaires d'importance, et s'excusa de ne l'avoir pas fait dès ce moment sur la nécessité où il s'étoit trouvé d'agir sans délai. Il ne fut pas positivement question d'argent dans ce premier entretien; Jacques eut peut-être à cet égard une pudeur que son frère n'avoit jamais connue; mais il craignoit tellement que M. de Barillon ne se méprît aux expressions de *secours et d'appui* dont il s'étoit servi, qu'il lui envoya Rochester pour lui parler à cœur ouvert, et pour lui donner une explication précise de ces termes généraux. Ce ministre alla donc trouver Barillon le lendemain matin, et après avoir annoncé de nouveau la convocation d'un parlement, après s'être étendu sur les motifs de cette résolution, il allégua, comme à l'appui de

cette mesure, que, sans elle, son maître seroit trop à charge au roi de France; bien entendu que toute l'assistance que l'on pouvoit attendre d'un parlement n'exempteroit pas le roi de la nécessité de recourir à Louis pour des subsides pécuniaires, sans lesquels il se trouveroit à la merci de ses sujets. *De ce début*, ajouta-t-il, *alloit dépendre toute la fortune du nouveau règne.* Si Rochester s'expliqua en effet comme le rapporte de Barillon, il est impossible de voir, sans un excès d'indignation, à quel usage on prétendoit faire servir un parlement. Là se trouve aussi une réponse victorieuse aux historiens qui accusent les parlements d'alors d'une parcimonie déplacée dans les subsides accordés aux Stuarts. Les dons du peuple anglais n'étoient-ils donc plus destinés à mettre le roi en mesure de s'opposer au pouvoir de la France, ou même de s'en affranchir, et falloit-il qu'il contribuât à l'entretien du tributaire royal de Louis XIV, uniquement pour épargner à ce prince les frais de l'influence qu'il vouloit à tout prix conserver en Angleterre? L'ambassadeur de France se hâta d'envoyer à sa cour un détail circonstancié de ces conférences. Elle en fut d'autant plus satisfaite, qu'elle avoit prévenu le désir qui s'y trouvoit exprimé. Peu de jours

après les derniers pourparlers, de Barillon remit à Jacques une lettre de Louis XIV, et lui porta en même temps l'agréable nouvelle qu'il avoit reçu cinq cent mille livres de lettres-de-change pour les mettre à l'entière disposition de S. M. britannique. Rien n'est plus ridicule que le compte rendu par de Barillon de l'effet que cette nouvelle produisit sur le roi; ses yeux se remplirent de larmes, et trois de ses ministres, Rochester, Sunderland et Godolfin vinrent à plusieurs reprises exprimer à l'ambassadeur français, dans les termes les plus excessifs, la reconnoissance de leur maître. Ces démonstrations furent telles, tant de la part du roi que de celle de ses ministres, qu'elles eussent paru exagérées de la part d'un misérable qui, au moment de se voir plongé avec toute sa famille dans les horreurs d'un cachot, en eût été préservé tout à coup par l'intervention secourable de quelque généreux et puissant protecteur. De Barillon lui-même s'en étonne en le racontant; mais il en donne une raison assez vraisemblable, la crainte qu'on avoit bien gratuitement conçue que le roi de France ne voulût plus se mêler des affaires d'Angleterre, et que son inaction ne fît échouer le grand projet d'assimiler le gouvernement anglais au sien.

Si quelque chose avoit pu justifier ce soupçon, c'étoit probablement la négligence, pour ne rien dire de plus, avec laquelle Louis XIV avoit rempli envers Charles ses derniers engagements pécuniaires ; négligence que les ministres anglais avoient regardée comme une violation manifeste de sa parole : mais il faut observer que les circonstances n'étoient plus tout-à-fait les mêmes. Louis s'étoit convaincu que Charles ne se décideroit jamais à convoquer un parlement; que peut-être même, s'il le vouloit, il n'en trouveroit pas un qui voulût se fier à lui; dès-lors il le regarda comme entièrement à sa discrétion, et se conduisit d'après le principe de tous les caractères insolents, qui leur fait trouver du plaisir à maltraiter et à insulter ceux qu'ils ont dégradés en se les asservissant. Jacques, au contraire, en montant sur le trône, alloit probablement se trouver obligé de convoquer un parlement; si d'un côté il en étoit content, et si de l'autre il étoit abandonné par la France, il pouvoit renoncer à son plan de gouvernement absolu, et consentir à régner constitutionnellement. Dans ce cas il étoit facile à Louis de prévoir qu'il pourroit bien trouver sur le trône d'Angleterre, au lieu d'un vassal utile, un formidable ennemi. Il faut rendre justice à la pé-

nétration de ce prince et de ses ministres : ils prévirent avec habileté et apprécièrent avec discernement les dangers que couroit la France, s'il régnoit jamais une parfaite intelligence entre le roi et le parlement d'Angleterre, et si les conseils britanniques venoient à être dirigés par des hommes éclairés qu'échaufferoient les vrais principes de la liberté. Il devenoit donc extrêmement important de lier sans délai le nouveau roi au joug de la France, et la cour de Versailles ne s'applaudit pas moins d'avoir acheté Jacques à un prix si modéré, que celle de Londres d'avoir reçu une somme bien modique en elle-même, mais qu'elle se plaisoit à regarder comme les arrhes d'honoraires plus considérables, et d'une protection puissante pour l'avenir.

Depuis quelque temps, le projet favori de Louis étoit de réunir à ses États ce qui restoit des Pays-Bas espagnols, tant à raison de leur valeur intrinsèque, que pour être en mesure de porter les derniers coups aux Provinces-Unies et au prince d'Orange : mais Charles, par un traité avec l'Espagne, avoit pris l'engagement de s'opposer à cette réunion. En conséquence, au milieu des transports de joie excités dans le cabinet britannique, par ce qu'il étoit convenu d'appeler la noble générosité de Louis XIV, il fut

convenu, sans hésitation comme sans délai, que le traité conclu par Charles étoit expiré avec lui, convention qu'il seroit difficile de justifier par aucun principe de justice ou de droit public, si le mépris dont elle fut couverte ne dispensoit pas d'en parler. On loua sérieusement Charles comme d'une conduite digne de lui, d'avoir habituellement violé ce traité sans y avoir pourtant jamais renoncé, et l'on déclara que le roi actuel, bien plus libre encore, ne pouvoit en aucune manière se croire lié par un engagement dont son frère lui-même s'étoit cru suffisamment dispensé. Cette distinction peut être subtile; mais il restera toujours à expliquer quelle étoit définitivement la mesure d'un engagement nul pour Jacques, et obligatoire pour Charles, sans que néanmoins il passât pour tel ni dans son opinion, ni dans celle des autres (1).

Ce préliminaire une fois arrêté, c'est-à-dire lorsqu'en dépit de ces misérables subterfuges il fut prouvé que Jacques, en abandonnant les intérêts des Pays-Bas, devenoit libre d'adopter, ou même de seconder les projets les plus ambitieux de la cour de France, il fut convenu que lord Churchill seroit envoyé à Paris pour y sol-

(1) Dépêches de Barillon, 5 mai 1685. *Appendix.*

liciter de nouveaux subsides en argent; mais telle avoit été l'impression produite par la franchise et la noblesse de Louis XIV, que toute discussion, toute condition même fut mise de côté. On s'en remit de tout à ce prince et au compte que lui rendroient ses ministres des circonstances impérieuses où se trouvoit l'Angleterre. Celui qui avoit si noblement prévenu toutes les demandes en envoyant à l'avance un secours de cinq cent mille livres devoit être remercié des bienfaits passés, et non importuné pour des dons à venir (1). Ainsi se termina pour le moment cette scène dégoûtante d'iniquité et d'extravagance dans laquelle tous les acteurs parurent rivaliser entre eux à qui prostitueroit le plus les noms sacrés d'amitié, de générosité, de reconnoissance dans une des plus viles et des plus criminelles négociations dont l'histoire ait conservé le souvenir.

Après le roi, dont le rôle étoit du moins analogue à sa capacité, s'il n'étoit pas convenable à son rang, après lord Churchill, qui n'étoit qu'un agent secondaire, les principaux acteurs de cette scène scandaleuse étoient Sunderland, Rochester et Godolfin, tous personnages d'un

(1) Dépêches de Barillon, 26 février 1685. *Appendix.*

haut rang et d'un grand talent, mais dont les conceptions et les principes sembloient avoir été pervertis par l'odieux parti auquel ils s'étoient abandonnés. Il est impossible de ne pas s'arrêter en particulier sur Godolfin, et de le voir sans regret participer à de pareilles manœuvres. Combien, en se les rappelant dans la suite de sa vie, il a dû rougir à ses propres yeux! Qu'alors de Barillon étoit loin de soupçonner qu'il négocioit avec un homme destiné à être le chef d'une administration qui, avant peu d'années, enverroit ce même lord Churchill, non plus à Paris pour solliciter de Louis les moyens d'asservir l'Angleterre, ou pour le remercier des pensions accordées à son roi, mais pour soulever toute l'Europe contre lui au nom de la liberté, pour exterminer ses armées, pour prendre ses places, pour humilier son orgueil, et pour faire trembler sa couronne sur sa tête. Le lecteur a de la peine à se persuader qu'il s'agit ici de ce même Godolfin et de ce même Churchill, qui bientôt, l'un dans le cabinet, l'autre sur le champ de bataille, seront les grands mobiles de la guerre de la succession. Combien ils paroissent petits en ce moment, et combien ils deviendront grands! Recherchons la cause d'une si prodigieuse différence; il en résultera une utile leçon. Le prince

qu'ils servirent dans un âge plus avancé produisit-il cette différence par la supériorité de son génie? Non, car la capacité de la reine Anne fut encore au-dessous de celle de son père. Furent-ils plus avant dans ses bonnes graces et dans sa confiance? Encore moins : mais à la première époque ils n'avoient été que les instruments d'un roi qui conspiroit contre son peuple; à la seconde ils furent les ministres d'un gouvernement libre, dont la conduite étoit large comme les principes, et qui étoit doué de cette énergie qu'on ne peut rencontrer que dans une constitution qui respecte la liberté.

Le roi commença, comme on l'a dit, par communiquer confidentiellement ses intentions à l'ambassadeur de France. Deux proclamations parurent aussitôt après, l'une pour convoquer le parlement, l'autre pour lever de sa seule autorité les droits de douane, et autres taxes qui faisoient partie du revenu du feu roi, mais que Jacques n'étoit pas légalement autorisé à percevoir, puisque, en vertu de l'acte du parlement, Charles n'en devoit jouir que pendant sa vie. Lord Guildford, à qui le roi avoit conservé le grand sceau, et dont l'avis en pareille matière devoit avoir un grand poids, lui conseilla de faire porter l'argent à la trésorerie, pour y rester

à la disposition du parlement qui alloit s'assembler ; d'autres vouloient convertir la valeur des droits en lettres-de-change payables à des négociants lorsque le parlement les auroit légalisées (1). Mais ces expédients n'alloient pas au but, et le roi, tant à raison de ses engagements avec la France que d'après ses dispositions personnelles, étoit déterminé à ne rien faire qui pût indiquer de sa part l'intention d'être gouverné par des parlements, ou l'aveu, même tacite, qu'il crût dépendre d'eux pour son revenu. Il ordonna donc que les taxes seroient payées comme sous le dernier règne ; ce fut l'avis de Jefferies, avis qui, selon toute apparence, résultoit bien moins de son ignorance ou de son caractère entreprenant que du désir de plaire à son maître. On allégua qu'une interruption dans la levée de quelques unes des taxes pouvoit être préjudiciable au commerce ; mais les expédients rapportés plus haut obvioient si bien à tous les inconvénients de cette espèce, qu'il étoit impossible de colorer cette mesure arbitraire et violente d'aucune considération d'intérêt public ; on ne peut y voir d'autre motif que le désir de faire revivre la prétention de Charles I[er] au droit d'imposer, et l'envie de

(1) Vie de lord North.

fournir un commentaire très intelligible du discours que Jacques avoit adressé au conseil le jour de son avènement. On vit alors clairement quelles idées le roi se formoit, non seulement de ces prérogatives royales dont il avoit annoncé *qu'il ne se départiroit jamais*, mais encore de cette propriété de ses sujets *qu'il ne vouloit jamais envahir*. Il étoit plus difficile de découvrir ce qui restoit à la nation de libertés et de droits qu'il pût lui conserver; mais ce qui désormais étoit incontestable, c'est que les lois anglaises, commentées par lui, étoient suffisantes pour lui donner un pouvoir égal à ses désirs, ou même à l'ambition d'aucun autre prince. La violation de la loi étoit manifeste; elle portoit sur un point parfaitement entendu, sur un point si complètement, si fréquemment, si clairement établi par les déclarations de la législature, qu'il est douteux que les juges les plus corrompus, une fois la question portée devant eux, eussent eu l'audace de la décider contre un simple particulier; mais il n'y eut point de résistance; et personne ne fut tenté de la célébrité de Hampden, et de suivre l'exemple de cet illustre patriote, que le succès le plus éclatant avoit couronné un demi-siècle auparavant; tant les mesures astucieuses et sanguinaires du dernier règne avoient complètement atteint le

but qu'on s'étoit proposé! Tant elles avoient inspiré de crainte ou de tiédeur pour la cause de la liberté! D'un autre côté les plus serviles adresses arrivoient chaque jour en foule au pied du trône. L'université d'Oxford établit en principe que la religion qu'elle professoit obligeoit envers le souverain à une obéissance sans conditions, sans restrictions et sans bornes. Le corps des avocats et des étudiants en droit de Middle-Temple remercièrent le roi de l'attention qu'il avoit accordée au commerce du royaume; ils se croyoient, disoient-ils, spécialement appelés à manifester leur opinion sur ce commerce et sur sa balance, et ils insistèrent en effet particulièrement sur ce point. On peut juger de l'étendue de leurs connoissances à cet égard par ce qu'ils déployèrent de savoir dans les lois et dans la constitution de leur pays : ils avancèrent hardiment que le droit d'imposer étoit un droit royal qui n'avoit jamais été contesté que par des personnes qui étoient, suivant eux, en état de rébellion contre le roi Charles, père de sa majesté. L'adresse se terminoit par une espèce de prière pour que tous les sujets de sa majesté fussent aussi bons jurisconsultes qu'eux, et disposés à reconnoître, comme eux, la prérogative royale dans toute son étendue.

Si ces adresses étoient remarquables par leur servilité, celle des propriétaires francs-tenanciers du comté de Suffolk ne l'étoit pas moins par la violence de l'esprit de parti qu'ils y manifestèrent. *Nous aurons soin*, disoient-ils, *de choisir des représentants qui ne souffriront pas davantage les partisans du bill d'exclusion, que le dernier parlement n'a souffert les ennemis jurés de l'association.* Ainsi non seulement ils travailloient à entretenir l'animosité du roi contre une partie de leurs concitoyens ; mais ils s'engageoient encore à imiter, par forme de représailles, précisément ce que la conduite de leurs adversaires leur paroissoit avoir de plus illégal et de plus oppressif (1).

Il est remarquable que, parmi toutes les adresses adulatrices de cette époque, il n'en est pas une qui témoigne le moindre doute sur la conjuration papiste, pas une où l'on reproche au dernier parlement de s'en être occupé, et cependant on ne pouvoit pas ignorer que rien n'eût été plus agréable à la cour. Il en faut conclure que les préventions sur ce point n'étoient nullement dissipées, et que l'envie de faire cadrer l'histoire avec les principes d'une politique,

(1) Rapin.

a jeté dans une erreur bien étrange ceux qui attribuent l'impopularité et la chute des Whigs à l'indignation qu'excita leur déchaînement sanguinaire contre ce complot. Si telle eût été le moins du monde l'opinion dominante, comment expliquer que ce reproche, le plus juste qu'on puisse faire aux Whigs et au parlement où ils dominoient, bien loin de se montrer dans aucune adresse, ait été précisément le seul omis dans toutes? Le fait est que ces historiens ont supposé le contraire de la vérité; le fait est que ce fut précisément à leurs actives poursuites contre le complot papiste que les meneurs du dernier parlement durent l'indulgence passagère de la nation pour leurs autres mesures; que leur conduite dans cette affaire, conduite si justement réprouvée aujourd'hui, devint la cause principale de leur pouvoir, et que, lorsqu'ils tombèrent, ils furent accablés par les forces réunies du faux zèle et de la corruption. Ce furent moins leurs crimes que leurs vertus qui les firent haïr d'une grande partie de la nation. L'homme supérieur à la corruption est toujours odieux à l'homme corrompu, et quiconque professe, soit en philosophie, soit en administration, des principes libéraux et justes, devient aisément un objet d'inquiétude pour les esprits étroits et superstitieux. Dans ces temps sur-tout rien

n'étoit plus facile que de faire des allusions mensongères à la république et à ses désordres, et ce mot étoit comme un cri d'alarme dont on se servoit habilement pour prêter aux amis des lois et de la liberté le projet de renouveler la scène sanglante qui avoit coûté la vie à Charles Ier. C'est dans cet esprit qu'on faisoit un crime aux Whigs du bill d'exclusion, et des prétendues conspirations de Sidney et de Russel, et l'on devoit naturellement s'y attendre; tandis qu'au contraire leur conduite dans l'affaire du complot papiste étoit si peu la cause de la haine qu'on leur portoit, qu'on n'en faisoit pas même contre eux un lien commun d'accusation.

Afin d'entretenir dans la nation l'esprit qui sembloit avoir inspiré ces adresses, le roi fit publier cette déclaration projetée par son frère, dont nous avons parlé dans le dernier chapitre, à laquelle on mêla une histoire du complot de *Rye House*, qui fut attribuée dans le temps au docteur *Sprat*, évêque de Rochester. On se proposoit par-là de charger la mémoire de Sidney et de Russel, et de noircir le caractère du duc de Montmouth, en confondant méchamment les pourparlers qu'ils avoient eus ensemble avec la conjuration contre la vie du feu roi. Cette manœuvre réussit en grande partie. Jacques fit

publier en même temps une attestation tendante à prouver que son frère étoit mort dans la religion catholiqne, et deux pièces écrites par ce prince en faveur de cette religion. On croit généralement aujourd'hui que ce fut un témoignage de zèle bien inconsidéré ; mais Jacques crut apparemment que l'enthousiasme de ses sujets étoit une circonstance favorable pour se hasarder à professer hautement son attachement à son culte ; peut-être aussi regarda-t-on comme un grand trait de politique de faire voir qu'un prince, qui avoit été proclamé le restaurateur et le protecteur de l'église anglicane, avoit au fait été catholique, et d'insinuer ainsi que sous un monarque papiste, non seulement cette église ne courroit aucun danger, mais seroit encore hautement favorisée.

Ce fut en partie par des motifs analogues, et en partie pour satisfaire son naturel vindicatif, que le roi continua, sur les prétextes les plus frivoles, d'exercer la plus cruelle persécution contre les non conformistes. Les cours de justice devinrent, comme au temps de Charles, des instruments toujours prêts, soit à seconder la politique, soit à satisfaire les passions perverses du monarque. Personne n'avoit avec le gouvernement actuel une conformité plus marquée de

caractère et de vues que Jefferies, nommé par le feu roi grand juge d'Angleterre, un peu avant le procès de Sidney. Ce n'est pas qu'il eût une grande réputation de savoir; mais ce qui lui manquoit en connoissances, il l'avoit en décision dans ces sortes de questions épineuses qui présentent deux faces différentes; il est vrai que rien n'étoit devenu plus simple et plus aisé que la théorie de cette branche de la législation qu'on appelle constitutionnelle, graces à la doctrine, à la mode, qui consistoit uniquement à soutenir la prérogative royale dans toute son étendue, sans restrictions et sans bornes. Jefferies étoit aussi bas et aussi rampant envers les hommes d'un rang supérieur au sien, qu'il se montroit orgueilleux et insolent envers ceux qui dépendoient de lui, de quelque manière que ce fût. Il ne se piquoit pas dans sa conduite personnelle d'un respect scrupuleux pour les bonnes mœurs, ni même pour la décence; et cependant il ne manqua jamais de censurer dans les autres, et de punir avec la dernière sévérité les plus légers écarts, sur-tout quand il soupçonnoit que la cour ne les voyoit pas d'un bon œil.

Ce fut devant son tribunal qu'un jury passablement prévenu en faveur des principes politiques des Torys mit en jugement Richard

Baxter, ministre non conformiste, homme pieux, savant, d'une conduite exemplaire, remarquable sur-tout par son attachement à la monarchie, et par son penchant pour les partis modérés dans les différents qui s'élevoient entre l'église anglicane et les membres de sa secte. On donna pour prétexte de sa mise en jugement quelques passages d'un de ses écrits, qui, disoit-on, faisoient allusion aux évêques anglicans, allusion qui n'étoit certainement pas dans l'intention de l'auteur, et qu'on n'eût jamais osé présenter à un jury moins prévenu, ou dirigé par tout autre que Jefferies. Mais il y avoit un motif réel à cette sévérité; c'étoit le désir de punir un prédicateur non conformiste, dont la réputation et le talent étoient en grande estime parmi les siens, et que l'on supposoit partisan des Whigs. Il fut déclaré coupable, et Jefferies, en lui prononçant sa sentence, l'accabla des reproches les plus grossiers, et des sarcasmes les plus amers. Tantôt avec dérision il l'appela un *saint*, et tantôt, avec brutalité, *un vieux coquin*; enfin, ce théologien respectable, auquel on n'imputoit d'autre crime que d'avoir parlé irrespectueusement des évêques d'une communion qui n'étoit pas la sienne, fut mis, par Jefferies, sur la même ligne que cet infâme Oates,

qui venoit d'être convaincu de parjure. Le juge enfin déclara, comme un fait de notoriété publique, qu'il existoit une conspiration pour perdre le roi et la nation, que ce vieillard en étoit le principal boute-feu; et cette déclaration, malgré son absurdité, ne manqua probablement pas de gens qui la crurent, dans un temps où la crédulité du parti triomphant étoit à son comble.

Ce fut une preuve assez frappante de cette crédulité, que les éloges prodigués à Jacques, pour quelques pointilleries d'étiquette sur lesquelles il se montra ombrageux dans le cérémonial à employer envers l'ambassadeur de France. On voulut y voir la preuve du nouveau ton qu'alloit prendre le roi actuel avec les cours étrangères, et spécialement avec la cour de Versailles. Il fut représenté comme un prince éminemment jaloux de l'honneur national et résolu de maintenir la balance de pouvoir en Europe, en s'opposant aux projets ambitieux de la France. Il est vrai que c'étoit précisément le temps où il imploroit de Louis la grace de devenir son pensionnaire, et où il lui faisoit les remercîments les plus extravagants de l'avoir accepté comme tel. Les documents que nous possédons aujourd'hui nous apprennent qu'il ne cessoit de demander de l'argent à Louis, et que toutes les

difficultés venoient de la cour de Versailles. De tous les historiens qui ont écrit avant que nous eussions communication des pièces déposées en France au ministère des affaires étrangères, Burnet est le seul qui paroisse avoir soupçonné que les démonstrations d'indépendance affectées par Jacques envers Louis n'étoient, pour me servir de ses termes, qu'une simple *parade*; mais il est impossible aujourd'hui de révoquer en doute la vérité de l'anecdote suivante, rapportée par cet écrivain. Il prétend que Louis dit un jour au duc *de Villeroi* que, si Jacques, dans ses conversations, soit avec l'ambassadeur d'Espagne, soit avec quelqu'autre, témoignoit en apparence quelque inquiétude au sujet de la balance de pouvoir, c'est qu'il vouloit probablement alarmer la cour de France pour en tirer plus d'argent. Il y a quelque raison pour croire que Jacques éleva effectivement des difficultés à cet égard; mais d'un autre côté, Louis, bien convaincu qu'il le tiendroit toujours dans sa dépendance par le désir de se rendre absolu, se refusa, à ce qu'il paroît, à lui fournir ultérieurement des subsides, et alla même jusqu'à lui retirer en partie ceux dont on étoit convenu, comme pour témoigner son mécontentement envers un vassal qui avoit pris avec lui un ton plus haut qu'il ne lui convenoit.

Il n'est pas facile de conjecturer aujourd'hui si ce fut pour justifier les éloges dont nous venons de parler, ou pour quelqu'autre raison, que le roi parut enfin désirer de vivre extérieurement en bonne intelligence avec le prince d'Orange. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après quelques communications officielles avec ce prince, au sujet de la protection accordée par lui et les Etats-Généraux au duc de Montmouth et autres personnes suspectes, il déclara qu'il étoit satisfait des explications et des concessions qu'il avoit obtenues. Il est bon toutefois d'observer qu'il se crut obligé de rendre compte de cette affaire à l'ambassadeur de France, et de se justifier à ses yeux d'être entré en composition avec un gendre dont les dispositions connues n'étoient rien moins que favorables à l'égard de Louis XIV. Il assura Barillon que sa réconciliation avec le stathouder seroit le prix de son changement de système envers Louis; il ajouta qu'il étoit content des réponses du prince d'Orange sous tous les rapports, sauf le désir qu'il lui avoit témoigné de le voir se rapprocher de la France; mais il se garda bien de lui dire que, malgré le silence de ce prince sur ce point essentiel, il avoit déclaré qu'il en étoit parfaitement content. Si l'on veut croire que la proposition de traiter

avec la France ait jamais été faite au stathouder, il est certain qu'elle fut rejetée par un silence méprisant, comme l'indique assez le récit que le roi en fit à Barillon; mais il est très douteux que Jacques ait jamais eu la hardiesse de faire cette proposition au prince d'Orange; car, puisqu'il avoit évidemment manqué de sincérité avec l'ambassadeur, en lui dissimulant qu'il avoit témoigné au prince d'Orange une parfaite satisfaction de sa conduite, il est raisonnable de supposer qu'il porta la fausseté plus loin, et qu'il voulut se faire honneur d'une proposition qu'il n'avoit jamais hasardée. Toutefois l'éclaircissement de cette anecdote n'est nullement nécessaire pour jeter du jour, soit sur l'histoire générale, soit sur le caractère particulier du roi; il est clair que la proposition, ou ne fut pas faite, ou fut rejetée, et qu'ainsi, dans tous les cas, Jacques est convaincu de fausseté, puisqu'il trompa l'ambassadeur de France, soit quant au fait de la proposition, soit quant aux sentiments qu'il manifesta quand elle fut rejetée. Rien ne demontre davantage l'idée qu'il avoit lui-même de son asservissement à Louis que ces misérables subterfuges auxquels il s'abaissoit pour expliquer, pour excuser tout ce qui, dans sa conduite, pouvoit être moins agréable que le

reste au monarque français. Ce que Louis redoutoit le plus, c'étoit, d'un côté, le prince d'Orange, et de l'autre, un parlement anglais marchant sur une ligne constitutionnelle ; et c'étoit pour écarter ces craintes que, toutes les fois que Jacques se croyoit obligé de se rapprocher de l'un ou de l'autre, il ne manquoit pas d'aller sur-le-champ en faire ses excuses à l'ambassadeur de France, sacrifiant ainsi quelquefois la vérité, et toujours l'honneur.

Si l'on en croit M. Hume, le roi se trouva graduellement entraîné dans une alliance avec le monarque français, le seul qui pût favoriser le projet qu'il avoit formé d'étendre en Angleterre la religion catholique. Mais cet écrivain ne pouvoit connoître des pièces qui n'étoient point publiques au temps où il écrivoit ; et dont la correspondance de Barillon fait partie. Or ces pièces nous apprennent qu'une union intime avec la France fut la pensée dominante du roi pendant tout son règne; que les conjonctures où il se trouvoit ajoutoient encore à l'importance de cette union, et que pour lui, comme pour son frère, elles devoient avoir l'effet immédiat de l'affranchir de la tutelle du parlement, et non pas d'établir le papisme en Angleterre, qui n'étoit à ses yeux qu'une conséquence plus éloignée. C'est un fait

démontré par tout ce qui se passa alors, et sur-tout par le dévouement des ministres, qui ne furent jamais soupçonnés d'aucun penchant pour le papisme, et dont aucun, Sunderland excepté, ne voulut absolument se prêter aux mesures qui furent prises dans la suite en faveur de cette religion. Il est d'autant plus essentiel de se fixer sur cette distinction, que les historiens Torys, et sur-tout ceux d'entre eux qui ne sont pas jacobites, n'ont rien négligé pour faire croire que les violences et les illégalités du règne de Jacques devoient être attribuées à la religion qu'il professoit, plutôt qu'à cette soif du pouvoir absolu que tant d'autres princes ont eue, qu'ils ont, et qu'ils auront toujours en commun avec lui. Mais ces historiens avoient évidemment leurs vues particulières en se permettant cette erreur volontaire. S'il nous faut considérer ce règne comme une époque en quelque sorte isolée au milieu de l'histoire, et s'il en faut rapporter exclusivement les évènements au caractère et aux affections particulières du monarque, la seule conséquence à tirer de là sera que nous ne devons point avoir un catholique pour souverain; mais si au contraire nous y voyons ce que l'histoire nous y fait voir, c'est-à-dire le système obstinément suivi par tous les Stuarts,

soit avant, soit depuis la restauration, la leçon devient bien différente et bien autrement instructive. Elle nous découvre les dangers que courra toujours l'Angleterre, si, par prédilection pour le prince assis sur le trône, si même par l'effet d'une juste confiance dans ses vues, et de l'idée d'un accord parfait entre lui et nous sur les principes constitutionnels, nous nous relâchons sensiblement de cette vigilance ombrageuse, de cette active jalousie du pouvoir de la couronne, qui seules peuvent nous garantir l'effet de ces lois sages qui ont été faites pour le plus grand avantage des sujets.

Avant la réunion du parlement d'Angleterre, Jacques assembla à Édimbourg un parlement qui avoit été convoqué sous le règne précédent. Le duc de Queensbury y fut envoyé en qualité de commissaire du roi, et ce choix suffiroit en lui-même pour indiquer visiblement que ce prince avoit au moins sur l'Écosse les vues que je lui ai attribuées sur l'Angleterre; je veux dire qu'il ne songeoit pas encore, à cette époque, à l'établissement du papisme, mais bien à se créer un pouvoir absolu comme *fin*, et à protéger une Eglise épiscopale sur le modèle de l'Eglise anglicane comme *moyen*. En effet, Queensbury s'étoit expliqué avec le roi lui-même de la ma-

nière la plus positive sur l'article de la religion. Tout en professant hautement ce qu'assurément sa conduite avoit prouvé de reste sous le dernier règne, que rien ne lui coûteroit pour soutenir l'autorité royale, et pour persécuter les presbytériens, il avoit mis pour eondition à ses services qu'il recevroit de la bouche même du roi l'assurance qu'on ne pensoit pas à changer la religion établie, parceque, dans le cas contraire, il ne feroit pas un seul pas en avant de concert avec le gouvernement. Jacques reçut cette déclaration avec la plus grande bonté; il assura le duc que jamais un pareil projet n'étoit entré dans son esprit, qu'il n'en avoit pas d'autre que d'assembler un parlement où le duc le représenteroit, et qu'il ne lui donneroit d'autre instruction que d'assurer la perception de l'impôt, de faire passer tous les règlements nécessaires au bien public, et sur-tout de tranquilliser les esprits sur l'article de la religion. Non seulement le duc s'étoit alors montré satisfait de ces promesses, mais il déclara depuis qu'elles lui avoient été faites avec tant de franchise et de cordialité, qu'il lui avoit été impossible de soupçonner que ce fût un jeu de la part du roi. Le duc étoit considéré, et nous est représenté par les auteurs contemporains comme un homme d'un esprit

très pénétrant; et l'on sait assez que le caractère saillant de ses compatriotes n'est pas la bonhomie et la simplicité.

Le parlement d'Ecosse s'assembla le 23 avril, et le commissaire du roi en fit l'ouverture par une lettre de sa majesté, conçue en ces termes :

Mylords et Messieurs,

Les preuves éclatantes et multipliées que ce royaume, notre ancien patrimoine, nous a données de son zèle et de sa loyauté par l'entremise de ses représentants assemblés en parlement, sous le règne du feu roi notre bien-aimé frère, d'heureuse mémoire, nous ont inspiré le désir de vous assembler dès le commencement de notre règne, non seulement pour vous fournir l'occasion de nous renouveler les mêmes témoignages de votre fidélité, mais encore pour que vous puissiez donner à d'autres l'exemple de l'attachement à notre personne, et de la déférence à nos volontés. Cet exemple, vous l'avez autrefois donné d'une manière si éclatante, que nous en conserverons toujours la mémoire, et que nous nous flattons qu'il ne sera jamais démenti par votre conduite. Ce que nous avons à vous proposer dans ce moment n'est pas moins nécessaire à votre propre salut qu'à notre service, et

doit plus contribuer encore à la conservation de vos propriétés et de vos privilèges qu'à l'agrandissement de notre pouvoir et de notre autorité. Ce pouvoir est tellement la plus sûre garantie de vos droits et de vos intérêts, qu'ils n'ont jamais été en péril que lorsque le trône s'est vu trop foible pour les protéger, et nous sommes bien déterminés à lui conserver tout son lustre et toute son énergie; mais nous ne l'emploierons (et tel est l'objet de votre réunion) qu'à défendre et protéger la religion constitutionnelle de ce pays, vos propriétés et vos droits. Ce n'étoit pas assez que des lois salutaires eussent été proposées par vous-mêmes; ce n'étoit pas assez que leur exécution fût confiée à de fidèles serviteurs du feu roi, notre très cher frère, soutenues par sa fermeté, protégées par tous les actes de son gouvernement : il n'a rien moins fallu qu'une protection spéciale de la Providence pour vous sauver des horreurs de l'anarchie, vous préserver d'une ruine inévitable, et vous garantir des complots fanatiques d'une horde de meurtriers et d'assassins qui, ne sachant ni craindre leur Dieu, ni honorer leur roi, ont eu recours, pour troubler votre tranquillité, à tout ce que la trahison a de plus lâche et de plus inhumain. Nous avons donc lieu d'espérer que

de votre côté vous ne négligerez rien à l'avenir pour vous mettre, ainsi que nous, à l'abri de leurs outrages et de leurs violences, et que vous ferez en sorte que des conspirateurs de cette espèce subissent enfin les châtiments qu'ils ont mérités, de manière à effrayer par leur exemple tous ceux qui pourroient être tentés de se jeter dans une carrière si opposée à la religion, à leurs devoirs et à leur fidélité envers nous. Ces considérations nous ont paru d'une si haute importance, et pour l'intérêt de notre couronne, et pour celui de nos sujets de ce royaume, que nous étions fermement résolus à venir en personne vous proposer les remèdes propres à de si grands maux; mais les choses ayant tourné de manière à nous rendre ce voyage impossible, nous avons jugé à propos de nous faire représenter au milieu de vous par notre féal et bien aimé cousin et conseiller, Guillaume, duc de Queensbury, dont les talents et les qualités ont dû nous inspirer une pleine confiance, et qui dans nos plus grandes traverses nous a donné des preuves signalées de sa fidélité à notre personne, et de son zèle pour nos intérêts. Nous nous sommes entièrement reposés sur lui de tout ce qui regarde notre service, votre prospérité et votre bonheur. Vous aurez donc à lui donner,

comme nous l'avons fait nous-mêmes, crédit et confiance entières, et nous attendons de sa prudence et de votre dévouement qu'il recevra de vous assistance et déférence sans bornes dans toutes les affaires dont nous lui avons confié la conduite. Nous vous recommandons en conséquence de prendre toutes les mesures que nécessitent, dans ces circonstances, l'intérêt de notre couronne et celui de votre tranquillité. Nous avons eu déjà, durant notre séjour parmi vous, tant de preuves de votre loyauté, qu'elle se manifestera sans doute hautement et sans restriction dans ces conjonctures, et nous verrons avec plaisir notre ancien et bon peuple acquérir ainsi de nouveaux droits à nos bontés, et transmettre à ses descendants l'exemple de son amour et de sa fidélité; c'est dans cette confiance que nous vous assurons de notre bienveillance et de notre protection royale, et ainsi vous disons cordialement adieu.

Cette lettre mérite une grande attention. Elle devoit avoir été bien mûrement pesée et réfléchie, puisqu'elle annonçoit, par une phrase remarquable, que la conduite du parlement écossais devoit *servir d'exemple à d'autres ;* or le roi commence par y féliciter le parlement d'Ecosse sur sa loyauté particulière, et sur son ancienne

et inébranlable fidélité, dans l'intention sans doute d'opposer cette conduite à celle des parlements anglais qui avoient passé les *bills* d'exclusion, de licenciement, d'*habeas corpus*, et autres actes diamétralement contraires aux principes de son administration; il établit ensuite que la concession d'un revenu indépendant, et le maintien de la prérogative royale dans son plus grand éclat, si ce n'est même son agrandissement, sont également nécessaires, et pour conserver la religion constitutionnelle, c'est-à-dire le protestantisme épiscopal, et pour garantir les propriétés *contre les entreprises fanatiques des meurtriers et des assassins*, proclamant ainsi avec emphase la plus parfaite identité d'intérêts entre le trône et l'église. Il donne l'approbation la plus franche et la plus illimitée aux mesures intolérantes du dernier règne, auxquelles il avoit eu si grande part : c'est à ces mesures, c'est à la fermeté avec laquelle on y a persévéré, qu'il attribue le salut de l'État et de l'église menacé par des *fanatiques*; enfin il regrette de n'avoir pu venir proposer en personne de *pareils remèdes*, mais il les recommande comme *indispensables* dans les circonstances actuelles. C'est donc ici le lieu d'examiner en elles-mêmes ces mesures si vantées, non seulement pour

mettre dans tout leur jour le caractère du roi et de ses ministres écossais, mais encore pour rendre intelligibles la conduite ultérieure du parlement et tout ce qui se passa dans ce royaume.

En dépit des éloges prodigués par le roi à la fermeté du premier gouvernement, on a pu se former une idée générale de son système par ce que nous avons dit dans le chapitre précédent, où l'on a vu clairement que les jugements d'*Argyle*, de *Laurie* et de *Blackwood* n'etoient pas des actes d'oppression isolés, mais qu'ils faisoient partie d'un plan général d'administration. Le *covenant* solennellement juré par toute la nation, et entre autres par le roi lui-même, avoit été déclaré illicite, et le refus de l'abjurer étoit devenu un délit sujet aux peines les plus sévères. On avoit prononcé l'établissement de l'épiscopat détesté de la grande majorité des Ecossais, et l'abolition du culte public dont les formes leur étoient les plus agréables. Assister aux *conventicules* champêtres entraînait un châtiment sévère; y prêcher, une peine capitale. C'est ainsi que, suivant les calculs d'un écrivain récent, non moins estimable par l'exactitude des faits que par la force et la justesse des raisonnements, soixante et dix mille individus, au moins, se trouvoient, dans un seul district,

constitués en désobéissance ouverte, et enveloppés dans une procédure criminelle. Peu après le gouvernement envoya des ordres pour défendre tout *commerce* avec ceux qui, cités devant le conseil privé, avoient négligé ou refusé d'y comparoître : or ces ordres ne transformoient pas seulement en délit tout secours, toute assistance donnée à ces individus; ils rendoient encore criminelle, dans le sens exact du mot employé, toute espèce de communication avec eux, et soumettoient les infracteurs aux peines capitales, ou autres prononcées contre le prétendu coupable avec lequel ils avoient communiqué (1).

Ces mesures n'ayant pas produit l'effet qu'on s'en étoit promis, ou peut-être même, comme l'ont dit quelques personnes, les ministres de Charles voulant à tout prix provoquer une insurrection, on imagina de demander à tous les propriétaires de terres, dans le district qu'on supposoit le plus mécontent, un engagement par lequel ils se déclareroient responsables pour les femmes, familles et serviteurs de leurs fermiers, et finalement pour toutes les personnes vivant sur leurs terres, promettant pour elles toutes qu'aucune ne renonceroit à l'église, n'assisteroit

(1) Laing's hist. vol. IV. 34. 60. 74. Woodrow.

ni ne prêcheroit aux assemblées, ne secourroit ni ne fréquenteroit ceux avec qui tout commerce étoit interdit. Et pour toute atteinte portée à cet engagement, dont l'observation étoit évidemment hors du pouvoir de celui à qui l'on imposoit la nécessité de le contracter, le répondant devoit subir les mêmes peines capitales, ou autres encourues par chaque individu dont il s'étoit déclaré caution. Les propriétaires ne voulant pas souscrire à leur propre ruine, refusèrent de signer l'engagement. On jugea que c'en étoit assez pour considérer le district entier auquel ils appartenoient comme étant en état de rébellion; des armées anglaises et irlandaises eurent ordre de marcher sur les frontières d'Ecosse. Un train d'artillerie, un corps de milice, furent envoyés dans le district même, et six mille montagnards, débandés dans le pays pour y commettre toute espèce de pillage et de vols, furent enhardis par l'impunité, ou même excités par des récompenses à des excès d'un genre encore plus atroce (1).

Les engagements n'en furent pas moins refusés, et le gouvernement eut alors recours à l'expédient le plus extraordinaire. Il lança

(1) Burnet, Woodrow, Laing IV. 83.

contre le district, ce que les Ecossais appellent une ordonnance de *Lawburrows*. Cette ordonnance a quelque chose d'analogue à ce que nous appelons *the swearing the peace*, ou mandats pour venir *jurer la paix*. L'un en Écosse, comme l'autre en Angleterre, avoit toujours paru jusqu'ici applicable uniquement à des disputes entre particuliers, et aux défiances, qu'en raison de telles disputes deux individus peuvent concevoir l'un de l'autre. C'étoit un spectacle bien nouveau qu'un gouvernement assignant ses sujets à venir *jurer la paix*. Mais, disoit-on, *si un individu qui a lieu d'en craindre un autre a droit à une pareille sécurité, à combien plus forte raison le gouvernement lui-même?* et cet argument paroissoit sans réplique. Par ces mandats les individus contre lesquels ils étoient dirigés se trouvoient soumis, comme par leurs cautions précédentes, à des conditions qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de remplir, celle par exemple d'empêcher les *conventicules*, et autres semblables, sous telles peines que le conseil privé jugeroit à propos d'infliger, et la désobéissance à ce conseil étoit suivie de la proscription et de la confiscation.

La conduite du duc de Lauderdale, principal acteur dans ces scènes de violence et d'ini-

quité, fut tout-à-fait approuvée et ratifiée à la cour : cependant, en conséquence peut-être de la situation politique de l'Angleterre, et dans un moment où les Whigs dominoient dans la chambre des communes, quelques uns de ces griefs furent en partie redressés. On rappela les montagnards, ainsi que les mandats de *Law-burrows ;* mais on continua de traiter l'Ecosse comme un pays conquis; les montagnards furent remplacés par une armée régulière de cinq mille hommes, et l'on mit garnison chez les particuliers. On ne cessa point de persécuter les *conventicules*, et quiconque avoit été employé à les disperser fut assuré de l'impunité la plus ample pour les violences les plus criantes.

Les choses en étoient là, lorsque Sharp, archevêque de Saint-André, tomba sous les coups d'une troupe de fanatiques poussés au désespoir par la tyrannie de Carmichael un des agents de ce prélat; ce meurtre ne fit qu'ajouter encore à l'animosité vindicative du gouvernement, qui, dès ce moment, le regarda comme une justification anticipée de toutes les cruautés, de toutes les persécutions qu'il voudroit se permettre. Le crime de quelques individus devint à ses yeux le crime de ce qu'il appeloit la secte

des fanatiques, c'est-à-dire de la grande majorité de la population des plaines d'Ecosse, et l'on ordonna de massacrer indistinctement tous ceux qui assistoient aux assemblées champêtres, comme aux conventicules armés.

Une insurrection éclata, et, soit foiblesse, soit peut-être même perversité dans une administration altérée de confiscations, et satisfaite de voir les choses venues au point de justifier en quelque sorte son système, les insurgés firent de tels progrès qu'ils se rendirent maîtres de Glascow et des environs. Ces bandes indisciplinées avoient même défait Graham, (depuis vicomte Dundée) lorsque le duc de Montmouth fut envoyé d'Angleterre contre elles, à la tête d'une armée. Mais comme on se défioit de la généreuse modération de son caractère, on lui remit des ordres cachetés qu'il ne devoit ouvrir qu'en présence des rebelles, et ces ordres lui enjoignoient, non seulement de ne point traiter avec eux, mais de tomber sur eux à l'improviste, et sans aucune négociation préliminaire. En conséquence de ces ordres, les insurgés furent attaqués à Bothwell-bridge, et leur déroute fut complète; mais, parceque ceux qui se rendirent à discrétion ne furent pas égor-

gés, et parceque la plus stricte discipline empêcha le soldat de se livrer au pillage et à tous les excès qui l'accompagnent, Montmouth fut accusé par Jacques, et même un peu par le roi lui-même, de s'être conduit comme s'il avoit plutôt songé à se mettre à la tête des fanatiques qu'à les réprimer, et comme si son penchant le portoit plus à courtiser leur amitié qu'à châtier leur rébellion. Toutes les plaintes portées contre Lauderdale furent mises au néant, ses pouvoirs confirmés, et l'amnistie accordée à la prière de Montmouth tellement entravée d'exceptions qu'elle ne pouvoit plus guère profiter qu'aux agents de la tyrannie. Plusieurs individus qui n'étoient ni directement ni indirectement impliqués dans le meurtre de l'archévêque, furent exécutés en expiation de sa mort (1); mais un plus grand nombre encore furent obligés de racheter leur vie au prix des extorsions les plus effrénées. Il paroît qu'à cette époque ce honteux commerce étoit devenu un moyen d'oppression fort à la mode, et qu'il s'étendit non seulement à des individus totalement étrangers à l'insurrection, mais encore à ceux qui ne s'étoient pas rangés sous les drapeaux

(1) Laing IV, 164. Woodrow 11, 87, 90.

du roi, à l'instant même où ils furent déployés contre ce qu'on appeloit dans l'insolent langage des tyrans *la rébellion la plus dénaturée.*

On devoit bien s'attendre que de pareils moyens ne produiroient qu'une tranquillité passagère; la persécution ne fit qu'ajouter à l'exaltation des esprits, et les prédicateurs fanatiques n'eurent pas de peine à persuader à leurs troupeaux qu'ils ne devoient rien à un gouvernement qui ne leur offroit aucune protection. Le roi fut déclaré apostat du *covenant*, usurpateur et tyran, et Cargill, l'un de ces enthousiastes, lança une sentence solennelle d'excommunication contre lui, son frère le duc d'Yorck, leurs agents, fauteurs et autres. Indépendamment de cet outrage fait à la majesté royale, on reçut la nouvelle d'une insurrection également méprisable par la force et par le nombre, dans laquelle Caméron, autre prédicateur champêtre, avoit été tué, et il n'en fallut pas davantage pour renouveler les cruautés et les exécutions. Mais ni la mort ni les tortures ne purent domter la fermeté de Cargill et de ses intrépides compagnons. Tous se glorifièrent de leurs souffrances, et l'on ne put, même en leur promettant la vie, arracher aux plus vils d'entre

eux la rétractation de leurs principes, ni même un seul mot qu'on pût interpréter à l'avantage de leurs persécuteurs. Ceux-ci loin de se laisser désarmer par cette héroïque persévérance, prirent alors le parti, non pas de diminuer le nombre des exécutions, mais de les rendre secrètes, trahissant ainsi le véritable esprit de leur administration, qui n'étoit que violence et non sévérité, vengeance et non justice. Car l'exemple étant le but légitime de tout châtiment, toutes les fois qu'il est, comme ici, plus propre à encourager qu'à réprimer, et qu'il devient ainsi plus pernicieux que salutaire, toute peine infligée par des magistrats est une cruauté, toute exécution est un assassinat. La fureur de punir n'en demeura pas là. Des individus contre lesquels il n'existoit aucune preuve de complicité dans les insurrections furent appliqués à la question, et souvent, au milieu même des tortures, on leur demandoit s'ils regardoient l'assassinat de l'archevêque comme un crime, le mouvement Bothwell-bridge comme une rébellion, et Charles comme leur roi légitime. Refusoient-ils de répondre, ou répondoient-ils en termes peu satisfaisants ; ils recevoient leur arrêt, et ils étoient exécutés sur-le-champ.

Tout cela se passoit pendant que Jacques tenoit lui-même les rênes du gouvernement et dirigeoit les affaires. Quelque temps après, et lorsqu'en Angleterre les partisans du bill d'exclusion furent regardés comme totalement écartés, le parlement d'Écosse, où Jacques étoit commissaire du roi, passa le fameux bill de succession. Ce bill portoit que ni la différence de religion, ni aucune loi ou statut fondé sur cette allégation ou sur une autre quelconque, ne pouvoit priver l'héritier du trône de son droit héréditaire, et que la seule proposition de restreindre son autorité étoit un crime de haute trahison. On voulut toutefois mettre en sûreté la religion protestante; car elle avoit des partisans zélés dans ceux même qui étoient les plus serviles adorateurs de la cour, et les agents les plus actifs de la tyrannie. En conséquence on rédigea un serment connu sous le nom du *test*, serment que furent obligés de prêter tous les employés civils et militaires, la seule famille royale exceptée. Mais, tout en déclarant qu'on étoit membre de l'église protestante, on étoit encore obligé de reconnoître la suprématie du roi en matières ecclésiastiques, et de renoncer complètement, en matière civile, à tous les droits qu'un sujet libre

peut revendiquer. Adhérer d'une part à la religion protestante, conformément à la déclaration qu'on en faisoit par serment, et reconnoître de l'autre la suprématie du roi, sembloient à quelques uns deux choses contradictoires, et la clause du serment relative aux matières ecclésiastiques, en tant qu'elle interdisoit toute tentative de changement dans l'église et dans l'État, leur paroissoit également incompatible avec les devoirs d'un conseiller de la couronne et d'un membre du parlement. Sur ces principes, le comte d'Argile, en prêtant le serment, crut devoir faire la déclaration suivante :

« J'ai mûrement réfléchi sur l'acte qui « m'est proposé, et j'ai le désir le plus vrai de « porter l'obéissance jusqu'où elle peut aller. « Je ne puis penser que le parlement ait jamais « eu l'intention de prescrire des serments con- « tradictoires, et persuadé que nul homme n'a « le droit de les interpréter pour un autre, je « prête celui qui m'est demandé, en tant qu'il « est d'accord avec lui-même et avec la religion « protestante. Je déclare donc que je n'entends « m'engager, ni comme pair, ni d'une manière « légale, à ne pouvoir ni voter ni tenter les « changements que je croirois avantageux à l'é-

« glise et à l'État, et qui ne seroient contraires « ni à ma conscience, comme protestant, ni à « ma fidélité, comme sujet; et j'entends que « cette déclaration fasse partie de mon serment.» Qui croiroit que ce fut pour cette déclaration, que personne ne releva dans le temps, que peu de jours après Argyle fut mis en jugement et condamné à mort (1)?

Au reste, cet acte du *test* ne fut pas seulement appliqué à ceux pour qui, dans l'origine, il avoit été porté, mais encore, par une extention arbitraire, à cette classe nombreuse d'individus qui se trouvoient dans le cas de subir toute la sévérité des dernières lois criminelles, et que l'on obligea au serment sous peine de mort ou de confiscation. Ainsi l'on peut dire qu'il fut imposé à la majorité de la nation.

Peu de temps après ces évènements, Jacques

(1) Quand on voit Jacques dans ses Mémoires (Macpherson'state papers 1, 123) parler de cet évènement avec l'aisance la plus révoltante, et prétendre qu'en dévouant Argile à la mort il n'avoit d'autre intention que de confisquer ses biens, on est bien tenté de croire que ce prince n'avoit ni honneur ni conscience, et de révoquer en doute la vérité de son assertion *qu'il n'en vouloit point à la vie d'Argyle.* (Note extraite des cartons de M. Fox.)

abandonna le gouvernement de ces contrées, et dans son discours d'adieu il *recommanda* l'église dans les termes les plus énergiques. Cette gracieuse expression dont la sincérité paroissoit démontrée par sa conduite envers les *conventicules*, et par sa rigueur à exiger le serment, lui valut de la part des évêques un certificat d'attachement au protestantisme qu'ils professoient, et s'il est vrai que les meilleurs amis de l'église sont ceux qui persécutent le plus quiconque ne pense pas comme elle, assurément Jacques méritoit bien cette honorable distinction (1).

Il fut remplacé par Queensbury, qui, bien loin d'abandonner le système de ses prédécesseurs, le suivit, s'il est possible, avec encore plus de persévérance et d'activité.

Laurie de Blackwood fut condamné à mort pour avoir correspondu avec un rebelle dont le nom ne se trouvoit sur aucune liste d'excommuniés ou de proscrits ; une proclamation menaça du même sort tous ceux qui se trouveroient dans le même cas, et cette menace enveloppoit plus de vingt mille personnes (2), tant les com-

(1) Burnet.

(2) Burnet, Laing. 132.

munications avec les rebelles avoient été communes dans plusieurs parties du royaume ; il n'y eut sorte d'amendes et d'extorsions dont on ne fît usage pour grossir le trésor public, qui s'enrichit abondamment par la multiplicité des crimes, et, dans la crainte que cela ne suffît pas encore, une loi rétroactive rendit les maris responsables de la non assistance de leurs femmes à l'église, sorte de délit que l'aversion des femmes presbytériennes pour le culte épiscopal avoit rendu presque universel (1). On crut entrer dans les vues du gouvernement en portant la rigueur jusqu'à chasser, tantôt avec des limiers, tantôt avec des soldats aussi féroces qu'eux, jusqu'à fusiller comme des bêtes sauvages les malheureux qui avoient pris part aux dernières insurrections, à l'excommunication du roi et autres actes de rébellion.

Tant d'inhumanité poussa au désespoir les sectaires connus sous le nom de *caméroniens* et autres proscrits : ils firent publier et afficher aux portes de différentes églises une déclaration portant « qu'ils useroient de représailles, « qu'ils puniroient comme ennemis de Dieu « et du *covenant* tous ceux qui feroient mé- « tier de tremper leurs mains dans leur sang,

(1) Burnet, Laing. 140.

« sur-tout s'ils continuoient à les traiter opiniâ-
« trément avec tant de barbarie» , et autres invectives encore plus violentes, dirigées vers le même effet.

Dans un tel état de choses, le gouvernement ne pouvoit s'empêcher d'intervenir; il intervint donc, et, de l'avis du conseil privé, il décerna la peine de mort, en présence de deux témoins, contre tout rebelle qui avoueroit ou refuseroit de désavouer sous serment la déclaration ci-dessus, eût-il été pris désarmé; la force militaire fut chargée d'exécuter cet ordre dans les douze comtés dont il s'agissoit principalement, et l'exécution passa, s'il est possible, les ordres mêmes en cruauté; le désaveu de la déclaration fut prescrit dans une forme particulière; on noya des femmes obstinées dans leur fanatisme, parcequ'il ne falloit pas que le sang des femmes souillât les épées des soldats chargés de cet honorable emploi; les maisons de ceux qui avoient cherché leur salut dans la fuite, comme celles des victimes exécutées, furent brûlées et rasées; ceux des enfants, parents et alliés des rebelles qui avoient plus de douze ans, furent provisoirement renfermés pour être déportés ensuite La brutalité du soldat fut telle qu'on la devoit attendre d'une armée sans frein lâchée sur des

misérables, pour exercer ce qu'on appeloit la justice royale. Graham se distingua particulièrement; ce même Graham dont nous avons déjà parlé, et qui reçut du roi Jacques, pour ces services et autres semblables, le titre de lord Dundée, sous lequel il devint depuis un des héros du parti jacobite. Il saisit une fois de sa main six fuyards désarmés; il en fit fusiller quatre sous ses yeux, et la seule grace que sa pitié accorda aux deux autres; fut de différer leur exécution; une autre fois, ayant arrêté un de ces malheureux dans sa fuite, il le montra à sa famille et l'égorgea dans les bras de sa femme; Les basses classes de la société ne pouvoient manquer de se laisser corrompre par l'exemple de personnes d'une classe si élevée, et qui étoient censées avoir reçu une éducation un peu analogue à leur rang. Bientôt le massacre devint général et sans choix. Égorger des paysans dans leurs chaumières, ou travaillant paisiblement dans leurs champs, non seulement n'attira plus au soldat ni châtiment ni réprimande, mais encore ses officiers lui en tenoient compte comme d'un service méritoire (1). Le roi Charles mourut, et sa mort n'amena ni suspension ni adoucis-

(1) Burnet, Woodrow. Laing.

sement à ces cruautés ; elles furent le dernier trait, et comme le couronnement de ce système dans lequel Jacques admiroit tant la courageuse persévérance de son frère.

Quelques lecteurs pourront regarder cette digression comme étrangère à l'époque actuelle de notre histoire ; mais nous avons cru devoir entrer dans ces détails pour jeter un plus grand jour sur plusieurs points de la plus grande importance. Et d'abord, en parcourant rapidement ce récit des affaires d'Écosse, en voyant la complaisance avec laquelle Jacques se retrace la part qu'il y a prise, et l'approbation générale qu'il donne à la conduite du gouvernement dans ce royaume, nous pouvons nous former une idée assez juste et des principes politiques et du caractère habituel qu'il apportoit dans les affaires où n'entroit pour rien son attachement superstitieux à la religion catholique romaine. Car il faut observer, et ne point perdre de vue que cette église en faveur de laquelle il ne se borne pas à solliciter le zèle des autres, mais qu'il se montre encore disposé à protéger lui-même par les moyens les plus violents, est l'église des protestants épiscopaux ; que ce serment du *test* qu'il faisoit prêter à la pointe de la baïonnette étoit un serment protestant qu'il n'auroit pu prêter

lui-même; enfin que le caractère distinctif de ces conventicules, objet de ses persécutions, étoit moins une hérésie excommuniée par le pape qu'un schisme avec l'église d'Angleterre, et une aversion implacable pour la liturgie protestante et pour l'épiscopat protestant. Mais, d'un côté, Jacques considéroit l'église anglicane comme l'instrument le plus propre à le conduire au pouvoir absolu; de l'autre, les presbytériens passoient pour les adversaires naturels des principes de l'obéissance passive, et si nous joignons à l'une ou l'autre de ces considérations, ou plus probablement encore à toutes deux, la connoissance d'un caractère naturellement violent, nous aurons la clef de toute la conduite de Jacques dans cette partie de sa vie, conduite qui, sous ce point de vue, s'explique parfaitement, mais qui devient tout-à-fait incompréhensible, dès que l'on suppose qu'il avoit déjà conçu le projet d'établir le papisme sur les ruines de l'église anglicane: j'aimerois autant que l'on me dît qu'un général n'a épargné ni soins ni dépenses pour approvisionner les magasins et augmenter les fortifications d'une place dont au même temps il méditoit l'attaque.

Il se présente une seconde observation à laquelle ne peuvent s'empêcher de souscrire ceux

même qui sont les plus déterminés à croire que ce prince ne pensoit qu'au papisme, et subordonnoit toute autre considération à cette pensée; c'est que les conseillers les plus intimes, et les partisans les plus violents des mesures dont nous avons parlé n'étoient pas des catholiques romains. Lauderdale et Queensbury étoient protestants. Comment après cela imputer à des suggestions et à des conseillers catholiques les violences auxquelles Jacques s'abandonna dans la suite? Certes, celui qui s'étoit engagé dans la route que nous avons vue plus haut par des conseils et avec des adjoints protestants, savoit tout ce qu'on peut savoir de la science de la tyrannie sans recourir à des papistes prêtres, jésuites ou autres.

Enfin cette digression peut nous donner une idée assez juste de la situation de l'Ecosse, dans un temps où le parlement de ce royaume étoit appelé à servir d'exemple au parlement d'Angleterre, et il nous est démontré qu'aucune partie de la chrétienté ne présentoit alors une nation tombée dans une servitude plus absolue.

D'après ce que nous avons dit des affaires et de la situation de l'Ecosse, il ne faut pas s'étonner si la lettre du roi fut reçue avec enthousiasme, et si l'ouverture du parlement fut signalée, non seulement par des témoignages d'approba-

tion, mais encore par des démonstrations emphatiques de zèle pour le gouvernement. Rien n'égale les professions de fidélité et de soumission à tous les désirs du roi, qui éclatèrent à cette occasion, si ce n'est peut-être les expressions dégoûtantes de flatterie qui lui furent prodiguées. Le chancelier Perth s'écria : « Quel « prince en Europe, ou même dans le monde « entier, excepté sa majesté aujourd'hui régnante, « peut être comparé au feu roi, ce prince qui « avoit subi toutes les épreuves de la bonne et « de la mauvaise fortune, et dont l'inépuisable « clémence n'étoit pas une des moins éclatantes « qualités; c'est le devoir de tous ses sujets de « travailler à sa gloire et à sa grandeur, et leur « vie entière doit y être consacrée sans réserve. »

Le parlement, dans son adresse, ne se montra guère moins adulateur que le chancelier dans son discours.

Sous le bon plaisir de votre majesté sacrée:

« Votre majesté, en nous rappelant avec tant « de bonté les services rendus par ce royaume, « votre ancien patrimoine, au feu roi votre « frère, de glorieuse mémoire, excitera plutôt « dans nos cœurs l'ardent désir de les surpasser

« encore que la présomption de les croire dignes « de l'estime que votre majesté a daigné nous « exprimer dans sa lettre du 28 mars. Nous dé- « plorons tous la mort de cet excellent monar- « que, autant toutefois que peut nous le per- « mettre la joie extrême que nous cause l'avè- « nement de votre majesté sacrée, d'un prince « qui ne s'est pas contenté de nous continuer, « mais qui nous garantit encore la durée du « bonheur que nous devions à la sagesse, à la « justice, à la clémence de son prédécesseur. « Oui, sire, puisque nous avons l'inestimable « honneur d'être le premier parlement convoqué « par votre autorité royale, votre majesté ne « peut douter que nous n'offrions à sa sanction « les lois les plus capables de pourvoir à la sû- « reté de sa personne sacrée, de sa royale fa- « mille et de son gouvernement. Tout ce que « nous pourrons faire pour accroître votre gran- « deur et votre gloire, nous le ferons, et nous « regarderons non seulement comme un devoir, « mais encore comme un besoin de donner à « votre majesté les témoignages de la loyauté la « plus exemplaire : nous ne négligerons rien « pour extirper tous les genres de fanatisme, « mais sur-tout le fanatisme de meurtre et d'as- « sassinat ; pour découvrir et punir les derniers

« conspirateurs dont les pernicieux et exécrables
« projets ne tendoient à rien moins qu'à renverser
« le gouvernement de votre majesté, à nous per-
« dre, et, avec nous, tous vos fidèles sujets ; nous
« pouvons assurer votre majesté que tel est dans
« ce royaume, votre ancien patrimoine, le désir
« de dépasser tous nos prédécesseurs en témoi-
« gnages extraordinaires d'amour et de soumis-
« sion pour votre majesté, que, graces au ciel,
« le seul moyen d'être populaire avec nous, c'est
« d'être éminemment loyal. Vos fidèles sujets
« n'oublieront jamais tout ce que vous avez fait
« pour eux lorsqu'ils se sont trouvés sous votre
« protection spéciale ; votre sagesse en étouffant
« les semences de révolte et de factions qui exis-
« toient parmi nous, votre justice si éclatante
« qu'elle doit servir d'exemple aux siècles à
« venir ; mais par dessus tout cette jouissance
« paisible de notre religion que vous nous avez
« procurée, lorsque vous n'étiez encore que com-
« missaire du feu roi votre frère, et que vous
« nous garantissez de nouveau aujourd'hui que
« nous vous avons pour souverain. Votre ma-
« jesté doit donc s'attendre à nous voir révérer
« ses ordres à l'égal de sa personne, et sacri-
« fier jusqu'à nos débats au désir de lui plaire.
« Quant au duc de Queensbury que votre ma-

« jesté a si sagement choisi pour la représenter
« dans ce parlement, et qui dans ses précédents
« emplois a donné à la nation tant de preuves
« des talents les plus rares et de la plus éclatante
« fidélité ; de tous les commissaires qui ont re-
« présenté nos monarques, aucun, si ce n'est
« votre auguste personne, n'aura éprouvé d'un
« parlement plus de respect et plus de déférence
« que n'en témoigneront à votre commissaire.

Sous le bon plaisir de votre majeté sacrée,

De votre majesté, les très humbles, très fidèles et très obéissants serviteurs et sujets.

PERTH, chancelier.

Ce ne fut pas seulement par des paroles que se manifesta ce que l'on appeloit alors l'esprit de loyauté, et ce que la postérité plus impartiale a flétri du nom d'esclavage et de honteuse soumission à la volonté d'un despote. Le parlement rendit une foule d'actes pour ratifier les derniers jugements, quelles que fussent leur illégalité ou leur injustice, pour légitimer toutes les violences commises par le conseil, par les

juges, par tous les officiers civils ou militaires de la couronne; pour autoriser le conseil privé à soumettre au serment du *test* toutes les classes de citoyens, sous telles peines qu'il lui plairoit de leur imposer ; pour étendre la peine de mort ci-devant restreinte aux seuls prédicateurs des *conventicules* champêtres jusqu'à leurs auditoires, jusqu'aux prédicateurs des *conventicules* privés et domestiques; pour déclarer coupable de trahion, et punir comme tel, quiconque demanderoit ou prêteroit le serment du covenant, écriroit en sa faveur, ou le diroit obligatoire, de quelque manière que ce fût. Enfin, dans un accès de tyrannie, dont peut-être il n'y eut jamais d'exemple, et qui certainement n'a jamais été surpassé, on rendit une loi portant que toute personne assignée pour déposer dans un procès de haute trahison, de *conventicules* champêtres ou privés, ou d'irrégularités ecclésiastiques, et qui refuseroit son témoignage, seroit condamnée aux peines décernées par la loi contre les coupables à la charge desquels elle refuseroit de déposer. Il est vrai que l'on passa en même temps un acte qui confirmoit tous les anciens statuts en faveur du protestantisme constitutionnel dans toute leur force et teneur, et comme s'ils étoient transcrits et répétés mot pour mot dans le nouvel

acte : mais si nous nous rappelons ce que Queensbury pensoit dès-lors des vues ultérieures du roi, nous ne verrons point dans cette mesure d'exception au système général de servitude et d'abjection qui caractérisoit le parlement et les ministres. On imagine bien que tout ce qui avoit rapport aux revenus se passa de la manière la plus conforme aux désirs du roi et à l'influence de son commissaire.

Pendant que la législature jouoit ainsi son rôle, le pouvoir exécutif poursuivoit sans relâche son système favori. Le refus d'abjurer la déclaration dans les temps prescrits étoit par-tout l'arrêt de mort des réfractaires. On eut avis que dans un certain canton un cadavre avoit été enterré clandestinement : aussitôt une enquête eut lieu ; le corps fut exhumé, et il se trouva que c'étoit celui d'un proscrit ; ceux qui l'avoient enterré furent mis en jugement comme suspects, non pas de l'avoir assassiné, mais de l'avoir recélé, et pour ce prétendu crime leur maison fut rasée, toute la famille, femmes et enfants, chassés du toit paternel, obligés d'errer à l'aventure comme des vagabonds, et un jeune homme qui en faisoit partie exécuté par ordre de Johnston de Westerraw. On assure que Graham lui-même s'éleva contre cet assassinat ; mais il se borna à

protester que ce sang ne retomberoit pas sur sa tête, et, comme il ne put obtenir d'un officier montagnard qu'il exécutât l'ordre de Johnston, il fit fusiller la victime par ses propres satellites (1). Dans un autre comté, trois femmes, une de soixante-trois ans, une autre de dix-huit ans, et la troisième de douze ans, furent accusées de rébellion, et, sur leur refus d'abjurer la déclaration, condamnées à être noyées. Cependant la dernière obtint sa grace sous la condition que son père fourniroit une obligation de cent livres sterl. La plus âgée, qu'on nous dépeint comme une personne d'une éminente piété, subit sa destinée avec le plus grand courage, sans que sa mort parût faire beaucoup d'impression sur ses bourreaux. La jeune fille de dix-huit ans excita plus de pitié. Après bien des supplications, et après l'avoir déjà plongée une fois dans l'eau, on obtint d'elle de proférer quelques mots faciles à interpréter, comme des bénédictions pour le roi : c'étoit un moyen d'obtenir grace que les persécuteurs suggéroient quelquefois eux-mêmes les jours où ils se sentoient disposés à la pitié. On la crut sauvée; mais le monstre impitoyable qui présidoit à cette horrible exécution

(1) Woodrow. II. 507.

déclara que cela ne suffisoit pas, voulut qu'elle abjurât formellement la déclaration, et, sur son refus, la fit replonger dans l'eau où elle expira(1). Il est à remarquer qu'un des chefs d'accusation de la plainte rendue contre toutes les trois étoit de s'être trouvées aux rassemblements de *Bothwell-Bridge* et d'*Air's-Moss*, quoiqu'à la date de cette dernière affaire l'une d'elle n'eût que treize ans, et que l'autre n'en eût pas huit; par conséquent, à l'affaire de *Bothwell-Bridge* elles étoient encore plus jeunes. On ne finiroit pas si l'on vouloit raconter tous les actes de barbarie qui se succédoient chaque jour; et cependant, chose remarquable, il n'existe point de faits historiques plus authentiques que ceux rapportés par Woodrow; j'ai souvent eu occasion de les comparer avec les procès-verbaux et autres documents dignes de foi, et je les ai trouvés parfaitement exacts.

Le parlement d'Ecosse ayant ainsi satisfait à ce qu'on avoit exigé de lui, et donné l'éclatant exemple de ce qu'on appeloit alors un devoir envers le trône, le roi assembla le parlement d'Angleterre le 19 mai 1685, et il en fit l'ouverture par le discours suivant.

---

(1) Woodrow. II. 506.

Mylords et Messieurs,

« A peine le Tout-Puissant eut-il appelé à lui « le feu roi, mon très cher frère, à peine m'eut-« il conféré la paisible jouissance du trône de « mes ancêtres, que je pris la résolution de con-« voquer un parlement, comme le plus sûr « moyen de fonder dans toutes les parties de « l'administration un système également propre « à assurer votre tranquillité et votre bonheur, « double but que je veux atteindre par tous les « moyens qui seront en mon pouvoir.

« Ce que j'ai dit en mon conseil privé, la « première fois que j'y ai paru, je veux bien « vous le répéter ici, et vous déclarer également « ce que je pense des principes de l'église angli-« cane dont les membres se sont montrés si émi-« nemment fidèles dans les temps les plus dé-« sastreux, soit en défendant mon père, soit en « soutenant mon frère, d'heureuse mémoire, « que j'entends à mon tour la défendre et la pro-« téger dans tous les temps. Je me ferai un de-« voir de conserver dans son intégrité constitu-« tionnelle le gouvernement ecclésiastique et civil « de notre pays, et, de même que jamais je ne me « départirai des droits et des prérogatives légi-« times de ma couronne, de même aussi, ja-

« mais je n'envahirai la propriété de qui que ce « soit. J'ai plus d'une fois jusqu'ici hasardé ma « vie au service de la patrie, et vous pouvez « compter qu'elle n'aura pas de défenseur plus « courageux que moi de ses privilèges et de sa « liberté. Si, pour vous donner cette assurance « de mon respect pour la religion et pour la pro- « priété, j'use des mêmes termes dont je me « suis déjà servi à mon avènement au trône; « c'est pour mieux vous convaincre que je n'ai « point parlé au hasard, et que vous pouvez « vous reposer entièrement sur une parole aussi « solennelle. J'ai le droit à mon tour de compter « sur vous, sur votre zèle et votre déférence em- « pressée, notamment pour la fixation de mon « revenu; que vous me continuerez sans doute « pour toute la durée de mon règne, comme « cela avoit été réglé pour mon frère. Il me seroit « aisé de motiver cette demande sur les intérêts « du commerce, sur l'entretien de la marine, « sur les besoins du trône, sur la prospérité du « gouvernement lui-même que je ne dois point « laisser dans un état précaire; mais j'ai la con- « fiance que vos propres réflexions, sur ce qui « est raisonnable et juste, suffiront pour vous « suggérer tout ce que je pourrois vous dire dans « cette circonstance.

« Je dois toutefois prévoir une objection po-
« pulaire qu'on peut opposer à ma demande.
« On dira peut-être que la nation aime à voir
« souvent les parlements assemblés, et que le
« garant le plus sûr de leurs fréquents retours
« seroit d'alimenter de temps en temps mon
« épargne par des dons partiels, suivant les
« convenances des temps et des personnes; je
« veux, dès le premier jour que je vous parle
« du haut du trône, répondre, une fois pour
« toutes à cet argument : je vous dirai donc que
« ce seroit une très mauvaise méthode à suivre
« avec moi, et que le meilleur moyen de m'enga-
« ger à vous réunir souvent, c'est d'en user tou-
« jours bien à mon égard. J'attends donc que
« vous accèderez à ce que je vous demande, et
« que vous y accèderez promptement, si vous
« voulez que cette cession soit courte, et que
« nous nous réunissions encore à notre mutuelle
« satisfaction. »

Mylords et Messieurs,

« Je dois vous informer que j'ai reçu ce matin
« des nouvelles d'Ecosse ; elles m'annoncent
« qu'Argyle est débarqué au pied des mon-
« tagnes de l'Ouest, avec la troupe qu'il a amenée

« de Hollande avec lui ; qu'il a fait publier deux « déclarations, l'une au nom de tous les rebelles « armés, et l'autre à son propre nom. Il seroit « trop long de vous en répéter la substance. Il « suffit de vous dire que j'y suis traité d'usur- « pateur et de tyran : j'ai ordonné que la plus « courte des deux vous fût communiquée.

« Je prendrai toutes les mesures qui sont en « mon pouvoir pour que cet aveu spontané de « faction et de révolte soit châtié comme il le « mérite, et je ne doute pas que vous n'en soyez « plus empressés à me donner des preuves de « votre fidélité, en m'accordant sans délai le sub- « side que je vous ai demandé, et dans la forme « que je le désire. »

La répétition des mêmes mots dont le roi s'étoit servi dans son premier discours au conseil privé fait voir que la cour du moins les croyoit bien choisis et parfaitement analogues aux circonstances. Il paroît même que le parti triomphant ne s'offensa pas du langage hautain qui les accompagnoit, et qui n'étoit rien moins qu'une menace directe faite au parlement, s'il n'accédoit pas aux volontés du monarque ; car il obtint presque à l'instant, et à l'unanimité, et pour sa vie, le même revenu dont avoit joui

son prédécesseur. On ne remarqua pas, du moins publiquement, qu'en menaçant de gouverner sans parlement, le roi manifestoit, de la manière la moins équivoque, son profond mépris pour la loi des parlements triennaux, loi bien imparfaitement garantie sans doute, mais bien clairement établie par le statut de la seizième année de Charles second. Le lord chancelier, Guildfort, avoit, dit-on, préparé un autre discours pour le roi; mais celui-là fut préféré, comme étant l'ouvrage du roi lui-même(1), et l'on doit convenir que l'endroit de ce discours où il avertit les communes *une fois pour toutes* que ce seroit une très mauvaise méthode à suivre avec lui que de lui accorder des subsides partiels dans la proportion qu'elles jugeroient convenable, et quelques autres phrases encore, portent incontestablement l'empreinte de leur royale origine. Il est toutefois remarquable qu'en formant ce qu'il appelle sa *demande* d'un revenu, le roi dit, non pas que *le parlement*, mais que *lui* ne doit pas souffrir que la prospérité du gouvernement soit dans la dépendance précaire de ce subside; d'où il résulte évidemment qu'il vouloit qu'on entendît bien que, si le parlement

(1) Vie du lord chancelier North. Ralph.

le lui refusoit, il se passeroit du parlement pour le lever de sa seule autorité. Il falloit être totalement aveuglé par l'esprit de parti pour ne pas voir dans ce discours une détermination bien arrêtée dans l'esprit du roi d'adopter tous les principes d'un gouvernement absolu ; et quant à ceux qui n'étoient pas atteints de cette espèce de vertige qu'inspire l'amour de la royauté pour tout homme à qui il arrive de porter une couronne, la manière haineuse dont Jacques s'exprimoit sur l'invasion d'Argyle, ne pouvoit laisser aucun doute sur le caractère que prendroit son administration. Le roi, dans cette partie de son discours, trahit ses sentiments personnels envers ce malheureux lord, victime de sa cruelle perfidie sous le règne de son frère. Il pèse d'abord sur les qualifications d'usurpateur et de tyran que lui donnoit Argyle, et finit par dire, non pas suivant l'usage banal, qu'il protégera les bien-intentionnés, et qu'il rétablira la tranquillité, mais qu'il châtiera comme elle le mérite cette factieuse déclaration, témoignant ainsi que de toutes les conséquences de la victoire celle qui lui tient le plus au cœur, c'est le châtiment et la vengeance.

Il étoit impossible que, dans une chambre des communes composée, n'importe comment, il

ne se trouvât bien des membres qui désapprouvassent les principes du gouvernement annoncés dans ce discours, et l'esprit dans lequel il étoit conçu ; mais ceux-là évitèrent de s'expliquer, accablés, comme ils l'étoient, par la supériorité du nombre de leurs adversaires, et redoutant peut-être aussi une accusation de complicité dans les complots et dans les insurrections ; accusation qu'ils n'auroient pas évitée, si l'esprit de liberté leur eût dicté la plus simple réflexion. Aussi, dans la courte session qui suivit, toutes les demandes du gouvernement, tous les désirs qu'il exprima passèrent presque toujours à l'unanimité. On accorda le subside annuel, sans dire un seul mot de la perception illégale que déjà le roi s'étoit permis d'en faire, de sa seule autorité. Argyle fut flétri du nom de traître, et le parlement ne demanda pas même à examiner ses déclarations, dont une paroissoit avoir été soustraite exprès à sa connoissance. Sur la simple communication du débarquement de Montmouth dans l'ouest, sa tête fut proscrite ; la religion nationale eut à se contenter pour toute garantie de la parole du roi, et l'on anéantit la liberté de la presse, en faisant revivre un statut des treizième et quatorzième années du règne de Charles II. Cette dernière circonstance, toute importante

qu'elle est, ne fit que très peu d'impression, et l'on cesse de s'en étonner quand on réfléchit aux principes qui étoient alors à la mode. Mais ce qui surprend davantage, c'est qu'à peine un historien en ait parlé. Il faut s'en prendre à la terreur inspirée par quelques poursuites récemment intentées contre des libellistes, et à la conduite violente que tinrent les tribunaux à cette occasion, circonstances qui laissoient peu d'importance à une destruction formelle de la liberté de la presse; tant il est vrai que le magistrat disposé à agir tyranniquement peut se passer de lois tyranniques qui favorisent ses dispositions! Tant il est vrai qu'en pareil cas, il suffit du silence coupable de l'autorité pour anéantir, au moins dans la pratique, les droits et la liberté des citoyens!

Le subside annuel ayant été accordé tout d'une voix, il ne se passa rien à ce sujet qu'on puisse raisonnablement appeler un débat. Cependant Hume emploie plusieurs pages à nous reproduire les arguments qui furent allégués, selon lui, pour et contre la question, et il donne même à entendre que ce fut dans la chambre des communes qu'on en fit usage. A l'en croire, ces arguments respireroient des deux côtés un grand amour de la liberté; ils prouveroient une louable

jalousie de la puissance royale, et ne seroient pas même exempts de quelques sentiments peu respectueux envers le roi. Mais je ne trouve rien, soit dans la tradition, soit dans les auteurs contemporains, qui me porte à croire que les arguments présentés par Hume, ni même aucun autre, aient été mis en avant contre le bill du subside. Le seul discours prononcé à cette occasion fut celui de M. (depuis sir Edward) Seymour. En sa qualité de Tory, il s'étoit montré l'un des adversaires les plus ardents du bill d'exclusion, et il passoit en général pour avoir approuvé, ou même conseillé les mesures tyranniques du dernier règne. Cependant, dans cette circonstance, il eut le mérite de se mettre seul en avant pour rappeler à la chambre ce qu'elle devoit à son honneur et à ses constituants. S'il ne s'opposa pas formellement au bill, il établit du moins que les élections avoient été tellement influencées par la cour, et qu'elles étoient même, sous d'autres rapports, tellement illégales, qu'il étoit du devoir de la chambre de s'assurer, avant tout, si sa composition étoit légitime. Après avoir insisté sur ce point, il observa que, si jamais une précaution pareille avoit été indispensable, c'étoit sur-tout lorsque les *lois* et la *religion* nationales se trouveroient évidemment en péril,

que l'aversion du peuple anglais pour le papisme et son attachement à sa constitution suffisoient pour assurer l'existence de ces biens précieux, sans aucune autre entremise que celle du parlement; mais qu'il falloit s'attendre à les perdre pour jamais, s'il arrivoit qu'un parlement se mît sous le joug de personnes capables de méditer leur anéantissement; que déjà on parloit dans le public du rappel de l'acte du *test* et de l'*habeas corpus*, ces deux remparts de notre religion et de nos libertés, et que ces bruits avoient acquis une telle consistance qu'il se croyoit dispensé d'en donner la preuve. Après avoir discouru avec autant de force que de talent sur ce sujet, et sur quelques autres de la même nature, sa conclusion fut que le parlement avoit des affaires plus pressées que celle du subside royal (1). Ce discours, approuvé peut-être en secret, ne fut ni applaudi ni appuyé dans la chambre par personne, soit qu'il parût trop hardi pour les circonstances, soit que Seymour fût trop fier pour l'avoir auparavant communiqué à ses collègues. Quoi qu'il en soit, on crut qu'il étoit parfaitement inutile d'y répondre, et sans discussion

---

(1) Dépêches de Barillon, des 2 et 4 juin. *Appendix.* Burnet. II, 322.

ultérieure, le subside fut voté à l'unanimité.

Comme Barillon, dans le compte fidèle qu'il rendit alors à sa cour des séances du parlement, se trouve d'accord avec Burnet sur le discours de Seymour et sur son effet, on ne peut guère douter que leur récit ne soit exact. On reconnoîtra dans cette occasion, comme dans beaucoup d'autres, qu'une malheureuse inattention aux formes parlementaires a fait injustement révoquer en doute la véracité du prélat historien. Ici, par exemple, il parle du discours de Seymour comme si c'eût été, dans le sens technique du mot, une *motion* restée sans effet pour demander une enquête sur les élections. Or, comme d'un côté il ne reste aucune trace d'une pareille motion, et que de l'autre les élections devinrent postérieurement l'objet d'une enquête, Ralph prononce à peu près que le récit de Burnet est un tissu d'erreurs; tandis que la seule méprise de l'évêque consiste à avoir appelé du nom de *motion* ce qui n'étoit qu'une insinuation à propos de la question du subside. Il est assez plaisant que ce soient les dépêches d'un ambassadeur français qui nous fournissent les moyens de concilier avec le greffe et les formes de la chambre des communes d'Angleterre la narration d'un membre distingué de la chambre des pairs. Sir John

Rerersby dit bien (1) : « Que tous les membres « des communes qu'il eut occasion de voir avoient « l'intention de bien traiter le roi, et de lui fixer « un beau revenu ; mais que la *question* étoit de « savoir si ce revenu seroit permanent ou seu- « lement temporaire, et s'il devoit être renou- « velé de temps en temps par le parlement pour « que la nation fût souvent consultée. » Mais indépendamment du vague et de la foiblesse de l'expression dont se sert sir John, et qui peut signifier seulement que l'alternative étoit douteuse, il est bon d'observer qu'il ne rapporte aucune des raisons alléguées, même dans les conversations particulières qu'il n'indique, et lorsqu'ensuite il rend compte de ce qui se passa dans la chambre des communes où il étoit présent, loin de faire croire qu'il y ait eu aucun débat, il donne plutôt à entendre le contraire.

Le faux exposé de M. Hume a une importance réelle ; car, en articulant d'abord qu'une question de cette nature a pu être débattue, et ensuite qu'elle l'a été avec cette étendue de lumières et cette hardiesse de raisonnements qu'il a trouvées dans son propre génie, il nous donne une idée très fausse et de l'esprit du parlement

---

(1) Mémoires de Rerersby. 192.

et de celui du temps qu'il décrit; il est probable que, si les arguments de sa création eussent été présentés alors aux communes, l'orateur eût été chassé ou envoyé à la tour, et il est certain qu'il n'eût été ni écouté avec attention, ni entendu avec patience.

Le vote unanime pour s'en reposer des intérêts de la religion sur la déclaration du roi ne passa pas sans discussion; car les droits de l'église anglicane étoient alors le seul point sur lequel le parlement se montrât un peu jaloux de l'autorité royale. Le comité de religion avoit unanimement voté ce qui suit : « Le comité est « d'opinion que la chambre, conformément à « son devoir et à son serment, doit se joindre, « corps et biens, à son roi pour la défense de l'é- « glise réformée d'Angleterre, telle qu'elle est « constitutionnellement établie, et qu'une humble « adresse sera présentée à sa majesté pour la « prier d'ordonner, par une proclamation, l'exé- « cution des lois pénales contre toutes les classes « de dissidents séparés de l'église anglicane »; mais, sur le rapport fait à la chambre, la proposition du comité fut écartée par la question préalable, et la chambre arrêta à l'unanimité « qu'elle se fioit entièrement, et s'abandonnoit « sans réserve à la parole de sa majesté et à ses

« promesses réitérées de protéger et de défendre « la religion constitutionnelle d'Angleterre, plus « chère que la vie à ses fidèles communes. » M. Echard et l'évêque Kennet, deux écrivains très différents de principes, mais tous deux ecclésiastiques, donnent pour raison de cet arrêté que le parti qui dominoit alors dans le parlement répugnoit à adopter des mesures sévères contre les non conformistes protestants. Mais en cela ils ne sont nullement d'accord avec le récit, tout imparfait qu'il est, que sir John Rerersby nous a laissé de ce débat. Cet auteur ne parle nullement de tendresse pour les non conformistes ; mais il prétend que le principal motif qui fit rejeter le vote du comité fut la crainte de donner de l'ombrage au roi (1), et Barillon dit expressément que ce vote ayant fort mécontenté le roi, et sur-tout la reine, on envoya des ordres aux membres dont la cour disposoit dans la chambre des communes, pour qu'ils avisassent aux moyens de l'écarter (2). Il faut convenir qu'ici tout dément l'hypothèse d'Echard et de Kennet, et je ne connois aucun autre historien qui l'ait adoptée. Il est plus probable que

1) Echard, Kennet, 441, Rerersby, 198.

(2) Voy. la lettre de Barillon, *Appendix*.

la motion du comité lui aura été suggérée dans le principe par quelque Whig qui, ne pouvant avec prudence s'exprimer tout haut comme il pensoit, crut embarrasser le gouvernement en touchant un sujet qui devoit mettre à la plus forte épreuve la coalition du parti de l'église et du roi : l'ardeur des Torys pour la persécution les aura fait d'abord donner dans le piège ; mais lorsqu'en y réfléchissant ils auront senti qu'une mesure qui enveloppoit les catholiques dans un danger commun avec les non conformistes protestants devoit déplaire au roi, ils se seront hâtés aussitôt de revenir sur leurs pas, et de passer le vote de confiance le plus illimité que Jacques pût désirer (1).

La chambre ne crut pas avoir encore assez manifesté sa servile complaisance pour le roi,

(1) Un exemple vraiment curieux des artifices et des subterfuges auxquels les Whigs étoient obligés d'avoir recours, quand ils vouloient alors s'opposer à la cour, c'est l'idée qu'ils eurent, et qu'ils paroissent avoir sérieusement poursuivie, de faire déclarer incapable de tout emploi quiconque avoit voté pour le bill d'exclusion. Peu leur importoit de se voir eux-mêmes exclus de places qu'ils n'avoient aucun moyen d'obtenir ; mais, en obligeant le roi à écarter Godolfin et sur-tout Sunderland, ils pouvoient mettre la cour dans le plus grand embarras. Voy. l'*Appendix*.

et son aversion déclarée pour toute espèce de principes que l'on pût rattacher de près ou de loin à Montmouth ou à sa cause: elle passa donc un bill pour la *garantie de la personne du roi*, dans lequel, après avoir statué que l'aveu écrit ou verbal d'une trahison intentionnelle équivaudroit à un acte formel de trahison, elle inséra deux clauses remarquables : par l'une, assurer que Montmouth étoit légitime ; par l'autre, proposer en parlement un changement quelconque dans l'ordre de succession au trône, étoient également déclarés crimes de haute trahison (1). Burnet nous apprend que la

(1) C'est injustement que Ralph accuse Burnet d'inexactitude sur ce point, et qu'il dit : « Malheureuse-« ment pour nous, ou plutôt pour le prélat historien, « il n'existe pas la moindre trace d'un tel bill dans au-« cun des registres de ce parlement, et nous sommes « en conséquence obligés de supposer que, si la clause « en question a réellement été proposée, c'étoit comme « mesure supplémentaire au bill pour la garantie de la « personne et du gouvernement du roi, bill déjà assez « sévère par lui-même, et qui passa aux communes « pendant que Montmouth étoit en pleine rébellion, « précisément avant l'ajournement, mais qui n'arriva « jamais à la chambre des lords, 11, 911. » Il n'est pas vrai que la disposition dont parle Burnet fut, comme le dit Ralph, une mesure supplémentaire au bill de

première partie de ce bill donna lieu à une discussion très animée, et qu'elle fut *sur-tout* combattue par l'avocat *Meynard*, dont les arguments ne laissèrent pas une impression fort remarquable pour ce temps-là; mais cet historien nous laisse ignorer si cette opposition fut appuyée comme le mot *sur-tout* paroît l'indiquer, ainsi que le nom de ceux qui l'appuyèrent, et malheureusement il ne reste aucune autre trace, soit du discours de Meynard, soit même d'aucun discours

---

garantie; elle faisoit partie de la première clause du bill, et la seule inexactitude, si c'en est une encore, dont Burnet soit coupable, c'est de n'avoir pas donné au bill son véritable titre de *bill pour la garantie de la personne du roi,* mais de l'avoir appelé, ce qu'il étoit en effet, *bill déclaratoire de haute trahison, etc.* Heureusement ce bill s'est trouvé au greffe de la chambre des communes, et comme il n'a été, que je sache, imprimé nulle part, je le placerai à la suite de cet ouvrage. Peut-être quelques personnes croiront qu'il eût été plus convenable de livrer une pareille pièce à son obscurité, dans la crainte qu'on ne veuille quelque jour s'en servir comme d'un exemple. Mais quiconque parcourra attentivement quelques uns de nos statuts modernes s'apercevra bientôt qu'elle n'a servi que trop souvent de modèle, quoiqu'on n'ose pas la citer comme une autorité, à raison de l'ignominie de son origine.

contre le bill. Il paroît qu'on ne fit ni objection, ni même attention à l'injustice criante d'une clause qui soumettoit un individu au châtiment de haute trahison, uniquement pour avoir émis son opinion sur un fait contesté, quand il n'avoit point agi en conséquence de cette opinion. Car on ne peut sérieusement appliquer à cette clause elle-même, comme à la première partie du bill, le discours de Meynard, dans lequel cet orateur se borna à des lieux communs contre le danger d'attacher à des paroles le crime de trahison. Mais ce qui doit paroître bien plus extraordinaire, c'est que la seconde clause ait passé sans opposition. Car, sans parler de la nature du bill lui-même, il faut se souvenir qu'il y avoit alors dans la chambre un nombre assez considérable de membres qui, sous le règne précédent, avoit voté à plusieurs reprises pour le bill d'exclusion.

Cependant une remarque importante se présente ici. Tandis que tous les principes de la jurisprudence criminelle, tandis que tous les droits essentiels d'une assemblée délibérante qui faisoit partie de la législature nationale étoient ainsi honteusement sacrifiés à l'empressement, à la mode de donner au souverain des témoignages de dévonement, c'est-à-dire de la plus abjecte servilité; il restoit encore une sollicitude assez

marquée pour les intérêts de l'église anglicane, et comme un sentiment ombrageux pour tout ce qui présentoit l'idée même la plus éloignée d'une attaque contre ses ministres, ou seulement d'une limitation de leurs privilèges. Ce fut dans cet esprit qu'une clause restrictive fut ajoutée au bill qui n'étoit pas seulement dirigé contre les crimes de haute trahison, mais qui décernait encore de nouvelles peines contre quiconque exposerait à la haine ou au mépris le monarque et son gouvernement par la voie de l'écriture, de l'impression, de la prédication ou par tout autre moyen de communiquer la pensée. Cette clause portoit (1) qu'il étoit également contraire à l'esprit et à la lettre de la loi de regarder, d'interpréter ou de punir, comme un délit, l'action de soutenir ou de défendre la doctrine, la discipline, le culte et le gouvernement de l'église constitutionnelle d'Angleterre contre le papisme et contre toute autre différence ou dissidence d'opinion, par la voie de l'écriture, de l'impression, de la prédication, ou par tout autre moyen de communiquer la pensée. Il n'échappera pas à l'attention du lecteur qu'en fait d'attaques livrées au papisme la clause restrictive ne protège que celles

(1) Voy. ce bill dans l'*Appendix*.

qui seroient faites *en faveur de la doctrine et de la discipline de l'église anglicane*, et non d'autres; et que conséquemment, en admettant le cas où la restriction deviendroit nécessaire, tout non conformiste protestant ayant écrit ou parlé contre les superstitions romaines, n'avoit aucune protection à attendre de la loi, et demeuroit exposé au danger dont l'église anglicane étoit si jalouse de préserver ses défenseurs.

Le bill passa à la chambre des communes, et fut envoyé à la chambre des lords le 30 juin. Ce jour-là même il fut lu une première fois, et les deux chambres s'étant ajournées le 2 juillet, le bill resta dans cet état jusqu'à la rentrée du parlement en automne. Mais alors le roi avoit perdu son immense popularité; il n'inspiroit plus cette passion de la servitude dont il ne pouvoit se passer pour faire goûter ou même supporter une loi accompagnée de telles clauses et de telles précautions.

On ne peut pas regarder comme une exception aux complaisances du parlement quelques expressions énergiques qu'employa l'orateur des communes en présentant le bill du subside annuel, pour manifester l'attachement des communes à la religion nationale (1). Après les assu-

(1) Les communes d'Angleterre s'empressent avec

rances que Jacques avoit données de son respect pour l'église anglicane, il ne pouvoit s'offenser de ces expressions, et ce fut à cette occasion qu'il prononça le discours suivant :

« Mylords et Messieurs,

« Recevez mes sincères remercîments du bill « que vous m'avez présenté aujourd'hui, et soyez « assurés que l'empressement et la bonne grace « que vous avez mis à cette affaire me sont aussi « agréables que le bill lui-même.

« Après un si heureux commencement, vous « pouvez croire que je n'aurai pas, sans néces- « sité, recours à vous pour un subside extraor- « dinaire; mais lorsque je vous dirai que les ar- « senaux de l'artillerie et de la marine sont « épuisés; que les anticipations sur plusieurs « branches de revenus sont très considérables « et très onéreuses; que la situation des servi- « teurs et domestiques créanciers du roi mon « frère est digne de pitié; que les troubles d'E- « cosse, sans leur donner plus d'importance « qu'ils n'en méritent, m'obligent néanmoins à

joie de présenter à votre majesté le bill de...... et cela sans avoir aucune garantie pour leur religion, qui néanmoins leur est plus chère que la vie. Mais elles se reposent entièrement de cette garantie sur votre parole royale, et vous supplient humblement d'accepter ce tribut de leur dévouement, etc. Kennet, 1, 427.

« des dépenses extraordinaires et considérables ;
« je suis sûr que, sensibles à de pareilles con-
« sidérations, vous me mettrez en état de pour-
« voir à des besoins qui intéressent si essentiel-
« lement la sécurité, le bien-être et la prospé-
« rité de mon gouvernement ; mais je dois par
« dessus tout appeler votre attention sur notre
« marine qui fait la force et l'honneur de la na-
« tion, et vous recommander de la mettre en
« état de nous faire considérer et respecter au
« dehors. Je ne puis mieux, dans cette cir-
« constance, vous exprimer l'intérêt que j'y
« prends, ni me servir pour cela de termes
« plus analogues à ma pensée, qu'en vous assu-
« rant que j'ai un cœur vraiment anglais, aussi
« jaloux de l'honneur national que vous pou-
« vez l'être, et que je me complais dans l'es-
« pérance qu'avec la protection du ciel et votre
« assistance je porterai la gloire britannique
« plus loin qu'aucun de mes ancêtres. J'ajoute
« que, déterminé à ne vous demander des sub-
« sides que lorsque les besoins publics l'exi-
« geront, je m'engage également à administrer
« en bon père de famille les fonds que vous m'ac-
« corderez pour y satisfaire, et que j'en surveil-
« lerai l'application exclusive aux objets pour
« lesquels je vous les aurai demandés. »

Rapin, Hume et Ralph observent, à propos

de ce discours, que ni les dons généreux des communes, ni l'expression de leur confiance sans bornes en matière religieuse, ne purent arracher au roi une seule parole de bonté en faveur de leur religion; mais cette observation est insignifiante, soit qu'on la regarde comme un reproche au roi pour s'être montré si insensible envers un parlement si généreux, soit qu'on veuille y voir un éloge indirect de la sincérité du monarque. Le roi prononça son discours immédiatement après avoir sanctionné les bills que lui présentoit l'orateur des communes, et, à moins d'improviser, il ne pouvoit rien dire qui eût trait aux expressions dont l'orateur s'étoit servi; car l'usage n'autorise pas, et n'a jamais autorisé, je crois, l'orateur à communiquer d'avance des adresses de cette nature. Certes, il n'en auroit rien coûté à Jacques II de répéter tout ce qu'il avoit dit récemment en faveur de la religion protestante, lui qui ne se faisoit aucun scrupule de parler *de son cœur vraiment anglais, de l'honneur national, etc.*, au moment même où il étoit stipendié par la France. Mais son discours étoit préparé pour répondre sur un bill de subside, et non sur une question relative à la religion et à l'église protestante, et les faussetés qu'il renferme n'appartiennent qu'à son véritable objet.

Le seul point sur lequel les désirs du roi furent un peu contrariés, ce fut l'issue de la motion de rappeler le bill qui mettoit la tête de lord Stafford à prix. Cette proposition avoit passé, non sans opposition, dans la chambre des pairs; mais elle échoua dans celle des communes, preuve frappante que le complot papiste étoit encore ce qui mettoit les adversaires de la cour le plus en crédit dans l'opinion. M. Hume, tout indigné qu'il est, et avec raison, de la condamnation de Stafford, tout disposé qu'on le connoît à approuver la politique royale, défend d'une manière inconcevable le rejet du bill par les communes, sur le principe qu'il eût été très impolitique dans les circonstances de justifier pleinement les catholiqnes, et de flétrir les protestants d'une imputation odieuse. Certes, s'il est un devoir moral qui oblige tous les hommes, dans tous les temps, dans toutes les situations, dans toutes les circonstances, et qu'aucun calcul réel ou chimérique ne puisse les excuser d'enfreindre, c'est le devoir de justifier complètement l'innocence, et aux yeux de M. Hume les catholiques, et surtout lord Stafford, étoient innocents. La seule manière d'expliquer cette unique exception à la complaisance des communes est de supposer ou qu'elles croyoient encore à la réalité du complot et au crime de Stafford, ou que le parti

de l'église, qui étoit alors le plus fort, croyoit pouvoir tout se permettre pour satisfaire la haine qu'il portoit au papisme, comme à toute autre secte d'une croyance différente de la sienne.

Nous avons vu que le parlement avoit été ajourné le 2 juillet. On vouloit que les principaux membres se trouvassent dans leurs comtés respectifs, dans un moment où leurs services et leur influence devenoient si nécessaires au gouvernement. On assure que la chambre des communes étoit composée de membres tellement dévoués à Jacques, qu'il dit un jour qu'elle ne renfermoit pas quarante membres qu'il n'eût pas nommés lui-même. Cela peut être vrai; et quand on considère la nouvelle composition des corporations, et l'active entremise de la cour dans les élections, il est permis de penser que ce parlement, choisi comme il le fut, n'étoit pas une franche représentation des électeurs légaux de l'Angleterre. Cependant on peut croire tout aussi raisonnablement qu'il représentoit assez bien l'esprit général de la nation, et sur-tout l'esprit du parti de l'église, qui dominoit véritablement alors.

Ce qui distinguoit ce parti d'une manière générale et frappante, c'étoit une idée exagérée du pouvoir constitutionnel du roi, et, par suite, une sorte d'horreur religieuse pour toute espèce de

résistance à son autorité ; et, par résistance, il n'entendoit pas seulement celle dirigée contre l'exercice de la prérogative constitutionnelle, mais encore toute espèce d'opposition aux envahissements que le monarque pouvoit se permettre au-delà des limites assignées à sa prérogative. Mais cette doctrine, et plus encore la conduite qui en étoit la conséquence naturelle, bornoient leur action aux affaires civiles, par opposition aux affaires ecclésiastiques; car dans celles-ci, au contraire, le parti de l'église ne reconnoissoit ni la suprématie de la couronne ni l'obligation de se soumettre aux empiètements du trône ; il professoit d'ailleurs hautement le plus grand dévouement à l'église anglicane, et une antipathie proportionnelle pour tous les dissidents, quels qu'ils fussent, protestants ou catholiques. On ne peut entendre l'histoire d'Angleterre sans avoir une juste idée de ces traits saillants du caractère d'un parti qui fut si puissant du temps de Charles et de Jacques, et qui eut encore beaucoup d'influence, alors même qu'il en avoit le moins, c'est-à-dire sous le règne des deux premiers princes de la maison de Brunswick. C'est pour avoir négligé cette connoissance indispensable, que quelques historiens ont accusé les Torys d'inconséquence, pour avoir provoqué la révolution de 1688. Quelques uns ont supposé,

contre toute évidence, que les Torys reconnoissoient des bornes au principe de l'obéissance passive, même pour le civil, et qu'ils ne se montroient si ardents à défendre le gouvernement de Charles et de son frère, que parcequ'ils ne croyoient pas ces deux princes capables d'abuser de leur prérogative pour se rendre absolus. Mais leurs propres déclarations et leur conduite démentent clairement cette supposition; leurs adresses, leurs sermons, leurs décrets d'Oxford proclament la soumission sans réserve, et ne parlent qu'avec horreur de la résistance à l'autorité, comme d'un principe contraire à leurs dogmes religieux. Et certes, il ne falloit rien moins que de pareilles maximes pour faire regarder les dernières années de Charles second et les premières de Jacques comme l'époque de la prospérité nationale et du meilleur des gouvernements. Telle est cependant l'idée que voudroient nous en donner les historiens et autres écrivains du parti de l'église. « On ne vit jamais, dit M. Echard, d'un côté de plus nobles promesses, et de l'autre plus de générosité. Le roi n'avoit pas encore, dans une seule occasion, envahi les droits de ses sujets », dit l'auteur du *Caveat* contre les Whigs; aussi tant que Jacques se contenta du pouvoir absolu, et ne fit pas usage de son autorité contre l'église;

tout alla à merveille ; et il n'est pas nécessaire, pour expliquer la satisfaction du parlement et du peuple, de recourir à une transaction tacite, par laquelle la nation consentoit à céder sa liberté civile, pour conserver à ce prix sa constitution religieuse. La vérité est qu'en s'emparant du pouvoir absolu, le roi tomba d'accord avec l'esprit du parti dominant plutôt qu'il ne lui fit violence. Le pouvoir absolu en matière civile, sous les noms spécieux de monarchie et de prérogatives, étoit un des articles de foi des Torys ; mais l'ordre dans lequel *l'église* et *le roi* sont placés dans la devise favorite du parti n'est pas une affaire de hasard : il est très bien imaginé pour dévoiler les vrais principes de ceux d'entre eux qui ont échappé à la corruption de l'exemple. Ainsi on verra clairement et fréquemment par la suite que les Torys, toutes les fois qu'ils ont été obligés d'opter, ont pu, sans inconséquence, préférer leur première idole à la seconde, et se déclarer pour l'église, quand ils ont vu l'impossibilité de conserver ensemble et l'église et le roi. Assurément je n'ai pas prétendu faire un tableau flatteur de la situation de l'Angleterre, quand j'ai dit qu'elle étoit passablement représentée par un parlement servile ; quand j'ai dépeint une nation dégradée qui se prêtoit non seulement avec complaisance, mais encore avec joie, à toutes les me-

sures adoptées par Jacques au commencement de son règne; qui souffroit que ce prince bravât hautement les lois, en percevant arbitrairement les subsides; qu'il menaçât insolemment le conseil de la nation de gouverner sans lui, s'il n'en usoit pas bien à son égard; qu'il persécutât avec fureur les non conformistes protestants; qu'il déployât enfin dans ses discours et dans ses actions le despotisme le plus outrageant; mais il faut se souvenir que ces mesures n'avoient rien de contraire aux principes, ou aux préjugés du parti de l'église auquel elles étoient bien plutôt agréables; que les Whigs, les seuls alors qui eussent de justes notions sur la liberté, étoient tellement accablés par la majorité, et déroutés par la persécution, que ceux d'entre eux qui ne s'étoient pas associés aux projets insensés de Montmouth se croyoient intéressés à prendre le moins de part possible aux affaires publiques; qu'enfin il leur paroissoit tout à la fois inutile et dangereux de fatiguer des auditeurs indifférents par des sentiments et des opinions qui, même depuis la dissolution du parlement d'Oxford en 1681, avoient encouru l'animadversion générale, et auxquels l'avènement paisible ou plutôt triomphant de Jacques avoit apposé le sceau de la réprobation.

HISTOIRE

DES COMMENCEMENTS

DU RÈGNE

DE JACQUES SECOND.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

Entreprises d'Argyle et de Montmouth. — Leurs partisans. — Découverte de l'expédition d'Argyle. — Sa descente dans le comté d'Argyle — Mésintelligence parmi ses partisans. — Perte de ses vaisseaux. — Son armée est dispersée, et lui-même fait prisonnier. — Sa conduite en prison. — Son exécution. — Sort de ses compagnons d'armes. — Examen de la déclaration de Rumbold. — Montmouth fait une invasion en Angleterre. — Accueil qu'il y reçoit; ses premiers succès. — Ses hésitations, ses méprises, son découragement. — Bataille de Sedgemore. — Montmouth est découvert et pris. — Sa lettre au roi. — Son entrevue avec Jacques. — Il se dispose à la mort. — Circonstances de son exécution. — Son caractère.

CHAPITRE III.

Il est temps de donner une idée de ces entreprises du comte d'Argyle en Écosse, et du duc de Montmouth en Angleterre, dont le roi avoit informé son parlement, comme nous venons de le voir dans le chapitre précédent. Le comte d'Argyle étoit fils du marquis d'Argyle, dont l'exécution et les circonstances perfides qui l'accompagnèrent sont déjà connues du lecteur. Dans sa jeunesse, il avoit été dévoué à la cause royale, et avoit refusé de mettre bas les armes, jusqu'à ce qu'il en eût reçu l'ordre formel du monarque exilé. Mais le mérite de ses jeunes services n'avoit été suffisant ni pour sauver la vie de son père, ni même pour s'assurer personnellement la restitution complète des honneurs et des terres de sa famille ; et, dès les premiers temps qui suivirent la restauration, il fut condamné à mort sur une accusation de calomnie et de parjure, accusation uniquement fondée sur une lettre confidentielle dans laquelle il parloit un peu librement du ministère écossais de sa majesté. Sa sentence fut suspendue, et

finalement annulée; mais il n'en avoit pas moins subi un emprisonnement d'un an et au-delà. Dans cette affaire, il fut puissamment servi par le duc de Lauderdale, avec qui il ne cessa dans la suite d'entretenir des liaisons d'amitié, quoique ses principes ne lui permissent point d'être activement utile au duc dans son gouvernement d'Ecosse. C'est pour cela que nous ne trouvons point le nom d'Argyle parmi les noms de ceux qui occupèrent des places éminentes dans l'Etat pendant la durée de cette période; places auxquelles son rang et son importance lui donnoient d'ailleurs tant de droits. Quand Jacques, alors duc d'Yorck, fut nommé au gouvernement de l'Ecosse, le comte parut vouloir gagner ses bonnes graces en se montrant l'un des plus zélés avocats du bill qui réprouvoit toute espèce d'exclusions ou d'altérations à l'ordre de succession au trône. Mais ayant depuis grièvement offensé ce prince, en insistant pour que les membres employés de la famille royale fussent tenus de prêter le serment du *test* comme tous les autres fonctionnaires publics, son altesse royale entama une poursuite juridique contre lui sur l'explication qu'il avoit donnée de ce serment, lorsqu'il avoit été question de le prêter pardevant le conseil, et le comte fut condamné à mort une

seconde fois. Depuis le moment de son évasion, il ne cessa de résider en pays étranger, et dès-lors il fut regardé comme un puissant auxiliaire par tous ceux des patriotes anglais qui, s'étant livrés successivement à des projets de ce genre plus ou moins réfléchis, n'avoient pas perdu l'espérance d'affranchir leur pays.

Jacques, duc de Montmouth, étoit l'aîné des enfants naturels du feu roi. Il avoit été, dans sa jeunesse, le plus cher objet des affections de son père, et, même au plus fort du mécontentement que sa conduite politique inspira à Charles, des observateurs attentifs crurent discerner que ces traces de la prédilection paternelle n'étoient rien moins qu'effacées. Débutant à la cour, dans toute la fraîcheur de la jeunesse, avec une figure superbe, dont l'agrément étoit encore relevé par les formes les plus séduisantes, reconnu pour l'objet des complaisances du monarque, il seroit surprenant qu'il n'eût pas tombé de bonne heure dans les pièges de la flatterie, et s'il n'a pas su les éviter, c'est plutôt une preuve qu'il n'étoit pas doué de la plus grande force d'ame, qu'un signe de l'extraordinaire foiblesse de son caractère. Il s'étoit distingué dans les campagnes de Flandre, et avoit mérité l'approbation des chefs hollandais et français sous lesquels il avoit

servi. Tous rendirent justice à son courage. On admiroit sa personne, on aimoit sa générosité, on se confioit à sa sincérité. Si ses talents n'étoient pas du premier ordre, ils n'étoient point faits non plus pour être dédaignés, et il possédoit dans un degré éminent ces qualités qui sont plus efficaces dans les gouvernements populaires que les talents les plus brillants ; qualités par lesquelles il inspiroit à ses compagnons d'armes non seulement de l'estime et de la confiance, mais de l'affection, de l'enthousiasme, j'ai presque dit de l'idolatrie. Avec ces dons du ciel en partage, il n'est pas étonnant que sa jeune imagination fût enflammée par des idées ambitieuses, et qu'il ait considéré le rôle de chef de parti (rôle pour lequel la nature sembloit l'avoir prédestiné en lui accordant tant d'avantages) comme le moyen le plus propre à le conduire à ses fins.

Plusieurs circonstances se réunirent pour détruire les scrupules qui ne pouvoient manquer de s'élever dans une aussi belle ame, lorsqu'elle étoit ramenée par la réflexion à considérer ces obligations sacrées de pitié filiale, et de reconnoissance qui le lioient à la personne du roi, et qui rendoient sa conduite, de méritoire et glorieuse qu'elle eût été dans un sujet ordinaire, au moins douteuse, si ce n'est même

extrêmement coupable dans un fils. Parmi ces circonstances, l'inimitié déclarée qui existoit entre lui et son oncle le duc d'Yorck n'étoit pas la moins déterminante. Le comte de Mulgrave, devenu depuis duc de Buckinghamshire, se vante dans ses Mémoires d'avoir amené cette inimitié par ses artifices, et s'applaudit, comme d'une victoire, d'une conduite où la bassesse des moyens le dispute à l'infamie de l'objet. D'un côté, la succession de son oncle à la couronne présentoit à Montmouth l'image d'un avenir insupportable, comme entraînant avec elle la destruction certaine de tous ses projets, même de ceux de l'ambition la plus légitime et la plus bornée, et de l'autre, il ne devoit pas être difficile de lui persuader que, loin de porter aucun préjudice à son père, qui compromettoit son trône et sa vie par son opiniâtreté à soutenir son frère, c'étoit au contraire en le déterminant, en le forçant, s'il le falloit, à céder au vœu de ses sujets, qu'on assureroit sa vie, son pouvoir, son bonheur et sa popularité.

On peut croire raisonnablement aussi qu'outre ces motifs personnels il en existoit d'autres d'un intérêt plus général et d'un caractère plus noble. C'en étoit fait peut-être de la religion protestante à laquelle Montmouth paroît avoir été sincère-

ment attaché, si le roi réussissoit à faire prévaloir le duc d'Yorck et sa faction. Au moins telle étoit l'opinion accréditée, et quant aux libertés nationales, il ne pouvoit pas y avoir le moindre doute que, si le parti de la cour l'emportoit, elles ne fussent totalement anéanties. On peut attribuer aussi quelque chose à son amitié personnelle pour quelques uns des principaux Whigs, à son admiration pour les talents supérieurs de quelques autres, et plus que tout cela, au penchant naturel d'un cœur généreux qui le porte à adopter, et, si je puis le dire, à s'enthousiasmer pour ces principes éternels de justice, de bienveillance et d'équité qui forment le symbole du parti qu'il avoit épousé.

Je ne suis nullement disposé à croire que ce soit ses liaisons avec Shaftesbury qui lui aient inspiré des vues ambitieuses, mais tout au contraire que ce furent ses vues ambitieuses qui le lièrent avec ce seigneur. Il ne faut que lire avec attention ce que dit lord Grey d'une de ces assemblées de parti à laquelle il étoit présent, pour apercevoir qu'il n'y avoit point entre eux ce parfait accord qu'on a généralement supposé, et que Russel, Grey et Hampden avoient avec lui des liaisons bien plus étroites. Il est beaucoup

plus aisé d'avancer qu'il avoit les vues d'ambition les plus exaltées, que de déterminer quel étoit leur objet; et ceux qui lui imputent hardiment l'intention de s'emparer de la couronne semblent négliger une foule d'arguments qui militent contre leur hypothèse, tels que sa liaison avec la duchesse de Portsmouth, qui devoit naturellement prétendre à la couronne pour son propre fils, si les enfants illégitimes étoient appelés à la succession royale; tels encore que sa voix donnée sans restriction en faveur du *bill d'exclusion* qui, sans parler d'elle, plaçoit incontestablement, en cas de mort, la couronne sur la tête de la princesse d'Orange, et par-dessus tout, le choix qu'il avoit fait deux fois de la Hollande pour asile, lorsqu'il s'étoit vu contraint de quitter l'Angleterre. Il avoit été reçu par ses cousins, bien moins avec l'étiquette de cour qu'avec cette familiarité tendre que l'on a pour de proches parents, et il reconnut de son côté cet accueil par toutes les marques d'une cordialité sincère (1). On ne doit pas légèrement supposer que celui qui n'a jamais été accusé d'être profondément perverti puisse s'être conduit de cette manière envers des personnes

(1) D'Avaux.

qu'il se proposoit de dépouiller de leur héritage, et de frustrer de leurs espérances les plus chères et les mieux fondées.

Quelles qu'aient été ses vues, il est évident qu'elles étoient d'une nature entièrement opposée, non seulement aux plans du duc d'Yorck, mais à ceux du roi lui-même, qui regardoit les intérêts de son frère comme inséparables de son système de gouvernement absolu. Montmouth fut en conséquence, et à la suggestion de Jacques, banni par son père et privé de tous ses emplois militaires et civils. Le prétexte de cet exil étoit une sorte d'impartialité qui obligeoit le roi, en même temps qu'il ordonnoit à son frère de se retirer en Flandre, à ne pas mieux traiter son fils. Au retour du duc d'Yorck, qui fut extrêmement prompt, Montmouth crut que, sans encourir le blâme, il pouvoit aussi revenir, et persévérant dans ses anciens projets, conservant ses anciennes liaisons, il s'enfonça plus avant dans les intrigues qui coûtèrent la vie à Essex, Russel et Sidney. Après la mort de ses amis, il se livra lui-même, et sur la promesse qu'on lui fit que ses aveux ne préjudicieroient à aucun de ceux qui vivoient encore, il consentit à écrire une lettre repentante à son père où il s'engageoit aussi à demander pardon à son on-

cle. On fit grand bruit à la cour de cette circonstance, comme si l'on se fût proposé de blesser par tous les moyens possibles la sensibilité de Montmouth. On annonça que sa majesté lui avoit pardonné à la prière du duc d'Yorck, et son consentement à la publicité de ce qu'on appeloit sa confession lui fut impérieusement demandé; il le refusa cependant à tout risque, et obligé de s'expatrier de nouveau, il étoit resté dans les pays étrangers jusqu'au moment dont nous parlons.

Peu de temps avant la mort de Charles, il avoit conçu l'espoir d'être rappelé, et la preuve que cet espoir n'étoit pas sans fondement, ou que s'il étoit dénué de vérité, il n'étoit pas dépourvu de vraisemblance, c'est que, d'après les notes trouvées sur lui quand il fut pris, il paroît que le plan concerté entre le roi et l'ami de Montmouth (probablement Halifax) portoit en partie que le duc d'York se rendroit en Ecosse (1); ce qui, pour Montmouth et ses amis, revenoit à peu près au même que si ce prince eût été envoyé dans les pays étrangers. La lettre de Barillon à sa cour, datée du 7 décembre 1684, fortifie encore cette circonstance. Il y est dit que le

---

(1) Welwoods' mémoirs.

duc d'Yorck avoit prévenu cet ambassadeur de son voyage prochain en Écosse, en affectant, toutefois, de le lui représenter sous un point de vue différent, et en l'assurant qu'il ne porteroit aucune atteinte à sa faveur et à son crédit (1). Tel étoit, sans doute, le jour sous lequel Charles eût montré l'affaire à son frère. « Fasciner les « yeux de mon frère, empêcher le duc d'Yorck « de prendre la fuite », et d'autres expressions semblables étoient devenues familières au roi; et de toutes les circonstances qui ont été alléguées pour prouver que Charles méditoit un changement considérable ou même total de ministres et de mesures, celle-ci me paroît la plus concluante ou la plus forte.

Outre ces deux chefs, il y avoit alors sur le continent plusieurs personnages d'importance. Sir Patrick Hume de Polworth s'étoit distingué de bonne heure dans les rangs de la liberté. Quand le conseil-privé d'Écosse ordonna que chaque comté eût à payer la dépense des garnisons qu'on y avoit arbitrairement placées, il refusa de payer sa quote-part, et tâcha d'obtenir justice par un appel à la cour de la session que les jurisconsultes Écossois nomment *un acte de*

---

(1) Voyez l'*Appendix*.

suspension. Le conseil ordonna qu'il fût emprisonné, quoique tout son crime fût d'avoir légalement essayé d'obtenir une décision légale sur un point de loi. Après une détention d'à peu près quatre ans au château de Stirling, il fut mis en liberté, à la demande, et par le crédit de Montmouth. Ayant pris part dans la suite à des plans analogues à ceux que l'on imputoit à Sidney et à Russel, l'ordre fut donné de l'arrêter dans sa maison de Berwick-shire ; mais averti du danger qu'il couroit par son parent Hume de Ninewells, gentilhomme attaché à la cause royale, (1) mais que l'esprit de parti n'avoit pas rendu insensible aux liens de l'amitié et de la parenté, il trouva le moyen de se tenir caché pendant quelque temps, et ensuite de passer la mer. On prétend que le lieu de sa retraite étoit le caveau mortuaire de sa famille, où les moyens de subsistance lui étoient apportés par sa fille, jeune personne de quinze ans, qui trouvoit dans son devoir et dans sa tendresse un courage suffisant pour braver les terreurs réelles et supers-

(1) J'ai appris, avec plaisir, que ce Hume étoit l'ayeul de David l'historien, qui dans des circonstances pareilles, eût très certainement suivi l'exemple de son grand-père.

titieuses auxquelles elle devoit être en proie pendant une suite d'entrevues de cette nature (1).

André Fletcher de Selton, jeune homme d'un esprit entreprenant, s'étoit signalé par son opposition aux mesures administratives de Lauderdale en Écosse, et depuis, par ses liaisons avec Argyle et Russel, et ce qu'on appeloit le conseil des six. Il avoit, en conséquence, jugé prudent de quitter la Grande-Bretagne, et ne pouvoit avoir de l'éloignement pour aucune entreprise dont les résultats seroient de le rendre à son pays, et à son pays la liberté perdue, quoiqu'il fît son possible pour dissuader Argyle et Montmouth de leurs entreprises dans une circonstance qu'il ne croyoit pas bien choisie. C'étoit un homme mûri par beaucoup de méditation et de lecture, plein d'honneur et d'audace; et d'après l'admiration exaltée qu'il professoit pour les anciens, on le supposoit non seulement attaché aux principes républicains, mais encore à la forme absolue du gouvernement démocratique. Sir John Cochrane d'Ochiltree avoit fui de son pays, en conséquence des évènemens de 1683. Ses possessions et ses alliances étoient considérables, et

(2) Ms. de sir P. Home.

on lui croyoit une grande influence dans l'Airshire et les comtés adjacents.

Tels étoient les personnages les plus marquants parmi les émigrés écossais. Parmi les Anglais, le plus considérable assurément étoit Ford, lord Grey de Wack. Une intrigue scandaleuse avec la sœur de sa femme avoit entaché sa réputation, et les circonstances de cette intrigue rendues publiques par une procédure n'étoient rien moins que propres à atténuer sa faute. Cependant l'ancienneté de sa famille, de grandes qualités, l'influence que lui donnoit la vaste étendue de ses propriétés, et par-dessus tout une fidélité jusques là inébranlable dans ses liaisons politiques, et une fermeté uniforme dans sa vie publique, pouvoient jusqu'à un certain point racheter ce qu'il y avoit d'odieux dans sa vie privée. Pour Mathews, Wade et Ayloffe, dont les noms ne sont connus que pour avoir assisté aux conférences préliminaires, et pour avoir participé aux invasions, on sait d'eux trop peu de chose pour contenter ou même pour exciter la curiosité.

Richard Rumbold mérite à tous égards une mention particulière. Il avoit autrefois servi dans les armées républicaines; et fidèle aux principes de liberté qu'il avoit sucés dès ses plus jeunes années, sans avoir néanmoins de dévotion su-

perstitieuse pour telle ou telle forme de gouvernement, il s'étoit trouvé engagé très avant dans les plans de ceux qui croyoient l'occasion favorable pour arracher leur pays au joug tyrannique du feu roi. Il étoit une des personnes dénoncées dans la relation de Keyling, et il avoit été accusé d'avoir trempé dans un complot pour assassiner le roi et son frère, sur la route de New-Market; accusation démentie par sa conduite subséquante et par toute sa vie, et qui, si elle eût été fondée, auroit montré qu'un homme qui n'avoit jamais été réputé foible ou imbécille, étoit aussi dépourvu de sens commun que d'honneur et de probité. Il étoit marchand de drêche, et l'on prétendit que l'arrestation des princes devoit avoir lieu à une ferme appelée Rye-House, qu'il occupoit pour son commerce dans le Hertfordshire : c'est de cette circonstance qu'est venu le nom de complot de *Rye-House*.

Ayant pardevers lui la conscience de quelques actions qui, même d'après une interprétation équitable de la loi, pouvoient être jugées criminelles, et certain que plusieurs faits dont il étoit innocent lui seroient également imputés, et opposés sous serment, il prit le parti de quitter l'Angleterre, et passa dans l'exil et l'obscurité tout le reste du règne de Charles. Autant

que j'ai pu le vérifier, son nom ne se trouve cité nulle part entre l'époque du complot de Rye-House, et celle où nous arrivons maintenant.

Que l'on ne pense pas que nous donnions à entendre que ceux-là fussent les seuls que la tyrannie du gouvernement britannique forçoit à se bannir eux-mêmes de leur pays, ou qui s'y croyoient en danger en raison de sa violence. Outre les personnes déjà citées, et celles qui s'étoient associées à leurs dangers et à leur audace, il y avoit encore une autre classe d'émigrés distincte de celle-là. Ceux-ci, non moins touchés des malheurs de l'Angleterre, mais moins confiants dans l'espérance de les voir terminer, étoient fiers de compter parmi eux les noms de Burnet, l'historien, et de M. Locke. Il est difficile de se ranger de l'opinion manifestée par le premier de ces écrivains que, malgré beaucoup d'injustices partielles, les actes généraux du gouvernement n'avoient point été de nature à justifier la résistance à main armée (1). Mais à cette époque, les calculs de la circonspection l'emportoient sur les principes de la résistance, et il faut convenir que, dans cette question plus que dans

(1) Burnet, II, 309.

toute autre, il est facile de confondre les considérations purement humaines avec les nobles inspirations de la vertu. Ludlow, qui s'égare quelquefois, mais qui avoit de l'honneur et des lumières, s'exprime à ce sujet d'une manière aussi raisonnable qu'énergique.

« Nous devons, dit-il, être très prudents et très circonspects dans des entreprises de cette nature, et, avant de nous jeter dans un parti, mûrement considérer quels sont les moyens que ce parti présente pour nous protéger. Sans cet examen, je me croirois non seulement coupable d'exposer inutilement ma vie, mais responsable encore du sang de tous ceux qui auroient été entraînés par mon exemple à embrasser une cause désespérée, quelque juste d'ailleurs que cet cause pût être (1). » Des raisons de ce genre s'unissoient dans les uns à des considérations de sûreté personnelle, dans les autres à des préventions et à des méfiances contre les chefs de l'entreprise; une foule de personnes qui abhorroient le gouvernement britannique attendirent pour se déclarer des circonstances plus favorables, et préférèrent la soumission ou l'exil à des périls tellement effrayants qu'ils étoient presque sans espérance.

(1) Ludlow's mémoirs, p. 235.

Il n'est pas étonnant que dans la situation d'Argyle et de Montmouth, ces deux seigneurs embrassassent avec avidité toute espèce de plan, qui promettoit de les rendre à leur pays; il n'est pas douteux qu'ils ne se soient flattés aussi de l'idée qu'à leur succès étoit attaché le bien-être, et sur-tout la liberté des deux royaumes auxquels ils appartenoient. Mais, soit que Montmouth, comme il le disoit lui-même, eût commencé dès-lors à *sevrer* son esprit (2) de tout projet ambitieux, soit que la révolution qu'il avoit cru observer dans les idées du peuple anglais eût produit du changement dans les siennes; il ne montroit plus qu'une répugnance extrême pour tout ce qui portoit l'empreinte de la témérité, et vouloit ajourner toute tentative contre le gouvernement de Jacques jusqu'à ce qu'une occasion plus favorable se présentât d'elle-même. Loin d'apercevoir une chance de succès dans la réélection d'une foule de membres qui avoient voté antécédemment contre ce prince et pour le bill d'exclusion, il regardoit cette circonstance même comme désavantageuse. Ces hommes, dont il paroît pourtant s'être exagéré le nombre, de-

---

(1) Voy. sa lettre dans les Mémoires de Welwood et dans Ralph, tom. 1, p. 953.

vaient se montrer, selon lui, plus empressés que d'autres à faire preuve de zèle et d'attachement pour les intérêts de la couronne, afin de regagner ainsi tout le terrain qu'ils avoient perdu. Mais si Montmouth étoit pour les conseils dilatoires, il n'en étoit pas de même de ceux qui, ayant renoncé à leur pays, sinon pour lui personnellement, du moins pour la même cause, étoient tout naturellement devenus ses conseillers. Parmi eux se trouvoient lord Grey de Wack et Ferguson, quoique le dernier ait désavoué depuis ses rapports avec le duc, et que l'autre, dans sa narration, insinue qu'il l'a plutôt dissuadé de l'invasion qu'engagé à la précipiter (1).

Mais ce que Montmouth vouloit différer, l'impatient Argyle vouloit le brusquer; et il désiroît qu'une descente en Angleterre pût se combiner avec celle qu'il méditoit en Ecosse. Ralph, historien, aussi judicieux qu'exact, mais qui tombe quelquefois dans le défaut trop commun de ne juger des choses que par l'évènement, paroît trouver cette impatience du comte tout-à-fait

(1) Il est notoire cependant que lord Grey pressa beaucoup Montmouth, et cette seule circonstance suffiroit pour prouver le peu de créance qu'il mérite toutes les fois qu'il peut espérer, en falsifiant un fait, de se concilier le roi dont sa vie dépendoit alors.

inconcevable; mais Argyle peut avoir eu des motifs qui nous soient inconnus aujourd'hui. Il est possible que le rapprochement apparent du roi Jacques et du prince d'Orange lui ait donné de l'ombrage, qu'il ait craint que la prolongation de son séjour dans les Pays-Bas ne devînt impossible; et que, s'il étoit obligé de chercher un autre asile, il ne perdît, avec la protection du prince d'Orange et des États-Généraux, tout crédit à Amsterdam et dans l'esprit de ses partisans. Son impatience pouvoit donc provenir des motifs les plus louables, de sa sensibilité pour ses compatriotes en proie à des horreurs de tous les jours et de tous les moments, et de son ardeur à les en délivrer. L'état déplorable de l'Écosse, en fournissant une explication si honorable de sa conduite, répond aussi en partie au reproche qu'on pourroit lui faire d'avoir agi contre toutes les règles de la prudence ordinaire, en commençant l'attaque sans s'être préalablement concerté avec ceux dont il attendoit le concours. Il devient évident que tel étoit le point de vue sous lequel il envisageoit les choses, lorsqu'on lit dans Burnet qu'il comptoit sur une armée composée non seulement de ses vassaux et des hommes de son propre clan, mais qu'il se croyoit sûr que les comtés de l'ouest et du midi

se déclareroient tous à la fois en sa faveur, du moment où il auroit réussi à opérer un rassemblement considérable dans son canton. Et assurément un pareil calcul n'avoit rien de déraisonnable, vu l'état dans lequel se trouvoient ces comtés.

L'avis d'Argyle, appuyé par lord Grey de Walk et par tous les conseillers de Montmouth, à l'exception de Fletcher de Salton, et peut-être encore du capitaine Mathews, prévalut enfin, et il fut résolu que l'on envahiroit les deux royaumes en même temps. Montmouth avoit fait de l'argent avec ses diamans, et Argyle s'étoit muni de dix mille livres sterlings empruntées à une riche veuve d'Amsterdam. Avec ces ressources, toutes foibles qu'elles étoient, on parvint à se procurer des vaisseaux et des armes; et Argyle mit à la voile d'Uly, le deux de mai. Son expédition consistoit en trois petits bâtiments. Il étoit accompagné de sir Patrick Hume, de sir John Cochrane, de quelques autres Écossais de distinction, et de deux Anglais, Ayloffe, neveu par alliance du lord chancelier Clarendon et Rumbold, ce marchand de drèche, qui avoit été accusé d'être entré dans un complot contre la vie de Charles, appelé le complot de

Rye-House (1), du nom de la ferme de Rumbold, dans le Hertfordshire, où ce prince devoit être arrêté et assassiné en revenant de Newmarket. On dit que sir Patrick Hume vouloit que l'on prît le chemin le plus court, pour tomber sur l'ennemi à l'improviste; mais Argyle, qu'on nous représente comme très opiniâtre dans ses idées, persista dans son plan de doubler le nord de l'Ecosse, pour débarquer au milieu de ses vassaux, et pour être plus à portée des comtés de l'ouest, qui, ayant été les plus maltraités, devoient, selon toute apparence, être les plus ardents à se soulever. Chacun de ces plans offroit des avantages particuliers; mais, autant que l'on en peut juger aujourd'hui, ceux qui résultoient du plan du comte devoient le faire adopter de préférence; car il est certain que, quelque peu sur ses gardes que pût être le gouvernement, Argyle n'avoit pas assez de forces pour frapper un coup décisif, et du moment que le succès dépendoit des renforts que devoit lui procurer l'intérieur du pays, il étoit raisonnable de se diriger de ce côté, même au hasard d'avertir l'ennemi, et de lui

(1) Ce passage n'est qu'une répétition que M. Fox auroit fait sans doute disparoître; mais l'éditeur s'est attaché à conserver scrupuleusement tous les mots du manuscrit.

donner le temps et l'avantage inappréciable de faire des préparatifs de défense.

Malheureusement le comte débarqua quelques uns des siens dans les Orcades, et cette circonstance convertit les hasards en certitude. Deux d'entre eux, Spence et Blackadder, furent arrêtés à Kirsrkall par l'évêque de ce diocèse, et envoyés prisonniers à Edimbourg. Par ce moyen, le gouvernement, déjà prévenu, sut non seulement à quoi s'en tenir sur la réalité de l'invasion, mais encore sur le point de la descente. Il n'étoit pas difficile en effet de présumer qu'Argyle ne s'étoit si fort élevé dans le nord que pour débarquer soit dans ses terres, soit dans un des comtés de l'ouest. De tous les reproches que l'on fait à Argyle, et que l'on prodigue inconsidérément à ceux qui échouent dans de grandes entreprises, son imprudence dans cette occasion me paroît le plus grave, et c'est néanmoins celui dont on a le moins parlé. Si le débarquement dans le nord avoit uniquement pour objet de sonder les dispositions du pays, ou le prétexte encore plus frivole d'enlever quelques prisonniers, c'étoit le comble de l'imprudence. Il étoit impossible que

(1) Voyez l'*Appendix*. Burnet, II, 313. Woodrow, II, 513.

des prisonniers tels que ceux que l'on auroit pu faire dans cette occasion fussent un objet d'importance aux yeux d'un homme doué de sens commun. Le désir de s'assurer des dispositions du peuple étoit une curiosité bien naturelle; mais ce désir même prouveroit de la part du comte cette impatience de caractère dont il a été souvent accusé, quoiqu'il n'en ait jamais donné d'autre preuve; car il ne pouvoit satisfaire une pareille curiosité sans donner un avantage immense à l'ennemi. Il étoit d'ailleurs évident que la connoissance dont il paroissoit avide ne pouvoit lui être pour le moment, et dans ce lieu, d'aucune utilité, tandis que l'ennemi pouvoit se servir, et se servit en effet aussitôt de celle qu'on lui procuroit. L'explication la plus favorable et la plus satisfaisante qu'on puisse donner à cette imprudente démarche, c'est qu'Argyle ayant manqué le canal entre les îles Orcades, avoit envoyé à terre chercher des pilotes, et que Spence s'étoit inconsidérément prévalu de cette conjoncture pour aller conférer avec un de ses parents à Kirkwall (1); mais on doit remarquer encore que, pour se procurer des pilotes, il n'étoit point nécessaire d'employer des hommes de

(1) Woodrow, II, 313.

marque comme Blackadder et Spence, qui étoit le secrétaire du comte, et que l'on commit une négligence impardonnable en ne défendant pas expressément à ceux que l'on employoit de pénétrer dans le pays d'un seul pas plus avant qu'il n'étoit absolument nécessaire.

Argyle, avec son esprit chevaleresque, vouloit assiéger Kirkwall, et ravoir ses amis à tout prix; il céda pourtant aux représentations de ses compagnons d'armes, plus encore aux instances de ses marins qui craignoient de perdre par un délai les vents favorables, et il se détermina à poursuivre sa route (1). Sur ces entrefaites, le gouvernement n'avoit pas manqué de mettre à profit les connoissances qu'il venoit d'acquérir, et lorsque le comte arriva à sa destination, il fut tout surpris d'apprendre que des forces considérables étoient déjà réunies et prêtes à tout évènement. Repoussé par les vents contraires de l'île d'Ilay où il s'étoit d'abord proposé de descendre, il revira de bord, et fit voile pour Dunstafnage, dans le comté de Lorn, où il envoya son fils Charles Campbell, pour tâcher de résoudre ses fermiers, ses amis et les autres créatures de sa famille à se prononcer ouvertement en sa fa-

(1) Woodrow, II, 531.

veur; mais là même il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il s'étoit étrangement abusé dans ses espérances. Le laird ou seigneur de Lochniell, qui lui avoit fait les plus belles protestations, le trahit avec indignité, envoya sa lettre au gouvernement, et alla se joindre aux forces royales qui se réunissoient sous le commandement du marquis d'Athol. Alors le comte se dirigea vers le sud, et fit sa descente à Campbell-town, en Kintyre, où son premier soin fut de publier sa proclamation, qui n'eut que peu ou point d'effet.

Ce malheureux commencement ne servit, comme d'ordinaire, qu'à augmenter la mésintelligence qui s'étoit manifestée de bonne heure entre le chef et ses partisans. Hume et Cochrane regardoient comme un temps perdu leur séjour dans le haut pays, et soit qu'ils missent trop de confiance dans les nouvelles qu'on avoit reçues de l'Airshire, du Galloway, et de quelques autres endroits du plat pays, soit qu'ils calculassent que là où l'oppression avoit été plus cruelle il étoit naturel d'espérer que la révolte seroit plus générale, ils vouloient se rendre sans délai, malgré la foiblesse de leurs moyens, sous le rapport du nombre, dans des lieux où ils devoient compter sur les vœux de tout ami de l'humanité, sur le bras de tout homme de cœur. Argyle, au

contraire, qui probablement considéroit les rapports défavorables qui venoient du plat pays comme positifs et clairs, et ceux d'un genre contraire comme vagues et prématurés, regardoit comme le parti le plus sage de se fortifier d'abord dans son propre pays avant d'aller chercher l'ennemi dans des provinces où il avoit eu le loisir de compléter ses préparatifs de défense. Il se flattoit ainsi de gagner assez de temps, non seulement pour augmenter sa propre armée, mais encore pour profiter de la descente que Montmouth se proposoit de faire en Angleterre, évènement qui devoit avoir une grande influence sur ses affaires, et qui, s'il parvenoit à se maintenir dans une situation où il pût en tirer avantage, pouvoit produire en sa faveur des conséquences dont il étoit impossible de calculer l'importance et de déterminer l'étendue. Il est devenu très difficile aujourd'hui d'apprécier à sa valeur la justesse de chacune de ces deux opinions contraires, puisque la question repose sur le degré de confiance que l'on pouvoit mettre dans les différents rapports qui arrivoient du plat pays, et que nous ne connoissons pas assez pour en juger ; mais si les motifs qui déterminèrent le comte ne nous paroissent pas aussi impérieux qu'à lui-même, nous ne pouvons nous empê-

cher de convenir du moins qu'ils étoient d'une nature assez plausible, pour expliquer sa résistance aux désirs de ses partisans, et pour absoudre sa mémoire de cette opiniâtreté excessive, de ce despotisme hautain que lui reproche Burnet, et qui n'est pas suportable à des hommes réunis pour la cause de la liberté. Il seroit peut-être plus difficile de disculper les compagnons d'armes d'Argyle, de n'être pas entrés plus franchement et plus cordialement dans les vues d'un homme qu'ils avoient eux-mêmes choisi pour leur chef et leur général, d'un homme sur l'honneur duquel ils ne formoient aucun doute, et dont l'opinion, même aux yeux de ceux qui ne pensoient pas exactement comme lui, devoit avoir du poids et de l'importance.

Ces dissensions, relativement au plan général d'attaque, devoient nécessairement en amener d'autres sur les points de détail. A chaque expédition projetée, les dissentiments, se reproduisant avec une nouvelle force, finirent par dégénérer quelquefois en scènes violentes. Le comte étoit contrarié dans tous ses plans, et une fois entr'autres on alla jusqu'à prendre, de préférence à son avis, celui d'un conseil de guerre expressément assemblé. Cette mésintelligence, qui seule auroit suffi pour faire avorter une entreprise de

cette nature, n'étoit pas le seul obstacle qu'Argyle eût à surmonter. Le gouvernement, par la rapidité de ses préparatifs, avoit enhardi ses amis, intimidé ses ennemis découragés par le malheur, et rattaché à sa cause tous les hommes sans opinion et sans caractère. Ajoutons à cela que, là où le courage ne manquoit point, il se trouvoit uni à un degré et à une sorte de perversité tout-à-fait inexplicable pour quiconque ne sait pas, par expérience, combien il est difficile de persuader à des hommes ivres d'un fol amour de la liberté qu'ils doivent savoir composer sur quelques points avec ceux qui professent les mêmes principes qu'eux, plutôt que de donner à ceux qui en professent d'opposés un avantage qui tournera infailliblement à leur perte, ou, en d'autres termes, qu'il faut faire plutôt quelque chose pour un ami que de tout faire pour un ennemi. Voilà pourquoi ceux même dont la situation étoit désespérée, qui étoient réduits à errer dans les champs, et à chercher dans le creux des rochers et des cavernes un asile contre les assassins acharnés à leur poursuite, n'embrassèrent point la cause d'Argyle avec cette confiance et cet accord que l'on auroit dû attendre d'eux. Les divers schismes qui avoient existé entre les différentes classes de presbytériens fermentoient encore dans leur pensée. La

persécution même qui avoit pesé indistinctement sur eux tous n'avoit point suffi pour les réunir, et, selon l'expression énergique d'un ministre de leur église qui déploroit sincèrement leurs divisions; *leurs playes avoient resisté au feu de la fournaise* (1).

Les uns pensent que, s'il y avoit quelque chose au monde qui méritât pour l'obtenir quelques efforts généreux, c'étoient les dogmes de *Cargill* et de *Cameron*; d'autres encore plus fanatiques soutenoient que la liberté, la vie même, cesseroient d'être des bienfaits, s'il falloit les devoir à un seigneur qui, tant par des services rendus à Charles II, que par d'autres circonstances de sa conduite, s'étoit autrefois rendu coupable de ce qu'ils appeloient des complaisances illégales.

Attristé, mais non découragé par ces difficultés, le comte se rendit à Tarbet, qu'il avoit assigné pour le lieu de rendez-vous général, et y publia une seconde déclaration (celle qui fut mise sous les yeux de la chambre des communes) avec aussi peu de succès que la première. Là il fut joint par sir Duncan-Campbell, qui, seul de tous ses parents, vint à son secours, et lui amena mille hommes, ou à peu près; mais même

(1) Woodrow, II, 530.

avec cet important renfort, l'armée du comte ne se montoit pas à plus de deux mille. Ce fut aussi à Tarbet qu'un conseil de guerre l'emporta sur son avis, lorsqu'il proposa de marcher sur Inverary; ce fut là qu'après beaucoup de débats il étoit si loin de mériter ce caractère d'opiniâtreté qu'on lui attribue, qu'il consentit à se rendre avec son armée dans cette partie de l'Argyleshire qu'on appelle Cowal, tandis que sir John Cochrane se porteroit vers la plaine, accompagné du major Fullarton, un des officiers en qui il avoit le plus de confiance, et qui paroît l'avoir mieux méritée. Cette expédition ne put pas débarquer en Airshire, comme on se l'étoit proposé, à raison de l'apparition de deux frégates du roi qui avoient été envoyées dans ces mers; et quand elle parvint à prendre terre à Greenoch, le seul avantage qu'on en retira fut de se procurer quelques vivres des habitants.

Quand Cochrane, avec son détachement, revint à Cowal, toute espérance du côté des comtés de la plaine parut évanouie, et il fallut bien en revenir au plan d'Argyle, au moins pour le moment, quoique sous des auspices moins favorables qu'autrefois. Parmi les inconvénients nouveaux, celui de l'approche des frégates qui obligeoit le comte à placer ses vaisseaux sous la protec-

tion du château d'Ellengreg n'étoit pas le moindre. Il avoit fortifié ce château, et y avoit mis garnison, autant que la pénurie de ses moyens avoit pu le comporter; et cependant, dans cette situation, privé de l'assistance de sa petite flottille et d'une partie de ses forces destinée à la défendre, il ne désespéroit pas du succès de son entreprise. Secondé par l'intrépide activité de Rumbold, qui s'étoit emparé du château d'Arkinglass, situé à l'extrémité supérieure du lac Fine, il n'avoit pas abandonné le projet de s'emparer d'Inverary, lorsqu'il fut appelé à Ellengreg par de nouvelles dissensions qui y avoient éclaté. A l'approche des frégates, quelques uns des plus mécontents avoient été jusqu'à menacer d'abandonner le fort et les vaisseaux. L'arrivée du comte ne réussit point à calmer les esprits; il n'avoit pas sur les esprits le degré d'autorité nécessaire en de pareilles conjonctures. Sa première idée fut d'attaquer les vaisseaux de guerre avec sa petite flotte, malgré leur immense supériorité. Mais il découvrit bientôt qu'il étoit loin d'être pourvu des matériaux nécessaires pour tenter une entreprise aussi hasardeuse, ou, pour mieux dire, aussi romanesque. Ses compagnons lui firent des remontrances, et le menacèrent d'une rébellion dans les équipages, s'il persistoit dans cette résolution.

Il s'éloigna donc une seconde fois d'Ellengreg, où il mit garnison sous les ordres du Laird de Lockness, avec injonction de détruire et fortifications et navires plutôt que de souffrir qu'ils tombassent entre les mains de l'ennemi, et il marcha lui-même vers Garelock. Mais, soit faute de munitions, soit lâcheté, mauvaise conduite ou trahison, le château d'Ellengreg fut bientôt évacué sans avoir pris les mesures nécessaires pour exécuter les ordres du comte, et l'important arsenal qui venoit d'y être formé fut livré à l'armée royale avec la flotille demeurée sans protection.

Après un tel revers, il n'y avoit plus moyen de suivre le projet conçu par le comte de s'établir en Argyleshire. Il lui fallut consentir à passer la Leven, un peu au-dessus de Dumbarton, et à marcher vers l'est. En faisant ce mouvement, il fut atteint par lord Dumbarton dans un endroit appelé Killerne ; mais il fit si bonne contenance, et se posta si avantageusement, que lord Dumbarton, quoiqu'à la tête d'un corps considérable, n'osa pas l'attaquer, et remit au jour suivant à faire ses dispositions à cet effet. Argyle fut encore cette fois d'avis de risquer un combat; et dans l'état presque désespéré de ses affaires, c'étoit probablement ce qu'il pouvoit

faire de mieux ; mais ses malheurs lui avoient à peine laissé l'ombre du commandement ;son avis fut rejeté (1), et on lui proposa de dépasser l'ennemi pendant la nuit. Ce plan étoit peut-être le plus absurde qu'on pût imaginer dans une pareille circonstance, puisque c'étoit exposer son arrière-garde, et courir le danger d'être enveloppé, pour s'avancer sans but dans un pays inconnu. Argyle s'y refusa, et l'on convint enfin de tromper l'ennemi, en allumant de grands feux, et de décamper pendant la nuit pour se porter sur Glascow. La première partie de ce plan fut exécutée avec le plus grand bonheur, et l'armée défila sans avoir été aperçue ; mais elle s'égara dans les ténèbres, par l'ignorance ou la trahison de ses guides, et rencontra des obstacles qui auroient jeté du désordre parmi les troupes les plus aguerries et les mieux disciplinées. Une dispersion presque totale des soldats d'Argyle fut la suite de ce fatal contre-temps. Eh ! comment, dans une situation si déplorable, ne se seroient-ils pas dispersés ? Les plus fidèles et les plus braves ne retrouvoient plus ni leurs chefs, ni leurs drapeaux ; car, suivant un récit, Rum-

(1) Lord Fontainhall's mémoirs, MSS. Woodrow, 536.

bold lui-même disparut pendant quelque temps. Errants à l'aventure au milieu des fondrières et des marais, harassés de fatigues, poursuivis l'épée dans les reins, en proie aux dangers réels et aux terreurs imaginaires d'une obscurité profonde; comment la plupart n'auroient-ils pas saisi l'occasion d'abandonner une cause désespérée, et de chercher individuellement dans la fuite des moyens de salut que leur réunion rendoit inexécutables?

Quand les misérables restes de cette armée se rassemblèrent le lendemain matin à Killpatrick, lieu très éloigné de sa destination, à peine y comptoit-on cinq cents hommes. Argyle avoit perdu toute son autorité: mais l'eût-il conservée, elle lui seroit désormais devenue inutile. Le croiroit-on? Les mêmes différences d'opinions qui s'étoient prononcées dans un meilleur temps, et relativement aux premières opérations de la campagne, ne cédèrent pas même à la présence du plus extrême danger. Sir Patrick Hume et John Cochrane ne daignèrent pas même conférer dans ce moment avec celui auquel ils avoient juré d'obéir dans le début de l'expédition; mais traversant précipitamment la Clyde, ils se jetèrent dans le Renfrwshire avec tous ceux qui voulurent les suivre, et dont le nombre pouvoit se monter à deux cents.

Argyle, ainsi abandonné et presque seul, tourna ses regards vers son pays, comme vers sa seule espérance, et y dépêcha sir Duncan Campbell et les deux Duncannon, père et fils, avec la commission d'y faire de nouvelles levées. Assuré du dévouement de ces trois officiers, dont il avoit éprouvé le zèle et la fidélité, il concerta avec eux quelques moyens de correspondance, tels que les circonstances pouvoient en admettre, et fut se présenter chez un vieux serviteur, sur l'attachement duquel il avoit compté pour lui demander un asile; mais la porte lui fut impitoyablement fermée. Perdant alors toute espérance de pouvoir se cacher dans ce canton, il se détermina à passer la Clyde, suivi du brave et fidèle Fullarton.

Arrivés à un gué de l'Incannon, ils furent arrêtés par des soldats de milice. En vain Fullarton se servit de tous les expédients que sa présence d'esprit put lui suggérer pour sauver son général. Il employa tour à tour la douceur et la menace, pour amuser le chef de la milice, et favoriser ainsi la fuite d'Argyle, qui étoit travesti en paysan, et qu'il avoit fait passer pour son guide; voyant enfin qu'il lui étoit impossible de détourner les soldats de la poursuite de ce prétendu guide, il leur offrit de se rendre sans coup

férir, pourvu qu'ils consentissent à s'en désister. Ces conditions furent acceptées, mais non pas observées, et deux hommes à cheval furent détachés pour s'assurer de la personne du fugitif. Argyle, qui étoit aussi à cheval, se débattit long-temps, renversa l'un des deux, et tomba lui-même avec lui; il réussit d'abord à les écarter l'un et l'autre, en leur présentant ses pistolets de poche; mais cinq des leurs survinrent, firent feu à la fois sur lui, et le manquèrent. Il se croyoit débarrassé d'eux, lorsque revenant à la charge, ils le frappèrent de leurs sabres, et se saisirent de sa personne. Quand ils surent que c'étoit Argyle lui-même qui étoit en leur pouvoir, ils parurent fort troublés, mais ils n'osèrent pas le laisser aller (1). Fullarton, indigné qu'on eût

(1) Dans cette relation de l'arrestation d'Argyle, j'ai suivi son récit, et copié mot à mot la plus grande partie d'un écrit composé par lui-même dans sa prison. Comme l'authenticité de cet écrit n'a jamais été mise en question, il est étrange qu'aucun historien ne s'en soit servi. On a dit que le comte en tombant s'étoit écrié : *Malheureux Argyle !* et qu'il s'étoit ainsi trahi lui-même. Mais cette anecdote, qui n'a d'ailleurs aucune authenticité, ressemble bien moins à un fait réel qu'à ces tours de passe-passe familiers aux auteurs dramatiques, quand ils ont besoin de ménager une reconnoissance nécessaire à leur dénouement.

violé la promesse qu'on lui avoit faite, se jeta sur une épée, déterminé à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, ou du moins à tirer vengeance de cette infâme trahison ; mais bientôt accablé lui-même par le nombre, il tomba entre les mains de ces perfides (1).

Argyle fut aussitôt transporté à Lenfrew, de là à Glaskow, et le vingt juin conduit en triomphe à Edimbourg. L'ordre exprès du conseil privé portoit qu'il seroit remis aux gardes de Graham avec leurs fusils armés, nu-tête, les mains liées derrière le dos, précédé du bourreau, et conduit ainsi au château par un long détour, pour qu'il fût plus long-temps en butte aux brûtales insolences de la populace (2). Tous les historiens, ceux même qui se sont montrés les moins favorables à sa mémoire, s'accordent pour rendre hommage au calme admirable avec lequel il supporta ces indignités, et à la fermeté de caractère qui ne l'abandonna pas un seul ins-

(1) Woodrow, 538.

(2) « Aussitôt qu'ils eurent appris qui j'étois, ils pa-« rurent très agités, mais n'osèrent pas me laisser aller.» Woodrow, 537.

Dans un autre écrit, il dit : « Parmi les soldats de « milice qui me blessèrent et me prirent, quelques uns « pleurèrent, mais n'osèrent pas me laisser aller.» id. 538.

tant pendant le dernier acte de sa vie. Il eut, dans sa prison, de fréquentes occasions de converser et d'écrire; et c'est d'après les extraits de ses conversations et de ses écrits, qui sont parvenus jusqu'à nous, que nous pouvons nous former une juste idée de sa conduite dans cette déplorable situation, tandis que d'un autre côté sa noble contenance, au milieu de ces tristes épreuves, servira à faire mieux connoître la trempe de son ame et de son caractère.

Nous avons déjà vu comment il s'exprimoit à l'égard des hommes qui en l'arrêtant étoient devenus les causes immédiates de son malheur. Il semble leur porter une sorte de reconnoissance, en pensant à la douleur qu'il vit ou qu'il crut voir en eux quand ils découvrirent qui il étoit, et il se hâte de les justifier en ajoutant qu'ils n'avoient pas osé obéir à l'impulsion de leurs cœurs.

En parlant de la pusillanimité de ses compatriotes et du peu d'assistance qu'il en avoit reçu, il proteste, avec sa piété accoutumée, de sa résignation à la volonté de Dieu, qui ne vouloit pas que l'Ecosse fût affranchie pour le moment, bien moins encore qu'il fût l'instrument de sa délivrance; puis il s'écrie avec l'accent d'un patriote profondément affligé, et néan-

moins exempt de l'amertume d'un homme trompé dans ses espérances : « Mais hélas ! quels sont ceux qui sentent le besoin de la liberté ? Peut-être quelques bons citoyens qui se cachent ; car il y en a bien peu qui osent le témoigner (1). » Ici un sentiment de justice, et plus encore ce tendre intérêt pour ses parents et ses vassaux, qui fut constamment un des traits les plus saillants de son caractère, le porte à faire aussitôt une exception en faveur de ses malheureux amis de l'Argyleshire, et l'on sait d'ailleurs, sans pouvoir néanmoins particulariser ce fait, qu'il employa le peu d'heures qui lui restoient à vivre à négocier pour eux avec quelqu'espoir de succès. Quand il raconte la malheureuse issue de son expédition, il ne peut s'empêcher de jeter quelques réflexions sur ce qu'il appelle l'inconduite de ses amis ; et, de tous les sujets, celui-là sans doute devoit le trouver plus irritable ; il se plaint en effet, mais sans les désigner, d'une certaine classe de prétendus amis qui étoient tous, sans exception, ses plus dangereux ennemis, des traîtres et des assassins...... D'autres, savoir...... et il ne les nomme pas davantage, ont été les principales causes de sa déroute et de son arres-

(1) Woodrow, 538.

tation, sans le vouloir, ajoute-t-il avec douceur, mais par ignorance, indiscipline ou lâcheté. Encore à peine ces mots lui sont-ils échappés, que, malgré le correctif bienveillant qu'il y a mis pour écarter de ses amis le soupçon d'une perfidie volontaire, il se reproche comme un tort les épithètes trop dures dont il s'est servi (1), et demande qu'elles soient retranchées du récit des évènements qui l'intéressent.

Le style dans lequel cette prière est conçue feroit croire que le papier écrit de sa main étoit

---

(1) Je m'en veux de m'être servi de si dures épithètes à l'égard de quelques uns de mes compatriotes, quand je me rappelle qu'ils sont des chrétiens; je vous prie de les retrancher de toute relation que vous pourriez rendre publique; je dois seulement reconnoître qu'ils étoient insubordonnés, et que l'humeur dans laquelle ils avoient débuté ne cessa de continuer. Woodrow, II, 538. Après des recherches infructueuses pour se procurer le manuscrit original, M. Fox observe dans une lettre que « les noms de Cochrane et de Hume devoient remplir les deux principales lacunes; et qu'à l'égard des autres, ce seroit une tâche plus difficile, et du reste très peu importante. D'après cela les lacunes du texte pourroient se remplir ainsi : les amis de Cochrane étoient nos plus dangereux ennemis, etc., etc. Hume et Cochrane furent la cause de notre déroute, etc., etc. »

une lettre destinée à une madame Smith qui paroît lui avoir fourni des secours pécuniaires. Cette dame Smith est-elle ou n'est-elle pas la veuve d'Amsterdam dont on a déjà parlé ? c'est ce que je n'ai pu apprendre avec certitude.

Quand on lui annonce qu'il doit être mis à la question, il ne s'emporte point en bravades chevaleresques, en protestations prématurées du courage avec lequel il saura endurer les tourments; point de réflexions passionnées sur la cruauté de ses ennemis, point de lamentations pusillanimes sur sa destinée. Apprenant que des ordres sont arrivés pour le mettre à la question, dans le cas où il ne répondroit pas sous serment à tout ce qu'on lui demanderoit, il ajoute simplement qu'il espère que Dieu sera son soutien, et il quitte alors la plume, non qu'il manque de courage pour poursuivre, mais parceque la comtesse sa femme vient d'arriver, et qu'il veut jouir de la seule consolation qu'on lui laisse.

On sait très peu de chose sur son entrevue avec Queensberry, qui fut chargé de l'interroger en particulier, sinon qu'il nia de s'être concerté avec qui que ce fût en Écosse; qu'il déclara être sans nouvelles de ses associés en

Angleterre, et qu'il avoua franchement et hardiment qu'il avoit fondé ses plus grandes espérances sur la cruauté du gouvernement et sur l'esprit de révolte qui devoit naturellement chez les sujets être le résultat de tout système d'oppression. Il confessa en même temps qu'il avoit fait trop de fond sur une pareille disposition (1). Je n'ai pu découvrir la date précise de cette conversation, ni si elle avoit eu lieu avant la menace de la torture, pendant qu'il en étoit menacé, ou lorsqu'il n'étoit plus question d'y avoir recours ; mais ce fut, suivant toute apparence, dans l'une ou l'autre de ces deux premières situations.

Malgré la malheureuse issue de son entreprise, il n'exprime jamais le moindre regret, le plus léger repentir de l'avoir conçue : bien au contraire, lorsque M. Charteris, théologien distingué, a la permission de le visiter, les premiers mots qu'il adresse à cet ecclésiastique sont pour le dissuader de toute idée de le convaincre de l'illégalité de sa conduite, sur laquelle son opinion étoit arrêtée et son esprit irrévocablement fixé (2). Il convient cependant qu'il a eu des torts,

(1) Burnet, II, 315.

(2) Burnet.

dont il se repent; mais ce sont les complaisances criminelles qu'il a eues pour le roi et pour ses prédécesseurs. Peut-être veut-il faire allusion à cette époque de sa jeunesse où il avoit porté les armes contre le *covenant*, mais plus probablement il entend par-là la part qu'il avoit prise pendant le dernier règne à quelques actes de l'administration du duc de Lauderdale, pour qui il est certain qu'il avoit conservé la plus grande considération, et à qui il croyoit avoir eu principalement obligation de la vie, lors de sa première condamnation. L'amitié et la reconnoissance pouvoient l'avoir entraîné au-delà des bornes prescrites par le patriotisme et par la justice.

Les devoirs religieux, dans l'accomplissement desquels il paroît avoir été sérieux et sincère, le préoccupèrent beaucoup; mais sa religion avoit cette pureté de caractère qui, faisant des services rendus au prochain l'acte le plus agréable à Dieu, resserre les liens de la vie sociale; tandis qu'il se transporte dans un heureux avenir par une espérance presque équivalente à la certitude même, il n'oublie point ceux qui dans ce monde lui ont été chers à juste titre. Le jour de son exécution, il écrit à sa femme, et à quelques uns de ses parents pour lesquels il semble avoir eu

une tendresse toute paternelle. Ses lettres sont courtes, mais affectueuses. Il donne aux siens la plus grande satisfaction qui soit en son pouvoir, en les assurant de la résignation et de la tranquillité de son ame, et en les exhortant à puiser des consolations plus efficaces dans la source où lui-même il puise son courage. Dans sa lettre à madame Smith, écrite le même jour, il dit: « Aussi long-temps que quelque chose a pu « m'être pénible, vos embarras ont été pour moi « une croix plus pesante que je ne puis l'exprimer (faisant allusion sans doute à la perte « d'argent qu'elle devoit inévitablement éprouver); mais, grace au ciel, je suis maintenant « audessus de toutes les épreuves (1). »

Son nom (le nom de cette dame) ne pouvoit, ajoute-t-il, demeurer inconnu, et il ignoroit ce qu'on pouvoit avoir appris par les papiers dont on avoit pu se saisir : autrement, il n'avoit nommé personne de manière à le compromettre. Il dit que ceux entre les mains desquels il étoit tombé l'avoient traité d'abord avec dureté, mais que Dieu avoit amolli leurs cœurs, et qu'ils étoient devenus plus humains envers lui. Il en donne pour preuve la liberté qu'il avoit

(1) Woodrow, II, 541, 542.

obtenue de lui envoyer cette lettre ; liberté qu'il regardoit comme un acte de bonté de leur part, et qu'il avoit sollicitée pour qu'elle ne crût pas qu'il pût l'avoir oubliée.

Jamais peut-être un petit nombre de phrases n'a mieux dépeint une ame grande et vertueuse. L'héroïsme du courage n'est ici que la moindre partie du tableau ; il disparoît en quelque sorte pour ne laisser apercevoir que la sensibilité de la victime qui recueille avec soin jusqu'aux signes équivoques de la bienveillance des hommes chargés de la conduire à l'échafaud ; la générosité qui le fait s'applaudir de n'avoir compromis par ses aveux l'existence d'aucun de ses compagnons d'infortune ; et par-dessus tout, la sollicitude avec laquelle il se rappelle, dans ce fatal moment, tous les devoirs de la reconnoissance et de l'amitié, pour les remplir, non seulement avec la plus scrupuleuse exactitude, mais encore avec cette mesure délicate que demandent la douleur et les intérêts de la personne à laquelle il s'adresse. On diroit que son esprit avoit été doué du bonheur particulier de ne rien omettre de ce qu'il devoit, de ne rien faire de ce qu'il ne devoit pas. Comment auroit-il pu oublier son pays ? Mais tel étoit l'un des effets de cet heureux naturel, qu'il ne se livre à aucune de ces pensées

sombres que la situation de l'Ecosse n'étoit alors que trop propre à lui suggérer. Dans un entretien avec un ami intime, il dit que, sans se donner un air prophétique, il prévoit indubitablement que la délivrance de l'Ecosse aura lieu quelque jour et d'une manière soudaine, mais que ses imperfections personnelles l'avoient rendu indigne d'opérer un si heureux changement. Il composa la veille de son exécution des vers qu'il destinoit à son épitaphe, et où il exprime encore plus ouvertement ses espérances :

En vain le sort contraire a terminé mes jours.
De son peuple opprimé Dieu prendra la défense,
Et d'un bras plus heureux empruntant le secours,
Fera sur l'oppresseur descendre la vengeance. (1)

Quant à l'épitaphe elle-même dont ces quatre vers font partie, il est probable qu'il la composa principalement dans la vue de se distraire et de faire trève à la contention pénible de son esprit. Peut-être aussi voulut-il imiter le fameux marquis de Montrose, qui, dans des circonstances pareilles, avoit écrit des vers que l'on a beaucoup vantés. Le mérite poétique des deux pièces paroît être à peu près égal, et se réduit à fort peu de chose ; mais elles deviennent précieuses en ce qu'elles sont pour nous la fidèle image de l'ame

(1) Voyez l'*Appendix*.

de ces deux illustres infortunés. Quiconque les considèrera sous ce point de vue trouvera que le courage se montre peut-être au même degré dans l'une et dans l'autre, mais qu'il est d'une espècè différente : celui de Montrose est plus turbulent, celui d'Argyle plus doux et plus calme. Si l'on doit regretter d'une part qu'il nous reste si peu de cės intéressantes particularités, et que ce peu se trouve encore défiguré par le temps, de l'autre, il faut convenir que nous en savons assez pour être bien convaincus que peu d'hommes ont égalé, et que personne n'a surpassé le comte d'Argyle en constance et en sérénité dans la plus terrible des situations. Il est vrai que le plus séduisant des tentateurs, l'espoir, ne vint pas aggraver tant d'épreuves cruelles; mais que de combats à livrer à des passions d'un autre genre! cependant celles-là ne firent aucune impression sur ce cœur si parfaitement maître de lui. La colère ne put l'exaspérer, la crainte ne put l'abattre; et si l'indignation et la douleur de voir ses projets déconcertés par l'inconduite des chefs de son parti et par la lâcheté de ses compatriotes lui causèrent, comme on n'en peut douter, quelques impressions pénibles, ces impressions n'eurent pas le pouvoir de lui arracher une seule parole inconvenable, une seule plainte sur

son infortune. Que la main la plus scrupuleuse le pèse dans les balances les plus sensibles, on ne le verra pas une seule fois manquer à la charité d'un chrétien, à la fermeté et à la bienveillance d'un patriote, à la probité et à la foi d'un homme d'honneur.

Le 21 de juin, le parlement écossais vota une adresse au roi, où, après avoir, comme de coutume, loué ce prince sur sa conduite, son courage et sa prudence extraordinaires ; après avoir accablé celui qu'ils appeloient un traître héréditaire de tous les reproches qu'ils purent imaginer, il conclut par supplier sa majesté de ne faire aucune grace à un ingrat qui avoit abusé des bienfaits du roi et de son prédécesseur, et par demander que la famille du comte et ses héritiers, les chefs d'émeute et les prédicateurs qui s'étoient déclarés pour lui, fussent reputés incapables de recevoir leur pardon, de posséder aucune charge, aucune propriété dans le royaume; et pour qu'il fût défendu sous les peines les plus graves à toute personne d'intercéder en faveur des criminels. Jamais adresse ne fut plus favorablement reçue, et jamais on n'y déféra plus promptement. En conséquence, la lettre suivante, revêtue du seing royal, contre-signée par lord Melford, secrétaire d'état pour l'Ecosse, fut expédiée au conseil d'Edimbourg, et enregistrée par lui le 29 mai.

« Attendu que le ci-devant comte d'Argyle est,
« avec l'aide de Dieu, tombé en notre pouvoir,
« c'est notre volonté et notre bon plaisir que
« vous preniez tous les moyens d'obtenir de lui
« la révélation de ce qui importe le plus à la sû-
« reté de notre gouvernement, comme les noms
« de ceux qui l'ont assisté en hommes, en armes
« ou en argent, de ses associés, de ses correspon-
« dans ; la connoissance de ses desseins, etc. (1).
« Mais tout cela doit être fait assez rapidement
« pour que le châtiment qu'il mérite n'éprouve
« aucun délai, et de manière qu'il subisse celui
« des traîtres dans l'espace de trois jours après la
« réception de la présente. Vous nous rendrez
« compte aussitôt, soit à nous, soit à nos secrétai-
« res d'état, de l'exécution de nos ordres, ainsi
« que des aveux du coupable, et la présente vous
« tiendra lieu d'ordre et de garantie à cet effet. »

Lorsque l'on se rappelle que la question étoit très usitée en Ecosse, et que les membres du conseil auxquels la lettre officielle étoit adressée l'avoient souvent fait infliger, cette phrase, « c'est « notre volonté et notre plaisir que vous preniez « tous les moyens », ressemble bien à un ordre positif d'y avoir recours dans l'occasion présente.

(1) Woodrow, II, 539.

Cependant il est certain qu'Argyle n'y fut point appliqué. Quel fut le motif de cette désobéissance apparente ? c'est ce qu'on ne sait pas. On voudroit croire, pour l'honneur de la nature humaine, que Jacques, touché de quelque pitié par le souvenir de toutes les infortunes qu'il avoit déjà accumulées sur la tête de ce lord infortuné, envoya des ordres privés en contradiction avec ses ordres publics ; mais il n'existe aucune trace de cette particularité. Peut-être aussi que les directeurs de la procédure éprouvèrent eux-mêmes une compassion sympathique pour un homme de leur classe; sentiment qui ne les affectoit plus lorsqu'il étoit question de condamnés d'une classe inférieure ; peut-être voulurent-ils voir dans l'ordre de précipiter son supplice une excuse pour déroger à la partie la plus odieuse de leurs instructions, et dans la prompte exécution du coupable le moyen de manifester tout à la fois un reste d'humanité pour Argyle, et une soumission exemplaire à des ordres tellement péremptoires, que toute autre considération devoit leur céder. Afin que rien ne manquât au triomphe de l'iniquité, il fut décidé que, sans autre jugement, le comte subiroit la sentence révoltante par laquelle il avoit été condamné en 1682 : en conséquence, dès le jour suivant, 30 de juin, il

fut conduit du château, premièrement à la salle du conseil de *Laigh*, et de là à la place de l'exécution.

Avant de quitter le château, il dîna à son heure ordinaire, et s'entretint paisiblement et même gaiement, tant avec M. Charteris qu'avec d'autres personnes. Après dîner, il se retira suivant son usage dans sa chambre à coucher, où l'on remarqua qu'il dormit tranquillement pendant l'espace d'un quart d'heure. Tandis qu'il étoit couché, un des membres du conseil se présenta et demanda aux geoliers à causer un moment avec le comte. Sur ce qu'on lui répondit qu'il étoit endormi, et qu'il avoit défendu qu'on troublât son sommeil, le conseiller n'en voulut rien croire, et parut voir dans cette réponse une manière d'éluder toutes questions ultérieures. Pour le satisfaire, on entr'ouvrit la porte du comte, et il put voir de ses propres yeux, doucement et profondément endormi, celui que ses collègues et lui-même venoient de condamner à mourir dans le court espace de deux heures. Frappé de ce spectacle il s'enfuit précipitamment de la chambre, sortit du château, courut se réfugier chez un ami qui demeuroit dans le voisinage; et là il se jeta sur le premier lit qui se présenta à lui, en donnant tous les signes d'un homme en proie aux

plus horribles tourments. Son ami, averti par un domestique, et s'imaginant qu'il se trouvoit mal, vint lui-même lui offrir un verre de vin. « Non, « non, dit-il en le repoussant, cela ne me ser- « viroit de rien ; je viens de voir Argyle, je l'ai « vu dormant d'un sommeil doux et paisible, et « dans une heure l'éternité aura commencé pour « lui, tandis que moi (1) ».... Le nom de la personne intéressée dans cette anecdote n'étant point connu, elle est susceptible de ce degré de doute que tout homme de sens doit appliquer à ce qui n'est fondé que sur la simple tradition. Woodrow cependant, dont la véracité est au-dessus du soupçon, prétend tenir cette particularité d'une autorité incontestable ; elle n'a d'ailleurs rien d'improbable en elle-même. Et peut-il exister quelqu'un qui ne désire pas qu'elle soit vraie ? Quel spectacle consolant pour l'ame d'un sage que de voir l'oppresseur au faîte du pouvoir portant envie à sa victime ? Quelle preuve de la supériorité de la vertu ! Quel témoignage énergique et touchant du prix de cette paix de l'ame qui n'appartient qu'à l'innocence ! Nous ne savons pas qui étoit cet homme ; mais si nous réfléchissons que le remords dont il étoit déchiré avoit peut-

(1) Woodrow, II, 541.

être sa source dans l'appât de quelque titre vain ou de quelque augmentation de richesses dont il ignoroit la jouissance, et peut-être même le besoin, nous passons du dégoût à une sorte de pitié pour ces hommes insensés qui, pendant leur vie, sont qualifiés de sages par d'autres hommes non moins insensés qu'eux.

Bientôt après ce court intervalle de repos dont Argyle avoit joui, l'ordre arriva de le conduire à la salle du conseil de Laigh (d'où il écrivit à sa femme) et de là à la place de l'exécution. Monté sur l'échafaud, il s'entretint quelques instants avec M. Annand, ecclésiastique qui lui avoit été envoyé par le gouvernement, ainsi qu'avec M. Charteris. Il invita l'un et l'autre à prier Dieu pour lui, et se mit lui-même en prières avec beaucoup de ferveur et de dévotion. Le discours qu'il adressa au peuple fut analogue à ce que nous avons déjà cité de lui. C'est d'un bout à l'autre un mélange admirable de douceur et de fermeté. Il ne faut, dit-il, ni mépriser ses afflictions ni succomber sous leur poids; il ne faut ni se laisser exaspérer contre les instruments de son infortune ni se profaner soi-même par des complaisances hypocrites ou pusillanimes. Les cœurs foibles sont d'ordinaire des cœurs faux, et pré-

fèrent le péché à la douleur. » Il prie Dieu pour les trois royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et il le conjure de mettre promptement un terme à leurs calamités actuelles. Enfin il demande le pardon de ses fautes à Dieu et aux hommes, et il alloit finir, lorsque quelqu'un le faisant souvenir qu'il n'avoit rien dit de la famille royale, il ajouta que sur ce sujet il renvoyoit à ce qu'il avoit dit précédemment à l'époque de son procès pour le serment du *test*; qu'il souhaitoit que dans la famille royale il se trouvât toujours un protecteur de la religion protestante, et que si quelques uns de ses princes avoient dévié de la vraie foi, il prioit Dieu de changer leurs cœurs et de soustraire à tout prix les peuples à leurs desseins corrupteurs. Quand il eut fini, il se tourna vers un des côtés de l'échafaud, et il prononça ces mots: «Messieurs, je vous supplie de ne point mal interpréter ma conduite en ce jour : je pardonne librement à tous les hommes et le mal qu'il m'ont fait et les torts qu'ils ont eus envers moi, comme je désire que Dieu me pardonne à moi-même. » M. Annand répéta ces paroles à haute voix. Le comte alors se retournant du côté opposé, se servit à peu près des mêmes termes une seconde fois. M. Annand les répéta encore et ajouta « Milord meurt

protestant. » A ces mots le comte fit encore un pas en avant et dit : « Non seulement je meurs protestant, mais j'emporte dans mon cœur la haine du papisme, de l'épiscopat et de toute espèce de superstition. » Il eût mieux valu sans doute qu'Argyle n'eût jamais proféré ces dernières paroles, car elles ont un caractère de violence qui contraste étrangement avec le ton habituel de son langage. Mais il faut se souvenir d'abord que l'opinion que le pape est l'antechrist étoit alors généralement répandue parmi tous les protestants zélés des trois royaumes; et en second lieu qu'Annand étant l'homme du gouvernement et probablement du parti épiscopal, le comte pouvoit craindre qu'un ministre de cette espèce ne rendît pas exactement dans sa déclaration le sens que lui, Argyle, attachoit au mot de *protestant*.

Il embrassa alors ses amis, donna quelques gages de souvenir à son gendre lord Maitland, pour qu'il les remît à sa fille et à ses petits-enfans, se défit lui-même de quelques parties de ses vêtements dont il fit aussi des présents et posa sa tête sur le fatal billot. Après une courte prière il donna le signal à l'exécuteur, qui obéit aussitôt et lui trancha la tête. Tels furent les derniers moments, telle fut la fin, la dernière scène

de la vie de ce grand homme. Puisse une égale sérénité d'ame dans des circonstances aussi terribles, puisse une mort également glorieuse être le partage de tous ceux que la tyrannie, sous quelque dénomination ou quelque forme que ce soit, appellera dans tous les siècles et dans tous les pays à expier leurs vertus sur un échafaud !

Une grande variété de destinées attendoit les partisans d'Argyle à la suite de cette expédition désastreuse. Parmi ceux qui furent pris, ou se livrèrent, les uns subirent la même peine que leur chef, d'autres obtinrent leur pardon ; enfin, plusieurs de ceux qui s'étoient réfugiés dans les pays étrangers furent assez heureux, après un court exil, pour retourner triomphants dans leur patrie, et pour y vivre, grace à la révolution, sous un système de gouvernement parfaitement conforme à leurs principes. Quelques uns même de ces derniers parvinrent aux premiers honneurs et aux plus hautes dignités de l'État. Il faut se rappeler qu'après la nuit désastreuse qui suivit le départ de Killerne, Argyle s'étant séparé de ses compagnons à Killpatrick, sir John Cochrane, sir Patrick Hume, et d'autres, passèrent la Clyde et se jetèrent dans le Renfrewshire avec environ deux cents hommes.

En abordant à l'autre rive, ils rencontrèrent un piquet de cavalerie de la milice, qui ne leur eût opposé qu'une foible résistance, si d'autres corps de milice réunis à des troupes de ligne n'eussent rendu l'affaire plus sérieuse. On se battit dans un lieu appelé *Muirdyke*, et les troupes du roi offrirent quartier, mais à des conditions que Cochrane ne voulut pas accepter. Sa troupe, réduite à soixante-dix hommes, se retrancha derrière l'angle d'une digue, où il parvint à se défendre et à repousser l'attaque de l'ennemi, non sans beaucoup de perte de part et d'autre. Sa situation n'en étoit pas moins désespérée, et il résolut de profiter de la nuit pour prendre la fuite. Les forces royales s'étant retirées, il ne lui fut pas difficile d'effectuer ce projet; sa petite troupe se dispersa, et il fut convenu que chacun songeroit désormais à soi. Sir John Cochrane se réfugia dans la maison d'un oncle, et l'on accuse ce parent ou sa femme de l'avoir livré. Il obtint cependant sa grace; et cette circonstance rapprochée de son opposition constante à presque tous les plans d'Argyle, et de la brusquerie qu'il affectoit de lui témoigner, a donné à croire qu'il n'étoit qu'un faux frère; mais il y a plus de naturel et de vraisemblance dans le récit de Burnet qui dit que sir John dut

son pardon à l'opulence de lord Dundonald, son père, qui fit pour le sauver d'immenses sacrifices. D'ailleurs il faut se souvenir que, dans tous les différents de sir John avec son général, il agissoit presque toujours de concert avec sir Patrick Hume, et que ce dernier a prouvé par sa conduite subséquente, et par sa vie entière, qu'il avoit pour la cause nationale l'attachement le plus vif et le plus sincère. Cochrane fut envoyé en Angleterre, où il eut une entrevue avec le roi, dans laquelle il répondit d'une manière satisfaisante aux questions de ce prince, et lui fournit ainsi un prétexte plausible pour lui accorder son pardon, quelle qu'en fut d'ailleurs la cause réelle et secrète. Sir Patrick Hume trouva un asile dans la maison, et une protectrice dans la personne de lady Eléonora Dunbar, sœur du comte d'Eglington; il eut quelque temps après le bonheur de passer en Hollande, d'où il revint dans des temps plus heureux pour être honoré successivement des titres de lord Hume de Polwarth et de comte de Marchmont. Fullarton et Campbell d'Auchinbreak se sauvèrent aussi, mais on ne sait pas précisément par quels moyens. Deux fils d'Argyle, John et Charles, et Archibald Campbell, son neveu, furent condamnés à mort et à la confiscation de leurs biens, mais

ils obtinrent grace de la vie. Thomas Archer, ministre protestant, déjà blessé à Muirdyke, subit la peine de mort, malgré de nombreuses sollicitations, parmi lesquelles on remarqua celle de lord Drumlanrig, fils aîné de Queensberry. Woodrow (1), ministre presbytérien, historien très estimable et très fidèle, mais un peu enclin aux préjugés de son état, attribue la rigueur du gouvernement envers Archer à sa haine contre le clergé de sa secte. Dans toutes les occasions, dit-il, il falloit que quelque ministre évangélique fût sacrifié à la rage des persécuteurs; Guthrie, à l'époque de la restauration de Charles II; Kill et Mackail, après les insurrections de Pentland et de Bothwellbridge, et enfin Archer. Mais, pour quiconque est versé dans l'histoire de cette époque, ne suffit-il pas de la cruauté habituelle du gouvernement pour rendre raison de tous ses actes particuliers de sévérité! Ce n'est que lorsqu'il s'en départ inopinément, comme il le fit pour Cochrane, que l'on doit chercher à sa conduite des motifs secrets et particuliers.

Ayloffe, après avoir vainement essayé de s'ôter la vie, fut, ainsi que Cochrane, envoyé à Lon-

(1) Woodrow, 553.

dres pour y être interrogé. Sa parenté, avec la première femme du roi (Anna Hyde) fit peut-être adopter cette mesure, ou plutôt on pensa que la cour persévérant toujours à vouloir accréditer le complot de *Rye-House*, il valoit mieux qu'Ayloffe fût exécuté comme complice de cet attentat, que comme coupable d'actes récents de rébellion en Ecosse. Il refusa, dans son interrogatoire, de fournir aucuns renseignements, et il fut exécuté en vertu d'une mise hors loi, prononcée contre lui sous le règne précédent. On rapporte que Jacques l'ayant personnellement interrogé, et le voyant obstiné à se taire, lui avoit dit : « M. Ayloffe, vous « savez qu'il ne tient qu'à moi de vous pardonner; « en conséquence, dites ce qu'il faut pour mé- « riter votre grace », et qu'Ayloffe lui avoit répliqué : « Je sais que le pardon est dans vos « mains, mais qu'il ne fut jamais dans votre « cœur. » Cependant cette anecdote étant de l'espèce de celles qui s'accréditent par un air de naturel plutôt que par leur authenticité, elle ne doit être reçue qu'avec réserve relativement aux inductions de fait et de caractère que l'on en pourroit tirer.

Humbold fut pris couvert de blessures, et après avoir fait des prodiges de force et de courage.

Quelque désirable qu'il eût été pour le gouvernement de le faire traduire et exécuter en Angleterre comme complice du complot de Rye-House, son état rendoit un tel projet inexécutable; car il est probable que dans ce cas une mort naturelle et prompte auroit dérobé son supplice au gouvernement impatient de faire tomber la tête d'un homme qu'il croyoit, ou plutôt qu'il affectoit de croire coupable du dessein d'avoir voulu assassiner le feu roi et le roi actuel. Dans l'état d'affoiblissement où il étoit réduit, son ame n'avoit rien perdu de sa fermeté, et sa constance fut inébranlable. Lorsque de l'échafaud il voulut haranguer le peuple, des tambours et d'autres instruments militaires tentèrent vainement de couvrir sa voix; on a recueilli un assez grand nombre de ses paroles pour nous convaincre que son courage, dont personne n'a jamais douté, n'étoit pas de cette espèce vulgaire qui tient purement à l'organisation physique, mais qu'il étoit associé chez lui à une force d'ame non moins étonnante. Après avoir entendu sa sentence, soit qu'il voulût imiter Montrose, soit que les hommes qui se ressemblent par le caractère soient animés des mêmes sentiments dans des occasions pareilles, il dit, comme ce seigneur, à ses derniers moments :

qu'il voudroit avoir assez de membres pour que l'on pût en envoyer un dans chaque ville de la chrétienté. A l'égard de l'assassinat qui lui étoit imputé, il protesta de son innocence, et demanda à en être cru sur la foi d'un homme qui alloit mourir, ajoutant en termes également naturels et analogues au sentiment qu'il avoit de sa propre dignité, qu'il étoit trop bien connu pour que qui que ce soit au monde eût eu la hardiesse de lui faire une semblable proposition. Il finit par protester hautement, et avec une apparente sincérité de son inébranlable attachement aux principes de la liberté civile et religieuse; il nia qu'il fût l'ennemi de la monarchie ; il déclara au contraire que, circonscrite dans de justes bornes, elle lui paroissoit la meilleure forme de gouvernement, mais que jamais il n'avoit pu croire qu'il y eût des hommes marqués par Dieu même pour être au-dessus de leurs semblables; car, *personne*, dit-il, *ne vient au monde avec des bottes et des éperons, et personne avec un mors dans la bouche.*

Les circonstances de la mort de cet homme extraordinaire n'ont été soigneusement recueillies par personne, si ce n'est par Ralph qui s'étend sur ce triste sujet avec une chaleur qui fait honneur

à sa sensibilité (1). Rapin, Echard, Kennet, Hume n'en disent pas un seul mot; et cependant, sans parler de l'intérêt qu'excite toujours le spectacle d'une grande infortune aux prises avec un grand courage, la persévérance de Rumbold à nier solennellement qu'il eût connoissance du projet d'assassinat dont il étoit accusé dans l'affaire de *Rye-House*, étoit en elle-même un fait assez grave pour exciter la curiosité et l'attention de l'historien. Que Hume sur-tout, qui a pris tant de peine, qui a mis tant de scrupule à examiner le degré de crédit que méritoient les diverses circonstances du complot, passe cet évènement sous silence, c'est ce qui surprend d'autant plus que, dans l'affaire de la conspiration papiste, il a soin, et avec justice, d'attacher la plus grande importance aux déclarations des suppliciés dans leurs derniers moments. Burnet dit bien quelque chose du langage remarquable de Rumbold et de ses dénégations; mais après nous avoir fait entendre qu'il ne croyoit point à l'existence du complot d'assassinat, il n'en est que plus extraordinaire qu'il n'insiste pas sur une circonstance qui tend à fortifier son opinion. Sir John Dalrymple (2),

(1) Ralph, 1, 878.

(2) Dalrymple's Mémoirs, 1, 141.

sur l'autorité d'une pièce qu'il fait bien de ne pas produire, parceque le fragment qu'il en cite suffit pour prouver que la pièce elle-même n'est nullement favorable à son sentiment, admet le crime de Rumbold pour un fait avéré, et ne cite ses protestations d'innocence à l'article de la mort que comme un trait de plus de sa perversité. Il faut aussi remarquer que, quoiqu'il convienne à sir John d'affirmer nettement que Rumbold nia la part qu'il avoit eue au complot de Rye-House, les paroles qu'il rapporte ne contiennent et ne supposent rien de semblable. Il n'a pas même choisi celles qui expriment la dénégation d'assassinat, la seule cependant qu'il y ait eu ; mais il renvoie à une déclaration vague de Rumbold qu'*il n'avoit jamais fait tort à personne*, déclaration qui ne prouve nullement qu'il n'eût pris aucune part à un complot qu'il ne regardoit pas seulement comme une action excusable, mais encore comme une œuvre méritoire. Ce n'est pas tout encore : la pièce en question est adressée à Walcot, par qui Rumbold convient lui-même qu'il s'est laissé conduire, et Walcot a nié jusqu'à son dernier soupir qu'il eût trempé dans aucune conspiration contre la vie des deux princes. Ainsi, soit qu'on veuille donner à la déclaration de Rum-

bold un sens général ou restreint, elle ne présente aucune contradiction avec la pièce citée. Mais c'est par de semblables assertions qu'on flétrit avec autant d'injustice que de cruauté le caractère d'un brave homme, et selon toute apparence, d'un homme vertueux. Je veux charitablement attribuer l'inexactitude du récit de Dalrymple à l'incroyable confusion d'idées, et au défaut remarquable de logique qui le caractérisent; d'autres pourroient y voir l'envie de diffamer à tout prix le nom d'un homme mêlé plus ou moins aux noms de Russel et de Sidney. Mais on ne peut se dispenser d'observer que cette accusation contre Rumbold n'est présentée que d'une manière indirecte. La rigueur du gouvernement, dit l'historien, étoit destructive de la moralité qu'elle se proposoit de rétablir, et força le malheureux Rumbold à ajouter à ses autres crimes le crime d'un mensonge dans ses derniers moments. Mais de quelles rigueurs Dalrymple veut-il spécialement parler? c'est ce qu'il est difficile de deviner; car assurément le supplice d'un homme qu'il reconnoît coupable d'avoir voulu assassiner un roi et son frère ne sauroit être une sévérité blâmable aux yeux même de gens moins accoutumés que sir John à pallier les crimes des princes: il aura donc probablement

pensé que le meilleur moyen d'accréditer une calomnie sur le compte des personnes compromises dans le complot de Rye-House étoit de l'accompagner d'une censure affectée du gouvernement.

Je ne crois pas que qui que ce soit ait jamais contesté le fait lui-même que Rumbold à sa dernière heure désavoua solennellement toute participation (1) au complot d'assassiner le roi et le duc d'Yorck. Ce fait ne perd rien de sa vérité par le silence de quelques historiens, et il est confirmé par l'infidélité des autres. La première question qui s'offre naturellement est celle-ci : la déclaration de Rumbold est-elle vraie ? Les déclarations à l'article de la mort ont toujours eu et auront toujours un grand poids aux yeux de quiconque ne pousse pas la mauvaise opinion de l'espèce humaine jusqu'à l'outrage et à l'absurdité. Cependant cette considération, grave dans tous les cas, ne l'est pas également dans tous. Il faut donc examiner d'abord quelles sont les circonstances qui peuvent l'atténuer, et ensuite à quel point ces circonstances sont applicables au fait dont il s'agit. Le cas où cette espèce de témoi-

(1) Ce fait est confirmé d'une manière incontestable par le récit que fait lord Fountainhall de son procès et de son exécution. Voyez l'*Appendix*.

gnage auroit le moins d'autorité possible, c'est lorsqu'il y a espérance de pardon; car alors le condamné n'est pas, strictement parlant, un homme mourant, puisqu'il n'a pas la certitude absolue que l'imposture ne lui sera bonne à rien; certitude sur laquelle repose principalement la confiance due à ses assertions. Par la même raison, mais subsidiairement, celui qui espère quelque faveur pour ses enfants, ou pour d'autres êtres justement chers qui doivent lui survivre, ne doit en être cru qu'avec précaution; car une vertu n'en suppose pas nécessairement une autre, et celui qui aime passionnément ses enfants et ses amis peut être un homme sans principes et sans mœurs, et se faire illusion au point de croire que lorsque le but est louable tous les moyens sont bons pour y arriver. Outre ces tentations criminelles dont l'évidence est sensible, il en existe une autre moins apparente, et qui n'en est pas moins enracinée dans le cœur humain, comme l'expérience nous l'apprend. Je veux parler de cette espèce d'obstination ou de fausse honte qui fait que les hommes se rétractent si difficilement de ce qu'ils ont une fois avancé en matières de fait ou d'opinion. Le caractère de l'individu est encore ici comme dans tous les témoignages humains une circonstance du plus grand

poids. Enfin quand il n'existeroit aucune des raisons de doute dont nous venons de parler, et que nous serions par conséquent obligés d'accorder la plus grande croyance au témoignage en question, encore pourroit-il être balancé ou même annulé par le contre-poids d'un témoignage contraire.

Que l'on soumette maintenant la déclaration de Rumbold à un examen fondé sur ces principes, et l'on verra qu'elle réunit tous les caractères de la vérité sans une seule circonstance propre à la décréditer. Il étoit si éloigné d'espérer sa grace, qu'il ne paroît pas même l'avoir désirée ; et s'il avoit conçu une idée aussi chimérique, il savoit bien qu'en fournissant au gouvernement la preuve du complot de Rye-House, il se ménageoit une chance au moins plus probable de pardon, qu'en persistant à le désavouer. Il ne laissoit après lui personne pour qui il lui importât d'implorer la faveur, personne dont l'honneur ou le bien-être se trouvassent en aucune manière intéressés dans ses aveux ou dans ses déclarations ; libre de tentation dans l'avenir, il n'avoit pris aucun engagement avec le passé ; car il n'existoit de lui aucune déclaration antérieure, et il ne pouvoit par conséquent se laisser dominer par cette fausse honte qui fait qu'un

homme, dans ses derniers moments, sacrifie quelquefois la vérité à la crainte de paroître en contradiction avec lui-même. Il s'étoit mis, par son évasion, en 1683, à l'abri de la nécessité de protester de son innocence à cette époque; et les expressions de sa lettre à Walcot sont si loin de renfermer aucune déclaration de ce genre, que sir John Dalrymple les cite (on ne peut pas, il est vrai, plus mal à propos) comme un aveu de son crime. Ainsi dégagé de toutes ces objections particulières, son témoignage reçoit encore moins d'atteinte de son caractère personnel. Rumbold étoit un homme audacieux et fier, qui n'eût pas rougi d'avouer une action qu'il n'auroit pas eu honte de commettre, et qui se plaisoit, à ce qu'il paroît, à énoncer des vérités hardies, ou, si l'on veut, ce qu'il prenoit pour des vérités, sans s'inquiéter de la manière dont elles seroient reçues par ses auditeurs.

Quant à la dernière considération, celle de l'opposition des témoignages, on peut juger du degré de confiance que méritent des gens qui, de leur propre aveu, avoient trahi leurs camarades, et auxquels l'espoir du pardon ou de la récompense dictoit leurs actions et leurs discours.

Il est d'autant plus essentiel de bien éclaircir cette question, qu'une fois bien convaincus,

comme je pense que nous devons l'être, que l'assassinat prémédité du roi sur le chemin de New-Market est une anecdote aussi fabuleuse que celle des balles d'argent avec lesquelles on devoit tirer sur lui à Windsor, nous ne pourrons nous défendre de réflexions singulières tant sur l'esprit de ces temps-là que sur les moyens par lesquels les deux partis obtinrent alternativement l'avantage. Les royalistes n'avoient jamais pu réussir à décréditer la fable du complot papiste, quelque grossière qu'elle fût, et à empêcher qu'elle ne devînt une arme redoutable entre les mains des Whigs, qui, à la faveur de l'alarme qu'elle avoit occasionnée, acquirent un ascendant irrésistible dans la chambre des communes, dans la ville de Londres et dans la plus grande partie du royaume. Ne pouvant calmer une terreur panique suscitée par leurs adversaires, ils imaginèrent à leur tour d'en accréditer une autre en leur faveur, ce qu'ils exécutèrent avec peu ou point de difficulté, à l'aide de la découverte prétendue du prétendu complot d'assassinat. A l'égard de l'utilité que retirèrent respectivement les deux partis de ces deux détestables impostures, si, d'une part, l'alarme répandue par les Whigs fut d'un effet plus général et plus violent, il faut convenir, de l'autre, que

les avantages recueillis par les Torys de leur alliance avec la couronne furent plus décisifs et plus durables. Il y aura toujours dans le pouvoir de la couronne une solidité supérieure au pouvoir de toute association, de tout parti, et même de l'une des deux autres branches de la législature. Un parti peut avoir de l'influence; mais, à proprement parler, il n'a point de pouvoir. Les deux chambres du parlement ont beaucoup de pouvoir; mais, comme corps, peu ou point d'influence. La couronne au contraire réunit l'un et l'autre, et lorsqu'elle saura les employer avec sagesse et persévérance, elle écrasera toujours une opposition quelconque, jusqu'à ce que la force et la fidélité des attachements de parti se trouvent accrus dans la même proportion que l'influence du pouvoir exécutif.

Pendant que l'Écosse étoit le théâtre des évènements que nous avons racontés, Montmouth, fidèle à la parole qu'il avoit donnée à Argyle, fit voile de la Hollande, et débarqua à Lyme en Dorsetshire le 11 de juin. Il étoit accompagné de lord Grey de Wack, d'André Fletcher de Salton, du colonel Mathews, de Ferguson, et de quelques autres personnes de marque. Il fut reçu à bras ouverts par les classes inférieures du pays, et pendant plusieurs jours, si ce n'est

même pendant quelques semaines, les espérances de lord Grey et autres compagnons de sa fortune parurent avoir plus de consistance que le duc ne l'avoit imaginé. Sa première opération fut de publier une proclamation qu'il fit lire par un héraut sur la place du marché de Lyme. Dans cette pièce on insistoit sur l'argument reconnu pour le plus populaire de tous; on y avoit rassemblé contre Jacques et ses amis catholiques toutes les imputations qui avoient jamais été dirigées contre eux. Aussi fut-elle très bien reçue, et le duc se vit bientôt à la tête d'un parti considérable; mais il avoit peu d'armes à leur donner, et, sous le rapport d'opérations militaires de quelque importance, il mettoit peu de confiance dans des hommes indisciplinés et tout-à-fait étrangers à l'art de la guerre. On a reproché à Montmouth d'avoir trop écouté les préjugés de sa profession, et d'avoir poussé trop loin son manque de confiance dans des soldats non exercés et dans de nouvelles levées. Sans approfondir cette question, il paroît certain que, vu les circonstances, il n'avoit point de meilleure ou plutôt point d'autre chance de succès que les conseils de la témérité. S'il ne frappoit pas tout de suite un grand coup, il n'étoit guère probable qu'il en retrouvât jamais l'occasion, et il n'étoit

nullement en situation de temporiser. Il ne pouvoit pas se flatter, comme Argyle, que sa seule présence soulèveroit tout un pays rempli de ses parents et de ses créatures, et qu'il pourroit s'y maintenir avec sécurité jusqu'au moment où la coopération d'Argyle, ou quelque circonstance favorable le mettroit en mesure d'agir plus efficacement. Vainement, à cette époque, auroit-il espéré de brillants succès en Écosse, et quand même il en auroit obtenu, il ne pouvoit raisonnablement attendre qu'ils produisissent en Angleterre l'impression que des succès en Angleterre produiroient sur l'Écosse. Il manquoit absolument d'argent, et malgré les dispositions favorables de quelques personnages de haut rang, tels que les lords Macclesfield, Brandon, Delamère et autres, il ne paroît pas qu'il eût compté sur aucun partisan de cette importance. L'accueil qu'il avoit reçu passoit ses espérances; il avoit fait plus d'hommes qu'il ne devoit en attendre, et qu'il ne pouvoit en armer; d'un autre côté les forces qu'on lui opposoit consistoient dans une milice très peu formidable sous le rapport du nombre et de la discipline, et encore moins sous celui de son attachement au roi. Le moment étoit donc le plus favorable qui pût jamais se présenter; mais le malheureux Montmouth

en jugea autrement, et lorsque l'offensive étoit le seul parti qu'il eût à prendre, il préféra de se tenir sur la défensive, et mit toute son habileté à éviter une action générale.

Cependant, forcé de déloger quelques soldats que le comte de Faversham avoit jetés dans Bridport, il détacha à cet effet trois cents hommes qui réussirent complètement dans leur expédition; ils emportèrent la ville d'assaut, à la honte et malgré la lâcheté de lord Grey, qui, après avoir été un des plus ardents promoteurs de l'invasion, s'enfuit aux premiers coups de fusil, abandonna sa troupe et retourna à Lyme.

Ferguson rapporte que Montmouth dit à Mathews · « que ferons-nous de lord Grey» et que celui-ci lui avoit répondu : « vous êtes le seul « général en Europe qui se permettroit une pa- « reille question. » C'étoit reprocher assez clairement au duc l'excès de ses qualités favorites, qui étoient la douceur et la patience; et il est certain que dans cette circonstance la disposition habituelle de son ame se trouvoit secondée par l'amitié particulière qu'il portoit à lord Grey; il faut aussi se souvenir que le coupable étoit, par son rang, ses possessions et ses talents, l'homme le plus considérable peut-être du parti; qu'ici la prudence pouvoit venir

à l'appui de l'affection pour porter le duc à l'indulgence, et qu'un parti d'insurgés dans une guerre civile ne se gouverne pas par la même discipline que des troupes de ligne sur le territoire ennemi.

Le juste mécontentement de Montmouth contre lord Grey fut bientôt encore aggravé par la perte de Fletcher de Salton. Cet officier, s'étant pris de querelle avec un paysan qui l'accusoit de lui avoir pris son cheval, avoit eu le malheur de le tuer; et Montmouth, malgré sa répugnance, se crut obligé de le congédier. C'est ainsi que forcé par un funeste concours de circonstances de se priver de l'homme qu'il estimoit, et de garder celui qu'il méprisoit, il se vit privé tout à la fois des services des deux hommes sur lesquels il comptoit le plus.

Le 15 de juin, le duc partit de Lyme à la tête d'une armée forte d'environ trois mille hommes; non qu'il voulût rien tenter d'important, mais pour éviter le danger auquel il se croyoit exposé de la part des milices du Sommerset et du Devonshire, qui paroissoient vouloir le bloquer dans Lyme. Durant sa première journée de marche, il trouva, à plusieurs reprises, l'occasion d'attaquer, ou plutôt de poursuivre séparément ces deux corps de milice qui

fuyoient devant lui ; mais persuadé, comme il le dit lui-même, que l'important pour lui étoit non de se battre, mais de marcher en avant, il traversa Axminster, et établit son camp dans une grande prairie située entre cette ville et Chard en Sommersetshire, où il entra le jour suivant. Si l'on en croit Wade, dont le récit mérite plus de confiance que tous les autres historiens, ce fut là que pour la première fois il fut question de proclamer Montmouth roi. La proposition en fut faite par Ferguson, et appuyée par lord Grey ; mais elle fut aisément *mise au néant*, comme le dit Wade, *par ceux qui la combattirent*, et qui conséquemment composoient la très grande majorité des personnes assez considérables pour être consultées dans cette occasion. Ces circonstances sont importantes à recueillir, parceque, si elles obtiennent le degré de confiance qu'elles paroissent mériter, l'infidélité de Ferguson devient si palpable que tout ce qu'il dit mérite à peine quelque attention. Surabondant quand il répète, indigne de confiance quand il contredit, cet auteur m'a paru si suspect que je n'ai pas eu le moindre égard à son récit.

De Chard, Montmouth marcha à Taunton ; l'esprit que cette ville avoit montré dans d'autres occasions, et sa population composée en grande

partie de protestants non conformistes, y promettoit au duc la plus favorable réception. Son attente ne fut point trompée. Les habitants de toutes les classes, petits et grands, y rivalisèrent d'affection pour sa personne, et de zèle pour son parti : ceux-là faisoient retentir l'air de leurs applaudissements et de leurs acclamations; ceux-ci ouvroient leurs maisons au général et à sa suite, et s'empressoient d'approvisionner son armée de tout ce qui lui manquoit. Par-tout où il passoit, les rues étoient jonchées de fleurs, et les fenêtres encombrées de spectateurs qui vouloient jouir de ce que l'enthousiasme du moment leur faisoit regarder comme un triomphe; les maris montroient à leurs femmes, les mères à leurs enfants, le jeune héros, l'aimable libérateur que le ciel leur envoyoit. Enfin les beaux vers que Dryden, dans un accès d'adulation, met dans la bouche d'Achitophel, par allusion à l'infortuné Montmouth, n'étoient en ce moment que l'expression de la vérité.

Toi qu'un peuple enchanté bénit avec raison,
Toi qu'il a proclamé son vengeur et son père,
Tu n'as point d'une cour la pompe mensongère;
Mais l'enfant au berceau sait begayer ton nom (1).

---

(1) Voyez l'*Appendix*.

Au milieu de ces scènes d'allégresse, vingt-six jeunes filles, choisies dans les familles les plus distinguées de la ville, vinrent lui présenter, au nom de tous les habitants, un drapeau qu'elles avoient elles-mêmes brodé tout exprès, et un exemplaire de la Bible. En recevant la Bible, il dit qu'il n'avoit pris les armes que pour défendre les vérités qu'elle renfermoit, et qu'il étoit prêt à les sceller de son sang, s'il étoit nécessaire.

Il n'est pas étonnant après cela que son armée se fût considérablement accrue; elle se renforçoit chaque jour par des enrôlemens volontaires, et le colonel Basset venoit tout récemment encore de lui amener un corps considérable. Mais au milieu de tant de circonstances prospères, dont quelques unes paroissoient si importantes au succès de son entreprise, et qui toutes étoient si flatteuses pour son cœur, il dut remarquer l'absence du symptôme le plus favorable peut-être à ses vues, et le plus décisif dans sa situation. Pas une seule des familles considérables, pas un seul grand seigneur ne s'étoit déclaré pour lui dans les provinces où il avoit passé : à peine avoit-il entraîné dans son parti quelques personnes de rang et d'importance. La faveur populaire a ses douceurs sans doute, et devient souvent un ressort tout-puissant entre

les mains de l'homme de génie qui sait le diriger; mais Montmouth savoit bien que, s'il ne parvenoit pas à gagner au moins une partie des premières classes, il devoit difficilement se flatter de faire réussir des projets tels que les siens. Il est impossible qu'il n'eût point observé que les habitudes et les préjugés du peuple anglais sont éminemment aristocratiques : l'histoire ne lui fournissoit pas, et nous n'avons pas eu après lui un seul exemple d'une insurrection qui ait réussi sans le concours des anciennes familles et des grands propriétaires. Il devoit d'autant plus sentir la nécessité de leur appui, qu'il s'en étoit habituellement servi dans les premiers temps de sa carrière politique ; et il est très probable que si lord Russel eût vécu, et qu'il lui eût amené une centaine de vassaux des comtés de l'ouest, un tel renfort lui auroit inspiré plus de confiance que les milliers de volontaires qui accouroient individuellement se ranger sous ses drapeaux. Mais quoique Russel n'existât plus, il ne laissoit pas d'y avoir dans les provinces que le duc avoit traversées, et dans quelques autres parties du royaume, plusieurs familles nobles et opulentes attachées aux principes des Whigs. Une de ses sollicitudes les plus naturelles étoit de deviner la cause de leur neutralité, et de leur

faire embrasser un autre système de conduite. Leur froideur pouvoit s'attribuer à l'ambiguité de ses déclarations sur la forme de gouvernement qu'il se proposoit d'établir. Des hommes zélés pour la monarchie ne vouloient pas se prononcer sans avoir un gage que leur gouvernement favori seroit conservé. Ils pouvoient aussi désirer de connoître le prince auquel ils étoient destinés à obéir dans le cas où le parti seroit triomphant. Promettre la continuation du gouvernement monarchique, et désigner le futur monarque, sembloient en conséquence des préliminaires indispensables pour se ménager un parti aristocratique. Quelle que fût la valeur réelle de cet argument, on n'eut pas de peine à convaincre Montmouth de son importance, et cette espèce d'enivrement qui s'attache aux faveurs du peuple et à celles de la fortune devoit ouvrir son cœur aux conseils séducteurs de l'orgueil et de l'ambition ; il les écouta avec d'autant plus d'avidité, il les suivit avec d'autant plus d'impatience, qu'il crut, avec quelque apparence de raison, que les calculs de la politique la plus sage se trouvoient d'accord avec les désirs ambitieux de son cœur ; enfin entraîné par tous ces motifs réunis, il prit le titre de roi et publia plusieurs proclamations dans le style royal,

où il développoit ses motifs pour ceux dont le suffrage lui paroissoit douteux, et où il proscrivoit comme des rebelles dignes des derniers châtiments quiconque, lui refusant obéissance, se rangeroit sous les drapeaux de celui qu'il appeloit *le duc d'Yorck et l'usurpateur.*

Si la politique avoit réellement dicté cette mesure, il faut avouer qu'elle fut honteusement déçue; car la proclamation ne fit pas un seul prosélyte. Les menaces qu'elle contenoit furent reçues avec dérision dans l'armée royale, et le titre de roi n'excita que le mépris et l'indignation. Les républicains, comme de raison, furent mécontents du principe, et les partisans du droit héréditaire le regardèrent avec horreur, comme une sorte de sacrilège et de profanation; ceux même qui considéroient la royauté sous un point de vue plus raisonnable, et comme une magistrature instituée pour l'avantage du peuple, ne pouvoient trouver bon que le magistrat fût au choix d'une armée tumultuairement assemblée sous ses drapeaux, ou dépendît de la prédilection d'une ville de province. Montmouth n'en devint donc pas plus fort pour s'être déclaré roi, et ne comptoit réellement parmi ses partisans que deux classes de personnes: l'une composée de gens sans jugement et sans principes

qui étoient décidés à prendre part à quelqu'innovation que ce pût être ; l'autre de ceux qui, dirigeant leurs vues vers un but particulier, vouloient à tout hasard anéantir la tyrannie de Jacques, et ne regardoient pas aux conséquences. D'un autre côté, sa réputation de bonne foi et de douceur souffrit singulièrement de sa conduite, qui étoit évidemment contradictoire avec cette partie de sa proclamation où il avoit solennellement promis de remettre à un parlement indépendant et libre le soin de régler le gouvernement futur, et spécialement l'examen de ses prétentions personnelles.

L'idée de discipliner ses nouvelles levées prit tant d'empire sur Montmouth qu'elle l'aveugla entièrement sur les conséquences probables, ou, pour mieux dire, certaines, d'un délai dont ses ennemis ne manqueroient pas de profiter pour mettre en campagne des troupes bien autrement aguerries et disciplinées que toutes celles qu'il pourroit leur opposer avec des prodiges de constance et de bonheur. Partant de ce principe, et n'ayant d'ailleurs aucun plan bien déterminé, il ne crut pas que quelques jours passés à Taunton pussent être essentiellement préjudiciables à ses affaires, et ce ne fut que le 26 juin qu'il serendit à Bridgewater, où il fut reçu à bras ouverts.

Le jour suivant, comme il marchoit de Bridgewater à Glastonbury, il fut inquiété par un parti de cavalerie sous les ordres du comte d'Oxford; mais il fut bientôt rassuré contre la crainte de voir sa marche suspendue, en apprenant que la milice avoit abandonné Wells et se retiroit sur Bath et Bristol. De Glastonbury il se rendit à Skipton-Mallet, où le duc s'ouvrit pour la première fois à ses officiers du projet d'emporter Bristol. Après quelque discussion à ce sujet, il fut convenu qu'on attaqueroit la ville du côté du Gloucestershire, et que l'on passeroit pour cela l'Avon à Keinsham-Bridge, à quelques milles de Bath. En quittant Skipton-Mallet, l'arrière-garde fut encore harcelée par un parti de cavalerie et de dragons; mais l'armée parvint à se cantonner tranquillement la nuit suivante dans un village appelé Pensford. Le lendemain de grand matin un détachement partit pour s'emparer de Keinsham, et pour réparer le pont, dans le cas où il auroit été rompu pour intercepter le passage. A l'approche de ce détachement, une compagnie de la milice à cheval du Gloucestershire abandonna la ville avec précipitation, laissant derrière elle un homme et deux chevaux. A l'aube du jour, le pont qui n'avoit que très peu souffert, se trouva complè-

tement réparé, et Montmouth, l'ayant passé avec toute son armée avant midi, étoit en pleine marche sur Bristol qu'il se proposoit d'attaquer la nuit suivante ; mais le temps étant devenu mauvais et pluvieux, le duc préféra retourner à Keinsham, mouvement rétrograde dont il se proposoit un double avantage : le premier, de procurer aux soldats des quartiers secs et commodes ; le second, de tromper l'ennemi et de l'endormir dans une fausse sécurité en lui laissant soupçonner qu'il pensoit à la retraite ; mais l'évènement ne répondit point à cette attente : car à peine les troupes furent-elles dans leurs quartiers qu'elles furent assaillies par deux partis de cavalerie qui pénétrèrent dans la ville par deux côtés différents. Il s'ensuivit une affaire où Montmouth perdit quatorze hommes et un capitaine de cavalerie. Les royalistes n'en furent pas moins forcés à la retraite, laissant trois des leurs prisonniers qui informèrent le duc que l'armée du roi, forte, selon eux, de quatre mille hommes, étoit au moment de l'atteindre.

Ce nouvel état de choses prescrivoit de nouvelles résolutions. L'entreprise projetée sur Bristol fut abandonnée, et la question étoit maintenant de savoir si on se porteroit à marches forcées sur Gloucester pour passer la Saverne

devant cette ville, et gagner ainsi les comtés de Saloop et Chester, où l'on comptoit sur beaucoup de partisans, ou si l'on entreroit dans le Wiltshire, où, sur des avis reçus la veille d'un certain Adlan, le duc devoit trouver un corps de cavalerie considérable prêt à se joindre à lui. On ne nommoit point le chef de ce corps; mais un renfort aussi important ne pouvoit venir plus à propos. Il y avoit une objection décisive contre le premier de ces plans. On étoit très loin de Glocester, et il falloit s'attendre que l'armée seroit considérablement retardée dans sa marche par les affaires journalières de son arrière-garde avec des détachements de cavalerie ennemie. Pendant ce temps-là, l'armée royale pouvoit arriver, et forcer le duc à tout risquer avec le plus grand désavantage. Au contraire, si l'on étoit joint dans le Wiltshire par les auxiliaires attendus, on pourroit avec confiance présenter le combat à l'armée royale, et se flatter raisonnablement de la victoire, pourvu qu'avant l'affaire l'ennemi n'eût pas encore reçu ses renforts. Le dernier plan fut donc adopté et exécuté sans délai. L'armée se mit aussitôt en marche, et se trouvant devant Bath dans la matinée du 27 de juin, le duc la fit sommer de lui ouvrir ses portes; mais il y avoit si peu d'apparence que

cette ville se rendît ainsi, qu'une pareille sommation ressembloit à une plaisanterie bien plus qu'à un procédé militaire. Quoi qu'il en soit, l'armée, après cette fanfaronnade, se mit en marche en se dirigeant vers le sud, et arriva à Philip's-Norton, où elle fit halte. La cavalerie occupa la ville, et l'infanterie campa au-dehors.

Pendant que Montmouth exécutoit ces manœuvres, diverses parties du pays adjacent ne laissoient pas de témoigner de l'attachement à sa cause; ces symptômes se manifestoient sur-tout parmi les dernières classes du peuple, mais spécialement dans les villes manufacturières, où les non conformistes protestants étoient très nombreux. A Frome, il y eut une émeute sérieuse dirigée par un *constable* qui osa afficher la proclamation du duc sur la place du marché. On vit accourir des villes voisines, et notamment de Westbury et de Warminster une foule d'habitants qui se réunirent aux insurgés, les uns avec des armes à feu, les autres, en plus grand nombre, avec tous les instruments offensifs en usage dans les campagnes, dont ils purent se saisir. Nul doute que cette espèce de renfort ne pût devenir très utile s'il eût pu se réunir au gros de l'armée, ou s'il eût été dirigé par un chef imposant et judicieux; mais dans l'état ac-

tuel, ce n'étoit au fond qu'une populace méprisable qui, à la première apparition de Pembroke avec cent soixante chevaux et quarante fusiliers, se dispersa aussitôt, et fut complètement mise en déroute; on prit toutes les armes des insurgés, et le *constable* qui les commandoit, après avoir abjuré ses principes et confessé l'énormité de son crime, fut envoyé en prison.

Ceci se passoit le 25 de juin, la veille de l'arrivée de Montmouth à Philip's-Norton, et peut avoir contribué puissamment à dessiller les yeux du duc, qui, depuis ce jour, ne cessa, selon Wade, de déplorer amèrement ses espérances trompées. Il étoit alors sur les confins de Wiltshire, et placé favorablement pour que les prétendus corps de cavalerie dont on l'avoit leurré pussent effectuer leur jonction, si telle eût été leur intention. Mais soit que les avis donnés par Adlam fussent au fond sans réalité, ou que l'expédition de Pembroke à Frome eût jeté l'épouvante, personne ne se présenta. Loin de là, la désertion se mit dans son armée, et, si l'on en croyoit les rapports exagérés de la gazette officielle, il perdit près de deux mille soldats. Ces circonstances accablantes pour Montmouth, se joignant au peu de succès qu'avoit eu son titre de roi, le jetèrent

dans un état voisin du découragement. Il se plaignit que tout le monde l'abandonnoit, et montra si peu d'empire sur lui-même qu'il avoit, dit-on, conservé à peine assez de tête pour donner les ordres nécessaires.

Il fut tiré néanmoins avec bonheur de cet état d'abattement dans la matinée du 27 par une attaque soudaine des royalistes sous le commandement de son frère consanguin, le duc de Grafton. Ce jeune seigneur, enflammé du plus brillant courage, et qui dans cette occasion, comme dans plusieurs autres, prodigua intrépidement une vie qu'il étoit destiné à perdre pour une meilleure cause (1), commandoit un détachement de l'avant-garde de l'armée de lord Faversham, sortie de Bath dans le dessein de tomber sur l'arrière-garde de Montmouth ; il se jeta audacieusement dans une ruelle étroite qui

(1) Au siège de Cork en 1690. « Dans cette action « (l'assaut de Cork) le duc de Grafton fut atteint « d'une balle et mourut en quelques jours de sa bles- « sure. On le regretta d'autant plus qu'il étoit celui « de tous les enfants de Charles qui promettoit davan- « tage. Il étoit extrêmement brave, et seroit devenu « un grand homme de mer. » Burnet, III, 23. Il se distingua aussi dans l'action de Beuchey-Head, cette même année. Dalrymple, II, 131.

conduisoit à la ville, et voulut forcer une barricade que Montmouth avoit fait placer en travers pour en défendre l'entrée. Montmouth ne fut pas plutôt averti de cette brusque attaque, qu'il donna ordre à un détachement de sortir de la ville par un chemin détourné, et de prendre les assaillants en queue pendant qu'il les feroit attaquer de front : cette manœuvre eut tout le succès qu'on s'en étoit promis; les grenadiers de Grafton furent enveloppés, et lui-même auroit été fait prisonnier, s'il ne se fût ouvert un passage avec son épée. Ce coup de main amena une action entre les insurgés et le reste du détachement de Faversham qui bordoit les haies dont il étoit couvert sur ses flancs. Les insurgés furent victorieux et chassèrent les royalistes de buissons en buissons, jusqu'à ce que ceux-ci, parvenus en rase campagne, rejoignirent le reste de l'armée royale qui venoit d'arriver. Les tués et les blessés montèrent, dans ces diverses rencontres, à quarante hommes du côté de Faversham, et à vingt du côté de Montmouth ; mais parmi ces derniers il y avoit plusieurs officiers de marque, tandis que du côté opposé, à l'exception de deux volontaires, Seymour et May, on ne perdit que de simples soldats.

Les royalistes se rangèrent en bataille sur une

éminence à environ cinq cents pas de distance des haies, le long desquelles Montmouth se déploya après avoir placé deux pièces de campagne au débouché de la ruelle dont nous avons parlé, et les deux autres sur un tertre voisin situé à sa droite : ces quatre pièces formoient toute son artillerie. De ces positions respectives on se canonna de part et d'autre pendant près de six heures presque sans aucun effet; Montmouth, au rapport de Vade, ne perdit qu'un homme, et les royalistes pas un seul, selon la gazette. Sur ces entrefaites, malgré l'heureuse épreuve que Montmouth venoit de faire du courage de ses bandes indisciplinées, et de la résistance que dans certains cas, du moins, elles pouvoient opposer aux meilleures troupes de l'ennemi, il se trouva des hommes auprès de lui qui lui conseillèrent d'ordonner la retraite ; cependant le plus grand nombre de ses officiers ayant manifesté une opinion contraire, cet avis fut rejeté, et il fut résolu de se frayer un passage à travers les haies pour marcher à l'ennemi. Mais avant que ce plan pût avoir son exécution, l'armée royale peu disposée à se battre de nouveau sur un terrain coupé par des clôtures multipliées, harassée par une pluie qui tomboit en abondance, sans qu'elle

pût s'en garantir, et mécontente du peu d'effet que son feu avoit produit, commença sa retraite. Montmouth ne songea pas à la poursuivre, tant il se défioit de sa cavalerie, tant il avoit peut-être mauvaise opinion de son chef; il se contenta de rester jusqu'au soir sur le champ de bataille; puis, ayant fait allumer de grands feux, il décampa pendant la nuit. Le lendemain matin, 28, il arriva à Frome, où il cantonna ses troupes, et leur accorda deux jours de repos.

C'est là qu'il reçut la première nouvelle du désastre d'Argyle. Il eut vainement cherché dans sa propre situation une seule circonstance capable d'atténuer un pareil revers, et il retomba dans le même abattement qui s'étoit emparé de lui à Philip's-Norton; aucune diversion heureuse n'avoit eu lieu en sa faveur: c'étoit pour venir au-devant d'un renfort de cavalerie qu'il s'étoit engagé si avant dans ce comté, et ce renfort ne paroissoit point; enfin, pour comble d'infortune, point de désertion dans l'armée du roi. Enfin il étoit évident, disoient les plus timides conseillers du duc, que l'expédition touchoit à son terme fatal, et que le seul parti à prendre étoit que le général et ses officiers, abandonnant l'armée à son sort, gagnassent séparément quelques ports de mer qui leur offriroient des moyens sûrs

et commodes de passer sur le continent. Pour comprendre comment Monmouth put s'abandonner un seul instant à des pensées aussi indignes de lui, aussi diamétralement opposées à la réputation de bravoure dont il avoit toujours joui, réputation que ses ennemis mêmes n'avoient jamais songé à lui contester, il faut se rappeler que ce n'étoit qu'avec une extrême répugnance qu'il s'étoit jeté dans cette fatale expédition, qu'il ne l'avoit peut-être entreprise que pour tenir ses engagements avec Argyle dont il n'y avoit désormais plus rien à espérer, que c'étoit avec le plus vif regret qu'il s'étoit arraché des bras de lady Harriet Wentworth avec laquelle il s'étoit si bien persuadé qu'il pouvoit passer des jours heureux dans une profonde obscurité, qu'il se croyoit guéri pour jamais de cette ambition démesurée qui jusqu'alors avoit été son unique passion. Il est vrai qu'une fois entraîné par ses amis dans une affaire aussi sérieuse, son devoir étoit d'écarter de son esprit tout ce qui pouvoit lui rappeler ce qu'il lui en avoit coûté pour céder à leurs instances. Mais il falloit une ame plus forte que la sienne pour remplir ce devoir, et ce qui distingue éminemment un esprit supérieur d'un esprit vulgaire, c'est de savoir exécuter sans regret et sans foiblesse un

plan qu'on a désapprouvé dans l'origine, surtout au milieu des revers qu'il entraîne; cette proposition de licencier l'armée avoit en soi quelque chose de si pusillanime et de si honteux, qu'il étoit impossible qu'elle fût approuvée par un conseil de quelque manière qu'il fût composé; aussi, à l'exception du colonel Venner, elle fut hautement condamnée par tout le monde, et lord Grey fut un des plus ardents à s'y opposer, pour regagner peut-être par une bravoure en paroles la réputation de brave qu'il avoit perdue à Bridport. Il est possible aussi qu'il ne se crût pas plus timide qu'un autre jusqu'au moment du danger, et qu'il l'oubliât même dès qu'il étoit passé. Montmouth renonça sans peine à un plan aussi peu conforme à son caractère, et quoiqu'il eût peu d'espoir de succès, il prit la résolution d'attendre les évènements à la tête de son armée, et de vaincre ou de périr, s'il le falloit, avec de braves gens dont l'attachement à sa personne méritoit de sa part une reconnoissance éternelle.

Cette résolution arrêtée, il commença par se porter sur Warminster; mais dès le matin de son départ ayant eu avis que l'armée royale lui disputeroit probablement le passage, et instruit d'ailleurs par un quaker de ses anciennes con-

noissances qu'il y avoit dans les marais de l'ouest un rassemblement de dix mille hommes tout prêt à se joindre à lui, il changea de projet, et revint à Skipton-Mallet, où il passa toute la nuit pour y rafraîchir son armée. De Skipton-Mallet il partit le premier de juillet pour Wells, où on lui avoit dit qu'il avoit quelques chariots appartenant à l'armée du roi, presque à l'abandon; il les trouva en effet, les prit et passa la nuit dans la ville. Le lendemain il se mit en marche sur Bridgewater, à la recherche du corps considérable d'auxiliaires dont on l'avoit flatté; mais au lieu de dix mille hommes, il n'en trouva que cent soixante. L'armée campa cette nuit dans la plaine, et rentra une seconde fois dans Bridgewater le trois de juillet. Ce qui prouve que les gens du parti du duc étoient encore loin de manquer de cœur ou d'espoir, c'est qu'un grand nombre d'entre eux partirent de Bridgewater pour aller voir leurs amis à Taunton et dans le voisinage, et presque tous furent ponctuels à remplir leur promesse de revenir le jour suivant. Le cinq on reçut l'avis que l'armée royale n'étoit plus qu'à une très petite distance, et la première idée de Montmouth fut de l'éviter, de marcher sur Glocester par Axbridge et Keinsham, et de reprendre ainsi le plan, autre-

fois rejeté, de pénétrer dans les comtés de Chester et de Saloop.

Tout étoit prêt pour l'exécution de ce dessein, lorsque dans l'après midi du cinq il eut, sur la véritable situation de l'armée royale, les renseignements les plus exacts qu'il eût encore reçus, et, d'après ce qu'il en apprit, il crut devoir consulter ses principaux officiers, pour savoir s'il ne seroit pas à propos de surprendre l'ennemi en fondant pendant la nuit sur ses quartiers. Le conseil fut d'avis que, si l'ennemi n'avoit pas retranché son infanterie, la chose valoit la peine d'être tentée, autrement, qu'elle étoit impraticable. On envoya donc à la découverte pour vérifier ce fait, et, sur l'avis qu'il n'y avoit point de retranchement, l'attaque fut résolue. En conséquence toute l'armée se mit en marche vers onze heures du soir; lord Grey commandoit la cavalerie, et le colonel Wade l'avant-garde de l'infanterie. Les ordres du duc étoient que la cavalerie avançât la première, afin que, pénétrant dans le camp ennemi, elle pût empêcher son infanterie de se rallier; l'artillerie devoit suivre, et être suivie de l'infanterie qui, rangée sur une seule ligne, achèveroit ce que la cavalerie auroit commencé, avant que la cavalerie et l'artillerie de l'ennemi pussent se mettre en bataille.

Mais on s'aperçut bientôt que, quoiqu'il n'y eût point de retranchements au camp des royalistes, il étoit couvert par un fossé qui servoit d'écoulement aux eaux d'un grand marais voisin, circonstance dont les gens envoyés à la découverte n'avoient rien dit dans leur rapport. La cavalerie, sous les ordres de lord Grey, arriva bien jusqu'au bord de ce fossé; mais elle n'alla pas plus loin, et abandonna le champ de bataille sans combattre, disent les uns, non, sans avoir, disent les autres, beaucoup souffert en cherchant à s'ouvrir un passage. La cavalerie ayant disparu, et le plan de l'attaque étant combiné sur une surprise, le duc ordonna à l'infanterie d'avancer sans perdre un seul instant. Wade obéit; mais arrivé à quarante pas du fossé, il se vit obligé de faire halte pour remettre sa troupe du désordre causé par la rapidité de sa marche. Son dessein étoit de franchir le fossé et de réserver son feu; mais pendant qu'il faisoit ses dispositions en conséquence, un autre bataillon étant survenu, se mit à tirailler de loin, l'avant-garde suivit aussitôt ce mauvais exemple, sans qu'il fût possible de l'en empêcher, et il n'y eut plus moyen de la faire avancer. Cependant, dans l'armée royale, cavalerie, infanterie, artillerie, tout s'étoit mis en mouvement. Le duc

n'avoit plus de cavalerie, et quoique son artillerie, composée seulement de trois à quatre canons de fer, fût bien servie sous les ordres d'un canonnier hollandais, elle étoit bien inférieure à celle du roi, qui, dès que le jour parut, commença un feu terrible. Ce fut alors que l'infortuné Montmouth, menacé de se voir cerné et pris par la cavalerie du roi qui venoit sur son flanc, et pressé, dit-on, de prendre la fuite par le même homme qui l'avoit poussé dans cette fatale entreprise, abandonna le champ de bataille, accompagné de lord Grey et de quelques autres. Bientôt l'aile gauche, commandée par les colonels Holmes et Mathews, lâcha pied; Wade et sa troupe continuèrent leur feu pendant plus d'une heure et demie, mais de trop loin pour produire aucun effet, et se voyant abandonnés de leur aile gauche, ils commencèrent une retraite qui devint bientôt une déroute complète.

Ainsi se termina la bataille de Sedgemore, affaire décisive dont le plan étoit sagement conçu, dont l'exécution fut en général poussée avec vigueur. Le général ne manqua ni de capacité ni de courage; les troupes se conduisirent avec toute la bravoure naturelle à des Anglais, et toute la discipline que l'on pouvoit attendre de nouvelles

levées. Deux circonstances décidèrent de la défaite : l'une, l'obstacle imprévu de ce fossé dont les assaillants ignoroient l'existence ; l'autre la lâcheté du commandant de la cavalerie. La découverte du fossé produisit une alarme d'autant plus fatale qu'elle excita une méfiance générale sur le rapport des espions, l'obscurité de la nuit ne permettant pas de vérifier s'ils n'avoient pas également trompé sur d'autres circonstances. La dispersion de la cavalerie fut encore plus funeste, en ce qu'elle dérangeoit tout le plan d'attaque qui consistoit à faire soutenir l'infanterie par les troupes à cheval. Si lord Grey avoit eu la fermeté convenable à sa naissance et à son nom, à l'amitié dont l'honoroit Montmouth, et au commandement qui lui étoit confié, il auroit persévéré jusqu'à ce qu'il se fût frayé un passage dans le camp ennemi, et il auroit trouvé ce passage à un gué situé à peu de distance ; alors la perte de temps occasionnée par l'incident du fossé eût produit très peu de mal, et les conséquences devenoient incalculables. Mais on ne peut raisonnablement affirmer, comme l'a fait Hume, qu'après tout la victoire seroit demeurée aux insurgés sans la mauvaise conduite de Montmouth, et sans la lâcheté de lord Grey. La témérité de cette assertion est d'autant

plus surprenante que cet historien n'a point spécifié en quoi consistoit la mauvaise conduite qu'il réprouve. Montmouth eut, selon les uns, deux mille hommes tués, et selon d'autres, seulement trois cents ; disparité énorme, mais qui peut facilement s'expliquer, en supposant que ceux-ci ne parlent que des morts restés sur le champ de bataille, tandis que ceux-là font entrer dans leur calcul tous les fuyards qui furent massacrés le jour suivant dans les fossés, dans les blés, dans tous les endroits où ces malheureux cherchèrent à se cacher.

En général, j'ai cru devoir me conformer au récit que Wade a laissé de ce mémorable évènement, comme le seul authentique qui nous soit parvenu. Il est imparfait, je le sais, mais cette imperfection tient à ce qu'il omet toutes les particularités dont il n'a pas été le témoin oculaire, et c'est pour cela même qu'il doit en être cru sur toutes celles qu'il rapporte. Il ne dit point que Montmouth quitta le champ de bataille, et l'on ne peut connoître avec précision le moment où il le quitta. Qu'il ait fui pendant que ses troupes combattoient encore, et par conséquent trop tôt pour sa gloire, c'est ce qui n'est guère douteux, et sur ce point, on peut, ce semble,

en croire Ferguson dont la véracité est cependant toujours suspecte, et qui fait céder le duc à la persuasion et à l'exemple de lord Grey. Les reproches que mérite celui-ci sont beaucoup moins problématiques ; cependant, comme d'après Ferguson, et d'autres encore, on le vit s'entretenir avec Montmouth sur le champ de bataille, et que toutes les versions s'accordent à dire qu'il fut le compagnon de sa fuite, il ne faut pas entendre, lorsqu'il lâcha pied avec sa cavalerie, qu'il prit littéralement la fuite, ou il faut supposer qu'il revint sur ses pas. Sur ce point, ainsi que sur d'autres circonstances intéressantes, il est très-difficile de découvrir la vérité, tant à cause des ténèbres où les évènements se passèrent, que parcequ'elle a été défigurée par les affections et les inimitiés personnelles des divers auteurs contemporains.

Montmouth et sa suite dirigèrent d'abord leurs pas vers le canal de Bristol. Oldmixon rapporte que sa première idée fut de suivre le conseil du docteur Oliver, l'un de ses plus honnêtes et de ses plus fidèles serviteurs, et de gagner les côtes de la principauté de Galles, où il pouvoit se tenir caché pendant quelque temps. Lord Grey, qui fut toujours son mauvais génie, le dissuada de cette idée, et sa foible escorte

s'étant séparée de lui, chacun prit à son gré des chemins différents. Montmouth, Grey et un gentilhomme du Brandebourg prirent la route du midi, avec le projet de se jeter dans les bois de *Newforest* en Hampshire, où lord Grey se flatta qu'au moyen de ses intelligences dans le pays, et de sa parfaite connoissance des localités, ils pourroient attendre tous en sûreté qu'il se présentât un bâtiment pour passer sur le continent. Ils abandonnèrent leurs chevaux et se travestirent en paysans; mais il étoit difficile qu'ils échappassent à la vigilante vivacité des poursuites ordonnées contre eux, et aiguillonnées tout à la fois et par l'esprit de parti, et par les récompenses pécuniaires promises avec profusion à ceux qui parviendroient à les livrer. Grey fut arrêté le sept au soir; l'Allemand le fut également dans la matinée du jour suivant, et avoua qu'il n'avoit quitté Montmouth que peu d'heures auparavant. Tous les alentours furent aussitôt fouillés dans tous les sens, et le roi Jacques eut la satisfaction d'apprendre avant la nuit que son neveu étoit tombé en son pouvoir. L'infortuné duc fut trouvé dans un fossé, à demi recouvert par des orties et de la fougère. Il n'avoit sur lui pour tout aliment que quelques pois verts qu'il avoit cueillis dans sa fuite à travers champs;

encore ne lui en restoit-il presque plus. Il y a lieu de croire qu'il n'avoit guère connu d'autre soutien de sa misérable existence depuis son départ de Bridgewater dans la soirée du cinq et que depuis ce jour fatal il n'avoit pas goûté un seul instant de sommeil. Il montra, quand il fut pris, un abattement et une foiblesse extrêmes dont l'infatigable méchanceté des écrivains de parti n'a pas manqué de lui faire un crime comme d'une bassesse et d'une lâcheté. Il est évident que le mauvais succès de son entreprise, la réflexion amère que c'étoit contre son propre jugement qu'il s'y étoit laissé entraîner, et tant d'autres circonstances qui rendoient sa position déplorable, l'avoient jeté dans un découragement absolu : c'est dans cette disposition d'esprit que, le jour même qu'il fut arrêté, il écrivit au roi la lettre suivante :

SIRE,

Votre majesté pourroit croire que l'infortune qui m'accable en ce moment m'a déterminé à m'adresser à elle ; mais j'ai l'honneur de l'assurer que c'est uniquement le repentir des torts dont en plusieurs choses je me suis rendu coupable envers V. M., et tout récemment en prenant les

armes contre vous. Quant à ce dernier projet, il ne s'étoit jamais présenté à ma pensée depuis la mort du roi; le prince et la princesse d'Orange me rendront ce témoignage, que je n'ai cessé de les assurer que je demeurerois dans les bornes de l'obéissance. Mais mon malheur a voulu que je rencontrasse des gens abominables qui ont empoisonné mon cœur de tant de faux rapports, et perverti mon esprit par tant de faux arguments contre V. M., que je me suis aveuglé au point de croire sincèrement que c'eût été une honte pour moi et un crime devant Dieu de vous rester fidèle. Mais, Sire, ce n'est pas le moment de vous importuner de beaucoup de choses que je pourrois alléguer en ma faveur, et qui m'attireroient, j'ose le croire, votre compassion; l'objet principal de cette lettre est de vous demander la permission et le bonheur de parler à votre majesté; car j'ai la confiance que ce que j'ai à lui dire peut contribuer, Sire, à la durée de votre règne et à sa prospérité.

Je suis certain, Sire, qu'en daignant m'écouter vous demeurerez convaincu de tout mon zèle pour la conservation de votre personne sacrée, et du repentir sincère dont je suis pénétré pour tout ce que j'ai fait. Je ne puis maintenant en dire davantage à votre majesté, dans la crainte

que cette lettre ne soit lue par mes gardiens. Je me borne donc à supplier votre majesté d'avoir assez bonne opinion de moi pour croire que je consentirois plutôt à souffrir mille morts qu'à désavouer rien de ce que j'ai fait, si je ne me croyois pas plus coupable que jamais homme ne l'a été, et si je ne détestois du fond de mon cœur et l'action que j'ai commise et ceux qui me l'ont fait commettre. J'espère, Sire, que Dieu frappera votre cœur de miséricorde et de compassion pour moi, comme il a frappé le mien de remords et d'horreur pour tout ce que j'ai fait. Sire, je ne désire de vivre que pour prouver à votre majesté qu'elle n'aura jamais un serviteur plus dévoué; et votre majesté n'en douteroit pas, s'il m'étoit permis d'ajouter ici un seul mot; mais ce mot est d'une telle importance que je n'ose l'écrire. Encore une fois, Sire, permettez que j'aie l'honneur de vous parler; car alors vous serez bien convaincu à quel point je serai toujours,

De votre majesté, le très humble
et très respectueux

MONTMOUTH.

M. Echard appelle cette lettre une lettre de soumission (1), et s'en explique d'un ton peu séant peut-être de la part d'un homme d'église. Suivant moi, tout ce qu'on peut en conclure, c'est que Montmouth tenoit fortement à la vie, et que, pour la sauver, il se soumettoit à la cruelle condition de la demander, et de la devoir comme une grâce à son ennemi. Ralph conjecture avec beaucoup de vaisemblance que tous les sentiments de cet infortuné étoient alors subordonnés à son excessif attachement pour sa maîtresse, et que le vain espoir de goûter encore avec lady Harriett Wentworth les douceurs de cette solitude qu'il avoit si involontairement quittée, lui fit faire une démarche dont l'inconvenance l'eût frappé sans cette considération. Dans tout état de cause, il faut admettre que l'amour de la vie est un instinct bien puissant de la nature, et l'on ne peut raisonnablement blâmer Montmouth d'avoir pensé qu'en obéissant à cet instinct, lorsque sa mort ne pouvoit être d'aucune utilité au public ni à ses amis, il ternissoit peut-être un peu l'éclat des vertus héroïques, mais

---

(1) Echard, pag. 771. « Toute sa fierté dégénéra en « foiblesse pusillanime, et il n'eut pas honte de vouloir, « par la lettre de soumission suivante, etc., etc.

que ses vertus morales n'en souffriroient aucune atteinte.

A l'égard de la partie mystérieuse de la lettre où il parle d'un *seul mot* d'une si prodigieuse importance, il est très difficile, pour ne pas dire impossible, de former à ce sujet aucune conjecture raisonnable. L'hypothèse favorite de M. Macpherson est que le prince d'Orange n'étoit pas étranger à l'expédition de Montmouth, et que le duc en écrivant au roi se proposoit de lui révéler cet important secret (1); mais cette supposition se trouve détruite par les expressions de la lettre même, où l'infortuné Montmouth prend à témoin le prince et la princesse d'Orange, comme les ayant assurés qu'il ne prendroit jamais les armes contre Jacques. Auroit-il assuré le stathouder qu'il ne feroit jamais ce qu'il avoit promis au stathouder de faire ? Si l'on allègue que le fait est faux, et que ces assurances ne furent jamais données, à quoi bon l'imposture? à dissimuler par honneur ou autrement ses engagements avec ce prince? Mais quoi! ici une fable imaginée pour cacher un fait; là une intention déclarée de révéler le

(1) Macpherson's history.

même fait, et dans deux paragraphes de la même lettre : la chose est impossible (1).

Le caractère intrigant du secrétaire d'état comte de Sunderland, dont la duplicité se montre fréquemment avec évidence, et le mystère qui enveloppe tout ce qui se rapporte à lui, pourroient faire soupçonner que les expressions de Montmouth ont trait à quelque découverte dans laquelle ce lord se trouvoit intéressé, et que Montmouth avoit en son pouvoir le moyen de rendre un service important à Jacques en lui révélant la trahison de son ministre. Cette conjecture acquiert de la consistance par une anecdote qui circula dans le temps, et qu'accréditent, jusqu'à un certain point, les Mémoires du roi Jacques, si l'on peut compter sur les extraits que nous en avons. On dit que le duc de Montmouth confia à M. Ralph Sheldon, un des gentilshommes de la chambre venu au-devant de lui lorsqu'il étoit en chemin pour Londres,

(1) Quand cette réfutation seroit aussi insuffisante qu'elle est complète, il est tellement absurde de supposer que le prince d'Orange agissoit alors de concert avec Montmouth, que l'idée de donner cette supposition pour un fait avéré n'a pu venir qu'à un écrivain qui tient de sa propre expérience le droit de compter sur une crédulité sans bornes.

qu'il avoit eu des raisons pour croire que Sunderland ſavoriseroit son entreprise, et qu'il autorisoit, lui Sheldon, à le dire au roi; que pendant que Sheldon en rendoit compte au roi, Sunderland survint, et que Sheldon hésitant, le roi lui ordonna de poursuivre; soit qu'il fût innocent ou coupable, Sunderland parut d'abord accablé; puis un instant après: Si c'est là, dit-il en riant, tout ce que Montmouth peut apprendre au roi pour sauver sa vie, cette révélation ne lui servira pas à grand'chose (1). Il faut remarquer que, dans la conversation de Sheldon rapportée par le roi Jacques, il ne se trouve pas un seul mot des liaisons du prince d'Orange avec Montmouth et Sunderland, et que ce prince n'est pas même nommé. D'un autre côté, si nous voulons trouver dans la lettre de Montmouth quelque allusion à Sunderland, ou quelque fondement réel à une accusation contre ce ministre, nous tombons alors dans des difficultés insurmontables. Si Sunderland avoit donné lieu à une pareille accusation, pourquoi Montmouth auroit-il gardé le silence? Le roi dit expressément, tant dans une lettre au prince d'Orange que dans l'extrait de ses Mémoires déjà

(1) Macpherson's sate papers, I, 146.

cité, que Montmouth ne fit aucune révélation importante. En vain diroit-on que Sunderland avoit promis au duc de lui faire obtenir sa grace pour prix de sa discrétion ; cette promesse ne pouvant engager le duc au silence qu'aussi longtemps que dureroit l'espérance du pardon. Pourquoi donc y auroit-il persisté lorsque le roi se fut montré inexorable? S'il avoit eu le dessein d'accuser le comte avant cette promesse, il est inconcevable qu'il s'en fût fait un scrupule quand il vit qu'elle étoit mensongère, quand il put réfléchir dans l'amertume de son cœur que les perfides promesses et les suggestions intéressées de Sunderland l'avoient probablement privé du seul moyen qui lui restât de sauver sa vie.

On donne aux mots en question une troisième interprétation, et c'est peut-être la plus plausible de toutes. On prétend que Montmouth succombant, au moment où il écrivoit, sous le poids de son infortune, et tombé au dernier degré de l'abattement et de la pusillanimité, avoit eu l'intention de faire connoître les amis qu'il avoit en Angleterre, mais que, revenu à lui-même, il eut honte d'une pareille promesse. Cette explication est exempte, à la vérité, des absurdités palpables qui nous ont fait rejeter les deux autres, et cependant elle est encore loin

d'être satisfaisante. Cette expression, *un seul mot*, paroît se rapporter plutôt à une seule personne ou à un seul fait, et peut difficilement s'entendre d'une liste de complices qu'on livre pour les sacrifier. D'un autre côté une simple dénonciation de Montmouth contre lord Delamère, lord Brandon, le comte de Devonshire lui-même, ou contre tout autre individu, n'auroit pas eu, à beaucoup près, l'importance extrême que Montmouth paroissoit attacher à la révélation promise. J'ai nommé lord Devonshire qui n'étoit assurément pour rien dans l'entreprise, et qui n'en fut pas même soupçonné, parceque Grey donne à entendre qu'un des agents du duc lui avoit autrefois répondu de ce lord, et qu'il est strictement possible que Montmouth eût compté sur lui. Peut-être, après tout, a-t-on commenté et tourmenté le sens de ces expressions bien plus qu'on ne l'auroit dû faire, eu égard à la situation physique et morale de celui qui s'en est servi. Elles peuvent avoir été jetées au hasard, et simplement comme le moyen d'obtenir une entrevue dont le malheureux prisonnier espéroit tirer parti de manière ou d'autre. S'il y attachoit un sens particulier, il faut bien que nous renoncions à le connoître, comme d'autres points obscurs de l'histoire sur lesquels

ni la sagacité de l'historien, ni la publicité des anciens documents, ni celui qui finit par tout révéler, le temps, n'ont pu jeter encore une lumière suffisante.

Montmouth et Grey, devant être conduits à Londres, partirent pour cette capitale le onze de juillet, et arrivèrent le treize dans les environs. Cependant la reine douairière, qui ne cessa de témoigner au fils de son mari une bonté qui lui fait infiniment d'honneur, supplia avec instance le roi d'accorder à son neveu la faveur d'une audience. Importuné de sollicitations, et pressé de satisfaire sa curiosité sur les expressions mystérieuses de Montmouth, et sur le rapport de Sheldon, il y consentit, mais avec la ferme résolution de ne point lui faire grace. Jacques n'étoit point de ces hommes qui suppléent à l'absence d'une grande capacité d'esprit par cette délicatesse et cette droiture de cœur qui sont souvent de meilleurs guides que la logique et le jugement; ses sens ne furent pas soulevés, son sang ne se glaça point à la vue du fils d'un frère qu'il avoit tendrement aimé, embrassant ses genoux, lui demandant la vie, et la lui demandant en vain. Il soutint avec un front inexorable un commerce assez long de regards et de discours avec un neveu qu'il étoit décidé à en-

voyer à l'échafaud sous quarante-huit heures.

Dans l'extrait que nous avons des Mémoires du roi Jacques par Macpherson (1), on convient que le roi n'auroit pas dû voir le coupable, s'il n'étoit pas disposé à lui pardonner ; mais est-ce le prince qui parle, ou bien son abréviateur ? C'est ce qu'il est difficile de décider ici, non plus qu'en plusieurs autres endroits de ces Mémoires. Assurément si le roi eût fait cette réflexion avant l'exécution de Montmouth, il auroit senti que, si par inadvertance il avoit fait une chose qu'il n'auroit pas dû faire, sans avoir l'intention de pardonner, il étoit encore le maître de réparer une partie de sa conduite, et que, ne pouvant plus revenir sur l'entrevue, il devoit accorder la grace; mais il n'écouta que l'inflexibilité de son cœur, et Montmouth et Grey furent amenés le jour même de leur arrivée à Whitehall, où ils eurent séparément deux entrevues avec le roi. Jacques parle brièvement de ces deux entrevues dans une lettre au prince d'Orange, datée du lendemain. Montmouth, dit-il, y donna des signes de foiblesse indignes d'un homme qui disputoit une couronne, mais il ne

(1) Macpherson's state papers, 1, 144.

fit aucune révélation importante. Grey fut plus sincère (1); (on ne sait pas dans quel sens Jacques se sert de ce terme, puisqu'il ne parle d'aucune révélation faite par ce lord), et ne demanda pas une seule fois la vie. Quelque laconique que soit ce récit, c'est le seul authentique que nous ayons. L'évêque Kennet, qui a été suivi par presque tous les historiens modernes, dit en parlant de Montmouth : « Ce malheureux captif, à l'intercession « de la reine douairière, amené en présence « du roi, se précipita à ses pieds, en reconnois- « sant qu'il méritoit la mort; mais il le con- « jura, les larmes aux yeux, de ne pas le trai- « ter avec une rigoureuse justice, et de lui laisser « une vie qu'il seroit toujours prêt désormais « à sacrifier à son service; il lui cita l'exemple « de plusieurs grands princes qui, dans des cir- « constances semblables, avoient écouté la voix « de la clémence, et ne s'étoient jamais repentis « de ces actes de générosité et de miséricorde. « Rappelez-vous, Sire, lui dit-il en finissant, « et avec l'accent le plus pathétique, rap- « pelez-vous que je suis le fils de votre frère, « et qu'en m'ôtant la vie, c'est votre propre

---

(1) Dalrymple's memoirs, II, 134.

« sang que vous répandez. Le roi lui adressa « diverses questions, et lui fit signer une décla- « ration par laquelle il reconnoissoit que son « père lui avoit dit n'avoir jamais été marié avec « sa mère. Après quoi il lui dit qu'il étoit touché « de son malheur, mais que son crime étoit de « nature à ne pas rester impuni, et ne pouvoit « être expié que par sa mort. La reine, dit-on, « l'insulta avec une arrogance et une barbarie si « révoltantes, que le duc, voyant bien qu'on ne « s'étoit proposé par cette entrevue que de satis- « faire l'animosité de cette princesse, quitta son « humble posture avec un air délibéré, et fut « reconduit à la tour (1). »

Les arguments attribués à Montmouth étoient ceux qu'il devoit faire valoir naturellement, et sa conduite, quand il vit que le roi étoit inexorable, n'est pas moins dans son caractère que dans l'ordre général des probabilités; mais que le roi ait eu la précaution de lui faire signer une déclaration de son illégitimité avant de lui annoncer définitivement qu'il n'y avoit pas de grace à espérer pour lui, et que la reine se soit trouvée là tout exprès pour l'accabler d'humiliations et d'outrages, ce sont des circonstances

(1) Kennet, III, 432. Echard, III, 771.

tellement atroces, qu'on ne peut y ajouter foi sans en avoir des preuves plus positives. Il faut encore observer que Burnet ne dit point que la reine fût présente, et l'on connoît assez les préventions de Burnet, qui n'auroit rejeté aucune imputation contre cette princesse. Il dit bien que Montmouth offrit de changer de religion; mais il n'en donne aucune preuve, et on ne trouve absolument rien, ni dans les lettres du roi Jacques, ni dans l'extrait de ses Mémoires, qui vienne à l'appui de cette assertion.

De Whitehall Montmouth fut conduit à la tour vers le soir; là, n'ayant plus d'incertitude sur le sort qui l'attendoit, il sembla revenir à lui et reprendre toute sa fermeté. Le bill d'*attainder* lancé contre lui suspendant le cours de la justice ordinaire, son exécution fut fixée au surlendemain du jour de son emprisonnement. Cet intervalle lui paroissant trop court, même pour régler quelques affaires temporelles auxquelles il vouloit mettre ordre, il écrivit encore au roi, le 14, pour demander un sursis qui lui fut absolument refusé.

La difficulté de s'assurer positivement de certains faits, même alors qu'il n'existe aucuns motifs pour déguiser la vérité, n'a jamais été plus frappante peut-être que dans les derniers

moments de l'infortuné Montmouth. Le roi Jacques dit dans ses Mémoires qu'il refusa de voir sa femme, tandis que, suivant d'autres, il paroîtroit certain que ce fut elle qui refusa de le voir autrement que devant témoins. Burnet, qui ne pouvoit guère se méprendre sur un fait de cette nature, rapporte qu'ils se virent et se séparèrent très froidement, circonstance qui, si elle est vraie, n'est pas faite pour donner une idée favorable du caractère de la duchesse. On parle encore, mais sans fondement, d'une troisième lettre écrite au roi par Montmouth, et qui, ayant été confiée aux mains infidèles d'un officier nommé Scott, ne parvint jamais à sa destination (1). Ce qui paroît hors de doute, c'est que ce fut dans la tour et non dans le cabinet du roi qu'il signa la déclaration par laquelle il renonçoit à ses prétentions sur la couronne ; que cette déclaration étoit la même que celle qu'il donna sur l'échafaud, et qu'il fut porté à cette démarche non par le vain espoir de conserver sa vie, mais par sa tendresse pour ses enfants, dont il pensa que le monarque et ses successeurs respecteroient la vie et adouciroient la condition, du moment qu'ils

---

(1) Mémoires de Dalrymple, I, 127.

ne pourroient plus être regardés comme des compétiteurs au trône.

Montmouth étoit sincèrement religieux, et il est probable qu'il passa la majeure partie de cette triste journée en prières et en conversations pieuses avec les deux prélats qui lui avoient été envoyés par le roi pour l'assister dans ses devoirs spirituels. Turner, évêque d'Ely, s'étoit rendu dès le matin de bonne heure auprès de lui, et Kenn, évêque de Bath et de Wells, lui fut envoyé pour le préparer à la mort, après que le sursis eut été refusé et l'exécution irrévocablement fixée au lendemain. Ces deux prélats passèrent la nuit entière avec lui; dans la matinée du 15, le docteur Hooper, devenu depuis évêque de Bath et de Wells sous la reine Anne, et le docteur Tennison qui remplaça Tillotson à Cantorbéry, vinrent encore se joindre à eux. Tennison n'épargna pas plus que les autres à Montmouth les remontrances et les sermons; et cependant Burnet assure qu'il plut infiniment au duc en remplissant auprès de lui ce que le vénérable historien appelle son devoir, avec des formes moins tranchantes et plus douces que les autres. Certes, on auroit tort de reprocher à aucun de ces pieux personnages d'avoir trop accordé à la complaisance et à la pitié, dans leurs rap-

ports avec leur illustre pénitent : car, outre leurs efforts répétés, mais toujours impuissants, pour le faire rougir de ses liaisons avec sa chère lady Harriett, il paroît qu'ils l'accablèrent encore de controverses, comme s'ils n'eussent été là que pour lui faire répéter le symbole de l'église anglicane et non pour alléger ses douleurs, consoler ses derniers moments, et lui inspirer la résignation et la fermeté dont il avoit un si grand besoin. Il leur déclara qu'il étoit membre de leur église ; mais ils refusèrent de le reconnoître pour tel, s'il ne professoit pas de cœur la doctrine de l'obéissance passive et de la non résistance à l'autorité. Il dit qu'il se repentoit en général de toutes ses fautes et en particulier de sa dernière entreprise ; mais ils insistèrent pour qu'il se repentît de la manière qu'ils l'exigeoient, et pour qu'il avouât que sa résistance à son roi légitime étoit une horrible félonie et une exécrable rébellion (1). Quelques historiens ont attribué des procédés qui semblent si cruels aux instructions particulières du roi, et à son désir d'obtenir de son neveu, ou plutôt d'arracher à ses lèvres mourantes des aveux dont le parti royaliste pût se faire un sujet de triomphe. Mais la réputation de droiture des

(1) Burnet, II, 330 ; Echard, III, 772.

deux prélats qui se dévouèrent à ce triste ministère, et leur attachement sincère aux dogmes de l'église anglicane, ne permettent pas de croire qu'ils aient cédé à une servile complaisance. Il est plus équitable de penser qu'entraînés par un zèle inconsidéré pour l'honneur de leur église, ils crurent le signaler par un éclatant service, s'ils pouvoient amener un homme tel que Montmouth à rendre publiquement hommage à leur doctrine favorite, et à la reconnoître dans ses derniers moments comme de droit divin, lui qui l'avoit bravée pendant toute sa vie. Pour bien entendre cette époque de notre histoire, il ne faut jamais perdre de vue que les membres véritablement orthodoxes de notre église regardoient la monarchie, non comme une institution humaine, mais comme une institution divine, et que l'obéissance passive et la non résistance n'étoient pas seulement à leurs yeux des maximes politiques, mais encore des articles de foi.

Le 15 à dix heures, Montmouth fut conduit dans la voiture du lieutenant de la tour à Tower-Hill où il devoit être exécuté. Les deux évêques étoient avec lui, et l'un d'eux profita de l'occasion pour le prévenir qu'ils avoient encore quelques points de controverse à régler avec lui, et que sur l'échafaud même on le presseroit de donner à

son repentir une explication plus satisfaisante et plus catégorique. Arrivé à la barrière que l'on avoit posée pour écarter la multitude, Montmouth descendit de voiture, et monta d'un pas ferme sur l'échafaud, suivi de son cortège ecclésiastique. Les sheriffs et les exécuteurs s'y trouvoient déjà : le concours des spectateurs étoit immense, et, s'il faut en croire les mémoires du temps, jamais l'intérêt et la pitié ne se manifestèrent d'une manière plus générale et plus touchante. Aux larmes, aux gémissements, aux sanglots que produisit d'abord ce spectacle déchirant, succéda bientôt un silence solennel et profond, une attention universelle qui se composoit d'un noble respect pour le malheur, et de la crainte attendrissante de perdre la moindre syllabe échappée de la bouche de la victime. Le duc commença par dire qu'il parleroit peu ; qu'il étoit venu pour mourir et qu'il mouroit dans la communion protestante anglicane. Ici il fut interrompu par ses assistants qui lui dirent que, s'il étoit de la communion anglicane, il falloit qu'il reconnût pour vrai le dogme de la non résistance. En vain répondit-il qu'en reconnoissant la doctrine de l'église en général il n'en exceptoit rien, ils insistèrent pour qu'il la reconnût spécialement et par rapport à lui, et ils multiplièrent les

arguments pour gagner leur point favori ; mais ce fut inutilement ; ils n'obtinrent de lui qu'une répétition laconique de ses premières réponses. Il avoit commencé à parler de lady Harriet Wentworth, de sa haute estime pour elle, de son intime conviction que leurs sentiments mutuels étoient innocents aux yeux de Dieu, quand le shériff Goslin lui demanda, avec toute la rudesse et l'insensibilité d'une ame vulgaire, s'il étoit marié avec elle. Le duc refusant de répondre, ce magistrat changea de texte, sans changer de ton, et lui dit qu'il avoit compté entendre de sa bouche les expressions de son repentir pour le crime qu'il avoit commis et pour le sang qu'il avoit fait répandre : à quoi le duc répondit avec beaucoup de douceur : *Je meurs bien repentant.* Ici ses assistants revinrent à la charge et renouvelèrent leur demande d'une pénitence *particulière* et d'une déclaration *publique* au sujet des affaires d'état ; mais Montmouth les renvoya à la déclaration suivante qu'il avoit signée le matin même.

» Je déclare que le titre de roi m'a été conféré « de force, et que c'est contre mon sentiment « que j'ai été proclamé. Pour contenter tout le « monde, je déclare encore que le feu roi m'a « dit n'avoir jamais été marié avec ma mère, et

« j'espère que cette double déclaration mettra mes « enfants à l'abri du ressentiment du roi actuel.

En foi de quoi, j'ai signé.

Le 15 de juillet 1685,

MONTMOUTH.

Ce papier, dirent les ecclésiastiques, ne contenoit rien sur la doctrine de la non résistance. Montmouth, excédé de leurs importunités, eut beau dire à l'un d'eux du ton le plus touchant, « *Je vais mourir:--De grace, mylord,--Souffrez* « *que je m'en réfère à ma déclaration écrite* », « ils croyoient de leur devoir d'insister ; ils ne « demandoient que quelques mots sur un seul « point.... » Enfin la substance de ces demandes et de ces réponses fut renouvelée à plusieurs reprises avec une opiniâtreté qui seroit incroyable, si les faits n'étoient pas attestés par la signature des personnes les plus intéressées (1). Si Montmouth, en protestant de ses douloureux regrets pour tout ce qui s'étoit passé, se servoit du mot *invasion* ; « appelez les choses par leur nom, reprenoient-ils, et dites rébellion » : « appelez - la

(1) Vide Somers's tracts, 1, 435.

comme il vous plaira », répliquoit Montmouth avec une inaltérable douceur. Il se croyoit sûr de jouir incessamment d'un bonheur éternel, et le calme, qu'il goûtoit déjà lui paroissoit un sûr avant-coureur de la divine miséricorde: « il faut, disoit-il, que mon repentir soit bien sincère; car je ne crains point de mourir, et je mourrai comme un agneau ». « Le courage naturel est quelquefois d'un grand secours », disoit avec une stupide dureté un de ses assistants. « Je ne suis pas plus brave qu'un autre, répliqua Montmouth avec cette modestie inséparable du vrai courage; mais je me repens de tout mon cœur de mes fautes passées; je crois fermement que Dieu me les a pardonnées, et c'est dans ce double sentiment que je puise mon courage et ma tranquillité. »

Enfin les ecclésiastiques consentirent à se mettre à genoux comme lui, et à joindre leurs prières aux siennes; mais ils ne se furent pas plutôt relevés, qu'ils recommencèrent leurs persécutions. Non contents de tout ce qui s'étoit passé, ils l'exhortèrent à une contrition *sans réserve et sans fard*. « Ne prierez-vous pas pour le roi, lui disoient-ils? ne lui recommanderez-vous pas d'une manière particulière et respectueuse la duchesse et vos enfants » ? « Comme vous voudrez, répondit-il; je prie pour le roi et pour

tous les hommes. » Il s'adressa alors au bourreau; il lui demanda de ne point lui couvrir la tête et les yeux, et commença à se déshabiller. On croiroit peut-être que, pendant cette dernière et lugubre cérémonie, l'infortuné n'eut plus rien à souffrir de ses impitoyables assistants, et qu'ils pensèrent enfin que leur devoir ne leur demandoit plus que des prières. Ils en jugèrent autrement, et, dans ce moment même où Montmouth n'avoit plus que quelques minutes à vivre, l'un deux eut le courage de lui proposer d'adresser la parole aux militaires présents, pour leur dire qu'il étoit un déplorable exemple de l'esprit de révolte, et pour les inviter, ainsi que tous les sujets du roi, à lui demeurer soumis et fidèles. « J'ai dit que je ne ferois point de harangues, et je n'en ferai point, répéta Montmouth d'un ton plus décidé qu'il n'avoit encore parlé; je suis ici pour mourir. » « Mais, mylord, quelques mots seulement..... » Le duc ne répondit point à son opiniâtre interlocuteur; mais se tournant vers le bourreau, il lui dit qu'il espéroit qu'il feroit mieux son devoir qu'il n'avoit fait pour lord Russel. Il toucha alors le tranchant de la hache qu'il parut ne pas trouver assez affilé; mais sur l'assurance qu'on lui donna qu'elle avoit le fil et le poids suffisants, il présenta sa tête en l'inclinant, et ses pieux assistants se

mirent à prier avec un redoublement de ferveur. Cependant, il faut bien le dire, dans cet horrible moment même, ils ne perdoient pas de vue l'objet de leur controverse, et demandoient à Dieu d'accepter le repentir *général et imparfait* du moribond.

L'exécuteur frappa, mais d'une main si foible ou si malhabile, que Montmouth, n'étant que légèrement blessé, releva sa tête et le regarda en face comme pour lui reprocher son inexpérience: mais il ne proféra pas une parole. Deux autres coups n'eurent pas plus d'effet que le premier; et le bourreau, saisi d'un mouvement d'horreur, déclara qu'il lui étoit impossible d'achever. Cependant, menacé par le shériff, il fallut bien qu'il reprît son hideux ministère, et deux autres coups partagèrent en deux la victime.

Ainsi périt, à trente-six ans, Jacques, duc de Montmouth. Tout ce que ses ennemis personnels, tout ce que les ennemis les plus déclarés de son parti ont pu imaginer contre lui se réduit à peu près à dire que la trempe de son ame n'étoit pas assez forte pour le rôle où son ambition l'engagea dans plus d'une circonstance. Mais, pour le juger avec impartialité, il faut compter pour beaucoup les séductions brillantes qui égarèrent sa jeunesse, et faire abstraction des pré-

jugés défavorables de presque tous les auteurs contemporains qui ont dépeint son caractère et ses actions. Les Torys doivent naturellement le voir d'un œil prévenu, et, parmi les Whigs même, plusieurs décèlent un penchant marqué à le déprimer, les uns pour s'accuser de n'avoir pas embrassé son parti, les autres pour faire parade de leur attachement exclusif à la personne d'un chef plus heureux, le roi Guillaume. Burnet dit de Montmouth qu'il étoit doux, loyal et brave. A ces éloges, fondés sur le témoignage unanime de tous ceux qui l'ont connu, ajoutons qu'il avoit une ame généreuse, et nous trouverons qu'il réunissoit à peu près tout ce qu'il y a d'aimable et d'estimable dans le cœur humain. Il fut sur-tout remarquable par un extrême facilité de caractère que bien des gens condamnent comme un vice; cependant il faut convenir que cette disposition morale est bien préférable à la disposition contraire, et que la modestie, portée même à l'excès, a plus d'affinité avec la sagesse que la présomption et la suffisance. Je crois même qu'on peut aller plus loin, pour peu qu'on ait étudié la société dans ses rapports politiques, ou même dans ses rapports généraux; je crois qu'on peut placer au premier rang des éléments de la sagesse pratique

la disposition à se laisser convaincre par autrui, et même, dans certains cas, à lui sacrifier son opinion, sans conviction préalable. Cette flexibilité de caractère, si louable en certains cas, avoit dégénéré en habitude chez Montmouth, et le faisoit souvent acquiescer aux conseils, ou céder aux prières de gens qui étoient loin de mériter de sa part une semblable déférence. La sagacité d'un Shaftesbury, l'honneur d'un Russel, le génie d'un Sidney, pouvoient, aux yeux d'un homme modeste, passer pour autant de guides honorables et sûrs. S'il témoigna trop de confiance à Grey, il est bien difficile de le blâmer d'avoir écouté les préventions de l'amitié en faveur d'un homme dont il croyoit l'attachement sincère. Mais on ne conçoit pas qu'il ait jamais pu regarder Ferguson comme un honnête homme. Il y a de fortes raisons pour croire que ce fut à l'instigation de Grey et de Ferguson qu'il commit l'inexcusable faute de se faire déclarer roi. Mais l'acte sans comparaison le plus coupable de la vie de cet infortuné fut d'avoir prêté son nom à la proclamation de Lyme, et Ferguson qui la rédigea fut tout à la fois le conseiller et l'exécuteur de cette mesure. Accuser le roi d'avoir mis le feu à Londres, d'avoir fait périr Essex dans la tour, et finalement

d'avoir empoisonné son frère, sans fournir une seule preuve d'accusations aussi odieuses, ce sont des calomnies du genre le plus atroce; mais ce qui aggrave encore le crime de Montmouth, c'est que dans aucune de ses conversations, ni même dans une circonstance quelconque, il ne paroît avoir ajouté foi à ces horribles imputations. Et pour ne parler que de la mort d'Essex, le seul des faits en question qui ait jamais obtenu la créance d'aucun homme de bon sens, le feu roi n'en fut pas moins soupçonné que le roi régnant. Que celui-ci eût osé se permettre un acte de cette nature sans l'autorisation de son frère, c'est une absurdité si palpable qu'on ne l'eût pas imaginée dans le temps même du complot papiste. D'un autre côté, l'intention de Montmouth n'étoit point certainement de dénoncer son frère comme un assassin. Il n'est donc que trop évident que ce fut par l'effet de la facilité la plus criminelle qu'il consentit à mettre son nom à tout ce que Ferguson lui représentoit comme avantageux à son parti. Parmi les résultats affreux des guerres civiles, il en est peut-être peu de plus révoltants pour un cœur honnête que ces odieuses calomnies, au moyen desquelles des hommes, d'ailleurs pleins d'honneur, mais animés d'une chaleur factieuse, se sont permis

dans tous les temps et dans tous les pays de diffamer leurs adversaires. Il ne paroît pas néanmoins, et c'est une circonstance assez remarquable, que les ecclésiastiques qui assistèrent l'infortuné Montmouth dans ses derniers moments l'aient exhorté à se repentir spécialement de son manifeste, ni même à rétracter, ou tout au moins à désavouer les imputations qu'il renfermoit ; ils n'étoient occupés que de la controverse qui intéressoit l'orthodoxie, et ils oublièrent tout-à-fait d'exiger de leur pénitent la seule réparation qu'il pût offrir à ceux qu'il avoit si gravement offensés.

FRAGMENTS DÉTACHÉS.

AVIS DES ÉDITEURS ANGLAIS.

Ces fragments étoient, selon toute apparence, destinés à faire partie du quatrième chapitre. Nous les donnons ici tels que nous les avons trouvés, c'est-à-dire comme d'imparfaites ébauches.

TANDIS que les Whigs ne considéroient les opinions religieuses que sous des rapports politiques, les Torys, au contraire, rapportoient toutes les maximes politiques à la religion. Aussi

les premiers, dans leur aversion même pour le papisme, s'inquiétoient beaucoup moins des superstitions ou de l'idolâtrie attribuées à cette secte impopulaire, que de ses dispositions à favoriser l'établissement d'un gouvernement arbitraire, tandis que les derniers, révérant dans la monarchie absolue une institution divine, chérissoient comme articles de foi les dogmes de l'obéissance passive et de la non résistance à l'autorité.

En commémoration des derniers évènements, et comme pour signaler leur importance, le roi fit frapper deux médailles, sur l'une desquelles on voyoit son effigie avec l'inscription ordinaire et cet exergue, *Aras et sceptra tuemur.* L'autre représentoit Montmouth sans aucune inscription. Sur le revers de la première on voyoit les corps sans tête des deux ennemis dont il venoit de triompher, avec d'autres détails dans le même esprit et dans le même goût, avec l'exergue, *Ambitio malesuada ruit.* Sur le revers de la seconde on avoit représenté un jeune homme qui rouloit à terre, en essayant de gravir un rocher surmonté de trois couronnes, et cette insultante devise se lisoit au-dessous, *Superi risére.*

Avec Argyle et Montmouth s'évanouit ou plutôt parut s'évanouir tout espoir de résister désormais au despotisme du roi Jacques, et cette classe de patriotes qui mettent leur orgueil dans la soumission, et leur dignité dans l'obéissance, durent se trouver heureux de contempler le trône dans tout son lustre.

L'accroissement du pouvoir avoit donné à Jacques le sentiment de sa force, et l'état de sécurité où il se voyoit parvenu lui inspira probablement l'idée de prendre en faveur du papisme, et de ceux qui le professoient, des mesures auxquelles son alliance avec le parti de l'église anglicane l'avoit empêché de songer jusque-là. Si depuis cette époque il parut mettre moins d'importance au dévouement et à l'appui des Torys, nous en trouvons les raisons dans les observations de lord Rochester communiquées dans la suite à Burnet. Les talents de ce seigneur, son expérience dans les affaires, son mérite héréditaire (il étoit fils du lord chancelier Clarendon), et son opposition constante au bill d'exclusion étoient autant de circonstances qui lui donnoient un grand crédit dans le parti de l'église, et peut-être dut-il à cette considération la première charge de l'État, tout autant ou même plus qu'à l'affection personnelle du roi pour un

beau-frère. Ainsi donc, aussi long-temps que Jacques crut avoir besoin de l'influence du parti, aussi long-temps qu'il jugea à propos d'en faire l'instrument de son pouvoir et le canal de ses graces, nul autre n'étoit plus propre que Rochester à être son confident; et c'est pour cela, comme il l'a raconté lui-même à Burnet, que le roi l'honoroit de communications journalières et ne lui laissoit rien ignorer de ses plans et de ses pensées les plus secrètes. Mais la rébellion une fois étouffée, ce ne fut plus la même chose, et à dater du jour de l'exécution de Montmouth le roi borna ses entretiens avec le trésorier aux seules fonctions de cette place.

FIN.

